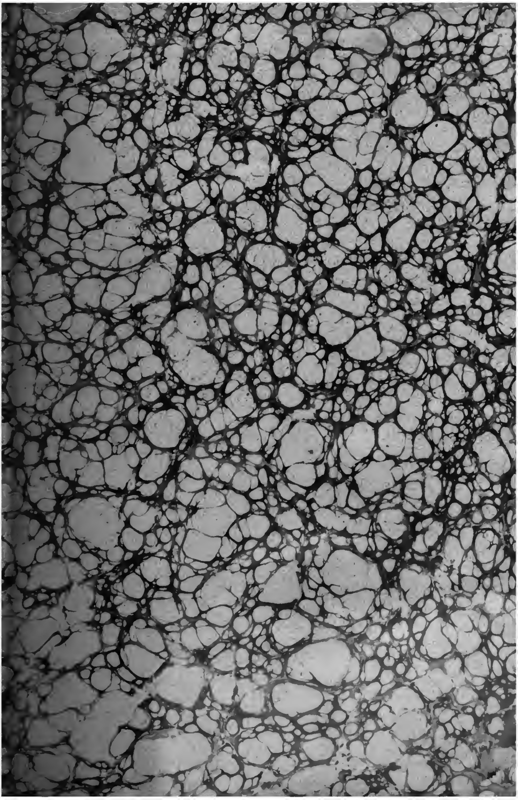



LE COMTE LOUIS TASCHER DE LAPAGERIE
HONORI FIDELIS
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA
Taylor Institution.



ÉTUDES

HISTORIQUES, POLITIQUES ET MORALES.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉDOUARD PROUX ET Ce, RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANS, 3.

ÉTUDES

HISTORIQUES, POLITIQUES ET MORALES

SUR L'ÉTAT DE LA SOCIETÉ EUROPÉENNE, VERS LE MILIEU DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

PAR

LE PRINCE DE POLIGNAC.

« Felix qui potuit rerum, cognoscere causas. »
(VIRGILE.)

PARIS
CHEZ DENTU, LIBRAIRE, AU PALAIS-ROYAL
ET CHEZ GARNIER FRÈRES
RUE RICHELIEU, N. 10, ET PALAIS-ROYAL, 215 bis.

1845



AVANT-PROPOS.

Le temps détruit bien des illusions : aussi, en livrant au public les observations que renferme cet ouvrage, j'ai compté, je l'avoue, sur ses leçons. Jamais, en effet, siècle ne fut plus fécond que le nôtre en déceptions; nous en avons tous été plus ou moins les dupes, parce que tous aussi, plus ou moins, nous avons eu foi en ses promesses mensongères; d'où je tire cette conséquence, qu'ayant, à différens degrés, bu, presque tous, à la coupe de l'erreur, nous

devons aujourd'hui réciproquement bannir de nos paroles toute amère récrimination, tout reproche entaché d'un sentiment de haine ou de colère. Nous devons donc séparer les *hommes* des *principes;* dire, sans doute, la vérité sur les uns et les autres, mais ne conserver de réprobation que pour les principes, lorsqu'ils sont dangereux et condamnables, parce que seuls ils renferment le mal, et que le reste n'est le plus souvent que le résultat de la domination qu'ils exercent sur des esprits faibles, turbulens ou exaltés : agir autrement, après les terribles péripéties politiques qui se sont succédées en France depuis plus d'un demi-siècle, serait transformer ce pays en une arène sanglante et y précipiter les citoyens, armés du glaive de la vengeance.

Quant à moi, je déclare avoir peu connu ces violentes impressions qui dominent et tyrannisent l'âme, ces passions tumultueuses qui font du cœur de l'homme un volcan perpétuel; et cependant j'ai eu aussi ma part d'adversités, de proscriptions et de périls dans le long drame de nos discordes civiles. Cette part a été large et douloureuse ; mais aux jours de la prospérité (car j'ai eu également les miens), je ne me suis

rappelé le passé que pour apprendre à soulager le malheur des autres; j'en pourrais citer de nombreux exemples. Je suis loin toutefois de m'en faire un mérite, puisque aucun mouvement haineux, je le répète, ne trouva jamais place dans mon cœur : d'ailleurs les sentimens de modération que j'ai été à même de manifester n'ont pas été stériles pour moi; c'est à eux sans doute que je dois d'avoir rencontré, dans le cours d'une vie sans cesse agitée, de nombreux amis, indifférens aux dangers qui pouvaient accompagner leurs témoignages de dévoûment; c'est à eux aussi que je suis peut-être redevable de l'estime dont mes adversaires politiques les plus violens m'ont donné divers témoignages dans toutes les positions de ma vie, heureuse ou malheureuse, où l'inconstante fortune s'est plue à me placer.

Peu de personnes ont été, autant que moi, en butte aux emportemens et aux injustices d'une presse irritée; s'il me fallait esquisser mon portrait politique d'après les nombreux écrits publiés avant et depuis 1830, certes mon embarras serait grand, car tous ces écrits diffèrent étrangement et présentent d'absurdes contrastes; d'après eux, j'eusse, à la fois, été

partisan et promoteur d'opinions libérales, absolutistes, doctrinaires, monarchiques et constitutionnelles (1).

Mais au milieu de ce conflit de jugemens opposés, sur mon compte, je dois dire que mes adversaires politiques ont, dans tous les temps, unanimement rendu justice à la *franchise* et à la *loyauté* de mon caractère, ainsi qu'à la *probité* et à la *sincérité* de mes opinions politiques (2). Ce témoignage d'estime de leur part

(1) Voyez les *journaux libéraux* de 1815 et de 1829. — Mazas, *Mémoires pour servir à la révolution de* 1830, pag. 65. — *Journal des Débats*, 5 juillet 1819, etc., etc., et autres. — Voyez aussi la *Gazette de France* pendant les trois premières années qui ont suivi la révolution de 1830.

(2) Que mes lecteurs me permettent de citer ici quelques unes des paroles de ceux qui m'ont, je puis le dire, si cruellement combattu. — « Le nom de Polignac rappelle tous les » genres de gloire, de fidélité et de dévoûment à la monarchie » légitime. » (*Journal des Débats*, 6 juillet 1829.) — « M. de » Polignac est un parfait honnête homme, loyal, religieux, » bon époux, bon père, bon ami, et dévoué au roi. Il a un » caractère courageux. » (*le Temps*, janvier 1830.) — A la même époque, *le Commerce*, journal libéral, s'étonnant que je ne reculasse pas devant les difficultés du moment, ajoutait: « Ce rêve est cependant celui *d'un galant homme*, *d'un* » *homme d'honneur*. — Pendant le procès des ministres, en décembre 1830, *le Temps*, feuille dévouée à la révolution de juillet, après avoir parlé de la fermeté que j'avais, dit-il, montrée dans toute ma captivité et aux débats judiciaires, ter-

a été d'un grand prix à mes yeux, et je le préfère de beaucoup aux éloges trompeurs d'une *popularité* momentanée, que, comme tout autre, j'eusse sans doute pu acquérir, s'il ne m'eût fallu l'acheter par l'abandon de mes propres convictions. J'ai vu, durant nos discordes civiles, bien des hommes sacrifier sur les autels de cette idole du jour, se plier servilement à ses capricieuses volontés, changer avec elle d'opinion et de langage, et tomber néanmoins dans la disgrâce ou dans l'oubli. J'ai vu aussi d'imprudens agitateurs et d'égoïstes ambitieux briguer, pour rétablir ou mieux avancer leurs affaires, les faveurs périlleuses d'une multitude toujours frondeuse et toujours portée au changement. Quelques uns, il est vrai, ont réussi à ce jeu aventureux, mais ce n'est guère

mina son article par ces mots : « On ne peut s'empêcher de » songer qu'il laissera aux siens la mémoire d'une vie pres- » que irréprochable. » (*Temps*, décembre 1831) — A la séance des députés, du 1er avril 1834, le duc de Broglie, alors ministre, en prononçant mon nom à la tribune, parla avec éloge de la *loyauté* de mon caractère.—Le général Lamarque et M. Mauguin, tous deux députés, approuvèrent hautement, aux séances des 18 janvier 1831 et 1er avril 1834, la manière *digne et ferme*, dirent-ils, avec laquelle j'avais *dirigé les affaires de la France à l'extérieur*, etc., etc.

qu'aux dépens de la moralité de leur caractère; je plains leurs succès plutôt que je ne les envie. La moralité politique, dans les choses comme dans les hommes, me paraît être en tous temps ce qu'il faut rechercher avec le plus d'ardeur et de persévérance, mais principalement dans les crises d'une grande perturbation sociale, car elle est alors plus rare encore à rencontrer. Les passions, à l'aide desquelles ces commotions politiques se préparent et s'opèrent, pervertissent insensiblement les esprits et les cœurs; la mauvaise foi *triomphante* se nomme bientôt *habileté*, et l'intérêt *privé* se couvre souvent du masque de l'intérêt *public;* aussi, peut-on dire avec assurance que toute révolution contre un ordre de choses établi depuis plusieurs générations, ne peut s'opérer qu'en l'absence de toute moralité politique. Au reste, l'exactitude de cette assertion sera plus d'une fois démontrée dans le cours de cet écrit; je n'insisterai donc pas ici sur ce qu'elle a de vrai.

Le titre de cet ouvrage en indique suffisamment l'objet. Ce n'est pas l'histoire que j'ai eu l'intention d'écrire; mon dessein a été seulement de présenter quelques observations, sous

la forme d'études historiques et politiques, sur l'ensemble des grands événemens qui agitent notre globe depuis plus d'un demi-siècle ; de remonter jusqu'à l'origine de ces événemens et d'en tracer rapidement la marche, le développement et les effets. Cette tâche est peut-être au dessus de mes forces, je ne le nie pas ; mais au moins ai-je cherché à la remplir avec franchise et sincérité. J'aurais sans doute pu rendre cet ouvrage plus piquant aux yeux de certaines gens, *grands chercheurs* de petits scandales ou de petites roueries politiques ; les matériaux certes ne m'eussent pas manqué, car j'ai été en rapport avec presque tous les personnages importans de l'époque ; mais la gravité qui doit régner dans cet écrit m'interdit l'usage de tout ce qui ne se rattache pas directement aux sujets que je traite ; d'ailleurs ce sont les *choses* et non les *hommes* que j'ai en vue, et je ne parle de ceux-ci qu'alors que la nécessité m'en impose la loi ; au moins me suis-je efforcé de ne le faire qu'avec modération et impartialité, sans toutefois faillir à ce que je crois être la vérité.

Si le jugement que j'ai porté sur quelques personnages est erroné, je déclare que l'erreur que j'ai commise à leur égard l'a été de bonne

foi, et je désire qu'elle soit rectifiée. C'est même dans cette intention que je livre au public la première partie de cet ouvrage, avant que la seconde soit achevée. J'indique dans l'introduction qui suit cet avant-propos, les motifs du retard qu'a éprouvé cette publication ; je ne puis guère toutefois l'ajourner plus longtemps. En voici la raison. La mort éclaircit les rangs de ceux qui ont figuré dans les derniers temps de nos discordes intérieures ; or, comme je parle de plusieurs d'entre eux, je regretterais de ne paraître m'expliquer ouvertement sur leur compte que parce qu'ils sont dans l'impuissance de me répondre. La même raison m'a porté à publier cet écrit de mon vivant, car je répugne à la pensée de m'envelopper dans la majesté de la tombe (sur laquelle spécule souvent l'auteur passionné), dans le but d'attaquer sans danger ceux que je laisse après moi. Il faut oser parler tout haut à tous et devant tous, ou bien s'abstenir de frapper quand on veut se tenir dans l'ombre. Aussi le poignard n'est-il pas mon arme, car on peut le cacher.

Ces études historiques et politiques sur l'état actuel de la société européenne, forment

deux parties distinctes : la première se rapporte exclusivement à la France ; la seconde traitera des autres nations européennes. L'absence de quelques matériaux que j'espère pouvoir bientôt me procurer, m'empêche de faire paraître celle-ci en même temps que l'autre, mon désir étant de me garder autant que possible contre toute erreur. J'aurais même retardé la publication de la première partie, afin de vérifier encore quelques unes des citations qui s'y trouvent rapportées, si les observations que je viens de faire ci-dessus n'eussent hâté ma détermination.

Néanmoins, si quelques inexactitudes ont échappé à mon attention, je prie mes lecteurs de prendre en considération qu'il m'a quelquefois été difficile, dans la retraite que j'habite depuis plusieurs années, de me procurer tous les livres dont j'ai pu avoir besoin ; cet isolement n'a sans doute pas été sans inconvéniens pour moi, mais, d'un autre côté, il m'a offert d'inappréciables avantages. On ne peut méditer avec fruit sur ce qu'on a vu, ni asseoir de jugemens sains sur les événemens dont on retrace le cours dans sa mémoire, que lorsque l'esprit est libre et dégagé de toute violente

préoccupation : le tumulte des affaires, les vives émotions qu'elles occasionnent nuisent à la rectitude de nos idées, à la sage et impartiale appréciation des faits. Il faut se retirer un instant du combat quand on veut considérer l'ensemble de la bataille. L'agitation des camps politiques enlève souvent le calme de la réflexion. C'est ce repos après là lutte, cette tranquillité morale, si précieuse dans des temps d'orage, que je suis venu chercher dans le pays où je réside en ce moment (1). Je vois autour de moi une société que l'égarement des passions n'a pas encore atteinte ou désorganisée ; qui, fidèle à son Dieu, dévouée à son chef, ne prend pas la colère de l'impie pour un acte d'indépendance, ni l'esprit de révolte pour un progrès dans la civilisation. Le prince appelé à régner sur elle est, il est vrai, du nombre de ceux qui comprennent qu'aujourd'hui, chez les rois, le cœur, mieux encore que le front, doit porter la couronne; tant est, que l'accord qui règne dans toutes les classes de la société confiée à ses soins, les sentimens qui paraissent en animer tous les membres, promettent à cette paisible

(1) Le royaume de Bavière.

portion de la population européenne de longues années de bonheur et de prospérité.

C'est donc dans le silence de la retraite, éloigné du mouvement et du choc des passions, que j'ai tracé les réflexions que je présente à mes lecteurs. Aucune influence politique, aucun souvenir personnel n'est venu troubler le repos d'esprit et de cœur qui a dû présider à ce travail ; et c'est dans les mêmes dispositions de modération et d'impartialité que je prie le public de vouloir bien en accueillir l'hommage.

Wildthurn, octobre 1844.

INTRODUCTION.

« Felix qui potuit rerum cognoscere causas. »
(VIRGILE.)

Lorsqu'en novembre 1836 les portes du fort de Ham s'ouvrirent pour changer en exil la longue et dure captivité que j'y avais subie; lorsque jeté sur le sol étranger, mais emportant avec moi mon drapeau qui n'avait failli, j'ose le dire, ni au dévoûment ni à l'honneur, j'eus enfin recouvré ma liberté que la victoire avait offerte en holocauste aux passions du moment, je fus vivement sollicité de faire paraître un récit des graves événemens dans lesquels j'avais figuré comme acteur et comme témoin. Des personnages haut placés et influens en Europe joignirent, dans le même but, leurs invitations à celles qui m'arrivaient de tous côtés.

Les haines s'usent vite en France, me disait-on; d'ailleurs le temps a marché; la révolution de juillet n'a tenu aucune de ses promesses; elle devait diminuer les dépenses, accorder plus de liberté, regarder l'étranger en face, et cependant trois cents millions de plus que sous le régime précédent grossissent annuellement le budget, les lois de septembre asservissent la presse, l'étranger boude toujours et gronde souvent, mais ne s'effraie point; or, les mécomptes, la souffrance mûrissent le jugement et amortissent les passions.

Tout en convenant de l'exactitude de quelques unes de ces assertions, je crus néanmoins, alors, devoir garder le silence; selon moi, le temps de présenter au public quelques explications sur l'ensemble des faits qui se rattachaient à la révolution de 1830, n'était pas encore arrivé : ne me fallait-il donc prendre la plume que pour rectifier quelques erreurs que l'ignorance ou la malveillance avaient répandues sur mon compte? Non, sans doute : qu'importe même la vérité sur une personne dont l'existence peut à peine compter en présence des événemens qui venaient d'ébranler la société tout entière sur ses bases. Placé dans les conseils de Charles X au moment où une tempête politique avait emporté le vaisseau de l'Etat, je devais avant tout parler du naufrage, je devais expliquer les causes qui, selon moi, l'avaient amené; toute question personnelle m'était interdite, à moins que son examen ne dût servir à jeter quelque lumière sur le fait principal

que j'avais à traiter : or, l'agitation des esprits en France, le mouvement des partis qui s'entrechoquaient entre eux, des préventions que le cours des années n'avait peut-être pas suffisamment effacées, ne me donnaient guère d'espoir que ma faible voix pût encore se faire entendre, ni qu'on voulût, au moins, croire à ma bonne foi. A peine six années s'étaient-elles écoulées depuis qu'un peuple, en un jour de délire, avait cru ressaisir l'autorité suprême en brisant le sceptre de ses rois ; son ivresse n'était plus la même, il est vrai, mais ses illusions n'avaient pas encore perdu tous leurs charmes. Il fallait donc attendre pour se faire écouter : l'étourdissement de la victoire est souvent suivi d'une longue surdité morale.

D'ailleurs ce que j'avais à dire n'intéressait pas seulement la France ; la solidarité entre les diverses parties qui composent la société européenne est aujourd'hui plus grande qu'on ne le pense ; ce qui affecte l'une n'est pas indifférent aux autres, et cette grande aggrégation de nations se ressent plus ou moins, dans son ensemble, du mal dont est profondément atteinte une de ses portions les plus influentes. Il me fallait par conséquent étudier l'effet qu'avait produit sur elle le mouvement révolutionnaire de juillet 1830, les impressions que ce mouvement avait laissées, les sentimens de crainte ou d'étonnement qu'il avait inspirés, peut-être aussi les joies secrètes qu'il avait suscitées. Cette étude exigeait du temps, et cependant elle m'était néces-

saire pour coordonner toutes les parties d'un travail qui, je le répète, ne devait pas seulement avoir en vue une seule portion de la société, mais cette société tout entière.

Le silènce que je m'imposai, il y a quelques années, je crois pouvoir le rompre aujourd'hui. Je ne sais si je me fais illusion, mais je pense que le moment est venu où les partis, en France, peuvent, sinon accueillir avec faveur, au moins écouter sans colère quelques observations présentées avec modération, simplicité et bonne foi. Je ne prétends pas dire que les passions qui, depuis plus d'un demi-siècle fermentent dans ma malheureuse patrie, ne l'agitent pas encore; mais elles semblent vouloir prendre un autre cours et ne plus se ruer follement contre un passé dont leur propre impuissance révèle, à elle seule, la grandeur. Un séjour, que quelques circonstances particulières me donnèrent occasion de faire depuis les événemens de 1830, dans ce beau pays de France, m'a mis à même de me convaincre de ce que j'avance; je visitai nos principales provinces à cette époque, et partout je trouvai les populations fatiguées d'avoir couru si violemment après une brillante espérance sans cesse offerte et jamais réalisée; c'est ce moment de lassitude et de repos qui m'a paru favorable pour faire entendre quelques vérités utiles à cette société européenne, dans laquelle la nation française, par sa position topographique, par l'activité de son intelligence, par son goût pour les arts, son amour pour la science, et

surtout par le génie à la fois léger et profond de sa langue, est appelée à occuper une des premières places. Jo dirai même que depuis un demi-siècle, l'histoire de la France a été pour ainsi dire l'histoire de l'Europe, tant les alternatives de souffrances, de revers et de prospérité par lesquelles elle a passé dans ce court espace de temps, ont réagi puissamment sur les nations qui l'environnent. En proie à un besoin violent de changement, nous l'avons vue constamment occupée à renverser, à refaire et à détruire de nouveau l'édifice social : inquiète, turbulente, mécontente d'elle-même, livrée à ces mouvemens violens de passion ou de vengeance que provoquent tour à tour une résistance ou un succès inattendus, elle a essayé de tout dans son ivresse, même du crime; mais ses sanglans excès ont pesé sur toute l'Europe; ils ont dû naturellement altérer les rapports internationaux qui existaient dans tous les Etats du vieux continent, résultat dont il est nécessaire de se rendre compte pour bien comprendre ce qui se passe autour de nous.

Il est hors de doute que nos mœurs politiques ne sont pas ce qu'elles étaient autrefois : nous ne sommes plus au temps où les effets d'une grande passion concentrée dans le cœur d'un seul homme, telle que l'ambition, la haine, quelquefois même l'amour ou la jalousie, suffisaient pour ébranler un gouvernement établi. De grands intérêts sociaux servent aujourd'hui de prétexte aux convulsions politiques qui agitent le monde civilisé. La pensée les envisage

sous un aspect différent : de là vient la divergence des opinions ; elle les groupe dans un ordre utile au but qu'elle se propose, d'où résultent les principes politiques qui nous divisent ; ces principes ont pour objet l'amélioration réelle ou apparente du bien-être de la société ; des hommes estimables peuvent donc aussi les embrasser de bonne foi.

Examinons rapidement l'influence que ce mouvement dans les esprits a dû nécessairement avoir sur les mœurs politiques de l'époque actuelle.

Lorsque, dans les siècles antérieurs au nôtre, une lutte s'engageait entre des intérêts individuels ; lorsque des hommes puissans troublaient l'État au gré de leurs passions, saisissaient les rênes d'un gouvernement faible, ou même plaçaient sur leur tête une couronne usurpée, on ne peut pas dire qu'il y eut pour cela révolution dans l'État, car ces ambitions une fois satisfaites, la société rentrait plus ou moins promptement dans son ordre accoutumé ; aucun changement notable ne venait altérer sa constitution, elle restait en dehors des questions qui se débattaient dans son sein ; mais aujourd'hui le choc de deux principes politiques enfante nécessairement une révolution, car le triomphe de l'un de ces principes ébranle toute la société, il influe sur ses mœurs, sur ses lois et sur ses doctrines, il change les bases sur lesquelles elle repose ; c'est, assure-t-on, au nom de la société et pour son bien-être que la lutte s'engage ; tous ses membres, selon leur opinion personnelle, se trouvent naturellement poussés à y

prendre une part plus ou moins active ; d'où il résulte que, de notre temps, les convulsions politiques, peut-être plus lentes dans leur enfantement qu'elles ne l'étaient autrefois, sont aussi plus instantanées dans leur explosion, plus irrésistibles dans leurs effets.

On peut donc considérer comme un des signes distinctifs de l'époque actuelle, le changement soudain qui s'opère dans l'ordre social, toutes les fois qu'une lutte établie entre deux principes politiques opposés, amène le triomphe de l'un de ces principes sur l'autre.

En voici un autre qu'il est également bon de signaler :

Nous avons fait observer que les principes politiques qui, de nos jours, divisent la société, prétendaient avoir pour but l'amélioration de cette même société, but en lui-même louable et moral. Il est important d'étudier le genre d'influence que ces principes peuvent exercer sur ceux qui les embrassent.

L'homme est né pour être en société : son premier devoir est envers elle ; ce devoir devient un sentiment profond chez les uns, un prétexte pour arriver à des fins intéressées chez les autres ; chez tous son accomplissement est toujours l'objet d'un respect réel ou simulé. Les obligations qu'il impose peuvent quelque fois être mal comprises, mal raisonnées, mais on conçoit néanmoins que la règle que ces obligations tracent à l'homme, devient pour des âmes ardentes l'équivalent d'un article de foi ; or, les principes politiques de notre temps se trouvant unis avec le sentiment d'un devoir dont la société attend l'accom-

plissement, il est facile de se rendre compte de la puissance d'action que ces principes peuvent exercer sur leurs adhérens.

Aussi n'hésiterai-je pas à dire qu'en politique, les principes aujourd'hui dominent les partis ; ils sont pour eux ce que les passions, prises dans une bonne comme dans une mauvaise acception, sont pour les hommes individuellement. Celles-ci s'emparent de ceux qui s'y livrent, elles les poussent, les entraînent, les font mouvoir à leur gré ; la résistance devient pour elles une provocation à de nouveaux efforts, la réussite un encouragement vers de nouveaux succès.

Il me suffit, pour le moment, de conclure des réflexions que je viens de présenter, qu'il y a plus que jamais, aujourd'hui, nécessité pour tout gouvernement légitimement établi, d'étudier avec soin les mœurs politiques de notre nouvelle société ; non pour leur donner capricieusement un libre cours, mais pour atténuer, corriger et réprimer les mauvaises tendances qu'ils y rencontreraient, et en même temps adopter ce qu'elles pourraient offrir d'utile pour la conservation et la tranquillité de cette même société. Toutefois, pour faire cette étude avec fruit, il ne faut pas accepter comme un fait l'état de choses actuel et le prendre comme un point de départ, mais plutôt en rechercher les causes dans les années qui l'ont devancé : car les mœurs d'un peuple n'éprouvent guère de changemens brusques et soudains dont on ne puisse signaler l'origine à une époque plus ou moins rapprochée. Or, les siècles engendrent les siècles, et il est

rare que celui qui précède n'ait pas préparé la voie dans laquelle doit entrer le siècle qui suit; d'où je tire encore cette conséquence, que l'étude du dix-huitième siècle nous est nécessaire pour bien connaître celui dans lequel nous vivons, et que la juste appréciation des causes morales qui ont agité notre pays pendant le siècle dernier, doit nous servir à expliquer les caractères distinctifs de l'époque actuelle ainsi que le malaise continuel qui tourmente la société qui lui appartient.

Ces courtes observations indiquent assez le plan que j'ai cru devoir adopter. J'aurai donc à étudier les causes morales qui ont amené la première révolution française; je suivrai les phases de cette révolution jusqu'à l'époque du rétablissement de la monarchie légitime en France, époque improprement appelée *restauration* et qui n'a offert qu'une lutte constante entre deux principes opposés, l'un d'ordre, appuyé sur la sainteté d'un droit légitime, l'autre de désordre, fort de l'espèce de sanction accordée tacitement aux nouvelles doctrines enfantées dans le dernier siècle; puis j'examinerai les incidens de cette lutte du sein de laquelle ont surgi les événemens de 1830, qui placent encore l'Europe en face de dangers auxquels elle avait cru échapper. Dans ce cadre entreront naturellement les considérations que j'aurai à présenter sur l'état actuel de cette société si cruellement tourmentée depuis plus d'un demi-siècle, par un besoin d'agitation et de mouvement dont l'effet a dû ébranler sa stabilité et introduire des modifications

dans son droit politique; et j'entends ici par droit politique, ces rapports établis, reconnus et consacrés par le temps, qui règlent les intérêts des nations et fixent les devoirs réciproques entre chaque gouvernement et le pays dont la prospérité est confiée à ses soins. Je compte passer rapidement sur les faits historiques qui ont précédé la grande révolution sociale opérée en 1789; mais le but que je me propose d'atteindre dans cet écrit, m'impose l'obligation de m'appesantir davantage sur ceux qu'enfanta cette révolution. On ne peut bien apprécier une cause morale que par l'effet qui en résulte : il y a donc corrélation nécessaire entre l'étude de cette cause et l'examen approfondi des effets qu'elle produit.

Mon travail aura trois parties distinctes : la première, la plus étendue des trois, traitera spécialement de la France; la seconde se rapportera aux autres nations de l'Europe; et la troisième, résumé en quelque sorte des deux premières, présentera le tableau moral et politique de la situation dans laquelle se trouve actuellement la société européenne, qui, bien que divisée en sociétés particulières, appelées *nations*, n'en forme pas moins un ensemble, un seul corps politique se mouvant dans la même orbite, et ayant, par conséquent, un même intérêt social et moral à protéger dans le but de sa propre conservation.

Aux considérations politiques exposées ci-dessus, il ne sera pas inutile, afin de mieux faire connaître encore à mes lecteurs le plan que je me suis tracé, d'en présenter quelques unes d'une nature purement religieuse.

Il y a des personnes qui refusent de reconnaître une action supérieure à celle de l'homme dans l'enchaînement des événemens qui remplissent les siècles; peut-être ont-elles un intérêt à se faire illusion; quant à moi, je le déclare franchement ici, je ne suis point de ceux qui repoussent l'intervention divine dans les choses de ce monde. La main de Dieu roule les siècles devant lui, mais sa sagesse préside au mouvement qu'il leur imprime; patient, parce qu'il est éternel, si la Providence permet ici-bas le crime, c'est pour mieux rehausser l'éclat de la vertu; s'il tolère les excès de l'orgueil, c'est pour mieux en démontrer l'impuissance. Toutefois, du sein des luttes passionnées que le temps amène, efface et ramène encore, son œil paternel observe et guide plus particulièrement ce sentiment intime qui échauffe le cœur de ses véritables enfans, qui s'épure au milieu des souffrances, et forme, dans ce lieu d'exil, un premier lien d'amour que couronne plus tard une bienheureuse immortalité. Tous les faits qui, dans le cours des âges, se grouppent en dehors de ce sentiment divin, appartiennent à la terre et se ressentent de la fragilité de leur origine; les autres seuls sont inhérens entre eux, ils se succèdent sans se détruire, et ne pressentent, pour ainsi dire, que le développement successif d'une même action qui puise en haut son principe de force et de vie.

En effet, les trônes, les empires s'écroulent, les nations se refoulent les unes sur les autres, changent de lieu, de dénomination, de lois, de langage; mais

elles n'avancent pour ainsi dire qu'à travers des monceaux de ruines, dont l'histoire quelquefois oublie même d'enregistrer le souvenir. La religion du Christ seule survit à ces débris; elle est la chaîne qui lie les siècles entre eux, chaîne indestructible dont les efforts de ses ennemis ne peuvent altérer la force ni la durée; fille du Ciel, mais militante sur cette terre, elle s'associe à toutes nos peines, à toutes nos souffrances, elle offre en holocauste pour nous ses larmes et le sang de ses martyrs; son Dieu la soutient dans ses combats, il l'inspire de son souffle, l'éclaire de sa lumière; il fait plus, il la pénètre de sa présence, il fixe sa demeure dans le sein des enfans qu'il lui réserve, car le cœur du chrétien est ici-bas la patrie du Seigneur.

Il me faudra donc, dans le cours de cet écrit, étudier ce mouvement religieux qui domine les siècles et qu'on retrouve toujours plus vif à l'issue des grandes catastrophes qui ébranlent le globe. Sans cette étude, l'examen des élémens qui servent à connaître la situation actuelle de la société européenne resterait incomplet.

Je termine cette introduction par une dernière observation que je crois importante. J'aurai beaucoup à parler de la France; son histoire, comme je l'ai déjà avancé, est, depuis cinquante ans, pour ainsi dire celle de l'Europe; mais il serait injuste, ce me semble, de l'accuser seule des maux qui ont affligé et affligent encore toute la société. Elle n'a été que complice agissante de son siècle, et, comme telle, elle est descendue

la première dans l'arène. Les excès qu'elle a commis seront peut-être même pour tous une cause de salut. Il faut donc, pour porter un jugement sain sur les événemens dont nous allons présenter un résumé, faire la part du caractère propre à cette nation si grande dans l'adversité, si inconstante et si frondeuse dans la prospérité ; qui, dans ses boutades pour le mal comme pour le bien, dépasse toujours le but qu'elle se propose, adore ou brise aujourd'hui ce qu'elle a hier brisé ou adoré, et qui, par un mystère inexplicable, joint aux vertus du héros la frivolité capricieuse de l'enfant.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

DIX-HUITIÈME SIÈCLE. — 1715 — 1792.

Louis XIV s'était endormi dans sa gloire; il laissait à la France l'Alsace, le Hainaut, la Flandre, la Franche-Comté, Metz, Toul, Verdun, comme fruit de ses conquêtes; son petit-fils régnait en Espagne. Dans les vicissitudes de son long règne il n'avait pas toujours été heureux, mais il fut toujours grand. Il mourut maître chez lui et respecté de l'Europe entière.

Toutefois, les longues guerres qu'il eut à soutenir, les nombreux monumens dont il dota la France, la splendeur qui régnait à la cour, obérèrent les ressour-

ces du pays; la dette publique s'élevait, à sa mort, à un capital de plus de trois milliards.

D'un autre côté son royal orgueil avait absorbé en sa personne toutes les hautes positions sociales de son royaume, il en était le principe et la fin. L'Etat, c'est moi, disait-il; tout pliait, en effet, devant la majesté de son nom; les parlemens se taisaient à sa voix; la vieille noblesse française, qu'on avait en vain cherché à décimer sous le règne précédent, languissait à ses pieds, amollie dans les plaisirs, et ne se réveillait qu'au bruit des armes et en présence du danger.

Toute grandeur factice est un mal pour un Etat; celle qui faisait la force de Louis XIV ne tenait qu'à sa personne; il eût fallu à ses successeurs, pour la perpétuer, sa fermeté, ses victoires, et sa longue carrière de roi. Il n'en pouvait être ainsi; dès-lors, les influences brisées sous son règne devaient nécessairement, ou se relever avec trop de vigueur, ou bien se perdre sans retour; aussi vit-on, après lui, les parlemens comprendre leur puissance comme corps politique et s'en exagérer l'étendue, tandis que la noblesse, réduite à de simples individualités, s'énervant de plus en plus au sein des débauches de la régence, et végétant dans l'indolence sous le règne de Louis XV, n'eut bientôt plus à offrir au trône, dans les grands jours de périls, qu'un dévoûment stérile, inspiré par cet antique sentiment d'honneur qui, seul, avait survécu à son importance.

Suivons la marche des événemens.

Louis XIV meurt; le parlement de Paris essaie

ses forces et casse le testament du feu roi. Le duc d'Orléans devient régent ; aussitôt l'immoralité, l'impiété et la débauche viennent s'asseoir sur les marches du trône, près du royal enfant au nom duquel la France est gouvernée. La demeure de nos rois devient le rendez-vous de prostituées de tous les rangs. Déjà trop long-temps habituée à façonner ses mœurs d'après celles du maître, la noblesse de cour se prête facilement à d'aussi honteux excès. Pour comble de scandale, un prêtre improvisé, l'abbé Dubois, quoique marié clandestinement, devient bientôt le successeur de Fénélon, au siége archiépiscopal de Cambrai, obtient la pourpre romaine et parvient au rang de premier ministre ; il préside avec le régent aux destinées du royaume. Dès lors la considération, le respect, qui souvent servent de voile aux faiblesses des grands, s'éteignirent peu à peu dans tous les esprits ; les ressorts de l'Etat se relâchèrent ; les petites ambitions se réveillèrent, l'intrigue eut aussi sa débauche, et l'on vit le régent, par les conseils de son favori, vendre la France à l'Angleterre, tandis que ses ennemis cherchaient à la livrer à l'Espagne.

Aux maux que la corruption et l'immoralité attirent toujours sur les nations se joignirent, dans le clergé français, quelques germes de dissensions intestines qui vinrent ébranler la foi. Déjà, sous le dernier règne, les jansénistes avaient propagé une doctrine condamnée à plusieurs reprises par les pontifes romains. Louis XIV les avait peut-être trop vivement comprimés, sa mort releva leur audace. La majeure

partie du clergé de France repoussait leurs erreurs, et le régent, peu persécuteur, plutôt par indifférence religieuse que par un sentiment chrétien bien entendu, la soutint d'abord dans cette lutte ; mais les parlemens, qu'un système calculé d'opposition poussait depuis long-temps vers le jansénisme, se raidirent à la fois contre le clergé, contre la cour, et surtout contre un corps religieux enseignant, qui ayant encore la confiance des peuples, plaçait au nombre de ses devoirs de conserver intacte la pureté de la foi catholique et de combattre l'incrédulité naissante du siècle.

Les parlemens, établis originairement comme simples cours de justice, occupèrent une belle place dans notre histoire tant qu'ils n'usurpèrent point d'autres attributions que celles qui leur étaient dévolues. Nos rois se firent plus d'une fois un devoir de les consulter, et modifièrent souvent leurs décisions d'après leurs conseils ; mais, plus tard, leur autorité croissante ne les porta que trop fréquemment à s'opposer aux volontés royales et à repousser les édits émanés du trône. Un des refus d'enregistrement les plus remarquables de leur part, fut celui qu'ils firent à Henri IV à l'occasion du fameux édit de Nantes ; ce souverain brisa leur opposition dans le lit de justice qu'il tint en cette circonstance. Forcés de plier sous le joug tyrannique du cardinal de Richelieu, et de s'effacer devant l'imposante majesté de Louis XIV, ils ne tardèrent pas à ressaisir leur autorité au temps de la régence et sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI. Leur prétention hardie

de concentrer en eux, comme corps politique, les anciens pouvoirs des états-généraux, dont la convocation était, depuis près de deux siècles, tombée en désuétude, les firent bientôt considérer comme les soutiens, les protecteurs nés des intérêts du peuple dont ils cherchèrent souvent à tort à capter les suffrages. Ainsi s'élevait près du trône, à l'époque dont nous parlons, une puissance formidable qui, appuyée par l'opinion des masses, balançait en quelque sorte le pouvoir royal et préparait à son insu la chute de la monarchie.

Un malheur d'un autre genre vint peser sur la France et assombrit encore l'horizon politique; les prodigalités du règne précédent faisaient craindre l'approche d'une banqueroute; le fatal système de Law l'effectua; ce système, disait-on, devait enrichir le trésor obéré et mettre les particuliers qui y plaçaient leur confiance, à même d'acquérir une fortune prompte et considérable. Toute nouveauté revêtue d'un dehors brillant enflamme les têtes françaises; le trésor fut donc bientôt en possession de nombreux capitaux en échange desquels il donnait des billets portant quatre pour cent d'intérêt, et assuraient en outre une part proportionnelle dans les bénéfices des futures opérations d'une prétendue compagnie d'Occident. L'agiotage s'empara aussitôt de tous les esprits. La rue Quincampoix devint l'œil-de-bœuf de toute la France : grands et petits, princes du sang même s'y réunissaient, s'y foulaient pêle-mêle pour s'enrichir aux dépens les uns des autres; l'ava-

rice nivelait les rangs, et l'on vit le petit-fils du grand Condé marcher à la tête des agioteurs avec une ardeur égale à celle que déployait son aïeul en un jour de bataille; mais l'illusion fut de courte durée; les capitaux confiés furent dissipés; l'intérêt promis cessa d'être payé, et les bénéfices de la compagnie d'Occident ne pouvant se réaliser, force fut au gouvernement de déclarer au public que les sommes reçues ne seraient point remboursées. Cette odieuse manœuvre ne fit que déconsidérer davantage l'autorité royale et jeter le mécontentement dans tous les esprits.

Cependant les désordres honteux, dont le régent et sa cour donnaient de si scandaleux exemples, pénétraient insensiblement dans les classes inférieures. Le vice, caché sous les dehors d'une politesse séduisante, perdait de son aspect repoussant; la religion trouvait moins de vrais adorateurs; le doute remplaçait la foi, et l'esprit philosophique du siècle dont nous aurons bientôt à nous occuper, ne sut que trop bien se prévaloir de cet état de malaise général pour propager dans des cœurs désaffectionnés les doctrines d'incrédulité, puis d'indépendance politique et religieuse, qui bouleversèrent la société.

Ce n'est pas que la Providence n'eût déjà donné de terribles avertissemens dans ces mêmes lieux d'où partait le mal; on avait vu la duchesse de Berry, fille éhontée d'un père encore plus dépravé qu'elle, périr des suites de ses scandaleuses orgies; le cardinal Dubois expirer en reniant son Dieu, et le régent lui-

même frappé de mort subite dans les excès d'un amour adultère. Si Louis XV eût rappelé la vertu à sa cour ; s'il se fût maintenu dans les principes de morale que son précepteur, le cardinal de Fleury, lui avait inculqués dans son enfance, il eût peut-être arrêté les progrès d'une démoralisation qui menaçait de désorganiser la société. Mais ses penchans vicieux et la faiblesse de son caractère l'entraînèrent bientôt dans des excès qui, quoique moins condamnables d'abord que ceux de la régence, n'en eurent pas des résultats moins déplorables.

Que n'eût pu faire encore à cette époque l'amour des Français pour leur roi ? Louis XV connut toute la force que ce sentiment pouvait lui donner, pendant sa courte, mais terrible maladie à Metz. Dès que le danger fut passé, un cri de joie, qui retentit dans toute la France, lui apporta sur son lit de douleur le titre de *Bien-Aimé ;* il l'entendit, il en jouit un moment. Ce cri lui imposait des devoirs, il les oublia, et son nom s'effaça bientôt du cœur de ses sujets.

La débile, mais intègre administration du cardinal de Fleury, n'avait pu arrêter les progrès du mal : l'énergie manquait à ce ministre honnête homme, et son ministère se consuma à prendre des demi-mesures pour restaurer les finances, pour pacifier les querelles intestines qui divisaient le clergé, et pour s'opposer aux prétentions ambitieuses des parlemens ; néanmoins le cardinal de Fleury soutint et termina heureusement la guerre de 1723 à 1736, dont le résultat pour la France fut l'acquisition de la Lorraine ;

mais il légua au ministère qui vint après lui la guerre de la succession d'Autriche, commencée, il est vrai, malgré ses représentations, et qui amena, en 1748, le traité d'Aix-la-Chapelle. Marie-Thérèse, le maréchal de Saxe et Frédéric-le-Grand furent les héros de cette époque militaire; les champs de bataille de Fontenoy, de Raucoux et de Laufeld attestèrent l'habileté de nos généraux et la valeur de nos soldats.

Cependant les conditions peu avantageuses d'une paix signée à la suite de brillantes victoires, excitèrent un mécontentement général en France: l'indolence du roi, son insouciance des affaires, sa soumission aux volontés d'une impérieuse favorite, ses infâmes désordres dans un pavillon solitaire du parc de Versailles, dont la prostitution avait seule l'entrée, le rendaient de plus en plus étranger au cœur de sessujets; d'un autre côté, les intrigues des jansénistes devenus convulsionnaires, sous la protection prétendue du diacre Pâris, les discussions théologiques exposées imprudemment au jugement de tous, les querelles incessantes entre le clergé et les parlemens, concernant l'exécution de la bulle *unigenitus* déjà enregistrée par eux en 1729 et devenue par conséquent loi de l'Etat, tendaient à ébranler la foi des peuples; tandis que l'arrogance du parlement de Paris, luttant ouvertement contre le trône, lui refusant son appui et provoquant ainsi des désordres publics par une résistance obstinée et souvent factieuse, détruisait insensiblement le dernier sentiment de respect que la France conservât encore pour l'autorité royale. Ces signes

de décadence politique et morale révélèrent à la secte philosophique que son règne était près d'arriver.

Il est temps maintenant d'indiquer l'origine de cette secte impie, d'en suivre les progrès, d'en exposer les doctrines ; mais nous sommes forcés de remonter plus haut que l'époque dont nous venons de nous occuper, car les événemens politiques qui ont éclaté vers la fin du dix-huitième siècle se lient nécessairement aux événemens religieux qui remplirent les deux siècles précédens ; ces derniers expliquent les autres ; en effet, on ne peut briser le frein de la loi religieuse sans saper les bases fondamentales de la société : nous serons aussi concis que l'importance du sujet pourra nous le permettre.

Luther, d'abord fervent catholique, prêtre zélé, puis tout-à-coup apostat, avait espéré renverser par la puissance de sa parole ardente et par l'énergie de son caractère, l'Église apostolique romaine qui depuis quinze siècles gouvernait le monde chrétien, mais il ne lui fut donné qu'un pouvoir de destruction qui se perpétua parmi ses nombreux imitateurs. Il avait voulu détruire l'unité de l'Église catholique en en soumettant les doctrines aux faibles lumières de la raison humaine, et ce fut bientôt l'absence de toute unité religieuse qui jeta la division parmi ses disciples et leurs successeurs ; chacun d'eux prétendait avoir sa science, son génie, ses inspirations ; les livres saints furent expliqués, commentés, torturés différemment qu'il ne l'avait fait ; de nouvelles règles de foi furent présentées à la conscience des chrétiens, et le fougueux novateur

n'eut plus guère que son nom à léguer à l'œuvre qui avait consumé ses veilles et son temps.

En effet, déja de son vivant, Zwingle, son devancier même dans la réforme, repoussait la présence réelle dans l'Eucharistie, dogme, que Luther soutenait encore; Stork prêchait l'abolition de tout culte extérieur; Carlostad se prononçait contre le baptême des enfans avant l'âge adulte; l'ardent Muntzer propageait l'anabaptisme et répandait en même temps les doctrines de la communauté des biens et de l'égalité civile. Leur maître à tous, avec plus de réserve, n'avait livré à l'avidité des grands de son siècle que les propriétés de l'Église. D'autres sectaires rejetaient comme devenus inutiles, la prière, la confession, le baptême et le respect dû aux saints, également prohibé par Luther. Tous appuyaient leur croyance sur le texte des livres saints qu'ils expliquaient dans un sens favorable à leurs opinions. Ils marchaient dans la voie que leur avait enseignée l'ancien moine de Saint-Augustin.

Cette anarchie religieuse jeta bientôt en Allemagne le désordre dans tous les esprits : les églises, les temples furent pillés; les statues, rappelant les vertus des anciens chrétiens dont elles représentaient l'image, furent mises en pièces; on démolit les couvens; on arracha les religieuses de leurs paisibles retraites : chaque sectaire applaudissait au zèle effréné de ses partisans qui tous croyaient obéir aux mouvemens de leur conscience. Le peuple prit part à ces excès; l'insurrection religieuse dégénéra en insurrection civile : la Thuringe, une partie de la Saxe, le Palatinat,

l'Alsace se soulevèrent ; de vaillans chevaliers, Franz de Sickingen, Goetz de Berlichingen se déclarèrent les chefs de la ligue de Franconie ; le bouillant Muntzer, l'idole de la multitude, descendit jusque dans les mines de Mansfeld pour augmenter le nombre de ses soldats ; il vint offrir le combat au duc Georges de Saxe près Frankhausen, succomba dans la lutte ; mais avant de monter sur l'échafaud il rentra dans le giron de l'église catholique, accusant Luther et ses adhérens des erreurs qu'il expiait par sa mort. La révolte se ralluma peu après à Munster; Jean de Leyde s'en fit le chef, et périt également par la main du bourreau.

D'aussi cruels excès n'arrêtèrent point les progrès de la réforme. La foi chrétienne devait se plier aux égaremens de la pensée ; Luther en avait appelé aux lumières de sa puissante intelligence pour répandre ses doctrines ; une autorité semblable fut invoquée par ses successeurs. Parmi ceux-ci il s'en trouva un aussi fougueux, aussi instruit, aussi persévérant que le moine allemand, mais plus profond et plus impitoyable : ce fut Calvin ; plus hardi que Luther, non seulement, à son exemple, il traita d'impiété tout respect pour les saints, pour le Saint-Siége et pour l'épiscopat tout entier, mais il détruisit en outre toute hiérarchie éclésiastique et repoussa avec fureur les décrets des conciles, les décisions de l'Église, les sentimens des Saint-Pères, en un mot, toute autorité antérieure à la sienne ; il enseigna que Dieu éclaire suffisamment les fidèles pour juger du vrai sens de l'Écriture, et par une contradiction manifeste, mais calculée, il créa néanmoins

un tribunal sous le nom de *consistoire*, chargé de propager et de maintenir avec rigueur et dans toute leur pureté, les doctrines qu'il avait puisées, disait-il, dans les livres saints. Ce retour à une unité religieuse, préserva long-temps de toute altération les doctrines du réformateur genévois, tandis que celles de Luther éprouvèrent bientôt de notables changemens. Les paroles de Calvin eurent du retentissement en France; elles devinrent le signal d'une guerre civile qui désola long-temps ce beau pays et durant laquelle furent commis, de part et d'autre, d'impardonnables excès.

Pendant que ces événemens se passaient au centre de l'Europe, une nouvelle apostasie se préparait dans le Nord. Henri VIII, roi d'Angleterre, qui avait reçu du souverain pontife le titre de *défenseur de la foi*, pour un écrit remarquable contre les doctrines de Luther, rompit peu de temps après avec la cour de Rome, sur le refus qu'elle lui fit de laisser monter Anne de Boulen sur le trône qu'occupait alors Catherine d'Aragon, sa légitime épouse. Il se fit proclamer *protecteur et chef suprême de l'Église d'Angleterre*. Il rejeta comme les autres réformateurs, le culte des saints dont il fit briser les images, mais il ne modifia d'abord que légèrement les dogmes de l'Église catholique, dont la plupart, néanmoins, disparurent plus tard de la nouvelle religion anglicane, par autorité du parlement, sous les règnes d'Édouard et d'Élisabeth. C'est ainsi que l'on vit pour la première fois un corps politique s'immiscer dans les décisions de dogmes religieux. Le despote Henri VIII détruisit les couvens, s'enrichit des dé-

pouilles de l'Église, persécuta le culte catholique, et fonda sa nouvelle religion par l'abus de la force. Les échafauds furent en même temps teints du sang des catholiques, des luthériens et des disciples de toutes les autres croyances qui n'appartenaient pas aux doctrines religieuses qu'il avait déclarées lois de l'État. Il ne put toutefois empêcher que la voie interprétative des saintes écritures dans laquelle il avait marché, ne fût suivie en Angleterre par d'autres que par lui, et l'on vit du milieu de la Grande-Bretagne s'élever successivement, la Bible à la main, les presbytériens, les anabaptistes, les sociniens, les arméniens, les méthodistes, les quakers, sectes qui, de nos jours, en fait de religion, font encore de ce pays la bigarrure religieuse la plus fantastique que l'esprit humain puisse concevoir (1).

(1) L'écrit intitulé : Défense des Sept Sacremens contre Martin Luther (*Assertio Sacramentorum adversus Martinum Lutherum*), qui valut à Henri VIII le titre de défenseur de la foi, est peu connu ; nous en citerons quelques morceaux tirés de l'excellent ouvrage de M. S.-M.-V. Audin, sur les écrits et les doctrines de Martin Luther, ouvrage qni a exigé, de la part de son auteur, de longues et profondes recherches. En parlant de l'ancienneté et de la suprématie du siége de Rome, dont il a plus tard renié l'autorité, Henri VIII dit :

« Lnther soutenait-il que ces paroles du Christ : *Tout ce que » vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel,* s'adressaient à » la communauté des fidèles, à tout chrétien, homme ou femme?

» Quirites, s'écriait le vieux Romain Emilius Scaurus, accusé » par un homme sans foi devant le peuple romain : Varus affirme » et moi je nie : qui croirez-vous? Et le peuple battit des mains,

Les trois grandes figures qui dominèrent la réforme, au seizième siècle, furent sans contredit, Luther, Calvin et Henri VIII. L'orgueil donna naissance aux doctrines des deux premiers, l'intempérance des sens engendra celles du dernier. Ce fut ainsi que les deux vices qui tourmentent le plus l'homme, au moral comme au physique, rivalisèrent d'ardeur pour déchirer le sein de l'Église ; Dieu le permit sans doute pour mieux flétrir l'origine de cette révolte religieuse.

Nous avons vu les nouvelles doctrines des réformateurs engendrer des discordes sanglantes dans plusieurs pays ; bientôt la scène s'agrandit, les peuples et leurs chefs descendirent dans l'arène; Gustave-Adolphe porta ses armes victorieuses dans toute l'Alle-

» et l'accusateur fut confondn. Je ne veux pas d'autre argument » dans cette question du pouvoir des clés. Lnther dit que les paroles » d'institution s'appliquent aux laïques, Augustin dit non : qui » croirez-vous? Luther dit oui, Beda dit non : qui croirez-vous? » Lnther dit oui, Ambroise dit non : qui croirez-vous? Luther dit » oui, l'Eglise tont entière s'est levée et dit non : qui croirez-vous » encore? Qu'il nie donc qne la communion chrétienne tout en- » tière salue dans Rome sa mère et son guide spirituel. Jusqu'aux » extrémités du monde, les Chrétiens, séparés par l'Océan et la » solitude, obéissent au Saint-Siége! Donc, si ce pouvoir immense » n'est échu au pape ni par l'ordre de Dieu, ni par la volonté de » l'homme, si c'est une usurpation ou un vol, que Lnther nous en » assigne l'origine! La source d'un si grand pouvoir ne saurait être » enveloppée de ténèbres, surtout si le souvenir peut en retenir » l'époque. Veut-il que son berceau remonte à un ou deux siècles » au plus? Voilà l'histoire, qu'il en ouvre les pages.

» Mais si ce pouvoir est si vieux que son principe repose dans » la nuit des temps, alors il doit savoir qne les lois humaines éta-

magne, les partisans de la réforme, sous la dénomination générique de *Protestans*, quelle que fût la nature de leurs principes religieux, se placèrent sous son égide. la politique prit alors le masque de la religion. Gustave meurt, la guerre continue, et ce ne fut qu'après trente années de combats et de luttes acharnées, que le traité de Munster, ou de Westphalie en 1648, arrêta les flots de sang dont ces querelles religieuses avaient arrosé le sol de l'Allemagne et celui d'une grande portion de l'Europe.

La réforme l'emporta; un nouveau code politique la couvrit de sa protection; chaque province en Allemagne, et plusieurs autres dans divers royaumes du continent, purent adopter la croyance qui leur convint;

» blissent que toute possession dont la mémoire est impuissante à » désigner la source, est légitime, et que du consentement unanime » des nations, il est défendu de toucher à ce que le temps a fait » immuable.

» Il faut avoir une rare impudence pour affirmer, quand on a » soutenu le contraire, que le pape n'a fondé son droit qu'à l'aide » du despotisme! Mais pour qui nous prend donc Luther? Nous » croit-il assez stupides pour nous persuader qu'un pauvre prêtre » ait pu parvenir à établir un pouvoir tel que le sien? que, sans » but, sans mission, sans aucune espèce de droit, il ait soumis tant » de nations à son sceptre? qu'il se soit trouvé tant de villes, tant » de royaumes, tant de provinces assez prodigues de leurs libertés » pour reconnaître ainsi un étranger auquel on ne devait ni foi, ni » hommage, ni obéissance!..... etc. »

Qui eût pu jamais croire qu'un prince qui défendait avec tant de chaleur l'unité de l'Eglise dans la personne de son chef visible, se fût plus tard donné un démenti à lui-même, en brisant cette unité dont il avait si éloquemment prouvé l'existence?

mais cette multitude de doctrines religieuses dut naturellement affaiblir la foi dans les cœurs. Toutes, en effet, à l'exception de la croyance catholique, enseignaient que les fidèles, en les embrassant, opèreraient également leur salut. Pourquoi donc ces changemens, achetés au prix de tant de sang, puisqu'ils n'amenaient aucune certitude plus grande sur la voie qui conduit à la vie éternelle? Qu'étaient ces livres saints desquels on avait tiré tant de *vérités* contradictoires, s'entrechoquant, se combattant entre elles, sans cesser de rester vérités? De quelle utilité leur connaissance pouvait-elle être, puisque chacun avait le droit de les étudier selon sa science, d'y former ses doctrines d'après ses propres lumières, de s'établir enfin l'arbitre du sens qu'ils renfermaient? La foi, annoncée par le Sauveur comme nécessaire au salut, tombait donc dans le domaine de l'intelligence humaine et l'erreur ne pouvait plus la souiller dès qu'elle sortait toute créée du sein de cette intelligence? Mais alors à quoi bon l'établissement d'une religion pour tous ou pour plusieurs? Chacun pouvait ou devait enfanter la sienne propre, car toute croyance religieuse était bonne, ou, pour mieux dire, aucune ne devenait nécessaire.

En effet, interrogez un protestant, à quelque secte qu'il appartienne, sur le mérite de la religion qu'il professe; il répondra qu'elle lui paraît bonne, mais il ne dira pas que pour se sauver il soit indispensable d'y croire, car il condamnerait par ces paroles les croyances de toutes les autres fractions du protestantisme dont la sienne diffère, et auxquelles il accorde aussi

le même pouvoir d'ouvrir à leurs disciples les portes du salut. Qu'est-ce donc qu'une religion descendue du ciel pour guider l'homme ici-bas, et dont la croyance n'est pas même obligatoire? Sa présence accuse la divinité d'impuissance ou d'ignorance; elle n'est plus que gênante dès-lors qu'elle cesse d'être nécessaire (1).

C'est ainsi que le conflit d'une multitude d'opinions diverses, en fait de religion, ne pouvait insensiblement qu'engendrer le doute sur l'existence même des vérités qu'elles annonçaient; mais le doute conduit à l'indifférence, et celle-ci mène bientôt à l'incrédulité. Aussi voyons-nous le siècle qui suivit celui qui avait donné naissance aux doctrines de la réforme, modifier ces mêmes doctrines, s'efforcer de les concilier ensemble, au risque d'en altérer la pureté primitive, sans que ces modifications, ces variations, ces concessions réciproques n'élèvent aucune de ces tempêtes politiques qu'avait suscitées la présence des premiers réformateurs : c'est que les générations de cette dernière époque ne saisissaient plus bien le côté sérieux de ces nouvelles inter-

(1) « Mon fils, s'écriait sur son lit de mort la mère du doux » Melanchton, disciple aveugle du violent Luther; mon fils, j'étais » catholique, et, par tes avis, j'ai abandonné la croyance de mes » pères; je t'adjure, au nom du Dieu vivant, de me dire, en ce » moment suprême, dans quelle foi je dois mourir? — O! ma » mère, répondit en sanglotant le jeune Melanchton, dont la piété » filiale éclairait alors le cœur, la nouvelle doctrine est plus commode, mais l'ancienne est plus sûre. » *Dieser zwar annehmlicher, Der Catholische aber sicherer.* (*Ecrits et Doctrines de Martin Luther*, par S.-M.-V. Audin, vol. II, chap. XXIII. Voy. les citations dans cet ouvrage.)

prétations ; c'est que déjà elles n'y attachaient plus d'importance ; c'est, enfin, qu'un sentiment d'indifférence, en matière de doctrines religieuses, commençait à s'emparer d'elles, et que ce sentiment les poussait vers l'incrédulité. Hâtons-nous cependant de présenter ici une observation. Les fractions du protestantisme, en altérant et en modifiant sans cesse leurs doctrines, conservèrent toutes, néanmoins, une haine commune contre la religion dont elles avaient secoué le joug bienfaisant. Cela devait être ; l'erreur peut s'associer à l'erreur, mais la vérité ne peut que provoquer leur ressentiment commun, car tout ce qui n'est pas elle, est nécessairement contre elle. Quel partage pouvait-il donc s'opérer entre les nombreuses doctrines de la réforme et la foi catholique? Un abîme infranchissable évidemment les séparait et doit toujours les tenir séparées. En effet, les premières s'appuient principalement sur les lumières de l'intelligence humaine, faible et changeante de sa nature ; d'où viennent leur divergence entre elles et l'absence d'obligation pour leurs disciples d'y ajouter foi aveuglément ; tandis que la religion catholique, stable, immuable, dominant tous les siècles, depuis la venue du Sauveur, parle avec l'autorité du divin maître qui l'a fondée ; elle impose ses dogmes ; elle commande la soumission ; elle ordonne de croire ; mais aussi elle seule a-t-elle le droit de promettre l'éternité bienheureuse, en récompense de la foi qu'elle apporte.

Résumons en peu de mots les observations précédentes :

Seizième siècle, siècle de révolte et d'orgueil en matière religieuse.

Dix-septième siècle, siècle de doute et *d'indifférentisme.*

Dix-huitième siècle, siècle d'incrédulité, de philosophisme et d'irréligion; c'est celui dont nous avons surtout à nous occuper en ce moment.

Le philosophisme du dix-huitième siècle fut donc évidemment l'œuvre des deux siècles précédens. Son temps était venu, et si ses sectaires choisirent la France pour terrain du combat, c'est que, ne pouvant attaquer la foi catholique avec les seules lumières du raisonnement, ils durent se servir, contre elle, des armes du ridicule et d'une railleuse calomnie. Or, la langue française, fine et légère, exprimant au besoin, selon le choix des expressions, plus ou moins que la pensée même qu'on veut émettre, leur offrait plus que toute autre les moyens de lancer des traits empoisonnés, déguisés par les agrémens et les artifices du discours; d'ailleurs cette langue était répandue dans toute l'Europe, et elle appartenait à un peuple qui prend parfois l'esprit pour la profondeur, les dehors spécieux pour la vérité, et chez qui le sourire désarme souvent toute intention hostile. Ni la langue anglaise, ni la langue allemande n'auraient présenté les mêmes avantages : ces deux peuples, d'un caractère grave et sérieux, penseur et profond, n'auraient pu convenir à la guerre de tirailleurs qu'avaient adoptée les philosophes du dernier siècle. Leur secours ne fut cependant pas inutile au parti, et nous verrons plus tard l'Allemagne ap-

porter aux philosophes l'appui formidable d'une organisation secrète ayant pour but la révolte contre toute autorité reconnue.

Rien n'est plus facile à prouver que la conspiration du philosophisme du dix-huitième siècle contre la religion catholique. Le but, les moyens nous ont été révélés par ses disciples. Trois d'entre eux peuvent, en quelque sorte, personnifier les diverses parties du système qu'ils ont tous adopté : Jean-Jacques Rousseau, par ses doutes calculés, par des raisonnemens faux, vagues et contradictoires, semble avoir pris à tâche de démontrer l'impuissance du cœur de l'homme à croire aux vérités de la religion catholique; or, cette impuissance reconnue, la foi s'éteignait d'elle-même; une négative ne peut servir de base à aucune croyance religieuse. Voltaire, levant le masque, attaque la religion dans son ensemble et dans ses détails; la persécute par ses railleries, la poursuit par ses calomnies, et, dans sa rage satanique, déverse sur elle le fiel du ridicule à défaut d'argumens. Enfin Diderot, plus fougueux que les deux autres, sonnant toutefois la victoire avant la fin du combat, embrasse dans leur ensemble les conséquences du système philosophique dont il est le séide, et prêche le *matérialisme* qu'il représente comme le *sublime* de la raison humaine; mais il devançait de quelques années les événemens de son siècle; sa voix, plus prophétique que celle de ses amis, ne fut pas d'abord écoutée avec autant de faveur. Et comment pouvait, en effet, être accueilli chez une nation spirituelle, ce désolant axiome, résumé de tous les prin-

cipes philosophiques du bouillant encyclopédiste, *qu'entre l'homme et son chien il n'y a de différence que l'habit* (1). D'ailleurs, Diderot se trompait : lorsque l'homme se dégrade jusqu'à tomber dans le matérialisme, ce n'est pas l'instinct pacifique de l'animal, symbole de la fidélité, qui lui sert de guide, ce sont les fureurs du tigre qui dévorent son âme : les preuves de cette assertion ne nous manqueront pas.

Si la haine de cette secte impie se dirigea en apparence surtout contre la religion catholique, c'est qu'elle n'ignorait pas que la chute de cette religion, si elle eût été possible, devait entraîner la ruine de tous les autres cultes; mais, malgré la feinte protection que les philosophes daignèrent accorder, en certaines occasions, aux croyances protestantes, ils n'en étaient pas moins au fond les ennemis du catholicisme que du protestantisme. Toute autorité quelconque, tout frein mis aux passions de l'homme leur étaient odieux : autorité religieuse, autorité morale, autorité politique, ils voulaient tout anéantir. Écoutons leurs principaux adeptes, ils nous feront connaître les sentimens et les projets de leur secte :

« Ces régénérateurs de la société nous apprendront,
» en fait de religion, que l'immortalité de l'âme n'est
» qu'un *dogme barbare*, *funeste*, *désespérant* et con-
» traire à toute *législation;* que cette âme n'est pas un
» être *distinct* du corps; que *le dieu des juifs* et des
» *chrétiens* n'est qu'une *chimère* et un *fantôme;* qu'ils

(1) *Vie de Sénèque*, par Diderot.

» sont las d'entendre dire que *douze* hommes ont suffi
» pour *établir* le christianisme, et qu'ils veulent prou-
» ver *qu'un seul* suffit pour *le détruire;* puis, dans
» leur impiété, donnant au Sauveur du monde la dé-
» nomination d'*infâme*, ils s'encourageront les uns les
» autres à *écraser l'infâme*, ils se réjouiront *du mé-*
» *pris où l'infâme*, disent-ils, est tombé chez tous les
» honnêtes gens de l'Europe, et s'applaudiront de voir
» bientôt le moment *où les cordonniers, les servantes*
» *et la canaille* seront les seuls qui croiront encore à
» la religion du Christ (1). »

En fait de morale, ils nous enseigneront :

« Que les idées de justice et d'injustice, de vertu et
» de vice, de gloire et d'infamie, sont purement *arbi-*
» *traires et dépendantes de l'habitude ; que l'intérêt*
» *personnel* est l'unique et universel *appréciateur* du
» mérite des actions des hommes ; que la loi qui con-
» damne les époux à vivre ensemble, dès qu'ils ces-
» sent de s'aimer, est une loi *barbare et cruelle;* que
» le commandement fait aux enfans, *d'aimer leur père*
» *et mère*, est plus l'ouvrage de *l'éducation* que celui
» de *la nature ;* que les *remords* ne sont que la *pré-*
» *voyance de peines physiques* auxquelles le crime
» nous expose, et qu'un homme *au dessus des lois*
» commet *sans repentir* l'action *malhonnête* qui lui
» est utile (2). »

(1) Voy. la note 1re.

(2) Voy. même note.

Puis, dans le but de renverser l'ordre social établi en Europe, ils nous apprendront encore :

« Que la vraie monarchie n'est qu'une *constitution*
» imaginée pour *corrompre* les mœurs des peuples et
» pour *les asservir;* que si l'autorité des rois vient de
» Dieu, c'est comme les *maladies et les fléaux du*
» *genre humain;* que les rois sont les premiers *bour-*
» *reaux* de leurs sujets; *que la force et la stupidité*
» sont les seules *origines* de leur trône; un d'entre
» eux, apostrophant les rois, s'écriera : *Tigres déifiés*
» *par d'autres tigres*, vous croyez donc passer à l'im-
» mortalité? Un autre, enfin, se complaira à exprimer
» publiquement le vœu *de voir le dernier des rois*
» *étranglé avec les boyaux du dernier des prê-*
» *tres* (1). »

Pour mieux concentrer leur force d'action et mieux régulariser leur marche, ils se formeront en société chez un des plus opulens d'entre eux (2); du sein de cette académie impure sortiront les ouvrages les plus pernicieux pour la société, et si quelques uns des conjurés philosophes s'en tiennent éloignés (3), ils n'en partageront pas moins les principes monstrueux de cette société et ne travailleront pas avec moins d'ardeur à leur propagation.

L'un d'eux, en effet, qui par la vaste capacité de son esprit, par son infatigable activité, sa profonde

(1) Voy. la note 1re.
(2) *Le baron d'Holbach.*
(3) Tels que Voltaire, d'Alembert, Jean-Jacques Rousseau.

irréligion, son cynisme révoltant, avait mérité à juste titre d'être proclamé le patriarche et le chef du philosophisme du dix-huitième siècle, Voltaire enfin, dont la plume, toujours maligne sans cesser d'être gracieuse, a effleuré tous les sujets que l'intelligence de l'homme peut saisir, comprenant que le succès de ses doctrines et de celles de ses amis dépendait de leur rapide propagation en Europe, mais gêné par la surveillance qu'exerçaient encore les parlemens en France, s'adresse à Frédéric II, roi de Prusse, un des adeptes philosophes, et obtient de ce souverain l'autorisation de faire imprimer à Berlin les productions impies dont la secte regardait la publication comme nécessaire à la réussite de leurs projets. Ainsi, l'incendie moral est attisé, répandu par ceux-là même dont le premier intérêt, le premier devoir était de l'étouffer. La subtilité du poison se cache sous l'attrait du langage; il pénètre dans toutes les classes de la société, et la secte philosophique peut bientôt compter dans ses rangs, en qualité d'adeptes *protecteurs,* outre Frédéric II, l'impératrice de Russie Catherine II, l'Empereur Joseph II, la reine de Suède et le prince Gustave son fils, le roi de Pologne, Frédéric landgrave de Hesse-Cassel, le duc de Brunswick, le duc de Wurtemberg, Louis, prince de Wurtemberg, Charles Théodore, électeur palatin, la princesse d'Anhalt Zerbst, et Wilhelmine, margrave de Bareuth (1). Enfin dans sa joie, exagérée sans doute, le patriarche de Fernay peut écrire à un

(1) Voy. note 1re.

de ses plus ardens admirateurs : « Il n'y a pas présent » un prince allemand qui ne soit philosophe, de la » philosophie de *l'incrédulité* (1).

Que voulaient donc ces gens pervers, ces esprits faux, ces cœurs corrompus? Bouleverser la société. Nul doute, ils nous l'apprennent par la voix de leur chef. « Tout ce que je vois, écrivait encore Voltaire, » jette les semences d'une révolution qui arrivera » *immanquablement*, et dont je n'aurai pas le *plaisir* » d'être témoin. Les Français arrivent tard à tout, » mais ils arrivent. La *lumière* s'est tellement répan- » due de proche en proche, qu'on *éclatera à la pre- » mière occasion*, et, alors, ce sera un beau *tapage* » Les jeunes gens sont *bien heureux*, ils verront de » *belles choses* (2). »

Voltaire avait raison : cette *lumière* impie à laquelle il faisait allusion, éclairait en effet l'Europe au dix-huitième siècle; partout le philosophisme avait ses adeptes, et si tous n'étaient pas initiés dans les secrets des plus influens conspirateurs, en tête desquels il faut placer le patriarche de Ferney, d'Alembert, Diderot, d'Holbach, d'Argens, Condorcet, et quelques autres encore, tous, au moins, embrassaient les doctrines irréligieuses de leurs maîtres, et conspiraient ainsi avec eux à préparer l'incendie qui devait bientôt éclater dans le sein de la société.

(1) Lettre de Voltaire au comte d'Argental, conseiller au parlement de Paris, 26 septembre 1766.

(2) Lettre de Voltaire à M. de Chauvelin, 2 mars 1764.

Il n'y a pas de doute que les philosophes du siècle dernier n'aient profité, pour arriver à leur but, des moyens de propagation que leur offrait une société secrète répandue sur une grande portion de la surface du globe, sous la dénomination de *Francs-Maçons*. Cette société qui n'offre en apparence qu'un but de réunion propre aux plaisirs, pour les uns, et aux bonnes œuvres pour les autres, cache évidemment, dans ses mystères ignorés par la plupart de ceux qui en font partie, une arrière-pensée hostile à l'organisation actuelle de l'ordre social (1); la profonde immoralité de

(1) Forcé de quitter la France au commencement de la révolution de 1789, mon père vint s'établir avec sa famille dans une maison de campagne proche de la ville de Vicence; j'avais alors à peine douze ans, et à cet âge les moindres incidens qui dérangent l'ordre établi dans la maison excitent la curiosité. Je m'aperçus que mon père, qui était extrêmement exact à présider à nos repas de famille, s'était abstenu d'y paraître pendant quelques jours. Je finis par apprendre qu'il passait ce temps enfermé dans son cabinet avec un seigneur italien qui demeurait non loin de nous. Je n'osais alors faire aucune question à mon père sur l'objet de ces visites secrètes; mais quelques années après, lui-même dévoila ce mystère. Il me dit qu'un certain comte italien, avancé dans les plus hauts grades de la franc-maçonnerie, mais dégoûté des principes subversifs admis et propagés par ses collègues, principes dont il voyait les épouvantables résultats en France, croyait en conscience devoir révéler que le but principal de la société à laquelle il appartenait, était non seulement de détruire le christianisme, mais aussi de renverser le trône des Bourbons, comme étant le plus ancien de l'Europe, et comme ouvrant une voie facile à la destruction des autres monarchies; que ce seigneur italien lui avait mis sous les yeux des papiers qui constataient l'exactitude de ses révélations.

quelques unes des personnes indiquées comme ayant occupé les grades les plus élevés de cette société, tel que le feu duc d'Orléans, Philippe-Égalité, le ferait présumer. Ce qui le constaterait encore, c'est la réunion de plusieurs des loges francs-maçonniques avec une société, créée dans le dix-huitième siècle, moins connue peut-être, mais plus fortement organisée que celle des Francs-Maçons, et dont la pensée unique avait pour objet la révolte contre toute autorité quelconque établie.

J'en dirai quelques mots ici :

Dans le fond de l'Allemagne, un obscur professeur de droit, à Ingolstadt, imbu des principes philosophiques du siècle, profond penseur, d'une volonté ferme, patiente et obstinée, envisagea les résultats politiques que devaient amener les efforts des sectaires anti-religieux et anti-monarchiques de son temps; il mesura l'abîme prêt à s'entr'ouvrir et sourit aux révolutions qui devaient le combler; mais il comprit aussi qu'une société qui s'écroule, tend aussitôt à se relever, et qu'une apparence d'organisation, déjà prévue et analogue aux causes du désordre existant, réunit bientôt en un seul faisceau les membres d'une telle société ex-

Mon père ajouta que ces papiers démontraient évidemment que le sentiment intime de la franc-maçonnerie était celui d'une haine invétérée contre la religion du Christ et contre toute royauté. Ces paroles de mon père firent une telle impression sur mon esprit, que, dans un âge plus avancé, je ne voulus jamais entrer, sous quelque dénomination que ce fût, dans la société des Francs-Maçons.

pirante. Il laissa donc aux philosophes modernes le soin d'une destruction qu'il appelait de ses vœux, et songea surtout aux moyens de s'emparer du triomphe au jour de la victoire.

Cet homme pervers s'appelait *Weishaupt;* il prit pour nom de guerre *Spartacus*. Ce surnom indiquait sa croyance sur l'état dans lequel se trouvait la société, et révélait le but qu'il se proposait d'atteindre; il fallait affranchir les peuples du joug politique et religieux sous lequel ils gémissaient, et d'esclaves qu'ils étaient, les régénérer à la dignité *d'hommes libres* qu'ils avaient perdue. Telle était, en effet, la grande œuvre que devait opérer *l'ordre des illuminés*, dont Weishaupt fut le fondateur.

L'ensemble de son système reposait sur cette suite de raisonnemens : « L'égalité et la liberté sont les » droits essentiels que l'homme, dans sa perfection » originaire et primitive, reçut de la nature; la pre- » mière atteinte à cette égalité fut portée par la pro- » priété; la première atteinte à la liberté fut portée par » les sociétés politiques ou les gouvernemens; les seuls » *appuis* de la propriété et des gouvernemens, sont les » *lois religieuses* et civiles; donc, pour rétablir l'hom- » me dans ses droits primitifs d'égalité et de liberté, » il faut commencer par détruire toute religion, toute » société politique, et finir par l'abolition de toute pro- » priété (1). »

L'ambitieux dessein de Weishaupt était d'effacer les

(1) Voy. la note 2.

limites territoriales qui séparent les nations entre elles, et de fondre tous les peuples en un seul. « Il faut, di- » sait-il, anéantir la religion, l'amour de la patrie et » celui du prince ; les sentimens qu'ils inspirent res- » treignent les affections de l'homme à des états par- » ticuliers, et le détournent de l'objet bien plus vaste » de l'illuminisme (1). » Le plan de cet habile conspirateur eut peut-être pu s'accomplir partiellement, si la découverte de ses projets n'eût averti du danger, et si, surtout ses complices en France, plus impatiens que lui, n'eussent bouleversé la société française et effrayé l'Europe au bruit de leurs sanguinaires exploits.

Weishaupt ne recherchait pas l'éclat, il ne voulait que dominer ; il resta long-temps inconnu aux nombreux membres de l'ordre qu'il avait fondé. Il avait sous lui un *aréopage*, ou conseil, composé des douze premiers adeptes ; c'est par eux qu'il dirigeait tout l'ordre. Ces douze *aréopagistes* communiquaient avec *des directeurs nationaux*, ainsi appelés parce qu'ils avaient la direction des intérêts de leur société chez une nation ; ces directeurs nationaux avaient sous eux des inspecteurs, des *provinciaux* et des *directoires* chargés de la surveillance des mêmes intérêts, d'après les divisions et subdivisions des provinces de chaque pays (2).

Le nouveau Spartacus connaissait les nombreuses

(1) Voy. note 2.
(2) Voy. note 2.

ramifications de la franc-maçonnerie; il résolut d'en tirer parti au profit toutefois de l'illuminisme dont l'organisation lui paraissait plus forte et mieux calculée. Une union entre ces deux sociétés eut lieu à Wilhelmsbad. L'illuminisme, sans révéler tous ses secrets, acquit ainsi un plus grand développement : il embrassa l'Allemagne, une partie de l'Autriche, et s'étendit même jusque dans le nord de l'Italie. Weishaupt, être mystérieux, du fond de sa retraite dirigeait tous les mouvemens de sa société ténébreuse, qui compta bientôt dans ses rangs, des ministres de souverains, des princes de l'empire, des ducs régnans : sans doute tous ne furent pas initiés aux derniers mystères de l'ordre, mais il est certain que tous, au moins, le couvrirent de leur protection, et que cette protection ne faillit point au chef de l'illuminisme, même après que la découverte de ses papiers eut révélé l'étendue de ses projets, et que l'exil l'eut forcé de quitter sa patrie avec quelques uns de ses adhérens(1). Les efforts de cet apôtre de l'impiété contribuèrent donc beaucoup au triomphe des principes de la secte philosophique dans le siècle dernier. Le court exposé présenté dans les pages précédentes, montre l'état de délabrement moral dans lequel se trouvait la société européenne au dix-huitième siècle. Souverains, princes, sujets, concouraient à différens titres à saper les bases fondamentales de la religion, à détruire les

(1) Une partie des archives de l'ordre des illuminés fut saisie en l'an 1786. Voy. la note 2.

liens qui attachaient ensemble les diverses parties de l'état social; enfin à jeter les semences de cette révolution morale, politique et religieuse, que le vieux chef du philosophisme entrevoyait de loin, appelait de ses vœux, et dont il regrettait de ne pouvoir être le témoin. On peut dire que l'Europe entière s'avançait vers l'abîme creusé sous ses pas; partout la voix des sophistes de l'impiété rencontrait un appui ou trouvait un écho : l'Angleterre avait ses Holand, ses Tindal, ses Bolingbroke; l'Italie, ses Tanucci et ses Ricci (Scipion), suscitant, le premier, comme ministre à Naples, l'autre comme évêque en Toscane, de nouveaux embarras à l'Eglise catholique; si la piété de Charles III sut mettre l'Espagne à l'abri des principes irréligieux qui régnaient de son temps, cette piété néanmoins fléchit un instant devant la volonté d'un de ses ministres philosophe, le comte d'Aranda. Quant au Portugal, l'immoralité de son roi Joseph I[er], la haine du marquis de Pombal contre le clergé, et l'admiration de ce premier ministre pour Jean-Jacques Rousseau, Voltaire, Diderot, dont il fit traduire en portugais et répandre les œuvres impies, promettaient aux ennemis du Christ une puissante protection.

A l'époque où nous allons reprendre le fil du précis historique des événemens contemporains (1), le duc de Choiseuil avait, en France, remplacé le cardinal de Bernis en qualité de premier ministre; ce pays, devenu l'allié de Marie-Thérèse, soutenait encore, de concert

(1) En 1759.

avec l'Empire, la Suède et la Russie, une guerre malheureuse contre Frédéric II, dans laquelle ce souverain, n'ayant pour appui que quelques faibles corps auxiliaires anglais, déploya seul contre l'Europe une force de caractère, et des talens militaires d'une telle supériorité, qu'il acquit justement le surnom de premier capitaine de son siècle; ni découragé par des revers qui souvent ne lui laissèrent d'autres possessions dans ses propres États que le sol qu'occupaient ses armées, ni ébloui par les succès que son génie lui faisait obtenir, il sut enfin dominer la fortune et dicter avantageusement la paix, qui termina en 1763 la guerre de Sept-Ans, si glorieuse pour les armées prussiennes.

L'année précédente, en 1762, la paix avait été signée entre la France et l'Angleterre.

La guerre générale qui désola l'Europe pendant ces sept années, ne suspendit pas les efforts du philosophisme, vers le but subversif qu'il voulait atteindre. Frédéric, de ses champs de bataille, trouvait encore le loisir d'entretenir une correspondance active avec les chefs du panthéisme ou athéisme moderne; ceux-ci obtinrent même à cette époque un triomphe qui dut leur inspirer la confiance d'une victoire prochaine.

Ils comprenaient depuis long-temps combien serait fragile leur œuvre s'ils ne parvenaient pas à inculquer leurs doctrines anti-chrétiennes dans le cœur de la génération qui s'élevait autour d'eux; mais plusieurs corporations religieuses veillaient avec soin à l'éducation de la jeunesse, et cherchaient à éloigner d'elle le poison qu'on voulait distiller dans leur naissante intel-

ligence. Parmi ces corporations s'en trouvait surtout une dont la forte organisation, la grande connaissance du cœur humain, l'attachement à la foi catholique et la profonde érudition avaient inspiré confiance à la plupart des pères de famille, c'était celle qui avait élevé une grande partie des grands hommes qui illustrèrent le siècle de Louis XIV; c'était celle qui avait porté la civilisation jusque dans les contrées les plus sauvages, celle qui avait donné à la science des savans célèbres, et à la religion des martyrs.

Tant de bienfaits rendus à l'humanité ne pouvaient qu'exciter la haine des prétendus régénérateurs du siècle; ils voyaient avec raison dans l'existence de la société fondée par saint Ignace de Loyola un obstacle insurmontable à l'entier accomplissement de leurs desseins; la chute de cette société fut donc arrêtée : railleries, intrigues, odieuses calomnies, tout fut employé pour la perdre dans l'esprit des peuples et des gouvernemens; on réveilla le souvenir d'anciennes accusations aussi fausses que perfides; on suivit la tactique accoutumée, dans de semblables attaques, on rendit responsable toute l'institution des erreurs partielles et non reconnues, même désavouées, de quelques membres isolés de cette nombreuse et ancienne association, et on exalta de nouveau avec affectation les fameuses *Lettres provinciales*, ouvrage écrit avec autant d'esprit et d'élégance que de mauvaise foi. Les partisans de Jansénius excitaient le zèle de la secte anti-religieuse. Les parlemens français, imbus de jansénisme, gardaient un silence partial, et l'Europe protestante ou philosophe

applaudissait aux efforts des apôtres de l'incrédulité !

Néanmoins ces clameurs seraient peut-être restées sans effet, si l'un des adeptes de la philosophie moderne n'eût osé mettre le premier la main à l'œuvre. Le marquis de Pombal donna le signal. Une conspiration contre le roi Joseph Ier s'était tramée en Portugal ; elle servit de prétexte au ministre pour réaliser ses projets. Le duc d'Aveyro avait à se plaindre d'un double outrage : sa femme et sa fille avaient été séduites par le roi, livré à tous les caprices d'une scandaleuse débauche. Un nouveau grief s'éleva bientôt contre ce monarque ; l'illustre famille de Tavora fut aussi déshonorée dans la personne de la jeune marquise de ce nom. Les vengeances sont promptes et terribles sous ce climat brûlant ; le déshonneur y a soif de sang. Dans la nuit du 3 septembre 1758, le roi Joseph fut attaqué dans sa voiture, une balle lui fracassa le bras. Les conspirateurs furent arrêtés ; le tribunal dit l'*Inconfidence*, composé de juges nommés par le marquis de Pombal, parmi lesquels il s'était placé lui-même, déclarèrent les pères Malagrida, Souza et Mathas complices de l'attentat. Le 13 janvier 1759, les conjurés et plusieurs membres de leur famille périrent dans les plus affreux supplices. Un édit du 19 du même mois, déclara atteints de complicité tous les jésuites portugais, qui aussitôt furent enfermés et peu après déportés en Italie ; le seul Malagrida resta prisonnier. Le 21 septembre 1761, ce vieillard, âgé de plus de soixante-dix ans, fut étranglé et son corps jeté aux flammes, non plus comme *complice* de l'attentat commis contre la

personne du roi, mais comme coupable d'*hérésie*. La révision ordonnée en 1780, par la reine Marie, de la sentence de mort rendue contre les Aveyro, les Tavora et les Monguia, a confirmé à leur égard la réalité de la conjuration, mais nullement la complicité dont furent accusés, à cette époque, les jésuites portugais (1).

Le triomphe obtenu par le philosophisme en Portugal, fut accueilli en France avec joie par les partisans des nouvelles doctrines : l'impulsion était donnée, il fallait la soutenir, et certes les philosophes français avaient beau jeu; ils comptaient avec raison sur leur adepte le duc de Choiseul, ministre tout puissant d'un prince insouciant et débauché; ses sentimens d'opposition au clergé, son inimitié contre la société de saint Ignace étaient connus; mais il fallait un prétexte pour frapper : le fort en manque rarement contre un plus faible que lui.

Cette société venait de fonder des missions à la Martinique. Le père Lavalette, visiteur général, avait été chargé de former ces établissemens; soit faute d'ordre de sa part, ou par suite de causes majeures, il ne put acquitter aux frères Lionay et Gouffre, négocians à Marseille, les créances dont ils étaient détenteurs. Ceux-ci, alléguant que le général de l'ordre exerçant

(1) Il convient d'ajouter ici que l'inquisiteur général, Don Joseph de Bragance, frère du roi, ayant refusé, ainsi que ses assesseurs, de condamner le père Malagrida, le marquis de Pombal créa aussitôt un nouveau tribunal dont il donna la présidence à son frère. Ce fut ce tribunal qui fit périr sur l'échafaud, comme prétendu *hérétique*, l'infortuné vieillard.

un pouvoir absolu sur toute la société, devait être responsable des transactions faites par un des membres de cette société, en appelèrent au parlement. Le 17 avril 1761, le parlement de Paris enjoint aux jésuites l'ordre de déposer, au greffe de la cour, un exemplaire imprimé de leurs constitutions dénoncées comme contenant des dispositions incompatibles avec les lois du royaume. Le fameux La Chalotais, procureur général au parlement de Bretagne, ami zélé de d'Alembert et de Diderot, fulmine contre l'ordre des jésuites, dans un compte-rendu dont la rédaction, avec quelque apparence de vérité, comme on le verra ci-après, est attribuée au philosophe d'Alembert lui-même. Par ordre du roi, une assemblée extraordinaire d'évêques est convoquée pour donner son avis sur l'institut des jésuites et sur l'utilité de cet ordre religieux en France. Sur cinquante et un évêques ainsi réunis, quarante-cinq se prononcèrent en faveur de la société (1). On voulut néanmoins passer outre et changer les institutions qui la gouvernent, institutions établies par son fondateur et toujours en vigueur depuis son origine. On s'adresse à ce sujet au père Ricci, général de l'ordre, qui fit alors cette belle réponse qu'on eût admirée dans la bouche d'un ancien Romain : *Sint ut sunt, aut non sint;* qu'elles restent ce qu'elles sont, ou qu'on les détruise. Leur destruction fut résolue.

(1) Lacrételle, très prévenu contre les jésuites, dit même que, sur quarante évêques assemblés, un seul, l'évêque de Soissons, eut une opinion contraire à celle de ses collègues. (*Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, liv. XII.)

Le 6 août 1762, par arrêt définitif du parlement de Paris, les jésuites reçoivent l'ordre de quitter leurs colléges et leurs établissemens; les parlemens des provinces suivent l'exemple de la capitale; peu après celui de Rennes, à la requête de La Chalotais, expulse de Bretagne tous les membres de cette société. Cette proscription devient bientôt générale en France, et l'on voit des vieillards, chassés de leur pays, pauvres et sans ressources (car, comme jésuites, d'après leurs constitutions, ils ne pouvaient rien posséder en propre), aller mendier un asile et du pain sur la terre étrangère; c'est alors que les régénérateurs du jour purent s'écrier avec vérité, par la bouche d'un de leurs plus ardens disciples : « Par ma foi, ceci est très sé» rieux; les classes du parlement n'y vont point de » main morte; ils croient servir la religion, mais ils » servent la raison sans s'en douter. Ce sont des *exé» cuteurs* de la haute justice pour la *philosophie* dont » ils prennent *les ordres sans le savoir*(1). »

Trois années ne s'étaient pas écoulées que d'Aranda, en Espagne, et Tanucci, à Naples, avaient également expulsé les jésuites de ces deux royaumes; mais ces mesures ne satisfaisaient pas encore les sectaires de la nouvelle philosophie : ils demandaient hautement la suppression entière de l'ordre, et les

(1) Lettre de d'Alembert à Voltaire. — « Enfin, dit-il ailleurs, le » 6 du mois prochain nous serons délivrés de la canaille jésuitique; » mais la raison en sera-t-elle mieux, et l'*infâme* (le Christ) plus » mal? » (*Lettre* 102 *de d'Alembert à Voltaire.*)

cours de l'Europe s'empressèrent d'amener ce résultat dans leurs négociations avec le Saint-Siége. Clément XIII refusa d'obtempérer à leurs désirs. Ce ne fut que sous le pontificat de Clément XIV (Ganganelli), que ce pape, fidèle aux promesses auxquelles il avait dû son élévation sur le trône de saint Pierre, rendit, en 1773, un bref d'extinction contre la société de saint Ignace.

La suppression de cette société laissa un vide immense dans l'éducation publique. Les sophistes du jour, habiles à détruire, essayèrent en vain de le combler, mais ils purent au moins inculquer avec plus de facilité, dans l'esprit de la jeunesse, les principes détestables sur lesquels étaient fondées leurs doctrines. En effet, les jésuites n'eurent pas plutôt quitté la France, que leurs ennemis redoublèrent d'ardeur pour répandre à profusion, dans toutes les classes de la société, les productions immorales sorties de la plume de leurs écrivains. La génération qui s'élevait apprit par eux à renier son Dieu, à secouer le joug bienfaisant du pouvoir paternel, à ne voir que des tyrans dans les personnes préposées à gouverner l'Etat; elle apprit à confondre les notions du bien et du mal, à ne les considérer que comme des questions de pure convention; l'obéissance à l'autorité fut taxée de servilité; la résistance, de noble indépendance. Les lumières de l'intelligence révélèrent l'existence, pour tous, de droits inconnus jusqu'alors. Sous la dénomination de progrès de la civilisation, on voulut modifier, changer, et plus tard bouleverser et détruire les élémens dont se compo-

sait alors l'état social ; ce qui s'opposait à la réalisation de ce but signalait la présence d'un *préjugé*, mot employé par les philosophes pour désigner ce qu'ils voulaient écarter ou détruire : l'inégalité des conditions était un *préjugé;* l'antique possession de certaines propriétés tirait sa force d'un *préjugé;* le respect dû à la religion, à ses ministres, ne se fondait que sur un *préjugé;* enfin tout ce qui, dans les usages, les coutumes et les lois existant alors, mettait obstacle à une égalité, à une liberté de pensée et d'action, complète, absolue, était flétri du nom de *préjugé*.

La plupart des personnages influens de la cour de Versailles semblaient favoriser ce mouvement des esprits ; l'exemple de leurs mœurs, plus que faciles, leur familiarité protectrice envers les sectateurs de l'incrédulité, hâtaient les progrès du mal. Ils ne voyaient encore dans la philosophie du jour qu'une sanction spirituelle et raisonnée accordée à l'immoralité de leur conduite. En raillant, ridiculisant, repoussant les préceptes d'une religion qui condamnait leurs égaremens, ils espéraient échapper à la vérité de sa censure, et pour afficher leurs sentimens hostiles contre elle, ils acceptaient des mains du philosophisme le titre d'*esprits forts*.

C'est en vain que dans plusieurs de ses assemblées le clergé fit entendre sa voix, on n'écoutait plus ses plaintes, on riait de ses prédictions ; la France s'éloignait de son Dieu, et en même temps elle perdait journellement de son antique amour pour ses rois. Une nouvelle royauté s'élevait dans son sein. Le phi-

losophisme enseignait hautement que, puisque les gouvernemens sont faits pour les peuples, les peuples doivent se considérer supérieurs aux gouvernemens; on le crut, et le germe révolutionnaire, caché sous ce principe captieux, une fois fécondé, développé par des têtes ardentes qu'aucun frein religieux ne pouvait plus retenir, produisit bientôt ce terrible cataclysme politique qui a englouti la monarchie la plus ancienne de l'Europe.

Louis XV voyait le danger; mais mesurant avec égoïsme l'époque à laquelle il devait éclater, il la jugea encore assez éloignée pour se flatter d'atteindre en repos le terme de son règne: « Pauvre Berry, » disait-il en regardant son petit-fils qui devait être un jour l'infortuné Louis XVI, « la couronne t'écrasera » sous son poids; » puis, satisfait de cette prévoyante observation, il se livrait de nouveau à son indolence et retournait à ses honteux plaisirs. Aussi peu préoccupé des événemens qui agitaient l'Europe que des périls qui menaçaient son trône, il avait laissé s'opérer sous ses yeux un premier partage de la Pologne entre l'Autriche, la Prusse et la Russie (1). Cependant un incident dont les suites eurent du retentissement, marqua les dernières années de son règne : les parlemens, enhardis par la faiblesse du souverain, et forts de l'appui que leur donnait une opinion publique, inquiète et frondeuse, empiétaient journellement sur l'autorité suprême. Le roi, cédant facilement aux vœux du chan-

(1) En 1772.

celier Meaupou, les supprima tous (1). De nouvelles compagnies judiciaires furent instituées. Le peuple murmura ; des témoignages éclatans d'enthousiasme et de regrets suivirent les membres des anciens parlemens jusque dans leur exil, et le mécontentement général acquit encore un nouveau degré de force.

Louis XV mourut en 1774, après un règne trop long de trente ans (2). A sa mort, tous les ressorts du gouvernement étaient relâchés, l'autorité du trône chancelante, le trésor obéré, l'affection des sujets pour leur prince presque entièrement effacée, le peuple surchagé d'impôts ; l'état social marchait vers sa dissolution ; la foi religieuse s'éteignait, la philosophie du siècle proclamait son triomphe, et derrière elle l'anarchie préparait déjà son œuvre de destruction.

Ce fut au milieu d'une désorganisation morale et politique presque universelle en France, que le nouveau monarque, à peine âgé de vingt ans, ceignit une couronne qui devait plus tard devenir pour lui celle du martyr. Louis XVI, charitable, bienfaisant, humain, avait toutes les qualités privées qui font l'homme de bien, et toutes les vertus qui font le chrétien ; ses mœurs étaient pures, ses vues justes, ses intentions droites ; sa piété douce et fervente égalait celle des premiers chrétiens ; son âme était à Dieu, son cœur à ses sujets ; il voulait réellement la prospérité de son pays,

(1) En 1771.
(2) S'il eût succombé à la maladie qui l'atteignit pendant son séjour à Metz, en 1744, il eût conservé le surnom de *Bien-Aimé*, qui lui fut décerné à cette époque.

et il paya de sa couronne et de sa tête l'impuissance de ses efforts pour le bonheur de son peuple.

Dans l'examen du drame dont il me reste à parcourir les lugubres péripéties, on serait tenté de taxer la Providence d'injustice, à la vue des malheurs, si peu mérités, qu'éprouva une famille royale si digne, à tous égards, de notre profonde admiration. Pourquoi, pourrait-on se dire, les iniquités de tout un siècle doivent-elles peser sur des têtes innocentes? Pourquoi offrir en holocauste aux fureurs anti-religieuses et anti-sociales du jour, un roi pieux et voulant le bien, une reine dont les nobles qualités rehaussaient encore l'éclat du diadème, une princesse près de laquelle l'indigent trouvait toujours une aumône et l'être souffrant une prière; enfin, deux aimables enfans, dont l'âge seul devait désarmer le ressentiment et la haine.

Abstenons-nous néanmoins de lever vers le ciel un regard accusateur; puisons plutôt d'utiles leçons dans le spectacle de douleurs qui va se dérouler à nos yeux, et dont l'histoire des hommes n'offre point encore d'exemple.

Les voies du Créateur, quoique souvent incompréhensibles pour notre faible intelligence, n'en renferment pas moins de grands enseignemens : c'est à nous à les mettre à profit. Le Maître du monde peut bien, quand il le veut, se communiquer à ses élus par des inspirations intimes et secrètes; mais lorsqu'il s'adresse aux nations, c'est par les événemens dont il dirige la marche sur cette terre qu'il les instruit et les châtie. Il sait que la vie ici-bas s'écoule comme un

songe ; que l'homme, à peine né, dépérit et s'éteint ; que les puissances les mieux établies, les plus grandes renommées disparaissent devant un cercueil ; mais il mesure la brièveté de nos jours avec cet espace incommensurable qu'il remplit de sa présence et de sa gloire, et il donne des joies éternelles en récompense de la fidélité d'un moment. Sa miséricorde s'étend sur tout le genre humain ; à tous il se révèle par les mêmes bontés, par les mêmes enseignemens. S'il permet le triomphe du crime sur l'innocent opprimé, c'est qu'il veut couronner un juste de plus dans le ciel et inspirer aux mortels une plus grande horreur du vice ; toutefois sa justice, même ici-bas, éclate et frappe tôt ou tard : que le coupable reste sourd à sa voix paternelle, c'est alors un Dieu outragé qui se venge !

Au moment de la révolution française, la somme des iniquités avait comblé la mesure ; l'échelle du mal avait été parcourue : affaiblissement de la foi depuis les hérésies triomphantes de Luther, de Calvin et d'Henri VIII ; puis, comme nous l'avons déjà fait observer, indifférence en fait de religion, incrédulité, révolte enfin contre Dieu même, contre ses préceptes et ses lois. L'orgueil, qui poussait le délire jusqu'à prétendre détrôner l'Éternel, devait porter le désordre au sein des sociétés, en saper les bases, en briser les liens ; la haine de Dieu enfanta la haine des rois et celle des autorités qui le représentent. Il fallait aux philosophes du siècle, se créant *Dieu* et *roi* tout ensemble, une autre *terre* comme un autre *ciel*.

Ce serait donc une grave erreur que de n'attribue

la chute de la monarchie sous Louis XVI qu'à des causes secondaires, telles que le rappel des parlemens factieux, l'inhabileté de plusieurs ministres, un déficit d'une cinquantaine de millions, la présence dans l'organisation politique de l'État de quelques abus dont le monarque lui-même proposa vainement la suppression. De semblables causes n'étaient point suffisantes pour ébranler le moral de tout un peuple, pour le frapper de démence, changer entièrement son caractère, lui inspirer le besoin des bouleversemens, lui donner la soif du sang. Il faut rattacher d'aussi terribles effets à des causes d'un ordre plus élevé. A l'époque dont il est ici question, des théories anti-sociales égaraient les têtes; des passions haineuses contre tous les devoirs animaient les cœurs; le sol tremblait; l'impiété y avait posé sa main brûlante et demandait des victimes. Dieu alors lui livra la vertu pour effrayer le monde, puis lui envoya l'anarchie pour son propre châtiment.

Si, dans cette lutte terrible, dont le simple récit glace d'effroi, la révolte triomphante n'eût eu à fouler à ses pieds qu'un monarque dégradé par des vices honteux, ennemi de son Dieu, tyran de ses sujets, la leçon divine eût été incomplète, car l'infortune eût été méritée; mais pour apprendre au monde jusqu'à quels excès pousse l'oubli des devoirs, il fallait pouvoir mesurer la grandeur du forfait par la pureté de la victime. *Tolle, tolle*, c'est le cri de l'impie, depuis l'*homme-Dieu* jusqu'à l'*homme-roi* que le martyre a couronné de notre temps.

Ces réflexions morales et religieuses à la fois abrè-

gent ma tâche; je n'aurai pas à m'occuper des incidens nombreux qui précèdent une révolution que l'état de la société rendait inévitable, et dont aucun génie, quelque profond qu'il fût, ne pouvait arrêter l'explosion. Toute mesure, en effet, devait être taxée de faute, car aucune ne pouvait arrêter le mal; il fallait que ce mal eût son cours; l'immoralité du siècle ne pouvait être punie que par son propre triomphe, et ce triomphe révéla tout ce qu'il y avait de hideux en elle.

Qu'on jette les yeux sur les dernières années du règne de Louis XVI, et l'on verra ce prince se débattant vainement contre des difficultés qui grandissaient de jour en jour et devenaient à chaque instant plus menaçantes; ses efforts sont frappés de stérilité, ses bonnes intentions méconnues; il interroge ses amis et ses ennemis; il écoute les avis d'hommes qu'il croit vouloir, comme lui, le bonheur de son peuple; il rappelle tour à tour, mais sans succès, près de sa personne, ceux qu'une opinion politique malveillante lui désigne pour conseillers de la couronne; se conformant à leurs vues, il commence et termine glorieusement une guerre impolitique dont il condamne le principe, et dont les résultats ajoutent aux embarras du moment (1); il voudrait aller au devant de tous les besoins, calmer l'effervescence des partis, les satisfaire en tout ce qui ne blesse point sa conscience, qu'il prend

(1) La guerre contre l'Angleterre pour l'indépendance de ses colonies en Amérique.

toujours pour guide de ses actions comme de ses désirs. On le voit, pour atteindre ce but, rappeler les parlemens exilés et s'exposer aux effets de leur rancune factieuse, puis réunir deux fois inutilement les notables; et cédant enfin aux clameurs publiques, convoquer les états-généraux dont l'esprit philosophique et révolutionnaire amène le bouleversement des institutions du pays et la chute de la monarchie.

Bon, humain, pieux, Louis XVI s'étudiait en vain à conquérir le cœur de son peuple par de nombreux bienfaits. Il était le père du pauvre, l'appui de l'innocent opprimé. Sous son règne, la torture fut abolie, et les terribles lettres de cachet restèrent pour ainsi dire muettes entre ses mains; mais la philosophie du siècle l'avait déjà condamné : elle avait à frapper à la fois en lui le *roi* et le *chrétien*. Les vertus et les bienfaits de Louis XVI ne firent donc qu'attiser davantage la haine des conjurés, et la présence de ce monarque ne fut bientôt plus considérée que comme un abus intolérable.

L'infortuné monarque voyait, avec une profonde douleur, toutes ses plus belles illusions dissipées; son cœur ne souffrait pas seulement pour lui-même, il souffrait aussi pour sa royale compagne, victime comme lui de l'injustice et de la calomnie. Marie-Antoinette joignait aux grâces et à la beauté un noble maintien qui annonçait en elle la fille des Césars; toujours bienveillante sans cesser jamais d'être reine, sensible et compatissante, elle cachait, sous une apparence de frivolité, trait qu'elle avait emprunté au ca-

ractère français dans l'espoir de mieux plaire à sa nouvelle patrie, une âme forte, un esprit élevé; ni ses belles qualités, ni son désir d'obliger, ni son oubli des offenses ne purent désarmer ses ennemis; ses paroles, ses actions les plus innocentes étaient, à dessein, méchamment interprétées. On l'insultait comme épouse, malgré sa fidélité conjugale; on lui reprochait son orgueil, bien qu'aucune souveraine ait jamais montré plus d'affabilité. On torturait son cœur jusque dans les délassemens inoffensifs d'une paisible amitié; et cependant qui, plus que Marie-Antoinette, dut jamais éprouver le besoin de verser, dans le sein de l'amitié, ses chagrins et ses douleurs secrètes! Pour l'aider à supporter le poids de ses maux, il lui fallait une véritable amie qui pût les comprendre et sût les partager; il lui en fallait une qui reflétât ses vertus afin de concentrer sa confiance. Elle devait être douce, aimable, indulgente, indifférente à l'ambition, mais toujours reconnaissante et du sentiment qu'elle inspirait, et des consolations qu'elle pouvait offrir : telle devait être l'amie de Marie-Antoinette, telle fut aussi celle qu'elle trouva. Cette amie, je ne l'ai point nommée : j'ai pu tracer son portrait.

Parcourons rapidement les scènes de désordre et de sang qui signalèrent l'agonie de la monarchie expirante.

A peine les états-généraux sont-ils réunis, que le tiers-état, qui en faisait partie, prétend absorber en lui les deux autres ordres, le clergé et la noblesse, et, de son propre mouvement, se déclare *Assemblée natio-*

nale (1). Le roi ayant fait fermer la salle des séances, les députés du tiers s'assemblent dans un jeu de paume et prêtent serment entre eux de ne point se séparer avant d'avoir arrêté le plan d'une nouvelle constitution pour le royaume (2). Bientôt quelques membres du clergé, et quelques uns du corps de la noblesse se joignirent à eux : à la demande de Louis XVI, qui désire calmer l'effervescence des esprits, les deux ordres du clergé et de la noblesse se réunissent en masse au troisième ordre (3), et prennent alors le nom de *Constituante;* cette assemblée, entraînée par des gens dépourvus d'honneur et de probité, mais doués de brillans talens (l'enfer a aussi son génie), attaque avec perfidie et détruit avec éclat toutes les grandes institutions du pays. Le souverain veut en vain retenir le sceptre qui échappe de ses mains. Le peuple s'émeut, s'agite de toutes parts; le tocsin sonne à Paris; les boutiques d'armuriers sont pillées; à l'hôtel des Invalides, trente mille fusils sont enlevés. Le peuple s'arme et le

(1) Les états-généraux, en France, étaient anciennement composés du clergé, de la noblesse et du tiers-état. Chacnn de ces ordres devait se réunir, discuter et voter séparément. Lors de la convocation des états-généraux, en 1789, le tiers-état, à lui seul, renfermait dans son sein plus de membres élus qu'il ne s'en trouvait dans les autres ordres ensemble; il émit alors la prétention que les trois ordres dussent se réunir en une seule assemblée, au lieu d'agir séparément, certain qu'il était d'avoir toujonrs, dans le vute général, la majorité du nombre de son côté.

(2) 20 Juin 1789.

(3) 27 juin 1789.

sang coule. On marche contre la Bastille, ce boulevart, disait-on, de la *tyrannie des rois* (1). Les murs de cette forteresse s'écroulent, et, malgré la foi jurée, le gouverneur et une partie de la garnison sont massacrés ; mais on ne trouve dans ce donjon que sept criminels que la clémence du roi avait soustraits à la honte de l'échafaud. Cette victoire facile fanatise les têtes ; le nombre des factieux augmente de jour en jour. Bientôt une milice parisienne s'organise ; elle prend la dénomination de *garde nationale ;* c'est le marquis de Lafayette qui la commande. Les désordres continuent ; de nouvelles victimes (2) tombent sous les coups des anarchistes, qui, au sein de l'émeute, répudiant les souvenirs de grandeur et de gloire de la vieille France, foulent aux pieds ses antiques couleurs et arborent le drapeau tricolore, que plus tard, en Europe, doivent honorer de leurs respects les faiseurs de révoltes.

Pendant ce temps, l'assemblée dite *nationale*, impassible devant les excès qui ensanglantent la capitale, n'en poursuit pas avec moins d'ardeur son œuvre de destruction ; généralisant les principes qui servent de base à ses travaux, ce n'est plus seulement l'autorité du roi de France qu'elle veut ébranler, mais celle de tous les souverains ensemble ; et, s'adressant à la société tout entière, elle arrête et proclame enfin la fameuse *Déclaration des droits de l'homme*, déclaration absurde, impie, qui reconnaît à l'homme des droits à exercer, sans lui rappeler qu'il a aussi des devoirs à

(1) 14 Juillet 1789.

(2) Foulon, octogénaire ; et Berthier, son gendre, etc.

remplir, ne fût-ce qu'envers son Créateur. Ce nouveau code politique, qui avait pour but principal d'ériger, sur les débris de toute autorité quelconque, une prétendue *souveraineté du peuple*, souveraineté illusoire, chimérique, dont le lit de justice ne saurait être que la place publique, le règne, des convulsions perpétuelles, et le mobile, la soif des révolutions. Ce nouveau code politique, dis-je, est encore invoqué de nos jours par les esprits turbulens et les factieux de tous les pays, qui ne rêvent que bouleversemens; il renferme, en effet, le programme de la philosophie du siècle. Nos régénérateurs modernes, en substituant leur sagesse toute humaine à celle qui nous vient des cieux, annonçaient au monde l'arrivée d'une nouvelle ère de bonheur. Voyons quels furent les résultats de leur œuvre, dès l'époque même de sa naissance.

A peine le peuple fut-il revêtu de son droit de *souverain,* qu'il prétendit l'exercer sans partage. Sourd à la voix de toute autorité, même à celle des hommes qu'il avait désignés pour ses chefs, il parle, il agit en maître. Le besoin du meurtre et du pillage le domine; bientôt il attaque son roi dans son palais; il le traîne avec sa famille prisonnier à Paris (1). Toute résistance provoque ses fureurs; toute puissance vient expirer à ses pieds. L'Assemblée nationale n'est plus écoutée par lui; se livrant à ses passions brutales, il n'obéit qu'aux gens sans honneur et sans foi qui flattent ses honteux caprices dans l'intérêt de leur ambition. Un homme,

(1) 5 et 6 octobre 1789.

c'est à l'histoire à redire son nom que je répugne à écrire, un homme, dis-je, indigne de son rang, que ses vices hideux et son cœur corrompu rendaient également indifférent à l'opprobre comme à tout sentiment d'honneur, payait de son or le sang innocent que versait, par ses ordres, une populace effrénée. Cet homme aspirait à la couronne. Sa lâcheté ne lui valut que l'échafaud.

Cependant les mêmes désordres qui désolaient la capitale, se reproduisaient dans les provinces ; les scènes de la Jacquerie se renouvelaient partout ; sous l'empire des nouvelles idées, le peuple s'armait pour reconquérir ce qu'il appelait ses droits. Aucun frein ne pouvait retenir sa violence ; la fuite seule restait pour échapper à sa fureur. Les ministres du Seigneur persécutés, chassés des temples saints, firent place à une milice de prêtres apostats et révolutionnaires, blasphémant la parole de Dieu et outrageant ses autels par leur présence impure. La France vit disparaître les vieilles dénominations de ses provinces et s'effacer leurs titres de gloire. Des clubs de conspirateurs athées couvrirent son sol et le livrèrent au pillage. Dans cette désorganisation générale, les parlemens, dont l'orgueil avait préparé tous ces maux, furent emportés par le vent de la tempête. L'Assemblée nationale, elle-même, auteur des désastres qui désolaient le pays, après s'être intitulée tantôt assemblée *Constituante*, tantôt *Législative*, tomba sans honneur devant cette terrible *Convention nationale*, instrument de la vengeance divine, dont la sanguinaire existence devait frapper le

monde de terreur et s'éteindre dans une mer de sang.

L'infortuné Louis XVI veut en vain échapper au joug de ses tyrans et soustraire sa famille au péril qui la menace. Quelques malentendus, et surtout un trop grand sentiment d'humanité qui le porte à désirer que personne ne périsse pour sa propre cause, font échouer ses projets de fuite : arrêté à Varennes, il est ramené à Paris non plus comme prisonnier, mais comme une victime destinée à être avant peu de temps sacrifiée sur l'autel de *la patrie*. Le sacrifice ne se fit pas attendre : une multitude de furieux, altérée de sang et guidée par les meneurs du jour, assaillit bientôt le triste séjour qu'occupait le malheureux souverain et son auguste famille. O jour de honte pour la France, et à jamais mémorable pour un pays voisin (1) ! Des étrangers fidèles expirant en héros, des Français révoltés, transformés en assassins, tel est l'affligeant contraste qu'offre la sanglante journée du 10 août 1792. Néanmoins, l'heure dernière du malheureux monarque n'était pas encore arrivée. Dieu avait ses desseins. La mort du juste ne devait pas être attribuée au hasard d'une émeute victorieuse. Il fallait qu'elle fût le résultat froidement combiné des erreurs du siècle. L'homme ainsi pouvait mieux embrasser d'un coup d'œil l'étendue et l'horreur du mal.

Louis XVI, dont le Tout-Puissant protégeait encore les jours, ne trouva, au moment du massacre, d'autre lieu de refuge pour lui et sa famille que la salle même

(1) La Suisse.

des conférences de cette assemblée de farouches tribuns du peuple qui présidait aux destinées de la France. Ce n'était que prolonger une douloureuse agonie; car la couronne, dès ce moment sans force, sans défense et sans majesté, tomba du front auguste de Louis XVI et vint se briser aux pieds de ses plus terribles ennemis. La haine implacable de ceux-ci ne tarda pas à se manifester. Les portes du Temple, transformées en prison, se refermèrent sur les descendans de saint Louis. Un décret abolit la royauté, et créa à sa place le fantôme d'une république *une et indivisible* qui prit pour devise : *liberté, égalité ou la mort*. L'œuvre philosophique du siècle était enfin accomplie : plus de religion, plus de monarchie ! tel avait été le cri de guerre des sectateurs de l'incrédulité; ils devaient être satisfaits. Leur triomphe avait éclaté dans la plus belle portion de l'Europe; ils y avaient renversé et l'autel et le trône; tout était consommé; l'intelligence de l'homme s'était divinisée. Le peuple, en qualité de souverain, régnait désormais en maître; tout pliait, tout se nivelait devant l'expression de ses volontés. Sa grande voix put librement se faire entendre en France; mais l'écho, pour réponse, murmurait sourdement le nom de *Robespierre*.

CHAPITRE II.

1792—1794.

Arrêtons-nous un instant ; jetons un coup d'œil rapide sur le triste spectacle qui se présente à nos regards. D'un côté, une monarchie, naguère puissante et respectée, tombée sous les coups de la révolte ; de l'autre, une nation, jadis renommée par la douceur de son caractère autant que par l'élégance et la politesse de ses mœurs, précipitée tout-à-coup dans le délire du crime, n'ayant dans le cœur que le désir du meurtre, à la bouche que des paroles de blasphème et portant au front le signe des réprouvés : d'où vient le changement subit qui s'est opéré en elle ? Est-ce dans les préceptes du Dieu de paix qu'elle a puisé ces mouvemens haineux qui la transportent et lui font répandre à flots le sang innocent ? Mais les autels renversés, couvrant de leurs

débris un trône abattu, ne montrent que trop qu'elle a frappé du même anathème toute autorité divine comme toute autorité politique au dessus de la sienne. Comment donc expliquer l'exaltation de ses passions, sa soif du désordre, ses fureurs frénétiques? C'est qu'elle s'est abreuvée à la coupe de l'orgueil; c'est qu'elle a préféré les faibles lumières de sa propre intelligence aux clartés célestes qui guident l'homme ici-bas; c'est enfin, qu'abandonnée de son Dieu qu'elle a quitté la première, il ne lui reste maintenant d'autre force que sa colère, d'autres conseillers que l'instinct grossier de ses penchans déréglés. L'oubli de ses devoirs envers son Créateur l'a insensiblement menée à l'oubli de tous ses autres devoirs; elle a écouté le langage impie de ses flatteurs, et ceux-ci ont égaré sa raison, perverti ses mœurs, armé son bras contre ses propres enfans; elle a voulu déifier sa nature, et elle n'a plus éprouvé que les mouvemens convulsifs de la bête féroce; tout sentiment de piété est étouffé dans son sein; chez elle le supplice a sa fête, et le meurtre son chant de victoire.

Étaient-ce donc là les nouvelles destinées auxquelles la philosophie du siècle avait appelé cette nation, autrefois aussi chevaleresque que brave, aussi humble devant la faiblesse que fière en face d'un ennemi? Non, hâtons-nous de le dire, la majeure partie des sectateurs, des promoteurs même de cette philosophie, n'avaient pas prévu l'état de confusion dans lequel ils poussaient la société; si le voile qui couvrait l'avenir se fut entr'ouvert à leurs yeux, ils eussent sans doute reculé devant leur

ouvrage; car le cœur de beaucoup d'entre eux, au fond, n'était pas méchant. Leur patriarche à tous, Voltaire, soulageait les pauvres, compatissait aux infortunes; d'Holbach envoyait en secret des secours aux jésuites spoliés, à la persécution desquels il avait travaillé avec tant d'ardeur; d'Alembert était d'un naturel doux et bienfaisant; Jean-Jacques Rousseau haïssait le genre humain, il est vrai, mais il ne souhaitait aucun mal à son prochain; Diderot était cité pour son exquise sensibilité. Nous pourrions parler de beaucoup d'autres dont les qualités bienveillantes annonçaient en eux l'horreur du crime et peut-être même le besoin d'obliger; mais tous étaient animés d'une haine commune contre la religion, tous avaient une foi unique dans l'intelligence de l'homme et la croyaient suffisante pour régler notre conduite et dompter nos passions. Ils ne voyaient pas que tout établissement ici bas, que toute loi humaine participe de la fragilité de notre nature et est subordonnée à la mutabilité de nos goûts, de nos inclinations plus ou moins mauvaises, et qu'en l'absence de toute autorité au dessus de celle de l'homme, une société se trouve sans cesse exposée aux effets désastreux de mouvemens passionnés et de honteuses cupidités. Sont-ce donc les lois humaines qui peuvent inspirer la crainte du remords ou donner l'espérance, ces deux grands mobiles de l'âme qui nous aident à repousser le crime loin de nous et qui soutiennent notre vertu chancelante? Non, certes, disons le donc, la lumière de notre intelligence n'est qu'un faible reflet de celle qui brille au dessus de nous; qu'on intercepte les

rayons de celle-ci, nous resterons plongés dans les ténèbres. La coupable erreur des prétendus régénérateurs de notre siècle a été de renier l'intervention de la divinité, parce qu'ils n'en pouvaient comprendre l'essence ni en régler la marche à leur volonté; mais si nous portons nos regards autour de nous, ne verrons-nous donc pas aussi que les secrets de la nature, celui même de notre propre existence, échappent également à la faiblesse de notre intelligence! Comment comprendre les cieux, lorsque la terre même est incompréhensible à nos yeux?

Dans leur orgueilleuse folie, nos philosophes nous ont jetés dans les ténèbres en repoussant les lumières de la foi; puis, divinisant notre intelligence, ils nous ont dit : sa clarté te suffit, conduis-toi toi-même; puis encore, sous le prétexte de régénérer notre nature affaiblie, ils nous ont créé de prétendus droits sans les contrebalancer par aucun devoir, et ils se sont écriés de nouveau : sois ton maître et règne à ton gré. Ainsi, par leurs soins l'homme est tout-à-coup devenu Roi sans sujets, Dieu sans éternité. Un tel délire devait amener le chaos.

La révolution de 1789 est la première, dans l'histoire des peuples, qui se soit faite au nom du genre humain et en étouffant publiquement tout sentiment religieux. Toutes celles que rapportent les annales des siècles passés, se sont renfermées dans les limites étroites d'intérêts nationaux ou privés, et semblent avoir placé leurs succès sous la sanction protectrice de la divinité. Mais en s'adressant au monde entier, la révolu-

tion française savait qu'elle trouverait de l'écho ; en brisant tout frein religieux, elle n'ignorait pas qu'elle en appelait aux passions des masses, et que ces passions, dégagées désormais du joug salutaire qui seul pouvait les retenir, lui seraient d'utiles et puissans auxiliaires. Nos imprévoyans philosophes, en ne prenant pour guide que la raison humaine, prétendaient soumettre notre nature à ses lois; leurs propres sentimens peut-être leur firent illusion. L'amour des lettres, celui des sciences, de profondes études qui souvent apprennent à régler les mouvemens de l'âme, peuvent bien adoucir les mœurs et inspirer quelquefois de nobles élans; mais de semblables avantages ne sont, dans les sociétés, que le partage d'une faible minorité; et si même, en l'absence des lumières d'en haut, ils sont encore insuffisans pour nous faire triompher de nos mauvais penchans, à quels excès ne devra pas se livrer la multitude qui ne les possède pas! La religion seule peut dompter les révoltes que le vice provoque dans le cœur de l'homme; si celui-ci brise les liens qui le maîtrisent, sa raison n'est plus qu'un instinct, ses passions subjuguent son être.

Nos philosophes modernes tombaient donc dans une funeste erreur en nourrissant l'espoir de mettre un frein au mouvement irréligieux et désordonné qu'ils imprimaient à la société : on n'arrrête pas un torrent dont on a rompu les digues. L'aveuglement et la présomption des réformateurs du dix-huitième siècle leur cachèrent la profondeur de l'abîme qu'ils creusaient devant eux; en haine de la religion, ils appelèrent

l'homme terrestre pour réaliser leurs chimères, et celui-ci parut dans toute sa hideur, éteignant sous ses pieds le flambeau de la foi; on voulut le rendre enthousiaste, on ne le rendit que fanatique; cela devait être, l'enthousiasme est la colère de la vertu; le fanatisme est celle du crime

Dieu, cependant, permit que quelques uns de ces apôtres de l'incrédulité ouvrissent enfin les yeux et abjurassent publiquement leurs erreurs. Déjà, avant la révolution, Montesquieu, en face de l'éternité, était rentré dans le sein de l'Eglise. Depuis, Marmontel, Boulanger, La Harpe et plusieurs autres déposèrent au pied de la croix l'œuvre de leurs égaremens : quel triomphe pour la Religion! Vit-on jamais un de ses vrais enfans abjurer la foi chrétienne à ses derniers momens pour mourir philosophe?

Mes lecteurs seront sans doute fatigués de l'étendue que j'ai donnée aux observations précédentes, mais j'avais à cœur de faire ressortir les deux caractères particuliers qui distinguent la révolution française de toutes celles dont les annales de l'histoire font mention; savoir : extinction de toute foi religieuse; appel fait aux peuples dans le but de les associer au mouvement de perturbation que les fauteurs de cette révolution voulaient propager. Aucune convulsion politique, chez une nation, n'avait encore à la fois présenté ce double caractère d'universalité dans sa tendance, ni d'impiété dans son principe; aucune, autant que celle de 1789, n'avait, par conséquent, pu laisser après elle des traces aussi désastreuses. Depuis l'époque sanglante de la pre-

mière révolution française, la société européenne, froissée, divisée dans ses intérêts les plus chers, est sans cesse menacée de nouvelles commotions : deux principes hostiles, dont nous aurons plus tard à examiner la nature, semblent lutter dans son sein et vouloir la tenir dans une constante agitation; mais pour bien se rendre compte de l'état d'inquiétude qui la tourmente encore aujourd'hui, il fallait remonter jusqu'à la source du mal.

Il est temps maintenant de reprendre mon récit. Je l'abrégerai le plus qu'il me sera possible, car dans tous les événemens dont j'ai à suivre le cours, il nous faudra toujours marcher dans le sang.

Où trouver des expressions qui puissent peindre avec exactitude la physionomie morale et politique de ce peuple en délire se mouvant en dehors de l'orbite sociale, sans frein, sans lois, sans autre guide qu'un sentiment de haine contre tout ce qui s'oppose à ses fureurs; noyant sa victoire dans les larmes de ses victimes, s'enivrant de carnage et décorant son aveugle férocité du nom de *patriotisme*? Comment retracer, sans être glacé d'effroi, les crimes révoltans de cette Convention nationale organisant le meurtre dans toute la France et égorgeant plus de victimes dans l'espace d'une année que la faulx impitoyable du temps n'en pourrait moissonner en un quart de siècle? Aux noms de Marat, Danton, Saint-Just, Collot-d'Herbois, Couthon, Carrier, Robespierre, et de tant d'autres qui resteront écrits dans l'histoire en caractères de sang, qui ne reconnaîtrait la main de la Providence qui se sert

du coupable pour confondre le crime en le frappant d'impuissance? Ni la vertu, ni l'innocence, ni les pleurs d'un sexe faible et timide, ni les cris supplians de l'enfance, ne peuvent trouver grâce devant ces cannibales. Des classes entières de la société sont enveloppées dans leurs arrêts de proscription; et comme si ces divisions sociales n'offraient pas un champ assez vaste à leur soif d'extermination, ils donnent au simple soupçon la force d'une culpabilité reconnue; puis, accusant la lenteur de l'horrible machine de destruction qu'ils ont inventée, ils massacrent en masse les victimes que leur rage a désignées au fer des bourreaux. C'est au nom du salut public que se font ces horribles boucheries; c'est pour confirmer au peuple son droit de souveraineté que la France n'est bientôt plus qu'une mare de sang. Qu'on relise les discours de ces égorgeurs d'hommes, le *Moniteur* est là pour les révéler, nous y reconnaîtrons les inspirations des philosophes modernes; ce sont les mêmes théories, les mêmes sophismes dont la réalisation est abandonnée à la fureur des passions. Ils invoquent *les lumières du siècle* et *les progrès de la civilisation;* ils insultent Dieu lui-même à leur tribune et dans son temple, et aspirent publiquement à bouleverser toutes les sociétés. Le citoyen français est pour eux *l'homme-roi* de l'illuminé Weishaupt; aussi cherchent-ils à irriter plutôt qu'à calmer l'effervescence naissante d'une multitude effrénée. Ils feignent de douter de son triomphe, provoquent ses craintes, attisent ses ressentimens, puis ils arment son bras du poignard des assassins.

A peine le peuple eut-il renversé le trône, à peine eut-il emprisonné son roi, qu'il voulut jouir de sa puissance. Son premier acte de souveraineté, dans sa capitale, fut le massacre des prisonniers royalistes détenus aux Carmes, à l'Abbaye et à la Force. Quatre cent cinquante d'entre eux y furent froidement égorgés (1). Parmi les morts se trouvèrent deux évêques et cent quatre-vingt-quinze prêtres, tous ayant préféré le martyre à l'apostasie. Ces généreux défenseurs de la foi s'avancèrent vers leurs meurtriers en adressant au Seigneur des cantiques sacrés. C'est dans ce jour néfaste que succomba, au milieu des supplices, cette jeune et belle princesse de Lamballe, si dévouée à la reine. Sa tête, séparée de son corps mutilé, fut portée en trophée sous les murs du Temple, où était enfermée la famille royale. Ces actes de férocité ne firent qu'enflammer davantage la fureur sanguinaire de la populace. Marat, s'exprimant en son nom, demanda à la tribune de la Convention *les têtes de soixante mille personnes*. Le farouche Robespierre rêvait encore un plus grand nombre de victimes (2).

La vengeance du peuple, comme sauve-garde de sa souveraineté, étant à l'ordre du jour, on ne tarda pas à

(1) Journées des 2 et 3 septembre 1792. Voy. la liste des personnes massacrées, dans Lacretelle, *Histoire de France*, tom. IX.

(2) On lui entendit dire qu'une république qui renfermait plus de quinze millions d'habitans, était trop populeuse pour se bien gouverner, et qu'il fallait réduire à ce nombre la population française. Cette population était alors de vingt-quatre millions. Robespierre en voulait donc retrancher neuf millions ! ! ! ! !

rendre des lois qui prononçaient la peine de mort contre tous les émigrés ou contre tous ceux qu'on enregistrait comme tels ; contre leurs mères, épouses, parens ou amis qui entretiendraient la moindre correspondance avec eux; contre les prêtres encore restés fidèles à leur religion, et contre toute personne qui leur donnerait refuge ou leur porterait secours; contre tous ceux qui exhaleraient quelques regrets sur la destruction de l'ancien ordre de choses; enfin contre tout individu convaincu d'être secrètement hostile à la prospérité de la république. Ces mesures étant encore considérées comme insuffisantes pour protéger la souveraineté populaire, on inventa la loi des *suspects*, loi dont on chercherait en vain l'analogue dans l'histoire de la tyrannie, et par laquelle on pouvait livrer à la hache du bourreau toute personne mise en état de suspicion. Pour l'exécution de cette loi, des comités révolutionnaires furent établis sur toute la surface de la France; à peine se trouva-t-il une localité qui ne fût souillée de leur présence. Les monastères, les colléges, les châteaux, les maisons de plaisance furent bientôt transformés en prison d'Etat. Deux cent mille infortunés y furent enfermés en peu de mois (1).

Un comité de salut public, siégeant dans la capitale, surveillait les opérations des comités secondaires. Robespierre présidait aux décisions qui y étaient prises. Cet homme, devant lequel pâlissent les plus exécrables

(1) *Histoire de France* pendant le dix-huitième siècle, tom. XI. par Lacrételle.

tyrans, recevait les hommages frénétiques d'une populace égarée, toujours prête à se livrer aux plus abominables excès. Il lui inspirait l'idée du meurtre dont il était possédé, puis il présentait les vœux sanguinaires qu'elle lui adressait comme l'expression de la volonté nationale. Le club des Jacobins obéissait à sa voix; la terrible commune de Paris s'inspirait des reflets de son infernal génie; les conventionnels, ceux même qui partageaient ses crimes, tremblaient devant son regard, et par leur attitude d'esclaves semblaient s'effacer devant un maître.

La terreur régnait en France; le sang ruisselait de toutes parts; des nuées de dénonciateurs jetaient le trouble et l'épouvante jusque dans le sein des plus humbles demeures. Les uns fuyaient hors du pays, d'autres allaient porter leur sombre désespoir aux armées de la république et bravaient sous le fer de l'étranger une mort moins certaine que celle qui les attendait dans leur malheureuse patrie. C'est au désordre général qui agitait alors les esprits que sont dus, en grande partie, les succès éclatans qu'obtinrent les armées de la Convention. L'homme à qui l'ivresse de l'exaltation dérobe la vue du danger, ou celui qui recherche ce danger comme un terme à ses maux, tient toujours la victoire dans ses mains. Or, à l'époque dont il s'agit ici, l'une et l'autre de ces profondes affections de l'âme influençaient le moral des soldats et durent contribuer à les rendre invincibles.

Les bourreaux de l'humanité devaient être les ennemis du christianisme; ils en poursuivaient déjà avec

acharnement les zélés défenseurs. Dans leur fureur irréligieuse ils brisaient partout les objets qui rappelaient le culte du Christ. Le portail, le sanctuaire des églises étaient jonchés de débris de statues ou de lambeaux des plus beaux chefs-d'œuvre de l'art chrétien ; iconoclastes modernes, Luther leur avait donné l'exemple de ces impies dévastations. La simple croix de bois placée près d'un obscur sentier, et rappelant aux passans le souvenir d'un événement malheureux ou celui d'une délivrance inattendue, n'était pas même épargnée. Bientôt ils violèrent l'asile sacré des tombeaux ; on les vit, à Saint-Denis, disputer à la mort les restes vénérés de trois races de rois; mais, en secouant cette royale poussière, ils réveillaient imprudemment neuf siècles de gloire! Qu'avaient-ils à leur opposer?

Cependant de pareils excès étaient encore trop peu pour ces impies. Ils voulaient *détrôner le Roi du ciel aussi bien que les rois de la terre* (1). L'athéisme eut donc son culte et ses fêtes publiques. Les basiliques, les églises prirent le nom de *Temples de la Raison;* leurs enceintes retentirent de blasphèmes contre la divinité; les autels furent profanés par la présence de prostituées qui, sous le titre de *Déesses de la Raison*, reçurent les hommages et l'encens que les hommes ne doivent offrir qu'au Créateur. La sanctification du dimanche fut abolie, et les noms dés saints martyrs firent place, dans les calendriers, aux dénominations abjectes de légumes et de fruits.

(1) Expressions de Pache, Hébert et de Chaumette, chefs de la commune de Paris.

Ainsi l'avait ordonné l'œuvre philosophique du dix-huitième siècle. Plus de *Dieu*, plus de *roi!* La voilà donc enfin arrivée cette ère fortunée prédite par les fougueux apôtres de l'incrédulité! voilà ce matérialisme tant préconisé par l'athée Diderot! Mais où sont ces joies promises? où donc est ce bien-être général, ce sentiment de bonheur qui nous avait été prophétisé? Le *peuple-roi* vient à peine de couronner son front, et déjà ses pieds se baignent dans le sang; le blasphème sort de sa bouche; la haine anime son cœur; la fureur étincelle dans ses yeux; son bras détruit tout ce qu'il touche; il ne s'avance qu'à travers des ruines et des tombeaux.

Il restait encore à commettre le plus monstrueux des forfaits politiques, un régicide! La royauté n'existait plus en France, il est vrai; toutefois le principe monarchique avait encore son représentant dans la personne du roi captif. La mort du pieux monarque fut résolue. L'athéisme et la philosophie convoitaient cette auguste victime, mais que pouvait-on lui reprocher? Louis, humain et bon, n'avait cherché qu'à rendre ses sujets heureux. Quel était donc son crime? ses droits; crime qu'un peuple en révolte jette toujours à la face du souverain qu'il proscrit : aussi le sanguinaire Robespierre demandait-il à la Convention que Louis XVI pérît sans *jugement*. « Louis, s'écriait-il, n'est pas un » accusé, vous n'êtes point des juges; vous n'êtes, » vous ne pouvez être que des hommes d'État et les » représentans de la nation. Vous n'avez pas une sen- » tence à rendre pour ou contre un homme, mais une

» mesure de salut public à prendre, un acte de provi
» dence nationale à exercer..... Louis fut roi; la répu-
» blique est fondée : la question qui vous occupe est
» décidée par ces seuls mots. » La Convention néanmoins voulut jouir de son triomphe, elle fit comparaître le souverain à sa barre. Il y parut en roi, toujours digne dans ses réponses ; il y parut en chrétien, toujours prêt à pardonner.

Citons les noms illustres des personnes qui se chargèrent de sa défense : l'histoire doit les enregistrer. Malesherbes expia dans cet acte de dévoûment les écarts philosophiques d'une jeunesse ardente ; plus tard son courage lui fut imputé à crime, sa tête tomba sous la hache du bourreau. De Sèze, Tronchet, plus heureux que leur collègue, de Sèze surtout, parce que ce fut à lui qu'échut le dangereux honneur de porter la parole devant l'assemblée régicide, purent jouir de leur gloire. Ces trois noms inscrits dans l'immortel testament du saint Roi, vivront éternellement dans l'histoire.

La dernière heure du juste, hélas! avait sonné : semblable à son divin Maître, il avait bu dans la coupe d'amertume jusqu'à la lie ; aucun outrage ne lui avait manqué. Sa couronne royale s'était changée pour lui en couronne d'épines; son antique puissance ne représentait plus qu'un faible roseau brisé; d'ignobles liens retenaient ses mains sacrées; autour de lui s'élevaient des cris de mort; et lorsque, sur le calvaire qui l'attendait, retentirent ces paroles : *Fils de saint Louis, montez au ciel,* la France apprit la consommation d'un double crime, politique et religieux.

L'infortunée Marie-Antoinette ne tarda pas à suivre son royal époux. Une femme!... qu'importe, elle était reine! La république avait soif de son sang. Après avoir langui pendant dix semaines dans un cachot de la Conciergerie, elle fut traduite devant le tribunal révolutionnaire siégeant à Paris. Herman le présidait; Fouquier-Thinville y remplissait l'office d'accusateur pnblic. La fille des Césars ne démentit, dans ses derniers momens, ni son illustre origine, ni les nobles qualités qu'elle avait fait briller sur le trône; impassible à la vue de ses bourreaux, elle entendit leurs injures sans faiblesse et sans ressentiment. Hélas! la vie n'était plus pour elle qu'un pesant fardeau; aussi en vit-elle le terme s'approcher avec le calme de l'innocence, avec la résignation de la vertu. Elle fut reine jusque sur l'échafaud, et, dans ce jour de sanglante mémoire, la grande âme de Marie-Thérèse s'envola vers le ciel une seconde fois.

Une sainte vierge du Seigneur attendait encore le martyre; il lui était réservé de couronner la vie la plus belle par une mort plus belle encore; étrangère aux affaires de ce monde, indifférente aux joies d'ici-bas, l'auguste sœur de Louis XVI avait passé des jours sans tache dans le constant exercice des divins préceptes du Sauveur. La terre n'était pas sa patrie; aussi, près de consommer son généreux sacrifice, elle semblait être un ange retournant vers le séjour glorieux qu'il avait momentanément quitté (1).

(1) Madame Élisabeth fut conduite au supplice avec vingt-quatre

L'infortuné fils et successeur de Louis ne survécut pas long-temps à ses augustes parens. Son jeune âge qui garantit sa tête de l'échafaud, fut cause de la prolongation de ses douleurs. Des mains barbares osèrent se lever sur sa royale personne; languissant dans un cachot infect, privé de la clarté du soleil, manquant souvent de nourriture, exposé sans cesse aux mauvais traitemens de farouches geôliers, ses souffrances morales et physiques épuisèrent sa frêle existence. Il expira au moment où des jours plus heureux auraient pu luire pour lui (1).

De tous les membres de la famille royale que le donjon du Temple avait retenus, il ne resta bientôt plus que l'auguste fille de Louis XVI. Dieu veilla sur ses jours. Le Tout-Puissant lui destinait la noble mission de réaliser les sublimes et dernières volontés du roi martyr; semblable au signe céleste qui efface le souvenir de l'orage, sa présence devait un jour annoncer l'oubli du passé. Elle fut fidèle à sa divine mission, et cependant, nous le verrons plus tard, son héroïque langage ne fut pas compris.

Les hommes qui n'avaient pu reculer devant deux régicides, et dont les mains s'étaient rougies dans le sang de l'épouse et de la sœur de leur roi, ne devaient plus mettre de bornes à leur fureur sanguinaire. La plume hésite à tracer les horreurs qui signalèrent la

autres condamnés; elle mourut la dernière, et elle ne cessa, sur l'échafaud, d'encourager par ses paroles tous ses compagnons d'infortune.

(1) Après la chute de Robespierre.

fin du règne de la Convention nationale; mais avant que j'essaie d'accomplir cette pénible tâche, jetons un coup d'œil sur les événemens contemporains dont l'Europe fut alors le théâtre.

On serait sans doute étonné du peu d'effet que produisirent sur les gouvernemens étrangers les crimes de la révolution française, si l'on ne se rappelait que les principes philosophiques du siècle qui poussèrent la société française vers l'abîme, avaient aussi trouvé des défenseurs et des appuis dans les autres sociétés européennes. Je l'ai déjà dit, la France ne fut que complice de son siècle; le caractère ardent de ses habitans, la tourbe habile et passionnée de ses écrivains, la précipitèrent la première dans l'arène, bien que le même vertige irréligieux portât aussi ses ravages chez les nations voisines. En un mot, avant 1789 le sol tremblait déjà en Europe, mais le volcan ne s'entr'ouvrit qu'en France. Les principaux meneurs des cabinets étrangers, tous imbus des doctrines d'une philosophie impie, jugèrent donc la révolution française d'après leurs propres sentimens. Ils n'y virent d'abord que l'application des principes qu'ils professaient hautement ou en secret; et si les crimes atroces qui désolaient la France excitèrent chez eux quelque mouvement d'indignation, ce mouvement dut être tempéré par la croyance que, du sein de ces terribles convulsions, sortirait un ordre de choses qui répondrait à leur désir. On ne saurait autrement interpréter leurs actes.

En effet, les armées autrichiennes et prussiennes

qui envahirent la France au moment de la chute du trône de Louis XVI, ne semblèrent animées que du désir de faire des conquêtes ; ce n'était pas le parent ou l'allié malheureux de leur souverain qu'elles venaient secourir et délivrer; ce n'était pas non plus la cause de l'innocent opprimé qu'elles voulaient défendre ; c'était un ennemi naturel, c'était la France de Louis XIV qu'elles venaient encore combattre et qu'elles comptaient se partager. Leurs chefs hésitèrent même à profiter de leur victoire, et, par leur retraite inexplicable, ils livrèrent au bourreau des têtes royales qu'ils eussent pu sauver. Aucune manifestation publique de douleur et d'indignation n'éclata dans les cours étrangères à l'occasion de la mort tragique de l'infortuné Louis XVI (1). Sourds aux gémissemens des victimes qui couvraient la terre de France, sourds à la voix de l'athéisme qui menaçait la religion du Christ, indifférens aux doctrines anti-sociales que répandait une assemblée de régicides, on vit les gouvernemens européens, d'abord coalisés, se retirer peu à peu d'une guerre dont les résultats avaient trompé leur attente ; et si, plus tard, l'Angleterre et l'Autriche continuèrent à lutter, c'est que la première avait encore à prendre, et que la seconde pouvait encore espérer.

Sans doute, il faut du moins le croire, les cabinets étrangers ne virent d'abord, dans l'apparition de la république en France, que le résultat d'une révolte heu-

(1) Toutefois l'Angleterre renvoya l'ambassadeur français ; l'Espagne commença une guerre qui fut de courte durée et fut suivie d'une paix prompte avec la république.

reuse qu'un jour voit éclore et qui s'évanouit le lendemain; mais, lorsque les principes subversifs de tout ordre public qui servaient de base à cette république, se révélèrent à leurs yeux ; lorsqu'ils ne purent plus méconnaître la portée de ce mouvement social dont le but, hautement proclamé, était de renverser les autels et de briser tous les sceptres, on se demande comment il a pu se faire que les hauts et puissans dépositaires de l'autorité de Dieu sur la terre, que ces arbitres des destinées des peuples, n'aient pas songé à opposer, en commun, un grand acte religieux et politique aux doctrines impies et anarchiques de leurs adversaires.

Quelque profond que soit le sentiment que je porte au principe monarchique, je ne suis pas, pour cela, l'adulateur des rois pas plus que je ne veux être le flatteur des peuples. A tous la vérité; il faut savoir être soi dans toutes les positions sociales où la Providence nous a placés. Plus quelques unes de ces positions nous ont élevés au dessus des autres, plus les devoirs qui s'y rattachent grandissent avec elles ; y faillir, c'est déroger.

Or, que se passait-il à l'époque qui nous occupe? De quels respects, en face de la France révolutionnaire, les chefs des nations environnaient-ils le principe de la légitimité, celui de tous qui maintient le mieux l'ordre public; le seul même qui doive être considéré comme la sauvegarde des couronnes?

Nous voyons avec douleur une vaillante armée, commandée par trois Condés, petite en nombre, mais grande en hauts faits, trahie dans ses espérances, et

s'exposant en vain pour la défense de sa foi politique. Les frères de son roi ne peuvent obtenir l'honneur de combattre à sa tête, et tandis qu'on prodigue le sang de ses soldats dans des vues d'intérêt particulier, on reste témoin impassible du sort réservé à ceux d'entre eux qui, blessés et prisonniers, sont fusillés comme transfuges, par les armées républicaines. N'était-ce pas consentir à stigmatiser la fidélité du signe de la révolte? Plus tard, quand un double régicide fait tomber le sceptre dans les mains du frère de Louis XVI, on méconnaît son titre, on pourchasse ce prince de ville en ville, de province en province; mais en donnant ainsi le spectacle d'un roi luttant, chez ses alliés, contre les rigueurs de l'exil et contre les souffrances de la pauvreté, on ne songe pas qu'on ébranle la foi des peuples et qu'on leur apprend que le droit, qui protège les trônes, peut s'effacer devant le malheur.

Enfin, lorsque le meurtre, les spoliations, les lois de proscriptions forcent une portion considérable de la nation française à quitter sa malheureuse patrie, les infortunés qui échappent ainsi à une mort certaine, victimes à la fois des sentimens politiques et religieux qu'ils ont professés, n'éprouvent, à l'exception de quelques heureux d'entre eux, que dégoût et humiliation sur le sol étranger; une dédaigneuse réprobation les suit en tous lieux. Certes c'était sanctionner hautement l'immoralité du régime qui les frappait d'ostracisme; cependant, disons-le, une nation, une seule entre toutes, donna le noble exemple d'une généreuse hospitalité; les proscrits de la terre de France rencontrè-

rent sur le sol britannique une sympathie qu'ils eussent en vain cherchée ailleurs. J'aurai souvent, dans le cours de cet écrit, à parler de cette puissante nation, aussi constante dans ses qualités privées qu'inflexible dans son orgueilleuse domination ; mais rendons-lui, pour le moment, l'hommage que réclame sa noble conduite envers de grandes infortunes.

C'était erreur que d'espérer résister au torrent révolutionnaire simplement avec de la poudre à canon. Les guerres qu'enfante une lutte entre des doctrines politiques et sociales, opposées les unes aux autres, ne suivent point les règles des guerres ordinaires ; le fanatisme domine les armées qui les entreprennent ; chaque soldat se croit un apôtre et court au combat comme on vole au martyre. Un nouveau droit politique était inscrit sur les bannières républicaines : *Souveraineté du peuple, liberté, égalité complète,* voilà ce que proclamait ce droit ; et quelque impossible que fût, dans son application absolue, la réalisation des doctrines qui en découlaient, celles-ci n'en remuaient pas moins fortement les cœurs et n'en ébranlaient pas moins l'édifice social. C'était donc cet édifice qu'il fallait défendre, et non songer à satisfaire quelques ambitions particulières ; en réduisant, ainsi qu'on le fit, les élémens de défense aux mesquines proportions d'intérêts privés, on augmentait la force de la partie adverse de toute celle dont on se dépouillait soi-même. L'exaltation peut seule combattre avec des chances égales de succès ; aux principes de désordre et d'impiété lancés au sein de la société, on eût dû opposer des principes

contraires; c'était l'étendard du Christ outragé qu'il fallait déployer aux regards des amis de la religion; c'était celui de l'ordre public menacé qu'il fallait montrer aux yeux des pères de famille. Disons-le avec vérité, les guerres qui éclatent dans la société, au nom de principes politiques et religieux, ne sont autre chose que de grandes guerres civiles. Devant elles doivent se taire les jalousies politiques; devant elles doivent momentanément disparaître toutes délimitations territoriales pour reparaître plus tard dans leur intégrité; car ces guerres ne reconnaissent que deux opinions, deux camps et deux drapeaux.

Faute d'avoir compris ou voulu comprendre la force morale de la révolution française, on crut suffisant d'envoyer quelques baïonnettes pour combattre l'ennemi public; on pensa que des marches et des contremarches militaires arrêteraient l'élan de troupes électrisées par la croyance qu'elles étaient appelées à régénérer la société tout entière : on se trompa; aussi vit-on des soldats de la veille mettre en déroute les soldats les plus aguerris; on vit aussi des généraux improvisés, ravir les vieux lauriers des plus grands capitaines du temps.

Ce n'est pas tout, tandis que l'incendie révolutionnaire étendait au loin ses ravages, quelques uns des puissans dépositaires du pouvoir suprême, impassibles aux maux déversés sur la société européenne, s'occupaient tranquillement à consommer entre eux le partage d'un pays voisin et allié (1). C'était donner gain

(1) La Pologne.

de cause aux calomnies odieuses des gouvernans français de l'époque. Ceux-ci accusaient les rois d'égoïsme et d'ambition; ils ne voyaient en eux que des hommes toujours prêts à sacrifier l'intérêt des peuples à leur propre intérêt. Fallait-il donc qu'en de telles circonstances des têtes couronnées justifiassent leurs imputations, et qu'aveugles sur les périls qui menaçaient la société, ils ne trouvassent d'énergie que pour terrasser un peuple désarmé.

Les devoirs qu'impose le christianisme, quoique obligatoires pour tous les membres d'une société, le sont encore davantage pour ceux à qui Dieu a confié le soin du repos et du bonheur de cette société; c'est à eux qu'appartient la tâche difficile de la préserver de tout mal moral et politique qui pourrait menacer son existence. En face d'un pareil danger, le même sentiment doit les animer tous; leur langage, leurs actes doivent tendre à ramener les égarés, à raffermir les faibles, à guider les forts; c'est une lutte qui s'engage entre l'erreur et la vérité; tout doit céder à leurs yeux devant la nécessité de repousser l'une et de défendre l'autre; hésiter, c'est faiblir à la sainte mission qu'ils ont reçue, mission qu'ils tiennent du Tout-Puissant dans l'intérêt de tous et non pour leur propre satisfaction, mission qui commande surtout notre respect par la persuasion où nous sommes que ceux à qui elle est donnée s'efforcent de mériter la protection divine.

L'oubli d'aussi importans devoirs ne pouvait donc que provoquer l'indignation du Très-Haut; nous la verrons aussi plus tard éclater sur ceux qui reculèrent

alors devant la tâche qui leur était assignée. Dans cette terrible crise sociale dont nous parcourons les phases, Dieu avait en effet deux leçons à donner au monde : il lui fallait châtier la France et humilier les grands de l'Europe. Ces deux leçons arrivèrent chacune en leur temps.

Reprenons notre narration.

La Convention nationale poursuivait avec une horrible persévérance le cours de ses sanguinaires proscriptions; les exécutions s'organisaient sur tous les points de la France; une armée révolutionnaire ambulante, traînant à sa suite l'artillerie et cette machine de mort inventée pour remplir plus rapidement l'office de bourreau, parcourait les provinces et portait en tous lieux l'épouvante et la destruction; Paris donnait l'exemple du meurtre; quatre-vingts têtes tombaient journellement sur ses places publiques; douze cents femmes, en quatre mois de temps, montèrent sur l'échafaud (1). Le peuple souverain se suicidait lui-même par les mains de quelques furieux qui gouvernaient et massacraient en son nom. Ce n'était plus seulement parmi les anciennes classifications dénoncées à la fureur des partis qu'on choisissait les victimes, les rangs les plus humbles comme les plus élevés étaient décimés; on tremblait dans les campagnes comme dans les cités, dans les chaumières comme dans les châteaux; la terreur glaçait tous les cœurs, l'impéritie administrative des gouvernans égalait leur férocité; et tandis

(1) *Histoire de France* pendant le dix-huitième siècle, tom. XI.

que la dépréciation des assignats opérait la ruine de toutes les fortunes, la loi du *maximum* consommait celle du commerce (1).

Le courroux de Dieu commençait à se manifester. Il avait abandonné cette malheureuse nation aux effets de son propre délire, et maintenant elle gémissait sous le poids de ses iniquités; c'est en vain qu'elle essaie, du sein de ses misères, de se débattre contre la rigueur de son sort, le temps de sa délivrance n'est pas encore venu, et ses inutiles efforts ne font qu'aggraver ses maux en provoquant la fureur de ses tyrans.

La première tentative qu'inspirèrent la rage et le désespoir se révéla dans le midi de la France; Toulon leva l'étendard de l'insurrection et se livra aux Anglais, qui n'eurent pas de honte de se retirer en emmenant avec eux les nombreux vaisseaux renfermés dans le port de cette ville. Dans le même temps, la populeuse cité de Lyon secoua le joug sanguinaire qui pesait sur elle, mais elle ne pût que succomber avec gloire sous le fer ennemi. Un mouvement insurrectionnel d'un autre genre, plus vaste dans ses conceptions, plus formidable par l'énergie morale et religieuse des combattans dont il arme le bras, éclate bientôt ailleurs. On voit de simples paysans, dont l'impiété du jour n'avait pu souiller les modestes retraites, se précipiter au devant du péril avec un sang-froid, une bravoure qui fait pâlir et reculer les troupes les mieux aguerris. Une croix de bois les guide au combat, le cri de *vive le roi!* leur sert

(1) Loi par laquelle le prix de toutes les denrées de première nécessité était fixé.

de mot de ralliement. Chrétiens, héros et martyrs tout ensemble, la victoire n'égare pas leur courage, la défaite n'étonne pas leurs cœurs. Ils tombent, se relèvent et tombent encore, fidèles à leur Dieu, fidèles à leurs sermens; femmes, vieillards, enfans, tous accourent prendre part à cette sainte guerre; sur leurs blanches bannières brillent les mots sacrés de *foi et honneur* : Cathelineau, d'Elbée, Bonchamp, Lescure, la Rochejaquelein, Stofflet, Charette, noms illustres qui, depuis, ne trouvèrent d'écho que lorsque les Pyrénées retentirent du grand nom de Zumalacaréguy, vous et vos soldats vous avez jeté à l'histoire les plus nobles pages à recueillir, et sur le sol sacré qu'arrosa votre sang, on ne rencontre pas une pierre aujourd'hui qui n'indique la place où repose la cendre d'un héros.—*Sta viator Heræm calchas.*

Ces insurrections, les preuves du mécontentement général qui se reproduisent à Bordeaux, à Arras, et sur plusieurs autres points de la France, exaltent au plus haut degré la frénésie des membres de la Convention que Robespierre anime de ses fureurs. On nomme des proconsuls, chargés des vengeances publiques; ils remplissent avec un zèle féroce leur fatale mission. Tallien verse à flots le sang des Bordelais, jusqu'au moment où les sentimens d'humanité de la femme qu'il a prise pour épouse, font naître dans son cœur quelques sentimens de pitié; moins heureux, les habitans d'Arras gémissent sous la tyrannie de Joseph Lebon et de sa femme, qui rivalisent entre eux de cynisme et de cruauté; on les voit se repaître du sang des victimes,

présider, le verre à la main, à l'exécution des condamnés; on les entend, de concert avec d'ignobles compagnons de débauches, mêler leurs chants bachiques aux derniers soupirs des mourans. Ailleurs, Couthon, Collot-d'Herbois, Fouché brûlent, saccagent, détruisent la plus belle portion de la ville de Lyon. Le feu, le fer et l'eau servent tour à tour d'instrumens à leur rage; sans formes judiciaires aucunes, ils envoient au supplice ceux qu'il leur plaît de frapper; puis, accusant l'échafaud de lenteur, tantôt ils précipitent leurs prisonniers dans le Rhône, ou bien, les enfermant dans un lieu clos, ils les mitraillent en masse. Près de six mille personnes périrent ainsi en peu de jours. Le même moyen de destruction est employé à Toulon par les proconsuls Barras et Fréron; las de massacres partiels, ils font périr à la fois par le feu de l'artillerie, huit cents prisonniers, hommes et femmes, retenus en plein air dans une vaste enceinte; ceux que le canon épargne sont achevés par le sabre et la baïonnette; c'est un jeune officier, celui que nous verrons un jour, instrument aveugle de la colère divine, s'avancer en conquérant contre l'Europe, qui prélude à la grandeur de sa destinée par de pareils assassinats.

Mais c'est surtout contre les populations chrétiennes et royalistes de l'Ouest que se dirige l'implacable furie des conventionnels. Une mesure atroce met hors la loi tous les habitans d'une grande partie de l'ancienne Bretagne. On ordonne la destruction des villages, l'enlèvement des femmes et des enfans. Les généraux de la république n'exécutent que trop bien ces

ordres barbares. On poursuit, on traque les malheureux Vendéens comme des bêtes fauves; les femmes, les enfans, les vieillards sont impitoyablement égorgés. Carrier, digne émule de son chef Robespierre, immole à Nantes, pendant son terrible proconsulat, trente-deux mille personnes; il invente des supplices nouveaux : ici, des bateaux à soupapes s'entr'ouvrent et engloutissent leur proie dans les flots de la Loire; là, des prisonniers des deux sexes, entièrement dépouillés, sont attachés deux à deux et lancés dans le même fleuve; ce genre de supplice s'appelle des *mariages républicains*. On arrache aux mères leurs enfans encore à la mamelle, et, devant elles, on brise leurs têtes contre les parois des murs. D'autres enfans plus âgés sont rassemblés dans le même lieu au nombre de cinq cents; ils tombent sous le fer des soldats. Ces horribles boucheries sont faites aux cris de : *Vive la république!* C'est du sein d'orgies continuelles de débauches et de vin que partent les arrêts exterminateurs qui inondent de larmes et de sang une de nos plus belles provinces; enfin, lorsque se terminèrent ces affreux massacres, la lutte vendéenne put enregistrer la mort de neuf cent mille victimes, parmi lesquelles périrent quinze mille femmes et vingt-deux mille enfans (1). La plume tombe des mains en traçant de pareilles horreurs.

Il était temps que les auteurs de tant de calamités éprouvassent à leur tour les effets de la colère divine :

(1) Voy. Prudhomme.

« Dieu a bien fait de se tenir invisible, avait dit publi-
» quement le régicide Collot-d'Herbois, car, s'il se fût
» montré quelque part, je n'aurais pas manqué de le
» déclarer suspect (1). » Collot-d'Herbois et ses sanguinaires collègues apprirent bientôt à leurs dépens que, si Dieu se dérobe à nos regards, les preuves de sa vengeance ne restent pas toujours invisibles comme sa personne. Déjà le Très-Haut avait jeté son anathême sur ces hommes de sang : tout en tolérant leurs crimes, il leur avait soufflé un esprit de vertige qui les poussait vers leur perte. La haine, la soif du pouvoir divisaient entre eux les membres de la Convention, et si le besoin du meurtre les réunissait tous pour lancer au loin des arrêts de proscription, souvent aussi ces arrêts retombaient sur eux-mêmes. La portion de cette assemblée, connue sous la dénomination de *la Montagne,* était l'implacable adversaire de celle qui s'intitulait *la Plaine;* les adhérens de celle-ci, vaincus par leurs antagonistes, furent décrétés d'accusation; vingt et un d'entre eux périrent sur l'échafaud, les autres échappèrent pour le moment; l'impitoyable Marat, l'un des chefs de la Montagne, n'existait déjà plus, le couteau de Charlotte Corday en avait délivré la France. Dès lors Robespierre, resté maître du terrain, ne voulut plus connaître d'égaux. Le sang d'une victime, soit amie, soit ennemie, réjouissait également sa vue; bientôt le farouche Danton, un des plus ardens promoteurs des mesures sanguinaires adoptées par les

(1) *Histoire de France* pendant le dix-huitième siècle, tom. XII.

gouvernans d'alors, mourut par la main du bourreau. Ses complices éprouvèrent le même sort : la Convention se décimait elle-même. L'assassin frappait son complice; le régicide était puni par des mains régicides, et ces égorgeurs d'hommes s'égorgeaient entre eux sans pitié. Enfin Robespierre, le chef, la tête, l'âme de cette terrible assemblée, tomba lui-même sous les coups de ses collègues au moment où il méditait leur perte; il expia ses forfaits sur l'échafaud, au milieu des acclamations de joie du peuple parisien (1). Plus de cent de ses partisans, au nombre desquels se trouvaient Carrier et Lebon, succombèrent avec lui. A la chute de ce féroce tribun, la mort laissa tomber sa faulx; dix mille personnes détenues à Paris, et deux cent mille prisonniers dans l'intérieur du pays, eurent à remercier Dieu de leur délivrance inattendue; près de six cent mille fugitifs sortirent de leur retraite (2). La France put respirer.

Ainsi se termina ce régime anarchique et sanguinaire, si justement appelé *régime de la terreur*. Je n'en ai présenté qu'un court exposé historique; je ne me suis même pas astreint à suivre, avec une scrupuleuse exactitude, l'ordre chronologique des faits que j'ai rapportés. Mon intention a seulement été de tracer un tableau fidèle des funestes égaremens dans lesquels tombe un peuple qui, divorçant à la fois avec ses de-

(1) 28 juillet 1794 (9 thermidor an II).

(2) Lacrételle. *Histoire de France* pendant le dix-huitième siècle, tom. XII.

voirs politiques et religieux, s'abandonne aux mains d'hypocrites charlatans. Ceux-ci flattent, exploitent ses passions dans leur seul intérêt, et, pour mieux cacher leurs vues, le poussent dans la carrière du crime; mais le délire du crime porte avec lui son expiation, et le poignard qui égorge l'innocent, frappe bientôt après l'assassin qui le tient.

La Convention nationale survécut peu à la perte de son chef; mais néanmoins, avant que d'expirer, elle put encore enregistrer un crime.

Un corps d'émigrés, accompagné de soldats français enrôlés en Angleterre, venait de débarquer à Quiberon; le général Hoche marche contre eux. Le peu de connaissance des localités, la trahison de quelques uns des soldats, et non celle des chefs de l'escadre anglaise, comme on l'a faussement prétendu, amenèrent la perte de cette troupe fidèle. Le brave Sombreuil, cerné de toutes parts, mais sachant qu'il fallait une victime, capitule pour ceux qu'il commande et livre sa tête aux ennemis. La capitulation est acceptée par Hoche; les émigrés doivent être rembarqués, les soldats considérés comme prisonniers de guerre. Tous alors mettent bas les armes et se rendent, lorsque tout-à-coup Talien, commissaire de la Convention, s'oppose à l'exécution des conditions jurées, et, malgré les énergiques représentations du généreux Sombreuil qui s'était dévoué à la mort pour les siens, ce régicide fait fusiller tous ses prisonniers. Il revient à Paris rendre compte de son odieuse perfidie, et obtient de ses collègues une dernière approbation.

Pendant que ces choses se passaient, une insurrecton menaçait dans la capitale les dignes héritiers du pouvoir de Robespierre. Les sections parisiennes se levaient en masse; appuyées par vingt-cinq mille gardes nationaux armés et conduits par quelques officiers de l'armée, elles s'avancent vers le lieu des séances de la Convention. Barras, chargé de la défense de la capitale, se rappelle le nom du jeune officier qui l'avait si bien secondé lors de la prise de Toulon (1). Il lui confie le commandement du peu de troupes qu'il peut mettre à sa disposition; celui-ci, à la tête de six mille hommes de toutes armes, plus quinze cents citoyens armés à la hâte, et cinq ou six pièces de canon, attend les sections, les foudroie avec son artillerie, poursuit vivement les fuyards et triomphe ainsi de l'insurrection (2).

Peu de jours après, la forme du gouvernement est changée; un nouveau pouvoir exécutif, nommé *Directoire*, s'établit. On le compose de cinq membres. Le pouvoir législatif est confié à deux conseils, celui des *Anciens* et celui des *Cinq-Cents*. Ici finit le règne de la Convention nationale, ne laissant plus dans l'histoire qu'un souvenir souillé de sang.

Comptons maintenant. En 1789, la France avait un roi, une religion, des institutions, des lois organiques, un commerce florissant. Elle était en paix avec l'Eu-

(1) Voy. plus haut, page 107.

(2) Journée du 13 vendémiaire. Voy. l'*Histoire de la Révolution*, par M. Thiers.

rope et venait de terminer une guerre où sa marine avait au moins lutté avec égalité contre celle de l'Angleterre. On pouvait bien désirer la réforme de quelques abus; mais faut-il donc renverser un édifice pour en modifier la distribution! Tout-à-coup une assemblée rebelle, l'Assemblée nationale (car il n'y avait alors de légitime et de légal que les états-généraux divisés en trois corps), prétendit avoir la mission de régénérer la société. Inspirée par l'esprit philosophique du temps, elle publia son programme, les *Droits de l'homme;* elle bouleversa toutes les institutions du pays. Des hommes égarés et imprévoyans, malgré les avertissemens, les concessions même du souverain, l'appuyèrent de leurs votes et de leurs vœux. C'était une folie! Ils la payèrent de leur tête et entraînèrent la chute du trône après eux; car, sans s'en douter, ils avaient appelé l'anarchie, et l'anarchie parut avec son cortége de crimes et de dévastation. Celle-ci cria à la tyrannie pour détrôner le souverain, et à la superstition pour détrôner Dieu; l'existence de l'une fut prouvée par la délivrance de sept prisonniers que la clémence royale dérobait au glaive de la justice dans l'enceinte de la Bastille; l'existence de l'autre fut démontrée par le massacre de près de deux cents prêtres détenus, qui tous subirent la mort et le martyre plutôt que de renier leur foi. Puis le peuple se fit souverain et proclama la *liberté* et l'*égalité;* il prit pour pavois les débris d'un trône de neuf cents ans, et ceux d'un autel que dix-huit siècles avaient respecté. Ici commence son règne. Deux ans se sont à peine écou-

lés, et sa couronne tombe dans le sang; plus de onze cent mille victimes gisent à ses pieds, parmi lesquelles deux cadavres de roi. Sa *liberté* n'est plus devenue qu'un droit d'égorger; cette *égalité*, tant vantée, ne représente que le nivellement de la mort. Plus de finances, plus de commerce, plus de marine, plus de joies dans les familles; un crêpe de deuil enveloppe la France; la guerre éclate au dehors comme au dedans; la société se dissout et s'éteint dans les larmes.

Etait-ce donc là la France de saint Louis, et qu'avait-on gagné au change?

Terminons l'examen de cette funeste époque par l'observation suivante. On a vu la puissante influence qu'avaient exercée sur les esprits les théories anti-religieuses et anti-sociales des révolutionnaires de 1792; leurs discours, leurs proclamations, retentirent d'expressions ambitieuses, vides de sens quoique grosses de tempêtes, à l'aide desquelles ils égarèrent le peuple et le rendirent un instrument de crime entre leurs mains. Secouant la poussière des temps passés, ils préconisaient leur siècle comme le seul qui eût encore révélé à l'homme l'intelligence de ses hautes destinées. C'était au nom des progrès *des lumières*, des progrès de la *civilisation*, c'était au nom des *idées du siècle*, idées, selon eux, jusqu'alors restées inconnues, qu'ils ne tardèrent pas à échauffer les têtes et finirent par tout renverser; ils prétendaient *marcher avec leur siècle*, et, forcés enfin de s'arrêter, ils firent halte dans le sang.

Nous réserverons, plus tard, quelques pages pour

l'examen des principales théories politiques mises en avant par les conventionnels de 1792; mais je ne puis cependant m'empêcher d'exprimer ici mon étonnement que, cinquante ans après l'époque que nous venons de parcourir, il se trouve encore des hommes assez oublieux du passé, pour vouloir acheter un peu de popularité en adoptant le même langage, en se servant des mêmes expressions, en débitant les mêmes rêveries que les héros du régime révolutionnaire. Gardons-nous de pareilles gens; car, à coup sûr, il y a chez eux perversité dans le cœur ou aberration dans l'esprit.

CHAPITRE III.

1794—1814.

Ce que nous avons vu fait horreur, ce que nous allons voir fait pitié. Au régime de la terreur succède le régime de la corruption. La France est frappée d'inertie; l'état de prostration de force morale dans laquelle elle tombe, est d'autant plus grand, que la crise dont elle vient de sortir a été violente. Il était dit que la révolution de 1789 devait tour à tour se mouvoir dans le sang et dans la boue avant que d'expirer sous les coups du despotisme. Elle a perdu l'énergie du crime sans éprouver le désir du bien; sa cruauté se change en oppression, sa haine du Christ en haine contre la vertu, sa fureur de massacres en amour effréné du plaisir; tout chez elle a dégénéré; les mœurs de la société parisienne, à cette époque, occuperont une page hon-

teuse dans l'histoire. L'adultère se place sous la protection du divorce, le libertinage s'abrite sous les dehors d'une politesse affectée, les modes augmentent le désordre des sens, la pudeur s'émeut et s'éloigne, car le vice est l'idole du moment; on voit la victime assise au même banquet que son bourreau, partageant ses joies et son enivrement. Les jours de meurtre sont jetés dans l'oubli, on danse sur des tombes encore entr'ouvertes, le besoin de luxe pervertit les cœurs, une frivole insouciance étouffe la pitié.

Cette époque nous rappelle les paroles suivantes de nos livres saints : « Les méchans ont dit, dans l'égare-
» ment de leurs pensées : le temps de notre vie est
» court et fâcheux, nous sommes nés comme à l'aven-
» ture, et après la mort nous serons comme si nous
» n'avions jamais été. Venez donc, jouissons des biens
» présens, hâtons-nous d'user des créatures pendant
» que nous sommes jeunes, couronnons-nous de roses
« avant qu'elles se flétrissent, qu'il n'y ait point de pré
» où notre intempérance ne se signale. Que nul ne se
» dispense de prendre part à notre débauche; laissons
» partout des marques de réjouissance, parce que c'est
» là notre sort et notre partage (1). »

Glissons vite sur ce temps de dépravation. Il a été ce qu'il devait être; car, chez un peuple qui se lance dans la carrière des révolutions, à la frénésie du crime succède la honte de l'inertie; l'épuisement moral amène l'indifférence politique, le pouls s'arrête et ne bat plus

(1) *La Sagesse*, chap. II.

pour ou contre aucun principe; un jour c'est tout une vie, la veille a cessé d'exister, et l'on ne croit pas au lendemain. Une société frappée d'un tel anéantissement est à la merci du premier ambitieux; en révolution, le repos c'est la mort.

Le règne directorial offre, dans l'intérieur de la France, peu d'événemens dignes d'être recueillis; deux banqueroutes successives, l'une de 23 milliards, par suite de la chute des assignats, l'autre des deux tiers de la dette publique; la suspension de la liberté de la presse; deux conspirations avortées et ourdies dans des vues opposées, la conspiration de Babœuf et celle qui amena la journée du 18 fructidor (4 septembre 1797) dans laquelle les élections de quarante-huit départemens furent arbitrairement cassées, tandis qu'un arrêt de déportation à Cayenne frappa sans jugement préalable le général Pichegru, trahi par le général Moreau, puis onze membres du conseil des Anciens, quarante-deux membres du conseil des Cinq-Cents et plusieurs journalistes et hommes de lettres; tels furent les principaux événemens qui arrachèrent momentanément les gouvernans du jour à la mollesse de leur vie habituelle; la première de ces conspirations avait été tramée par d'ardens terroristes; des royalistes faisaient partie de la seconde, mais elles laissèrent peu de traces après elles; la France était fatiguée, les convictions politiques sommeillaient, une capricieuse oppression retenait les bras, la corruption énervait les cœurs.

Au dehors, la gloire militaire couvrait de ses lauriers les hontes directoriales. L'Europe, sans ouvrir les

yeux, avait vu la fin de la sanglante tragédie dont la France avait donné le spectacle. Les chefs des nations, plus occupés encore de leurs propres intérêts que de ceux de la société européenne, agissaient sans concert. Les uns reconnaissaient la république française et humiliaient ainsi leur couronne devant le dogme de la souveraineté du peuple. D'autres n'opposaient qu'une vaine tactique militaire aux efforts héroïques d'armées qui combattaient au nom d'un principe politique. Trois d'entre eux venaient de consommer le dernier partage de la malheureuse Pologne, dont les désastres intérieurs avaient entraîné la perte (1).

La lutte était par trop inégale, aussi la France révolutionnaire marchait-elle de triomphes en triomphes. Tandis que Jourdan, Hoche, Moreau bloquent l'Allemagne sur les rives du Rhin, le jeune protégé de Barras, nommé commandant en chef de l'armée d'Italie, refoule les armées autrichiennes jusqu'au pied des Alpes tyroliennes et force les aigles impériales d'accepter la paix à Campo-Formio. Le principe qui servit de base à la formation de la république française, préside à la création de nouvelles républiques; on voit s'élever du Nord au Midi les républiques batave, cisalpine, transalpine, ligurienne. De ces divers foyers de la révolte s'échappent des étincelles ardentes qui portent l'incendie autour d'eux; la Suisse s'insurge, change son antique constitution et appelle les troupes

(1) Traité conclu entre l'empereur d'Allemagne, le roi de Prusse et l'impératrice de Russie, le 26 janvier 1796.

françaises pour consolider dans son sein le triomphe de la démocratie. L'Italie est en feu ; les armées républicaines y sèment partout des germes de révolution. La Toscane, Lucques, secondent leurs efforts ; des factieux livrent les portes de Rome ; Championnet occupe le royaume de Naples, qui bientôt prend le nom de république parthénopéenne. Le Souverain-Pontife, d'abord prisonnier dans sa capitale, est bientôt enlevé et transféré à Valence, où il meurt à l'âge de quatre-vingt-deux ans, par suite des mauvais traitemens qu'on lui fait éprouver (1). Admirons ici les desseins souvent incompréhensibles de la Providence : Dieu permet que des mains sacriléges se lèvent sur le pieux successeur de saint Pierre, et ce crime odieux tourne à la gloire de la religion du Christ. A la vue du saint Pontife, dont la vieillesse, les infirmités et la dureté de ses geôliers à son égard annonçaient le prochain martyr, la foi se réveille, les populations s'émeuvent, la France méridionale sert de cortége à l'auguste captif. En vain les gouvernans de l'époque donnèrent-ils des ordres sévères pour réprimer les sentimens d'enthousiasme qui éclataient sur son passage, leur volonté reste impuissante; ils avaient cru ne tenir qu'un homme, mais cet homme représentait un principe, principe saint, immuable, dont dix-huit siècles avaient consacré l'existence, la force et la vérité ; principe qui touche la terre, mais dont la source est au ciel et devant lequel tout autre principe s'efface ici-bas. Aussi, voit-on cet homme

(1) Pie VI, mort le 29 août 1799.

faible, dépouillé, chargé de chaînes, recevoir partout des hommages et, quoique vaincu, s'avancer en triomphateur.

Les âmes faibles redoutent toute supériorité. Les lauriers cueillis par le jeune vainqueur de l'Italie durent donc porter ombrage aux membres du Directoire; il fallut l'éloigner : une expédition en Egypte fut résolue, il partit rêvant les conquêtes d'Alexandre. L'Asie s'ouvrit à son ambition; mais celui qui devait traverser en conquérant toutes les capitales de l'Europe, échoua devant les misérables remparts de Saint-Jean-d'Acre (1). Forcé d'abandonner sa proie, il retourne en Egypte sur les cadavres des prisonniers tombés entre ses mains et dont il avait froidement ordonné le massacre. Toulon lui était sans doute revenu à la mémoire. La flotte, qui l'avait porté sur les rives du Nil, n'existait déjà plus; Nelson l'avait détruite (2). Il lutte néanmoins avec avantage contre les armées turques envoyées pour le combattre, et attend aux pieds des Pyramides l'accomplissement de ses futures destinées.

Cependant le cri de la légitimité avait retenti en Europe; un souverain songeait à rétablir la société sur ses antiques bases. Paul Ier, empereur de Russie, s'associe à la guerre que l'empereur d'Allemagne venait de recommencer contre les envahissemens révolutionnaires de la république française. Les deux principes

(1) Saint-Jean-d'Acre, défendu par sir Sidney Smith et Philipeaux, ancien officier au régiment d'artillerie de Besançon. Le siége fut levé le 20 mai 1799.

(2) Le 1er août 1798. Combat naval d'Aboukir.

d'ordre et de désordre déploient leurs bannières et s'avancent l'un contre l'autre. Le fameux Suwaroff paraît en Italie à la tête des armées russes et autrichiennes; il communique son ardeur à ses soldats et déjà ils se croient invincibles. Les républicains évacuent Naples, Rome, Florence; ils perdent les batailles de Cassano, de la Trebia, de Novi et se préparent à évacuer l'Italie. C'est en France que le vainqueur veut pénétrer, non en conquérant, mais en allié des descendans de saint Louis. Les guerriers quitteront leurs couleurs et prendront celle qui rehaussait l'éclat du panache d'Henri IV. Aucun démembrement du territoire n'aura lieu. On combat pour la cause de la justice; tout intérêt étranger à cette cause ne doit pas souiller la victoire.

Mais les commotions sociales n'étaient pas encore arrivées à leur terme. Dieu n'avait fait que punir les crimes de la France; il fallait que l'Europe expiât aussi son égoïsme. L'instrnction divine devait être complète.

Le cabinet autrichien s'effraie de ses propres succès; il accuse peut-être en secret la loyauté du général russe, et craint que la défaite de l'ennemi ne lui rapporte que des résultats stériles. Content d'occuper l'Italie, il laisse Suwaroff s'avancer en Suisse avec ses Russes, tout en lui promettant néanmoins l'appui d'un corps d'armée qui doit assurer et protéger sa marche. L'intrépide général, plein de confiance dans cette promesse, détache une partie de ses forces et l'envoie, sous le commandement de Korsakoff, pour opérer à Zurich

sa jonction avec les troupes autrichiennes. Cela fait, il se jette dans les montagnes, les franchit et s'empare du Saint-Gothard. Quelques jours encore et toutes ses forces seront réunies, lorsque le chef du corps d'armée autrichien, sous le prétexte de s'opposer à la fausse attaque dirigée sur Philisbourg par un général français, quitte tout-à-coup Zurich et laisse Korsakoff en face de forces ennemies plus considérables que celles dont il pouvait disposer. Korsakoff, ainsi isolé, combat avec vaillance, mais succombe deux fois; et Suwaroff, forcé de rétrograder sans avoir été vaincu, se défend sur chaque montagne, dispute habilement chaque pouce de terrain, et se retire en Italie avec ses soldats indignés. Son souverain partage son indignation, et bientôt les Russes sont rappelés dans leur patrie.

Pendant que se passaient ces événemens mémorables, le Directoire achevait de traîner sa misérable existence dans l'intrigue et dans l'anarchie; les dépositaires du pouvoir, manquant de force et de volonté, étaient divisés entre eux; faibles et violens tour à tour, ils n'inspiraient ni crainte, ni défiance; les rênes de l'État échappaient à leurs débiles mains, et la France, inquiète et souffrante, offrait le douloureux spectacle d'une nation énervée, qui, dans sa fébrile impuissance, n'attend plus qu'un maître pour se prosterner devant lui. Ce maître lui fut donné. Dieu l'appela de la terre des Pharaons; il en fit l'instrument de sa justice.

Napoléon *Buonaparte*, depuis Bonaparte (1), né

1) Cet homme célèbre changea par la suite l'orthographe de son

Corse, d'une famille pauvre et nombreuse, fut élevé, par les bontés et aux frais de Louis XVI, à l'École-Militaire. L'ambition étouffa bientôt dans son cœur le sentiment de la reconnaissance; zélé partisan de la révolution de 1792, il en embrassa les doctrines, en partagea les fureurs et se rendit le complice des vengeances qu'avaient méditées les assassins de son bienfaiteur et de son roi. On se rappelle le massacre des prisonniers à Toulon, sous le proconsulat de Barras et de Fréron. Voici comment il rendit compte aux proconsuls de cette horrible boucherie : « Citoyens représentans, c'est du champ de gloire, marchant dans le » sang des traîtres, que je vous annonce avec joie que » vos ordres sont exécutés et que la France est vengée. » *Ni l'âge, ni le sexe n'ont été épargnés*. Ceux qui n'a» vaient été que *blessés* par le canon républicain ont été » *dépêchés* par le glaive de la liberté et par la baïon» nette de l'égalité. Salut et admiration. Signé Brutus » Buonaparte, citoyen sans-culotte (1). »

La présence de cet homme à Paris releva l'espoir de tous les mécontens; l'éclat de ses victoires, en Égypte, obscurcit le souvenir de ses crimes. Il poussa du pied

nom; il en supprima la lettre *u*, qui trahissait son origine italienne, et signa *Bonaparte*. L'usage ayant prévalu d'adopter cette suppression, je m'y conformerai, tout en faisant observer que des pièces officielles, connues et publiées, constatent que, dans les premières années de la révolution, lui-même écrivait son nom *Buonaparte*, ainsi que je l'ai déjà indiqué

(1) Cette lettre, publiée sous le nom de Brutus Bonaparte, dans la *Biographie des Hommes vivans*, édit. de 1816, pag. 518, a été

le Directoire et s'empara du pouvoir; puis, profitant de la réaction qui s'annonçait alors dans les idées, il favorisa, dans un but d'intérêt personnel, les vœux secrets de ceux qui se rapprochaient déjà du système monarchique. Bientôt il quitte la capitale, passe en Italie, anéantit l'armée autrichienne à Marengo, et revient en France pour y consolider sa puissance. Il échappe au complot du 3 nivôse, se sert de la conspiration obscure de quelques fougueux républicains pour déporter les démagogues les plus prononcés du vieux club des jacobins. Il en envoie quelques uns à l'échafaud, et, par contre, violant la capitulation souscrite avec le comte de Frotté, il le fait fusiller, malgré le sauf-conduit qui lui avait été délivré.

Tout plie devant le nouveau chef que la France s'est donnée. D'abord consul pour dix ans, il est peu après nommé consul à vie ; ses deux collègues s'effacent devant lui; le Sénat, le Corps-Législatif, qui ont remplace les conseils des Anciens et des Cinq-Cents, obéissent à sa voix. Il entrevoitdéjà la pourpre à laquelle il aspire; mais avant de s'en saisir, il lui faut la confiance que procurent la paix au dehors et l'extinction des partis au dedans. La victoire de Hohenlinden, remportée par le général Moreau, amène avec l'Autriche le traité de Lunéville, auquel accède la Bavière; bientôt après suivent des traités conclus avec le Portugal, l'Espagne,

depuis attribuée à Lucien, son frère, alors ardent républicain. Voir le tom. LXXV du supplément à la *Biographie universelle*, pag. 80 et 81.

Naples, l'Angleterre et la cour ottomane. Pendant ce temps la France ouvre ses portes aux émigrés; un concordat est signé avec le nouveau pape Pie VII; la religion peut relever ses autels (1).

D'aussi grands résultats donnaient à Bonaparte l'espoir de voir la prochaine réalisation de ses rêves orgueilleux; mais la France l'avait deviné. Les républicains répugnaient encore au rétablissement d'un gouvernement monarchique; les royalistes n'en voulaient qu'avec leur souverain exilé. Bonaparte essaie alors de placer son ambition sous la sanction du malheur. Des propositions d'abdication sont faites au successeur de Louis XVII, sous la médiation de la Prusse; elles sont repoussées avec dédain. Le jeune ambitieux s'en irrite, et ce sera bientôt dans le sang d'un Bourbon qu'il puisera ses titres à la couronne de France (2).

L'occasion ne tarda pas à se présenter. L'Angleterre venait de déclarer la guerre à la France; un sourd mécontentement régnait dans ce dernier pays. Moreau, grand homme de guerre, aimé des soldats, mais faible de caractère et incapable, dans le conflit de partis politiques, d'y dominer en qualité de chef, ralliait néanmoins autour de lui de nombreux partisans; Georges Cadoudal, dont le nom royaliste avait si long-temps effrayé les républicains en Bretagne, lui prête son énergie; Pichegru, revenu des déserts de la Guiane, lui apporte son ancienne influence et sa courageuse im-

(1) 15 juillet 1801.
(2) Voy. la note 3.

passibilité. Moreau accepte, promet, puis hésite et recule. La trahison fait le reste; le projet échoue; douze têtes tombent sur l'échafaud (1). Le premier consul, d'abord épouvanté, a bientôt vu le parti qu'il peut tirer de cette circonstance. Il représente aux siens que la nation française sera toujours en proie aux dissensions intérieures, tant que l'avenir de cette nation ne sera pas assuré. On le comprend, mais on lui demande un gage sanglant de son attachement à la cause de la révolution; il est prêt à le donner. Non loin de Strasbourg, sur le territoire badois (2), habite, retiré du tumulte des camps, un prince, digne héritier des Condés, jeune héros que la fidélité avait toujours trouvé le premier au poste du danger. La paix avait désarmé son bras. Bonaparte l'a choisi pour victime. Par ses ordres, le territoire étranger est violé; des gendarmes déguisés enlèvent de nuit le duc d'Enghien, l'amènent au château de Vincennes, et peu d'heures après son arrivée, le prince, condamné à mort comme embaucheur par un tribunal dérisoire, est fusillé nuitamment dans les fossés de ce château (3).

Le crime eut sa récompense. Un sénatus-consulte confère à Bonaparte le titre d'empereur des Français; les cérémonies qui devaient consacrer ce titre eurent lieu peu après. Le pontife Pie VII y assiste, étonné de s'y trouver lui-même. Plus tard il en sera repentant.

(1) Le 23 juin 1804.

(2) A Ettenheim, dans le duché de Bade.

(3) 21 mars 1804. Voy. la note 4.

Mais une couronne ramassée dans le sang devait en être arrosée tant qu'elle resterait sur la tête de son possesseur. Cette fois, cependant, ce ne sera pas seulement le sang français qui fumera devant l'idole du jour, l'Europe apportera aussi son tribut.

Avant d'exposer les résultats des dix années de guerre qui vont ensanglanter le sol européen, jetons un coup d'œil rapide sur le nouvel état social qui vient d'être fondé en France.

Depuis 1789, le peuple, avec l'aide de ses représentans, avait tout bouleversé; car, dans sa folie, il s'était épris, disait-il, d'un violent amour pour la *liberté* et pour l'*égalité*, ces deux déesses causes de tant de crimes. Il croyait donc avoir horreur de toute dépendance, de tout privilége quelconque, de toute inégalité, soit dans les rangs, soit même dans les dernières volontés paternelles; et voilà qu'un soldat corse lui donne un démenti public. Ce soldat ouvre ses antichambres; elles sont bientôt remplies d'une foule désireuse d'attirer un regard du maître. Il rétablit les rangs, fixe la préséance entre eux, institue des décorations civiles et militaires, et l'on voit d'anciens jacobins accepter des couronnes et se laisser affubler de titres de prince, de duc, de baron, et se chamarrer de cordons, fiers de la place qu'ils prennent dans la nouvelle société, et oublieux de leurs vieux ressentimens contre ces vanités aristocratiques. Il crée, sous le nom de majorat, des inégalités de partage dans les propriétés; chacun se présente pour en obtenir. Il supprime la liberté de la presse; la France se résigne au silence. Il exile, il emprisonne

sans forme de jugement. On plaint tout bas les victimes, puis on les oublie. Enfin il prouve à la révolution qu'elle n'a expulsé que pour occuper, qu'elle n'a confisqué que pour posséder, et la révolution en convient aisément.

Jamais déceptions plus cruelles ne firent verser plus de sang et ne s'évanouirent plus instantanément. Nous apprécierons ailleurs leur valeur intrinsèque; contentons-nous de faire observer ici que les bases d'un édifice social ne sauraient reposer sur de simples théories politiques, quelque brillantes qu'elles paraissent; Bonaparte ne l'ignorait pas, il avait étudié la révolution, et, pressé d'accomplir ses vastes projets, il se hâta de constituer fortement la France afin d'agir plus librement, mais il dépassa le but; il prit la tyrannie pour de la force, il fit de sa seule volonté l'expression de la loi, l'orgueil troubla sa raison et prépara sa chute; aussi la Providence, tout en lui remettant le glaive des combats, se réserva-t-elle le droit de l'arracher plus tard des mains de cet ambitieux, quand le moment serait venu de faire éclater sa justice.

« C'est là cette épée qui doit faire un si grand car-
» nage, qui frappera les esprits d'étonnement, qui fera
» sécher les cœurs et multipliera les meurtres et les
» ruines. Je jetterai l'épouvante à toutes leurs portes
» devant cette épée perçante, polie pour briller, et af-
» filée pour tuer. O épée! aiguisez votre pointe, allez
» à droite ou à gauche, partout où le désir des meur-
» tres vous appellera. Je vous applaudirai moi-même
» en frappant des mains, et je satisferai par vous ma

» colère, c'est moi qui suis le Seigneur qui ai parlé ;
» après cela, ô épée ! rentre dans ton fourreau au lieu
» où tu as été créée, et je te jugerai dans la terre de ta
» naissance. Je répandrai mon indignation sur toi, j'al-
» lumerai contre toi le feu de ma fureur, et je t'aban-
» donnerai entre les mains des hommes insensés qui
» ont conspiré ta mort (1). »

Ce peu de paroles du prophète résume toute la vie politique de Bonaparte, depuis qu'il se fût emparé de la couronne. Il est hors de mon sujet de retracer ici les événemens des dix années de règne qui se présentent devant nous. Je ne fais qu'étudier l'histoire ; disons toutefois que la nature de ces événemens, la rapidité avec laquelle ils se succédèrent, l'issue qu'ils amenèrent contre toute prévision, prouvent évidemment que l'homme auquel on les attribue n'a été qu'un simple instrument entre les mains de la divine Providence. Cet homme frappe comme la foudre, passe comme un torrent, et ne laisse après lui que des ruines fumantes ; il ne peut rien construire, rien fonder, car il ne lui est donné de force que pour abattre et renverser. Il s'empare de toutes les capitales de l'Europe continentale, disperse les armées qui retardent sa marche ; les peuples se soumettent, les rois vaincus grossissent son cortége, sur les débris de monarchies il élève des trônes pour sa famille ; la ruse, la perfidie viennent en aide à ses armes. L'Espagne est en proie aux discordes civiles par l'effet de sa trahison ; il ose porter une main sacri-

(1) Ezech., chap. XXI, vers. 14, 15, 16, 17, 30 et 31.

légesurlepontife du Très-Haut; mais son heure a sonné, et le prestige qui l'environne s'évanouit au moment où sa fortune brille du plus grand éclat. *Dieu vient d'allumer contre lui le feu de sa fureur*, il veut, et les frimas dévorent les armées de l'ambitieux couronné; le Tout-Puissant souffle aux cœurs des nations opprimées les sentimens qui font naître l'union et donnent la confiance de la victoire. En vain Bonaparte lutte contre son sort, en vain veut-il échapper à l'arrêt prononcé contre lui, l'édifice que sa main a construit s'écroule à ses pieds; terrassé une fois (1), il essaie inutilement de reparaître sur la scène du monde, il tombe pour ne plus se relever (2), et, troublé dans sa chute, l'homme dont le regard faisait jadis trembler l'Europe, vient lui-même rendre les armes à ceux qu'il a tant de fois vaincus. « Et je t'abandonnerai, dit le Seigneur, » *entre les mains des hommes qui ont conspiré ta* » *mort.* »

Tout est instruction dans les vingt-cinq années que nous venons de parcourir. Un peuple renie son Dieu, assassine son roi, détruit ses vieilles institutions, encense sa propre intelligence à l'égal de la divinité, croit à sa souveraineté, a foi dans la durée de son règne; Dieu s'éloigne de lui et l'abandonne à son délire, et bientôt, ce peuple aveuglé tourne contre lui-même les fureurs d'un pouvoir usurpé; il se débat dans le sang, il se tourmente au milieu des souffrances d'une doulou-

(1) En 1814.
(2) En 1815.

reuse agonie; près de succomber, il abdique sa couronne et la jette aux pieds d'un despote; puis enfin, repentant, il lève les mains au ciel, il implore dans les temples cet Être suprême dont il a repoussé la loi, dont il a massacré les ministres, et finit, plus tard, par accueillir avec enthousiasme les successeurs légitimes de celui qu'il a fait périr sous la hache du bourreau.

D'un autre côté, nous voyons l'étranger impassible à l'aspect de tant de douleurs, assister avec indifférence à la dissolution morale et civile d'une des grandes portions de la société européenne, ne songer qu'à des intérêts privés, et calculer froidement s'il restera encore assez de sang dans les veines du peuple en délire dont nous venons de parler, pour défendre ses frontières contre les projets d'un haineux égoïsme. Dieu s'irrite de cet oubli des devoirs sociaux; il confond, il anéantit des intentions qui ne l'ont pas pris pour principe et pour but, et dont la conception n'appartient ni au désir de venger son nom outragé, ni au besoin de rétablir, sur les bases de la justice et du droit, la paix et l'union que l'orgueil et l'impiété ont bannies du sein de la société chrétienne. Il charge un jeune ambitieux de l'accomplissement de ses volontés; celui-ci s'avance en conquérant, la victoire accompagne ses pas; dans sa présomption, il s'enorgueillit de succès qui ne sont dus qu'à la main invisible qui le guide; mais son temps est compté, et l'instruction divine une fois donnée, il succombe, humilié sous le poids de sa propre grandeur.

Bien aveugle ou bien fou serait celui qui se refuserait à reconnaître l'intervention de la Providence dans toutes

ces choses ; son doigt est, pour ainsi dire, visible en chaque événement. Dieu, dans ce quart de siècle, plus fécond en leçons de tous les genres que ne le seraient dix siècles réunis, semble plus manifestement encore avoir asservi les pensées des hommes à ses propres desseins, tout en laissant aux premières pleine liberté d'action; tantôt il élève et tantôt il détruit, frappe ou s'efface, soutient ou abandonne, mais toujours il enseigne. Il déconcerte les projets les mieux calculés, et fait à chaque instant surgir du choc des événemens un dénoûment inattendu. Bonaparte s'élance contre le Nord à la tête de toutes les armées européennes, moins celles de l'Angleterre et de la Russie; le monde s'émeut, le sol tremble sous ses pas; c'est Xerxès qui menace la Grèce, et c'est aussi, moins Salamine et Platée, le sort de Xerxès qui l'attend, car Dieu vient de rejeter l'instrument dont il s'est servi ; six mois s'écoulent à peine, et le puissant despote s'échappe seul des champs de destruction dans lesquels il laisse ensevelis sous le même linceul de neige, et sa couronne et ses soldats. Tant qu'il est soutenu par le Très-Haut, son bras est invincible; dès que cet appui lui manque, l'homme se montre avec toutes ses faiblesses. Cette double manifestation se révèle en lui dès le début de son élévation jusqu'au moment de sa chute; il n'est plus qu'un homme et un homme faible, lorsqu'au moment de triompher du Directoire il recule et pâlit devant le poignard d'Aréna ; lorsque effrayé de sa défaite à Leipsik, il fait sauter le pont qui le sépare de l'ennemi et protège ainsi sa fuite en coupant toute retraite à ses soldats ; lorsqu'il quitte

précipitamment le champ de Waterloo et le premier, pour ainsi dire, vient annoncer à la capitale la perte de cette funeste bataille; lorsque, à cette même époque, n'osant plus reparaître dans son palais impérial, il négocie du fond d'une retraite avec sa Chambre des députés, sur la question de savoir s'il doit garder ou déposer sa couronne; veut et ne veut plus, hésite et se laisse conduire à Rochefort; enfin, repoussant le moyen de salut que lui proposaient deux jeunes aspirans et un capitaine de navire américain, il préfère se livrer entre les mains des Anglais, et s'étonne ensuite d'être retenu captif, comme si, tant que durent les hostilités, l'ennemi qui se rend ne se constituait pas prisonnier de guerre (1).

A l'entrée de sa carrière politique, on voit le jeune ambitieux protégé par la main divine contre les résultats de sa propre faiblesse; car Dieu avait fixé les yeux sur lui (2). Mais vers le déclin de cette même carrière, au faîte de la puissance qui lui a été donnée, la main divine se retire; l'homme tombe et le héros disparaît: *Transivi et ecce non erat.*

Qu'est-il resté de ce fracas d'armes, de ce bruit de batailles dont le monde a retenti pendant l'espace de dix ans? A quelle fin les ossemens de plus de huit cent

(1) Mieux inspiré, son frère, Joseph qui l'accompagnait, profita des offres du capitaine américain et fut conduit sans obstacle à Boston.

(2) Sans la prompte résolution du général Lefebvre, qui chassa, l'épée à la main les membres du conseil des Cinq-Cents, Bonaparte eût succombé devant la pusillanimité du Directoire.



mille guerriers ont-ils blanchi le sol européen? Pourquoi ces trônes renversés, ces royautés de théâtre dont on ne garde plus même le souvenir, ces peuples foulés et refoulés, s'entrechoquant et s'unissant tour à tour, s'égorgeant entre eux et battant l'air des mains à l'aspect de chaque catastrophe nouvelle? Certes, si le tableau qui se déroule devant nous ne renfermait pas quelque instruction divine, il ne nous resterait plus qu'à gémir sur les jeux cruels dont une providence insensée aurait occupé ses loisirs; mais éloignons de notre bouche un pareil blasphème; convenons plutôt que les dix dernières années de la révolution française ne sont pas moins instructives que les années précédentes pour un observateur chrétien qui, sans préjugés, sans passion, recherche la vérité dans le grand livre de la vie humaine.

Un mot encore avant de terminer. On a lieu de s'étonner que le nom de l'homme qui a sacrifié tant d'autres hommes aux intérêts de sa propre ambition, qui n'a fait de son épée qu'un instrument de carnage et de destruction, sans profit pour lui-même, sans utilité pour les autres, soit encore prononcé avec quelque bienveillance dans le pays dont il a si long-temps décimé les enfans, et sur lequel il a attiré tant de représailles sanglantes. Cette énigme ne peut s'expliquer que par le peu de constance des habitans de ce pays dans leurs haines comme dans leurs affections, par le peu de souvenir qu'ils conservent d'un mal qui n'est plus, et surtout par ce sentiment guerrier qu'ils nourrissent dans leurs cœurs et dont le hasard des combats

caresse la fierté; mais quelque élevés peut-être que soient ces sentimens, il en est d'autres, plus solides et plus durables, qu'il n'est pas permis d'oublier. Oui, sans doute, il est beau d'aimer la gloire; mais le sentiment qui porte à désirer et à réaliser la prospérité de son pays, le bonheur intérieur des familles, la jouissance d'un bien-être compatible avec l'honneur et la sûreté, la conservation d'êtres qui prennent vie sur le sol de la patrie et qui sont appelés à la servir et à en perpétuer le nom dans les âges futurs; un tel sentiment, dis-je, est préférable à celui qui pousse l'homme contre son semblable dans le but homicide de donner ou de trouver la mort au sein des combats. Malheur donc aux peuples dont les chefs n'ont fait de la gloire des armes qu'un moyen de gouvernement ou de satisfaction personnelle. Les noms des grands conquérans, même de ceux que la fortune accompagna jusqu'au dernier moment, ne rappellent que des époques désastreuses pour l'humanité. Si ces noms resplendissent dans la nuit des temps, c'est que l'ombre recouvre ce qui les environne et cache les douleurs des infortunés sacrifiés à l'intérêt d'un seul.

Mais que dire de ces conquérans d'un jour qui, après avoir soulevé contre eux de justes haines et d'implacables ressentimens, déçus enfin dans leurs calculs et forcés de rendre à la guerre ce qu'ils ont pris par la guerre, attirent sur leur propre peuple tous les maux que leur insatiable ambition a déversés sur les peuples voisins? Leurs anciennes victoires, effacées par des défaites récentes qu'ils ne peuvent plus venger, reste-

ront-elles donc des titres de recommandation à l'amour de la nation dont les provinces ravagées, les intérêts froissés, attestent l'énormité de ses souffrances présentes; et ces conquérans vaincus peuvent-ils invoquer le souvenir de capitales envahies par eux, de cités réduites en cendre, de trônes renversés, en compensation des sanglantes représailles qu'amènent à leur tour les fureurs d'une guerre devenue malheureuse? Si leur cause fut celle de la justice, la mémoire du passé peut servir à calmer les douleurs du moment; mais si leur bras ne s'est levé que dans des vues égoïstes de domination, inutiles à la prospérité du peuple qui leur prête ses soldats, que le silence alors ensevelisse leur nom. L'oubli peut être généreux; le regret serait folie.

L'énigme qui m'occupe en ce moment offre encore un point qui n'est pas le moins indéchiffrable à mes yeux. Le peuple français est passionné pour la liberté; il est de plus jaloux de sa souveraineté. L'explosion de la révolution de juillet, dont nous aurons à parler, est là, dit-il, pour le prouver. Soit; mais comment alors concilier ces deux sentimens avec les éloges dont il encense encore le nom de Bonaparte? Certes, jamais homme n'a, mieux que lui, compris à son profit le sens des mots de *liberté* et de *souveraineté* dont il était le représentant incarné. Libre était à lui seul de tout faire; toute puissance, toute autorité pâlissait devant la sienne : à lui de concevoir et de vouloir, aux autres d'attendre et d'obéir. Est-ce ainsi que le peuple de juillet entend sa liberté et sa souveraineté? Ses pré-

tentions sont modestes, et dès lors je conçois la portée des éloges dont je m'étonne; mais si j'étais dans l'erreur, si ce même peuple, au contraire, avait fort à cœur d'exercer ses prérogatives dans toute leur plénitude, force à lui serait alors de reconnaître son inconséquence. Peut-il donc avoir fait une révolution pour reconquérir sa liberté et sa souveraineté, et prôner à la fois jusqu'aux nues celui qui, de son temps, fit une autre révolution pour confisquer en entier cette même liberté et cette même souveraineté ? Peut-il enfin vouloir être libre et regretter de ne plus être esclave ? Voilà, je l'avoue, ce qui passe ma compréhension.

Objectera-t-on que l'encens qu'on jette à la face de Bonaparte ne s'adresse qu'à sa gloire militaire. J'y consens; toutefois je dois faire observer que cette gloire a coûté bien du sang et des larmes; que l'homme qui l'a acquise a sans doute eu la satisfaction personnelle de marcher en vainqueur à la tête de toute l'Europe contre la Russie, mais qu'à son tour la Russie a marché avec toute l'Europe contre lui; que, dans ce grand conflit, c'est lui qui finalement a eu le dessous. Or, il est de la guerre comme du jeu d'échecs, où le dernier coup est le seul qui compte, et ce dernier coup n'a pas été pour lui. Faisons encore observer qu'après s'être vu forcé de demander une paix qu'il ne put obtenir, après avoir pendant dix ans imposé ses volontés despotiques à la France, qu'il épuisa en hommes et en impôts, il la laissa sans soldats, sans argent, envahie de toutes parts, et livrée aux vengeances de quatre cent mille étran-

gers (1). Certes, Frédéric-le-Grand s'en était mieux tiré, car avec les seules ressources que présente un petit Etat de quatre ou cinq millions d'habitans, situé au centre de l'Europe, il lutta seul contre la France, l'Autriche, une partie de l'Allemagne, la Suède et la Russie, et tantôt vaincu, tantôt vainqueur, mais jamais abattu, il finit, après sept années de combats, par terrasser la fortune et triompher de tous ses ennemis.

Mais mettons de côté toute comparaison ; supposons même cette gloire militaire pleine et entière ; admettons qu'elle n'ait éprouvé aucun échec, je dirai que la regretter ou en faire l'objet d'une admiration exclusive, c'est sanctionner son origine et justifier son point de départ ; car qui veut la fin veut les moyens. Si Bonaparte n'eût pas été maître en France ; si sa voix n'eût point imposé silence aux partis ; si ses volontés

(1) A la chute de Bonaparte, le total des anticipations et des fonds dévorés à l'avance sous son gouvernement, s'élevait à plus de *douze* cents millions. — A la même époque, l'état des appels d'hommes ou levées ordonnés seulement depuis 1813 à la fin de la campagne de Russie, se montait à *treize* cent mille hommes. (Voy. *les détails dans le rapport de M. de Montesquiou à la Chambre des députés, le* 12 *juillet* 1814.) — Voy. aussi la note du duc de Vicence au prince de Metternich, en date du 25 mars 1814 (*Histoire de la Restauration,* par M. Lubis, tome Ier, page 421), dans laquelle il annonce avoir l'*ordre* de Bonaparte de conclure la paix conformément *au désir des alliés.* Or, les conditions renfermées dans le dernier ultimatum présenté par ceux-ci, et que Bonaparte avait déjà refusé et *déclaré* ne vouloir *jamais accepter*, fixait pour frontières de la France celles qu'elle avait eu 1789. La note indiquée plus haut ne reçut aucune réponse.

eussent éprouvé la moindre résistance ; si la presse lui eût suscité des embarras continuels et qu'elle eût pris à tâche de révéler ou de contrarier ses plans ; si enfin il n'eût pu disposer à son gré de l'argent et du sang des Français, croit-on qu'il lui eût été facile de s'avancer en conquérant contre toute l'Europe et de donner un libre cours à ses rêves ambitieux ? Qu'on se figure ce même homme engagé dans des querelles incessantes avec une chambre de représentans, forcé de disputer pour quelques milliers de francs de plus ou de moins, obligé de réduire l'étendue de ses projets aux minces proportions d'un vote parcimonieux de fonds, contraint à chaque instant de se séparer des ministres confidens de ses pensées pour en recevoir d'autres imposés par une majorité changeante, capricieuse et jalouse, enfin, enchaîné dans tous ses mouvemens, et qu'on me dise alors si, raisonnablement parlant, placé dans un tel état d'interdiction politique, il ne lui eût pas été impossible de combiner et d'exécuter un seul de ces hauts faits dont le souvenir réveille encore aujourd'hui l'étonnement de la multitude. En vain rappellerait-on ici les conditions de son élévation au trône, il les eût bientôt oubliées ou méconnues ; il n'évoquait l'appui des constitutions de l'empire que lorsque cet appui lui devenait inutile ; il savait d'ailleurs que devant lui le corps législatif était muet, le sénat rampant et la nation servile. Convenons en donc, sa gloire militaire, il ne l'a due qu'au despotisme de son épée.

Or, l'hommage public rendu à cette gloire militaire

implique nécessairement l'approbation de l'état politique de choses qui l'a enfanté. Comment donc le peuple de juillet peut-il concilier ce sentiment de respect apparent avec celui qu'il manifeste si violemment en faveur d'un gouvernement soi-disant représentatif, genre de gouvernement excellent, je l'avoue, pour mettre en mouvement un paralytique, mais en revanche très propre à frapper d'impuissance tout homme fort voulant marcher vite et aller loin? Je ne vois qu'inconséquence et contradiction dans l'existence simultanée de ces deux sentimens opposés; et tant que cette manie d'admiration subsistera, il sera permis de croire, ou que ce peuple ne chérit pas sa souveraineté et sa liberté autant qu'il le prétend, ou qu'il ne sait encore réellement ni ce qu'il désire ni ce qu'il veut.

Rentrons maintenant dans notre sujet. Ici se termine la portion la plus pénible de la tâche que je me suis imposée. Après vingt-cinq années de crimes et de désordres de tous genres, la société peut enfin respirer. La France révolutionnaire avait renversé ses autels et le trône de ses rois, mais elle est revenue à son Dieu; elle célèbre aujourd'hui, par des hymnes joyeuses, la présence de son légitime souverain; l'Europe, dont le sol a si long-temps tremblé, porte ses regards vers un meilleur avenir ; la paix renaît et fleurit; les chefs des nations, oubliant leur vieille inimitié, sont tous assis au même banquet, ne songeant qu'à prévenir le retour des maux dont ils ont été les victimes; les peuples sympathisent avec eux ; le souvenir des malheurs qu'ils

ont éprouvés les rapproche les uns des autres. La société européenne peut enfin se reconstituer sur les bases de morale et de justice dont l'ébranlement l'a plongée dans une longue série de calamités. Le monde attend. Voyons maintenant comment peuples et rois profitèrent des leçons du passé.

CHAPITRE IV.

1814 — 1828.

Nous avons signalé le déplorable égarement d'un peuple livré au désordre de ses passions, et courant au milieu de ruines sanglantes après la réalisation d'utopies présentées habilement par ses adulateurs. Nous avons vu la puissance magique qu'exerçaient sur son esprit certaines idées abstraites de liberté, d'indépendance et d'égalité non définies, ouvrant par conséquent une vaste carrière à son imagination bouillante, idées d'autant plus dangereuses qu'elles lui faisaient croire à l'existence d'un mal qu'il ne ressentait pas, et provoquaient chez lui le désir immodéré d'un bien qu'il ne pouvait obtenir ; enfin, nous avons encore vu le désordre tomber devant le despotisme, et celui-ci ne disparaître que devant l'influence bienfaisante de la religion et de la légitimité politique.

Après d'aussi puissans enseignemens, nous n'aurons plus qu'à interroger le passé pour connaître l'avenir. C'est pourquoi, si nous voulons songer à la reconstruction de l'édifice social en France, il nous faudra d'abord, par un oubli réciproque de ce passé, réunir en un seul faisceau les fractions éparses de la vieille société française et celles qu'a créées un état de choses plus récent ; puis, nous chercherons à leur donner une vie, une direction nouvelle et à établir leur influence sur les bases indestructibles de la morale et de la religion. Nous nous rappellerons encore que, de même que certaines images enflamment les sens, certaines idées exagérées embrasent aussi l'imagination. Enfin, nous indiquerons franchement au peuple quel est la part de bonheur dont il peut espérer de jouir ici-bas ; mais nous éviterons de le lancer à la poursuite de biens chimériques qu'on ne doit sagement ni lui promettre ni lui laisser entrevoir, puisqu'on ne peut pas les lui donner.

Toute déviation de ce système amènera d'abord un malaise dans la société, puis un ébranlement, puis finalement un désordre complet. La nature du mal indiquera donc la gravité des résultats, car le passé n'est pas assez éloigné de nous pour que l'expérience ne puisse nous éclairer, et c'est aussi cette expérience qui me dispensera de rentrer dans des détails inutiles tendant à rattacher les effets de ce mal, s'il venait à se présenter, aux causes qui l'ont produit.

Mais ma tâche, quoiqu'ainsi abrégée, n'en sera guère plus légère : des difficultés d'un nouveau genre

vont se presser sous mes pas; en parcourant l'époque de la Restauration, j'aurai à m'occuper d'événemens dans lesquels j'ai figuré comme témoin et comme acteur; j'aurai même à répondre à des accusations que la colère a enfantées, que la mauvaise foi a exploitées, qu'une malveillante crédulité a accueillies. On a voulu faire peser sur moi un passé auquel j'étais étranger; on m'a rendu responsable des résultats d'une position forcée que m'avaient léguée mes prédécesseurs, et que d'imprudens amis, comme de perfides ennemis de la monarchie, avaient à la fois concouru à créer. On a parlé de fautes que j'avais faites, mais on s'est tû sur celles qu'avaient commises mes devanciers : celles-ci cependant expliquaient les autres. Ainsi amené malgré moi sur le champ de bataille, je me vois obligé de songer à ma propre défense : je parlerai donc avec franchise et sincérité; mais, tout en révélant ma pensée, je m'efforcerai de ne point sortir des bornes d'une réserve et d'une modération qu'on a, je dois le dire, peu conservées à mon égard. J'aurai, je le sais, beaucoup de contradicteurs : ni leur nombre ni leurs noms ne m'effraient, la vérité ne saurait transiger, et je crois l'avoir de mon côté; au reste, si je suis dans l'erreur, je désire qu'on m'éclaire; mais si je dis vrai, je demande au moins qu'on m'écoute.

Retournons à notre sujet.

Jamais occasion aussi belle de réorganiser l'état social sur des bases solides, ne s'était offerte et ne s'offrira peut-être de long-temps aux souverains de l'Europe, que celle qui se présenta lorsque Louis XVIII remonta

sur le trône de ses pères : la révolution était terrassée ; ses principes anti religieux et anti-monarchiques, comprimés sur le sol français par Bonaparte et par sa soif de domination, ne trouvaient guère plus d'asile que dans le cœur ulcéré de quelques vieux républicains ; on était heureux en France d'être délivré du joug humiliant du despotisme ; mais ce bonheur ne s'exhalait pas en regrets du passé ; il s'épanchait plutôt dans les douces illusions d'un meilleur avenir. Le moment était donc indiqué : l'auguste aréopage réuni à Paris eût pu faire entendre des paroles de sagesse aux peuples attentifs ; en signalant le danger auquel tous avaient échappé, il lui était facile, par de prudens conseils, de les prémunir contre le retour de semblables périls, et de leur tracer une ligne de conduite propre à maintenir la paix dans leurs foyers et à faire comprendre à tous le besoin de l'union : sa voix eût été écoutée, le bonheur rend confiant.

Mais cette voix resta muette : la victoire n'inspira rien pour le bien-être moral de la société européenne ; elle ne songea qu'à des bouleversemens de territoires ; on vit des rois courir à la curée des peuples, comme on a vu depuis la révolution de juillet voler à la curée des places. Chacun voulut s'agrandir aux dépens de son voisin, sans égard pour de vieux souvenirs, sans respect pour d'anciennes affections. La Belgique catholique fut donnée à la Hollande protestante ; Gênes la Superbe passa sous la domination du Piémont, qui démembra en faveur de la France une partie de sa fidèle Savoie ; Venise devint tributaire de l'Autriche ; Varso-

vie et son territoire ci-devant polonaise, puis prussienne, fut abandonnée à la Russie, sa plus vieille ennemie; la Norwége que de douces habitudes rattachaient depuis près de cinq cents ans aux destinées du Danemark, en fut violemment arrachée par rancune contre le monarque danois et servit à consolider en Suède une récente usurpation; la Saxe, dont le monarque avait également indisposé contre lui l'aréopage des souverains réunis dans la capitale de la France, allait être effacée du nombre des nations. Louis XVIII s'interposa; la Prusse se contenta donc de saisir une partie du territoire saxon, mais en compensation, et quoique luthérienne, on plaça sous ses lois les provinces catholiques qui bordent le Rhin; enfin, l'Angleterre retint entre ses mains Malte, dont les preux chevaliers avaient plus d'une fois protégé la société chrétienne contre les envahissemens de l'islamisme; elle retint encore le cap de Bonne-Espérance qu'elle enlevait ainsi à la Hollande son alliée, et finalement l'Ile de France, Sainte-Lucie et Tabago dont elle dépouillait le roi de France.

Tel devait donc être le résultat de vingt-cinq ans de guerres civiles, de discordes, de massacres et de sacriléges de tous genres! Pensait-on sérieusement qu'en introduisant le désordre dans le sein des relations politiques, on pût faire cesser la perturbation qui avait si long-temps agité la société; et ne prévoyait-on pas, en jetant ainsi au sort les destinées des peuples, ce que le secret mécontentement de ceux-ci pouvait enfanter de mécomptes et faire éclater d'orages? Ce n'est pas sans motifs que je place ici ces observations; elles me seront

utiles lorsque j'aurai plus tard à peindre la physionomie morale et politique de la société actuelle.

Ce n'est pas tout : par une inconséquence peut-être plus fatale encore, on réhabilita bientôt les principes révolutionnaires que Bonaparte avait étouffés. Un sentiment mal entendu de générosité porta l'empereur Alexandre à opérer cette réaction : le cœur de ce monarque était grand, ses intentions droites, mais son ancien gouverneur, républicain de naissance et philosophe d'opinion, n'influençait que trop ses déterminations (1). L'Empereur parut tout-à-coup redouter en France les résultats du triomphe de la légitimité ; il se fit l'apôtre des opinions dites alors *libérales*, et se déclara le soutien des intérêts révolutionnaires ; les fidèles amis de la monarchie furent considérés par lui comme impuissans à faire le bien du pays ; tous les emplois devaient rester entre les mains de ceux qui n'avaient cessé de combattre contre leur roi, et l'établissement d'une constitution qui garantit les intérêts démocratiques nés de la révolution de 1789, lui parut une chose indispensable. Ses augustes collègues, trop occupés des démembremens futurs qu'ils méditaient, le laissèrent agir librement.

Louis XVIII avait également compris la nécessité d'apporter de notables changemens dans les anciennes institutions françaises ; plusieurs de ces vieilles institutions avaient totalement disparu et ne pouvaient plus être rétablies. Les événemens avaient fait surgir des intérêts nouveaux ; il était sage de leur accorder pro-

(1) M. de La Harpe. Il était né dans le canton de Genève.

tection en les dégageant toutefois de l'influence des principes de désordre qui les avaient enfantés. En un mot, le roi, dans tout ce qui s'était passé, consentait à reconnaître l'existence d'un *fait*, mais il se refusait à y saluer la présence d'un *droit*. Il lui répugnait surtout d'improviser des lois fondamentales qui devaient régler définitivement et à tout jamais les destinées de la France; mais il voulait avec raison que le temps et l'expérience vinssent achever une œuvre qu'il ne pouvait qu'ébaucher. L'allégresse, il est vrai, régnait partout en France; les populations des campagnes, comme celles des villes, semblaient animées d'un même sentiment, parce qu'elles avaient à exprimer une même joie; mais ce paroxisme de joie ne pouvait durer toujours : on s'accoutume si vite au bonheur! Ne fallait-il donc pas prévoir le cas où la France, depuis si long-temps tracassée par des opinions divergentes, aurait besoin qu'on introduisît dans la charte projetée, afin de mieux concilier encore les divers intérêts de ses enfans, et dans un but même de stabilité pour les concessions déjà octroyées, quelques conditions non prévues dans le code dont on proposait d'arrêter irrévocablement les dispositions? Et n'avait-on pas à craindre alors que l'impossibilité du changement, reconnu nécessaire, ne fît naître un malaise général, et ne créât des mécontentemens qui servissent de prétexte pour reprocher plus tard au bienfaiteur le bienfait qu'il avait conféré?

Ces réflexions étaient sages; car, de même qu'on ne peut en un seul jour faire croître un vieux chêne; qu'il

faut d'abord en déposer le germe dans la terre, puis attendre et surveiller sa croissance, de même on ne peut pas mesurer d'un coup d'œil l'étendue des besoins futurs d'un peuple, ni prétendre en un jour réorganiser d'une manière immuable une société politique; ses élémens consittutifs, surtout après les bouleversemens d'une révolution radicale et volcanique, ne peuvent et ne doivent se développer que lentement.

La manie des chartes improvisées domine l'esprit du siècle actuel; aussi n'est-il pas difficile de prévoir la courte durée de leur existence. Leur insuffisance, pour atteindre le but qu'elles se promettent, est manifeste : ce qui s'est passé, ce qui se passe encore dans mon propre pays peut me servir d'exemple. Je soumets cet exemple sans crainte au bon sens de tous les partis. Certes, si la charte de 1814 était à refaire, douterait-on aujourd'hui que ses auteurs ne la rédigeassent autrement qu'elle ne le fut alors? Si le principe de la souveraineté du peuple triomphant en juillet avait à reconstruire la charte de 1830, à laquelle on donna, comme à l'autre, un brevet d'immuabilité, qui se refuserait à croire qu'il n'y déposât une garantie plus forte en sa faveur? Enfin si les heureux de cette époque, restés depuis à la tête des affaires, pouvaient également jouir de la faculté d'altérer les conditions de cette même œuvre de 1830, qui ne serait encore convaincu qu'ils n'en rejetassent certaines dispositions dont la présence gêne, entrave leur marche et finira peut-être par les renverser? Devant de pareils faits, jugés consciencieusement, peut-on désormais avoir

confiance dans l'efficacité de ces *factum* de l'avenir des peuples et de ces *perpétuités* de quinze ans ?

A tout, le temps : Louis XVIII ne l'ignorait pas; aussi, dans la reconstruction de la société française, ne voulait-il d'abord que poser les bases fondamentales de l'édifice et laisser au cours des années à en régler et à en terminer les diverses parties. Il succomba dans la lutte : l'influence de l'empereur de Russie, augmentée par de vives instances et par des clameurs intéressées, obtint enfin du monarque une œuvre irrévocable, qui, disait-on, avait tout prévu, tout concilié, tout fixé; œuvre immuable, enchaînant l'avenir, et placée par conséquent hors des améliorations qu'auraient pu lui valoir les leçons de l'expérience. L'auguste *auteur de la Charte* y déposa bien un article 14, mais cet article ne pouvait être invoqué que dans les jours de tempête, et son effet dépendait alors de la chance des événemens.

Disons-le : l'étranger ne prit que trop de part à la conception et à la rédaction de la loi fondamentale de 1814. Le prestige de la victoire avait aveuglé les alliés. Satisfaits de leur ouvrage, ils se retirèrent à Vienne pour y régler définitivement leurs intérêts respectifs; mais avant de quitter la France, ils avaient jeté une pomme de discorde au milieu du pays; puis, par une fatale inconséquence, et malgré les représentations de Louis XVIII, ils reléguèrent dans l'île d'Elbe l'homme qui devait bientôt leur démontrer la fausseté de leurs calculs.

A peine la déclaration de Saint-Ouen, qui servit

plus tard de préambule à la Charte constitutionnelle, fut-elle connue, qu'une ardente polémique s'éleva dans le sein de tous les partis. De nombreuses brochures furent publiées; beaucoup attaquaient cette déclaration, peu la soutenaient. La presse commençait déjà son œuvre de destruction. Nous ne citerons ici que les paroles d'un magistrat civil que nous verrons plus tard chargé des destinées de la France : « La lassitude générale, » disait-il, permettra peut-être de faire marcher quel- » que temps cette œuvre d'égoïsme et d'imprévoyance, » mais au premier choc tout croulera et nous rentrerons » en révolution (1). » Que ne s'est-il rappelé cette prophétie aux jours de sa puissance! il eût peut-être pu en empêcher ou au moins en retarder l'accomplissement.

Le 4 juin (2), Louis XVIII apporte la charte constitutionnelle à la Chambre des députés; il en ordonne la lecture; les pairs nouvellement créés et les députés présens prêtent aussitôt serment entre ses mains, et dès ce moment cette charte devint le code politique du pays.

Je n'ai pas à m'expliquer ici sur le mérite de ce code qui ne réorganisait rien, et qui ne faisait tout au plus que régler et protéger des intérêts nés en l'absence de la vieille monarchie française. Les événemens se chargeront de ces explications. Peut-être par la suite eût-on

(1) Observations de M. de Villèle, alors maire de Toulouse, adressées aux députés de cette ville le 20 mai 1814.

(2) 1814.

pu mieux tirer parti de quelques unes de ces dispositions pour garantir la couronne contre la fureur des partis; c'est ce que nous verrons. Mais il m'est impossible de garder le silence sur un des articles de ce code, qui lui imprime, à mes yeux, une tache ineffaçable. Quelques grandes que soient les clameurs qui peut-être s'élèveront contre moi, je n'en dirai pas moins ma pensée tout entière; je ne recule point devant mes convictions.

Depuis que l'Evangile avait pénétré dans les Gaules, et que la croix du Sauveur y était invoquée comme symbole de notre délivrance, ce vaste pays, devenu France, avait toujours conservé dans toute sa pureté l'antique foi prêchée par les apôtres. Quelques dissensions intérieures, ayant la religion pour prétexte, ne purent ébranler sa croyance; la France, gouvernée par ses rois, guidée par un clergé dont les lumières servaient de flambeau à l'Eglise, avait traversé les siècles sans errer, sans faillir, sans apostasier. La foi catholique était devenue son plus bel apanage; elle avait fondé dans Clovis la monarchie française, et, depuis, elle avait protégé ses chefs. Elle seule, établie en vérité, avait donc droit à ses hommages; elle seule commandait les premiers respects.

Par quelle inconcevable inadvertance un des successeurs du monarque franc, en rédigeant les clauses de la loi fondamentale qu'il octroyait au pays, consentit-il à reléguer la foi de ses pères dans un article *exceptionnel?* Et comment put-il considérer comme *droit public* ce qui ne pouvait tout au plus être qu'un *droit*

d'exception? D'après la Charte de 1814, le droit public, placé en première ligne, était l'égalité de protection accordée à *tous* les cultes (1). Mahomet, Brahma et la Diane d'Ephèse se trouvaient ainsi élevés au même rang que Jésus-Christ. Puis, vient l'article exceptionnel : « Cependant la religion catholique, apostolique et » romaine est la religion de l'Etat (2). » L'exception était une injure; il eût mieux valu l'effacer; une telle œuvre en présence des ravages encore récens de la philosophie moderne, ne pouvait attirer sur elle les bénédictions de la Providence; on asseoit mal un édifice politique quand on lui donne pour base la confusion de tous les sentimens religieux, et, dans aucun cas, un descendant de saint Louis ne doit oublier que le plus beau fleuron de sa couronne est le titre ***de Fils aîné de l'Eglise.***

Ces articles, qui reniaient en peu de mots le passé de la France, réjouirent les incrédules et les partisans de la révolution; mais ils attristèrent les hommes auxquels l'expérience avait enseigné que le respect dû à la religion sert de boulevard aux monarchies. Ceux-ci augurèrent défavorablement de l'avenir; ils crurent, non sans quelque raison, que l'influence qui arrachait à la faiblesse un principe de désordre moral, serait bientôt assez forte pour introduire aussi dans la société un germe de désordre politique.

Ils ne se trompèrent pas; à peine la charte fut-elle

(1) Charte constitutionnelle, art. 5.
(2) *Ibid*, art. 6.

promulguée, qu'on vit le vieux levain révolutionnaire fermenter de nouveau; les discours virulens prononcés dans les deux Chambres, les pamphlets nombreux offerts alors à la curiosité du public du temps, ne témoignent que trop de la vérité de cette assertion; on acceptait la Charte, mais on l'envisageait comme un triomphe obtenu sur la légitimité; on appelait Louis XVIII à régner sur la France de 89, avec les idées fausses et exagérées, avec les sentimens de violence et de répulsion contre tout ce qui tenait à l'ancien ordre de choses, avec les espérances folles et illusoires que cette époque avait enfantées; un choc d'opinions contradictoires tenait les esprits en suspens. Les Bonapartistes surveillaient le mouvement social, et, quand ils crurent pouvoir en profiter, l'homme de l'île d'Elbe débarqua sur le sol français; l'armée courut se ranger sous ses drapeaux, protégea sa marche et le ramena bientôt à Paris. Ainsi fut, en peu de mois, emporté par la tempête l'imprévoyant ouvrage de l'étranger.

Cependant le terrain n'était rien moins que solide sous les pas de Bonaparte; il ne retrouvait plus la France qu'il avait quittée, France soumise, France humiliant son front sous les fourches caudines de son arrogant pouvoir. Les idées républicaines travaillaient déjà les esprits; des clubs, des réunions d'hommes ardens qu'un lien politique fédéralisait, se formaient de tous côtés. Bonaparte fut bientôt convaincu que son temps était passé; il reprenait de nouveau la couronne, mais elle était sans sceptre, sans puissance; son caractère altier fut forcé de plier devant les circonstances; le

droit manquait à sa cause; il fallait donc qu'il caressât les espérances de ceux qui ne reconnaissent d'autre *droit* que celui que créent les passions du moment. A son tour il donna une charte à la France : c'était abdiquer l'avenir; car, vainqueur comme vaincu à Waterloo, il ne marchait plus que sur un volcan; cette charte eut le sort de celle qui l'avait précédée, elle vit le jour et mourut.

Louis XVIII remonta sur le trône de ses aïeux; quelque grande que fût alors la commotion sociale, l'agitation anarchique n'avait pas encore eu le temps de pénétrer jusque dans les masses; les populations du midi, les populations de l'ouest, une grande partie de celles du nord et du centre du pays, avaient vu avec un profond regret la tentative criminelle de Bonaparte; plusieurs d'entre elles même se soulevèrent et recoururent aux armes pour en prévenir ou en combattre les effets; aussi toutes accueillirent alors avec des démonstrations de joie vives et sincères le retour du légitime souverain. Le monarque français revenait plus puissant que jamais; il eût pu modifier, changer, annuler même son œuvre de 1814, rien ne se fût opposé à ses désirs; la seule Chambre des représentans, créée par Bonaparte, semblait encore vouloir présenter quelque résistance; mais à peine le roi eut-il fait son entrée à Paris qu'elle comprit que son rôle était fini; elle se sépara, non sans avoir préalablement consacré ses principes dans une déclaration (1) qu'elle fit imprimer et dont il est bon de rapporter ici la substance.

(1) Le 5 juillet 1815.

On proclamait dans cet acte que : toute constitution qui n'adopterait pas les *couleurs tricolores* et qui ne serait pas d'abord délibérée par la représentation nationale, puis acceptée par le peuple, et finalement jurée par le souverain appelé à régner, ne pouvait offrir de garanties réelles; les représentans de qui émanait cette déclaration en appelaient, pour le maintien des dispositions précédentes, à tous les cœurs généreux, à tous les hommes jaloux de leur liberté, enfin aux générations futures. Cet acte formulait donc en principe trois choses dont il regardait l'existence comme indispensable au bonheur et à l'indépendance du pays; savoir : *la souveraineté du peuple, la royauté élective et les couleurs tricolores;* c'était tracer aux mécontens le programme d'une révolution future : ils ne furent que trop fidèles à le suivre!

Louis XVIII était rendu à son peuple, mais la joie générale était comprimée à la vue des malheurs infinis que l'invasion de Bonaparte avait attirés sur la France. Les alliés ne s'annonçaient plus comme amis, ils arrivaient en vainqueurs. Le monarque français leur avait signalé le danger de laisser à l'île d'Elbe l'homme qu'ils avaient vaincu; la sagesse de cet avertissement fut fatale à la France, car les puissances coalisées voulurent se venger de l'erreur qu'elles avaient commise; d'énormes contributions furent imposées. La révolte de Bonaparte coûta deux milliards à la France et plusieurs villes frontières que les étrangers retinrent entre leurs mains; on peut même dire avec toute vérité, que, sans la digne et noble attitude de Louis XVIII, sans le res-

pect que commande toujours la présence d'un droit légitime, le *Væ victis!* eût encore été plus désastreux.

La conduite des alliés, en 1815, fut aussi impolitique que peu généreuse ; ils jetaient en France un germe de haine contre eux, dont les factieux surent depuis habilement profiter ; ils humiliaient gratuitement un souverain à qui ils n'avaient rien à reprocher. Cette conduite, en 1814, eût pu mieux s'expliquer ; à cette époque ils avaient des injures à venger. Leurs Etats envahis, démembrés; leurs villes prises et quelquefois pillées ou brûlées ; le sang de leurs sujets arrosant en vain le sol de la patrie ; les ressources du pays épuisées par les exigences du vainqueur, tel était le sombre tableau que le passé pouvait retracer à leurs yeux. Et cependant ils se montrèrent grands alors ; on vit la vengeance expirer devant le succès et la victoire désarmer le souvenir; mais, en 1815, quels motifs pouvaient-ils faire valoir pour sanctionner leurs mesures arbitraires ? Depuis leur première invasion un traité était intervenu (1). Louis XVIII l'avait signé de concert avec eux, et il y était resté fidèle. Le prisonnier de l'île d'Elbe avait, il est vrai, rompu son ban, mais le monarque français avait prévu cet événement et sa voix ne fut pas écoutée. Ce même prisonnier avait rallié autour de lui les hommes de la révolution ; mais les alliés ne les avaient-ils pas protégés pendant leur séjour à Paris? N'avaient-ils pas stipulé pour leurs intérêts dans la loi fondamentale

(1) Le traité de Paris, conclu le 30 mai 1814.

promulguée à cette époque? De quoi pouvaient-ils se plaindre? Etait-ce donc à la France à supporter la peine de leur imprévoyance?

Les profondes blessures infligées dans ces temps malheureux sont maintenant guéries; que les ressentimens s'effacent donc avec elles. A l'histoire seule appartient aujourd'hui le droit de les rappeler et de les enregistrer.

Une nouvelle épreuve était encore réservée à la France : celle-là, de toutes, était la plus rude; car elle devait déposer dans le sein du pays le germe de futures commotions. La Charte improvisée de 1814, mal calculée pour les besoins du moment, avait été déchirée par ceux-là même en faveur de qui elle avait été faite; on persista néanmoins à la maintenir dans toute son intégrité; puis, sous le prétexte que les amis de la monarchie n'avaient pas la confiance de leurs concitoyens (l'événement prouva bientôt le contraire), on appela, pour soutenir cette Charte, pour en exécuter les clauses, pour en exploiter le système, des hommes dont la vie passée présentait une série d'hostilités contre la légitimité. De puissantes intrigues furent ourdies à cet effet autour de Louis XVIII. L'étranger ne craignit pas de les appuyer et de les diriger. La volonté du roi fut impuissante contre tant d'efforts réunis, et la France apprit bientôt avec stupeur qu'à la tête du conseil de son souverain figuraient l'astucieux Talleyrand et le régicide Fouché; c'était à ces deux types du crime et de l'hypocrisie qu'était confié l'avenir de la nation. Toutefois, pour être vrai,

je dois ajouter avec regret, que quelques personnes attachées à la cour, mais en très petit nombre, semblèrent approuver ces deux nominations (1).

La France, au contraire, les signala à la réprobation publique. Une nouvelle chambre des députés venait d'être convoquée. Les colléges électoraux firent leurs choix et envoyèrent à Paris la chambre de 1815, dont la seule présence renversa l'œuvre de l'étranger; à son approche le ministère Fouché-Talleyrand se retira dans l'ombre. Un autre ministère lui succéda; le duc de Richelieu en devint le chef, homme désintéressé, loyal, attaché à la monarchie légitime; du reste, tant soit peu imbu des principes philosophiques de 1789; ne portant qu'avec embarras le titre qu'il tenait de sa naissance; prenant l'irrascibilité pour de la fermeté, et en appelant à l'absolutisme pour imposer l'amour du roi aux hommes de la révolution, et aux royalistes l'amour des idées libérales. On comprend tout ce qu'un semblable caractère, par ses contrastes, devait susciter d'embarras.

C'est sous de pareils auspices que s'ouvrit la session de 1815. La plupart des mécontens s'abritèrent sous les ailes du nouveau ministère, obtenant sa protection pour prix d'une soumission peu sincère, tandis que leurs amis, plus francs et moins concilians, se chargèrent dans leurs écrits, dans leurs discours et dans leurs votes à la chambre, de défendre et soutenir, dans toute leur pureté, les principes révolutionnaires qu'ils

(1) Voy. la note 5.

avaient toujours professés. Les premiers eurent le profit des places, les autres l'honneur du combat.

Quant aux royalistes qui composaient, à eux seuls, la majorité de la Chambre, ils prévirent l'immensité de la lutte qui devait bientôt s'engager; mais ils se promirent, tout en respectant la lettre de la Charte, d'empêcher que des mains ennemies n'en tirassent des conséquences qui pussent être fatales au maintien de la monarchie légitime. Nous ferons connaître quels étaient leurs principes politiques; il importe de les enregistrer, car jamais à aucune époque leurs vœux ne furent plus unanimes, jamais ne fut plus fort le lien qui les unissait; mais avant de passer outre, qu'il me soit permis de détourner un moment l'attention de mes lecteurs, pour la reporter sur un incident personnel qui fit alors trop de bruit pour que j'omette d'en parler.

J'ai fait observer plus haut (1) combien me paraissait inconvenante la place exceptionnelle qu'occupait la religion de l'Etat dans la Charte de 1814; cette opinion était partagée par tous ceux qui avaient, comme moi, la ferme conviction que la religion doit être le fondement indispensable de toute société. L'apparition du ministère Fouché-Talleyrand et des bruits relatifs à une nouvelle organisation épiscopale en France, firent craindre que la foi religieuse de nos pères n'obtînt point le respect qui lui était dû à tous égards : un ancien évêque apostat et un prêtre défroqué, couvert du sang de son roi, semblaient d'étranges protecteurs d'une religion qui ensei-

(1) Voy. pages 155 et 156.

gue la miséricorde et la fidélité. La chute de ce ministère ne put même dissiper les craintes qui agitaient les esprits, car l'indifférence religieuse des principaux membres du nouveau ministère était déja connue. Enfin Louis XVIII avait annoncé qu'on réviserait la Charte constitutionnelle, et l'on pouvait redouter que dans cette révision, une influence peu religieuse ne vînt ébranler encore les droits mal assurés que la loi fondamentale avait paru vouloir réserver à la foi catholique.

Sur ces entrefaites, nous apprîmes, l'avant-veille de l'ouverture de la session, que le serment que devaient prêter, à la séance royale, les pairs et les députés du royaume, n'était plus le même que celui de l'année précédente, qu'il avait subi quelques modifications ; une réunion fut indiquée pour le lendemain : des membres des deux Chambres et de vénérables ecclésiastiques y assistaient. Quelques personnes présentes à l'assemblée, rapportèrent que le duc de Richelieu avait refusé de faire connaître quelle était cette modification ; alors on délibéra sur le parti qu'il convenait de prendre en cette circonstance. Il fut d'abord reconnu, en thèse générale, qu'un serment n'était exigible qu'autant que la personne qui devait le prêter avait préalablement donné son consentement aux clauses qu'il renfermait ; que, notamment en ce qui concernait la Chambre des pairs, les membres de cette chambre avaient, l'année précédente, discuté entre eux et arrêté la formule du serment qu'ils avaient à prêter ; que cette formule avait reçu la sanction royale, qu'elle était consignée

dans les règlemens de la Chambre (1), et que des ministres ne pouvaient prétendre en altérer les expressions sans l'aveu de ceux qui l'avaient déjà librement délibérée et adoptée. Néanmoins, prenant en considérations les embarras nombreux qui entravaient encore la marche du ministère, sans toutefois perdre de vue les craintes qui s'étaient manifestées dans le pays par rapport à la religion, il fut résolu, afin de séparer, dans la Charte, les questions politiques des questions religieuses, et pour ne point s'engager témérairement sur un terrain encore inconnu, que les pairs et les députés, présens à la réunion, prêteraient le lendemain, à la séance royale, le serment tel qu'il leur serait proposé; mais en faisant des réserves à haute et intelligible voix, contre tout ce qui, par la suite, en vertu du serment prêté, pourrait être exigé d'eux qui portât atteinte au respect dû à la religion et à l'intégrité de la foi catholique. J'assistai comme pair à cette réunion, j'en étais le plus jeune et je gardai le silence; mais j'écoutai, j'approuvai et je résolus d'agir en conséquence. Cependant le lendemain, à mon grand étonnement, le comte de la Bourdonnaye-Blossac et moi, parmi les pairs, plus quelques députés, fûmes les seuls qui, à la séance royale, fîmes au serment que nous prêtâmes les réserves indiquées à la réunion dont je viens de parler. Soit que les autres membres aient eu connaissance du nouveau serment et aient eu le temps d'en peser les termes, soit que quelques

(1) Tit. IX, art. 78.

motifs, dont je n'ai pas dû m'informer (car la question qu'impliquaient ces réserves était toute de conscience), fussent venus influer sur leur détermination, le fait est qu'aucun d'entre eux ne suivit la résolution adoptée la veille. Quelques jours après, le grand-aumônier, cardinal de Périgord, le comte (depuis maréchal) de Vioménil, et le marquis (depuis duc) de Rivière, absens lors de la séance royale, envoyèrent leur serment avec les mêmes réserves que le comte de la Bourdonnaye et moi avions cru devoir faire. La Chambre des députés commença ses travaux sans s'occuper de la question du serment, en quoi elle agit sagement; elle comprit que les réserves apportées par quelques uns de ses membres à la portée religieuse de la Charte, offraient une garantie de plus de la fidélité scrupuleuse avec laquelle ceux-ci maintiendraient la partie politique de cette même Charte. La Chambre des pairs suivit une marche contraire, malgré les paroles éloquentes d'un de ses membres (1); elle exigea une rétractation qui lui fut refusée; elle crut alors devoir annoncer son mécontentement par un ordre de non admission dans son sein.

Les pairs non admis sentirent la nécessité de faire connaître au public les motifs qui avaient guidé leur conduite; un mémoire fut rédigé et signé sous les yeux du grand-aumônier: il était adressé au roi. Le cardinal le présenta à S. M. qui le remit au duc de Richelieu. Ce mémoire démontrait l'inconvenance de quelques articles de la Charte sous le rapport religieux. Pour en

(1) Le marquis de Fontanes.

éviter la publicité, le ministre s'empressa de proposer des voies de conciliations aux pairs non admis. Ceux-ci en référèrent au grand-aumônier qu'ils autorisèrent de traiter en leur nom. Il fut enfin agréé de part et d'autre, que dans le discours d'ouverture de la prochaine cession, il serait introduit un paragraphe dans lequel le roi annoncerait aux Chambres réunies, sa ferme intention de respecter les dogmes de la foi catholique et de lui conserver la prééminence qui lui était due, rejetant ainsi, dans *l'ordre civil*, d'autres libertés déjà accordées. Cette garantie royale parut suffisante pour dissiper les craintes que le doute avait fait naître : elle fut donnée à la session suivante, et les pairs non admis prirent aussitôt part aux travaux de leur chambre après avoir prêté serment (1). Le mémoire indiqué ci-dessus dut alors rester ignoré ; mais ce document appartient à l'histoire, et l'on peut le lui rendre aujourd'hui que l'insurrection populaire a brisé la Charte de 1814 (2). Les passions de l'époque s'emparèrent de l'incident que je viens de rapporter pour me prêter des projets qui étaient loin de ma pensée ; cela devait être : elles ne croyaient pas à la sainteté d'un serment.

(1) Voici, dans le discours de la couronne prononcé le 4 novembre 1815, le passage auquel il est fait allusion. « Attaché par notre » conduite, comme nous le sommes de cœur, aux divins préceptes » de la religion, soyons-le aussi à cette Charte qui, *sans toucher au* » *dogme*, assure à la *foi de nos pères la prééminence qui lui est* » *due* et qui, dans l'*ordre civil*, garantit à tous une sage liber- » té, etc. »

(2) Voyez la note 6.

Cependant la session de 1815 venait de s'ouvrir : les opinions politiques se classaient, on pouvait en indiquer les diverses fractions par les places qu'occupaient dans la Chambre législative les députés qui leur appartenaient : j'adopte cette classification, elle servira de dénomination aux partis. A la droite siégeaient les royalistes; à la gauche étaient assis leurs plus fougueux adversaires; le centre était occupé par les députés revêtus d'emplois et par ceux qui, de bonne foi ou feignant de l'être, soutenaient le système ministériel. La droite défendait la monarchie; la gauche exploitait la Charte; le centre appuyait tous les ministères. La première fraction, plus nombreuse que les deux autres, votèrent les projets de loi apportés par les ministres, tant que ces projets leur parurent utiles à la stabilité du trône; elle rejeta ceux qui tendaient à fortifier les idées révolutionnaires. La gauche, au contraire, repoussa les mesures qui devaient consolider la monarchie, et n'accueillit que celles qui pouvaient réintégrer la révolution dans la société; le centre accordait tout; le ministère, froissé, irrité, venait échouer contre les deux principes opposés qui se partageaient la Chambre, il désirait le maintien de la légitimité, mais avec les idées du jour. Ni la droite ni la gauche ne pouvaient reconnaître une semblable alliance : chacune d'elles rejetait la seule chose que l'autre voulût accepter. Fatigués de cette lutte opiniâtre, mais persistant dans leur système, les ministres conçurent le projet de briser cette double opposition au profit du centre. Le roi les y autorisa, et le 5 septembre 1815, une ordon-

nance annonça la dissolution de la Chambre des députés.

Une nouvelle Chambre fut convoquée pour le 4 novembre de la même année. Le ministère mit en avant le nom du roi dans le but d'influencer le choix des collèges électoraux dans un sens favorable à leurs opinions : il réussit, la majorité lui fut acquise; elle se formait d'hommes semi-royalistes et semi-libéraux, composition qui devait plaire au pouvoir ; mais la minorité royaliste, renvoyée à la Chambre, fut néanmoins encore assez nombreuse pour balancer le succès. Héritière des sentimens exprimés par la majorité de la dernière Chambre, elle légua ses sentimens aux minorités royalistes qui se succédèrent dans le cours des sessions suivantes. Celles-ci ne furent pas sourdes à cet appel, elles luttèrent avec la persévérance et l'homogénéité de leurs principes ; l'appui qu'elles trouvèrent en dehors de leur sein de la part des personnes qui entraient en communauté de pensées avec elles, l'encouragement que leur donnèrent leurs constituans, dont le nombre augmentait tous les jours, et plus encore, les événemens qui vinrent justifier leur prévoyance, portèrent enfin leurs chefs à la tête des affaires.

Nous le répétons, jamais les vœux des royalistes ne furent plus unanimes, jamais un accord plus parfait ne régna dans leurs rangs que pendant le cours des six années que dura cette lutte mémorable. Leurs principes politiques étaient les mêmes, leur union fut indissoluble; la victoire ne pouvait que couronner leurs efforts. Quels étaient ces principes? Il est bon de les faire con-

naître, puisqu'ils eurent pour objet de préparer, sans sortir des conditions mêmes de la Charte, la reconstruction de l'édifice social. Cette loi fondamentale n'avait rien fondé; bâtie sur un sable mouvant, elle n'avait en dehors d'elle aucun appui dans la société; ses dispositions servaient même d'aliment à la fureur des partis, qui tous les interprêtaient dans le sens le plus favorable à leur opinion. Il sera bon encore de faire connaître ces principes, afin de mieux juger, par la suite, si, nous autres royalistes, nous y sommes toujours restés fidèles, et si nous n'avons pas, en substituant des intérêts individuels aux intérêts généraux qui, seuls, nous occupaient alors, privé de ses véritables soutiens un trône que nos convictions comme nos sentimens nous faisaient une loi de défendre.

Le programme des principes dont il est ici question n'a sans doute pas été délibéré en commun, comme le fut celui que la Chambre des Cent-Jours promulgua peu d'instans avant sa séparation; mais les discours, les votes, les écrits des royalistes de cette époque en proclament la substance. Un illustre écrivain se chargea, en quelque sorte, de les recueillir et d'être l'interprète des sentimens de ses amis politiques d'alors, et quand son travail parut, tous y donnèrent leur entière adhésion, car chacun y lut sa pensée. Ecoutons donc ses paroles! Voici ce qu'elles nous apprendront. Nous serons aussi bref que possible.

« Les royalistes de ce temps voulaient la Charte,
» mais avec la religion comme base du nouvel édifice,
» avec les honnêtes gens, avec les choses politiques de

» la révolution, et non avec les hommes politiques de
» la révolution (1).

» Car ces hommes, croyaient-ils, ne se soucient nullement de la Charte et de la liberté dont ils invoquent
» sans cesse les noms. Ce qu'ils veulent, c'est le pouvoir (2). La haine de la religion est leur caractère
» distinctif.

» Les royalistes pensèrent toutefois,

» Qu'il ne fallait pas confondre les intérêts *matériels*
» révolutionnaires et les intérêts *moraux* de la même
» espèce; que les premiers devaient être protégés, mais
» qu'il fallait poursuivre, détruire, anéantir les seconds (3). »

Quels étaient ces intérêts *moraux* de la révolution, sinon ceux qu'avait enfantés la philosophie du siècle dernier; ceux qui avaient déjà renversé la monarchie et bouleversé la société? Ainsi la position entre les royalistes et leurs adversaires était nettement définie. Comme Français, comme citoyens, tous pouvaient, tous devaient même vivre unis ensemble; mais au jour où recommençait la lutte politique, chacun reprenait son rang et son drapeau.

Cette ligne de séparation une fois tracée, les royalistes portaient aussi leurs regards vers l'avenir. Ils n'ignoraient pas, comme le constate l'histoire :

(1) *Monarchie selon la Charte*, par le vicomte de Châteaubriand, 2e partie, chap. LII.

(2) *Idem*, 2e partie, chap. XXX.

(3) *Idem*, 2e partie, chap. XV.

« Qu'aucun changement politique, chez un peuple,
» n'a pu se consolider qu'il n'ait eu pour base l'ancien
» ordre politique auquel il a succédé (1).

» Qu'il fallait donc, autant que possible, mêler les
» intérêts et les souvenirs de l'ancienne France dans la
» nouvelle, au lieu de les en séparer ou de les immoler
» aux intérêts révolutionnaires; qu'il fallait bâtir le
» gouvernement représentatif sur la religion, au lieu
» de laisser celle-ci comme une colonne isolée au mi-
» lieu de l'Etat (2).

» Qu'en conséquence,

» Il serait avantageux que le clergé devînt *proprié-*
» *taire*, ou du moins trouvât une existence honorable
» dans les propriétés de l'Eglise; qu'on lui rendît, par-
» tout où cela serait possible, la *tenue des registres de*
» *l'état civil;* enfin que l'éducation publique fût remise
» entre les mains des *ecclésiastiques* et des *congréga-*
» *tions religieuses*, aussitôt que faire se pourrait (3). »

La religion est sans contredit la première base constitutive de toute société; mais il en est une autre dans l'ordre politique qui n'est pas moins essentielle pour son bien-être, sa force et sa stabilité, c'est celle qui repose sur la propriété avec les accessoires qui s'y rattachent dans un but utile pour l'Etat. Aussi les royalistes pensaient-ils que, puisque la Chambre des pairs, d'après la Charte, représentait l'ancienne aristocratie française:

(1) *Monarchie selon la Charte*, 2e partie, chap. XLVIII.

(2) *Idem*, 2e partie, chap. LXIX.

(3) *Idem*, 2e partie, chap. L.

« Il manquait encore à cette Chambre, non dans ses » intérêts particuliers, mais dans ceux du roi et du peu- » ple, des priviléges, des honneurs et de la fortune (1).

» Qu'il faudrait donc, tôt ou tard, rétablir pour les » pairs l'usage des *substitutions* par ordre de primogé- » niture ;

» Et que tel était le moyen de rétablir en France des » familles aristocratiques, *barrières* et *sauve-garde* du » trône (2). »

En résumé, l'opinion royaliste de l'époque dont il est ici question, était de repousser tout principe qui se rattachait aux intérêts moraux qu'avait créés la révolution, de combattre ceux qui les soutenaient et de prendre pour bases du nouvel édifice social la *religion* et la *propriété*.

Les ministres d'alors et leurs successeurs immédiats voulaient au contraire s'appuyer sur les intérêts moraux nés de la révolution. L'illustre écrivain que je viens de citer foudroya ce système avec sa plume éloquente, et sa voix trouva bientôt un écho dans tous les cœurs royalistes. Cependant le même publiciste, déchirant le voile qui couvrait l'avenir, prévit en frémissant le moment où les principes, dont il était le noble interprète, ne seraient plus aussi vaillamment soutenus par leurs vieux défenseurs : la lassitude révèle les faiblesses du cœur humain, et traçant en peu de mots le tableau de ces faiblesses, il semblait craindre que l'*am-*

(1) *Monarchie selon la Charte*, 1re partie, chap. XIII.
(2) *Idem*, 1re partie, chap. XIV.

bition trompée, la *séduction* de la faveur, une *piété faible et timorée*, un désir de protéger la *liberté* et les *résultats politiques* de la révolution, enfin une *frivolité pusillanime* qui engendre le goût des *plaisirs tranquilles* et le besoin du repos, n'amenassent un jour au profit de la révolution la dissolution graduelle des nœuds qui unissaient les royalistes entre eux; puis, donnant tout-à-coup à ses craintes l'apparence de la réalité, et franchissant l'espace qui le séparait de ce temps désastreux, il s'écrie d'un ton prophétique, en parlant de ceux de ses amis que de semblables faiblesses auraient jetés hors de leur rangs :

« Toutes ces personnes ne trahissent pas la monar-
» chie légitime, mais elles servent d'instrument à la
» faction qui la trahit. En les voyant soutenir des
» hommes pervers et des opinions révolutionnaires, la
» foule, qui ne raisonne pas, croit que la raison est
» du côté de ces opinions et de ces hommes pervers;
» ils entraînent ainsi par l'autorité de leur exemple
» et affaiblissent le bataillon des fidèles. Quand l'évé-
» nement viendra les réveiller; quand, surpris par la
» catastrophe, ils s'apercevront qu'ils ont été les dupes
» des misérables qu'ils protégent, qu'ils ont servi de
» marche-pied à l'usurpation, alors ils se feront loya-
» lement tuer aux pieds du monarque, mais la monar-
» chie sera perdue (1). »

Les événemens justifieront-ils cette prophétie? C'est ce que l'histoire nous apprendra.

(1) *Monarchie selon la Charte*, 2e partie, chap. XLV.

Deux célèbres recueils littéraires parurent à l'époque indiquée plus haut ; tous deux habilement écrits, mais tous deux rédigés dans un sens opposé. *Le Conservateur* arborait la couleur royaliste ; il exposait les principes des défenseurs de la monarchie et en désignait les noms. *La Minerve* ralliait autour d'elle les secrets adversaires de cette monarchie. Elle publiait leurs doctrines, elle encourageait leurs efforts, elle les signalait à la France comme les seuls protecteurs de ses libertés. Dès lors plus de méprise. Les deux camps étaient clairement dessinés : *hommes et drapeaux* étaient connus.

Cependant une nouvelle loi d'élection (1) vint faire pencher la balance en faveur des partisans des doctrines appelées alors improprement *libérales*. Elle eut pour effet d'augmenter dans la Chambre les rangs du côté gauche, et de donner plus de hardiesse aux ennemis du trône. Placés en dehors des Chambres parlementaires, plusieurs conspirations éclatèrent ; elles furent comprimées, mais elles ne purent ouvrir les yeux aux ministres qui, s'appuyant toujours sur les intérêts révolutionnaires, livraient les emplois aux défenseurs de ces intérêts, leur laissaient exploiter la Charte à leur gré et ne craignaient point d'éloigner du trône ses seuls et véritables soutiens.

Après avoir mis à l'écart les royalistes, on osa diriger des attaques contre l'héritier présomptif de la couronne. MONSIEUR, depuis Charles X, désapprouvait la

(1) Février 1817.

marche du ministère ; il prévoyait les dangers qu'il en pouvait résulter, il avait plus d'une fois exprimé ses craintes aux conseillers de son frère. Les propos les plus calomnieux furent aussitôt répandus contre lui ; on parla d'intrigues tramées sourdement au pavillon Marsan, de contre-police, de gouvernement occulte, toutes choses que je déclare ici, en âme et conscience, être entièrement fausses; on enleva à Monsieur le commandement des gardes nationales du royaume, dont il était le colonel-général, sous le prétexte que les nominations qu'il faisait étaient entachées de royalisme; on en vint enfin à inventer cette fameuse conspiration du bord de l'eau, dans laquelle ce prince devait jouer le rôle d'usurpateur; le ridicule en fit bientôt justice.

Le plan était profondément conçu : les partisans de la révolution pardonnaient à Louis XVIII sa présence sur le trône, car ils avaient l'oreille de ses ministres; mais ils voulaient rendre après lui toute succcession impossible, et cherchaient dans ce but à dépopulariser l'héritier de ses droits. Et cependant le seul crime de l'auguste prince qu'ils calomniaient aussi odieusement, était d'avoir lu dans leurs pensées et d'avoir démasqué leurs projets. Sa conduite loyale ne se démentit pas un instant; malgré les outrages dont on voulait l'abreuver, il ne discontinua pas à recommander aux royalistes l'obéissance et la modération, mais aussi la persévérance à soutenir les intérêts de la couronne. Une fois seulement, il se permit de soumettre à son frère, dans une lettre respectueuse, les craintes que lui inspiraient les dangers du moment; mais Louis XVIII

pouvait-il lui reprocher une semblable intervention, lui qui, sous le règne de Louis XVI, et alors fort éloigné du trône, se permettait de tracer par écrit et de remettre à ce monarque de fréquentes notes, renfermant ses propres observations sur la situation de la France. Monsieur, héritier présomptif de la couronne, ne devait-il pas songer à l'avenir de ses enfans, et lorsqu'il voyait cet avenir compromis, sa position ne lui imposait-elle pas le devoir d'en prévenir son frère? Hélas! ses prévisions ne devaient pas tarder à se réaliser d'une manière cruelle pour son cœur paternel (1).

Cependant le duc de Richelieu venait de signer le traité d'Aix-la-Chapelle (2); l'armée d'occupation se retirait, la France redevenait libre, mais les alliés emportaient son or. La confiance que ce ministre inspirait à l'empereur Alexandre avait contribué à hâter la conclusion du traité. Cet acte terminé, la présence du duc de Richelieu au ministère n'était plus que gênante pour le ministre dominant de l'époque (3), d'autant plus que le duc commençait à redouter les effets de la nouvelle loi électorale. Le jeune ministre mit à profit son influence sur l'esprit du monarque; le duc se retira, un personnage insignifiant occupa momentanément sa place; puis, évincé à son tour, M. Decazes fut enfin nommé le chef du nouveau ministère; il venait

(1) Voyez note 7.
(2) 9 octobre 1818.
(3) M. Decazes.

de briser la majorité de la Chambre des Pairs par une nomination de soixante et un nouveaux membres, faute impardonnable qui servit de précédent à une faute semblable, commise plus tard par un ministre royaliste.

A son avènement à la tête des affaires, les partisans secrets de la révolution durent compter sur leur triomphe prochain; la presse était devenue libre. Une loi avait supprimé la censure (1), ils s'en servirent aussitôt pour répandre leurs principes séditieux, et bientôt un collége électoral osa nommer un conventionnel à la Chambre des Députés (2); bientôt aussi le *Moniteur,* journal du gouvernement, représenta la Charte comme n'étant qu'un pacte fait entre la *légitimité* et la *révolution!*

Les défenseurs de la monarchie s'alarmèrent et serrèrent leurs rangs; l'agitation régnait dans tous les esprits; cette fièvre révolutionnaire franchit les Pyrénées; Quiroga, Riego levèrent l'étendard de la révolte. La Galice, l'Arragon, la Catalogne s'insurgèrent en proclamant les mêmes doctrines que leurs protecteurs propageaient de l'autre côté des Monts; l'Espagne était en feu; la France couvait un incendie, lorsqu'un cri de terreur, parti du sein de ce dernier pays, fit suspendre l'accomplissement des projets révolutionnaires; la presse avait armé le bras d'un assassin : le duc de Berry tomba sous le poignard de Louvel; ce misérable avait espéré frapper une dynastie tout entière, mais il ne fit que

(1) Loi du mois d'avril 1819.

(2) Grégoire. Il ne fut toutefois pas admis.

hâter la révélation d'une nouvelle aurore qui devait un jour briller sur la France (1).

Cette catastrophe amena la chute du ministère (2); le duc de Richelieu reprit le timon des affaires, il fit changer la loi électorale, mais le peu de confiance qu'inpira son retour au pouvoir l'empêcha d'y rester; fatigué, découragé, il ne songea bientôt plus qu'à se retirer.

Toutefois l'esprit de sédition tourmentait toujours la France et les pays voisins. Des troubles éclataient dans la capitale; une conspiration militaire, ayant pour but de renverser le trône, fut découverte à temps (3). Grenoble voulait arborer les couleurs tricolores (4); à l'extérieur, la révolte se propageait à Naples, en Portugal, en Piémont (5); les souverains de ces royaumes se trouvaient dans l'obligation d'abdiquer ou d'accepter, comme l'avait fait le roi d'Epagne, la constitution qui leur était imposée. C'est au milieu de cette commotion sociale que naquit le royal enfant qu'attendait la France (6). L'allégresse publique ralentit un instant la fureur des partis; toutefois Dieu préparait de cruelles

(1) Interrogé publiquement à la Cour des Pairs sur les causes de son exaltation criminelle, Louvel répondit froidement : *La lecture des doctrines constitutionnelles.* — Présent à la séance, j'entendis distinctement cette réponse.

(2) 20 février 1820.

(3) Juillet 1820.

(4) En mars 1821.

(5) En 1820 et 21.

(6) Le duc de Bordeaux, 29 septembre 1820.

épreuves à ce jeune rejeton des lis; le flambeau des discordes avait éclairé son berceau; l'exil attendait son enfance. Mais qu'il se console, en se rappelant les paroles du Seigneur : *ceux qui sèment dans les larmes récolteront dans la joie* (1).

Tandis que la Providence promettait ainsi un bonheur lointain à la France, elle enlevait de ce monde l'homme dont la présence avait accumulé tant de malheurs sur cet infortuné pays. Bonaparte expirait sur le rocher de Sainte-Hélène (2). Respectons ses derniers momens, ils ont dû être remplis d'amertume; repentant, le souvenir de ses crimes, celui des flots de sang qu'il avait inutilement versés, ont pu épouvanter sa pensée; impénitent, il n'a vu à ses pieds que des lauriers flétris.

Les révolutions qui venaient de se consommer dans les Etats méridionaux de l'Europe, avaient cependant effrayé l'Autriche, la Prusse et la Russie. Elles songèrent à en préserver leur pays; les trois monarques se réunirent d'abord à Troppau, puis à Laybach. Une armée autrichienne rétablit successivement sur leurs trônes respectifs le roi de Naples et le roi de Sardaigne. Les alliés agirent, en cette circonstance, avec noblesse et magnanimité : ils ne se firent point payer les services qu'ils rendaient. A leur départ de Laybach (3), ils publièrent une proclamation dans la-

(1) *Qui seminant in lacrimis in exaltatione metent.* (Ps. 125.)
(2) 5 mai 1821.
(3) 12 mai 1821.

quelle ils déposèrent les vrais principes d'une politique conservatrice. « Eclairés par les leçons de l'expérience, » ils signalaient à l'Europe les *fausses doctrines* qui » servaient d'encouragement à la révolte, le projet d'un » *changement universel dans les principes constitutifs* » *de la société* que ces doctrines avaient en vue, leur » danger pour le bonheur des peuples, les *criminelles* » *associations* sur lesquelles elles fondaient leur espoir » de succès. Enfin, après avoir déclaré que la justice et » le désintéressement qui venaient de présider à leurs » délibérations, règleraient désormais leur politique ; » ils annonçaient au monde qu'ils ne s'écarteraient ja- » mais des principes qui venaient en cette circonstance » de guider leur conduite. » C'était la première fois, depuis la révolution de 1789, que des monarques réunis s'étaient occupés des intérêts de la société européenne, en mettant de côté leurs propres intérêts. Si un tel langage eût été tenu en 1815, si les actes surtout y eussent correspondu, cette même société n'éprouverait pas aujourd'hui l'agitation intérieure qui la dévore et qui menace encore son repos.

Un événement attendu et désiré depuis long-temps changea bientôt après la face des choses en France. Le duc de Richelieu s'était retiré du ministère avec ses collègues, et les royalistes arrivèrent au pouvoir. Les adversaires de ceux-ci, dans le but de les tenir éloignés des affaires, les avaient toujours représentés comme incapables de s'occuper utilement des intérêts publics. Il se trouva cependant qu'à dater de l'époque à laquelle les royalistes prirent les rênes de l'Etat, la

France sortit de la position secondaire dans laquelle elle était placée, qu'elle prit rang parmi les premières puissances de l'Europe, et que ses avis furent souvent demandés et toujours écoutés ; il se trouva encore qu'à l'intérieur ses finances, maintenant un équilibre parfait entre les recettes et les dépenses, malgré deux guerres qui survinrent, celle d'Espagne et celle d'Afrique, permirent d'opérer un dégrèvement sur la propriété foncière, de racheter une partie notable de la dette publique, sans cesser néanmoins d'encourager, de protéger le commerce et l'industrie dont la prospérité ne fut jamais plus grande.

Quelles causes, me demandera-t-on alors, ont donc pu, malgré l'état de bien-être qu'éprouvait le pays, préparer, puis amener la révolution de 1830. Les voici en peu de mots :

Je l'ai déjà fait observer, la Charte n'avait rien fondé : elle n'avait vu que la surface de la société, surface toujours mouvante et qui ne peut servir de base solide à aucun édifice social. Hors des chambres, le trône n'avait point d'appui ; aucun corps, ni politique ni religieux, créé dans un but conservateur, ne pouvait lui prêter de force dans les jours critiques, ni défendre les intérêts monarchiques, comme protecteurs-nés de ses propres intérêts ; la France n'était composée que d'individualités isolées les unes des autres et ne trouvant de centre commun que celui que pouvait offrir le classement des mêmes haines, du même amour et des mêmes regrets. L'opinion publique était ainsi livrée aux passions du moment. Changeante déjà par sa nature

quand aucun grand intérêt social ne peut arrêter son essor ni lui imprimer une direction utile, elle était maintenue dans ses oscillations continuelles par l'influence que la presse périodique exerçait sur elle, et celle-ci n'ignorait pas que sa voix trouverait toujours un écho, lorsque, sous prétexte du bien public, elle susciterait de fausses craintes sur l'état présent et réveillerait de coupables espérances pour l'avenir ; aussi ne s'en fit-elle pas faute. Ainsi, en butte aux conflits de tous les partis, sans soutiens naturels hors des chambres, ce n'était donc que des chambres seules que le trône pouvait tirer force et secours : telle était la position précaire que lui avait créée la Charte; son existence ne dépendait que d'une simple question de majorité parlementaire.

On objectera peut-être qu'il en est ainsi en Angleterre : je le nie. En dehors du parlement, la couronne a pour appui, pour soutien, les deux plus puissans intérêts qui concourent à la stabilité de toute société sagement organisée; l'intérêt du clergé et celui de la propriété territoriale : ces deux intérêts supportent encore aujourd'hui le trône britannique ; ils en sont les appendices nécessaires, et en reçoivent en échange une protection utile pour la force et la tranquillité des Trois-Royaumes. Toutefois nous verrons ailleurs, lorsque nous aurons à nous occuper de l'Angleterre, comment une déviation récente au système d'union que je viens d'exposer, peut un jour amener, dans ce pays, de désastreuses complications.

Or, en France, l'intérêt du clergé, l'intérêt de la

propriété territoriale n'existaient pas; des lois anti-sociales avaient été rendues dans le but de les annuler. A chaque session, on votait aux chambres le pain annuel qu'on accordait aux ministres du culte, et le morcellement des propriétés territoriales s'augmentait journellement sous la surveillance de l'autorité. Il n'était donc que trop vrai que la royauté se trouvait placée dans la dépendance des majorités parlementaires, lesquelles étaient elles-mêmes soumises à l'influence de ce sentiment vague, insaisissable, crédule, passionné, amoureux de nouveauté, fantasque, volontaire, qu'on était convenu de désigner sous le nom d'*opinion publique*, la seule puissance de fait que la Charte eût créée en France, pour remplacer des intérêts sociaux fortement organisés. Ceci explique les changemens fréquens de majorités parlementaires, de ministères, de systèmes politiques qui ont rempli les quinze années de la restauration.

Nos lois électorales tendaient à augmenter encore la force de cette puissance désorganisatrice. Les colléges électoraux réunis n'avaient mission que de nommer un député tel quel; mais les membres de ces colléges comptaient parmi eux des agriculteurs, des commerçans, des manufacturiers, des avocats, des littérateurs et des savans, tous, par conséquent, attachés à des professions différentes, également utiles et glorieuses pour le pays. Aucune de ces professions, ne pouvait être représentée à la chambre, car les électeurs votaient tous ensemble, et nul d'entre eux n'eût d'ailleurs voulu charger son voisin, étranger à la profes-

sion à laquelle il appartenait, du soin de protéger et défendre l'intérêt de cette profession. Les sentimens politiques, avec leurs passions, pouvaient donc seuls grouper les votes jetés dans l'urne électorale, et ce n'était dès lors que des opinions personnelles que les électeurs envoyaient représenter à la chambre élective; aussi peut-on dire avec vérité, que dans cette chambre les divers intérêts du pays ne furent jamais sérieusement représentés.

Ces explications m'étaient nécessaires pour faire comprendre à mes lecteurs quelles sont les difficultés que les royalistes eurent à combattre dès leur entrée au pouvoir, et je désigne ici sous la dénomination de royalistes ceux qui voulaient sincèrement maintenir le sceptre de saint Louis dans les mains de la branche aînée des Bourbons, selon les lois fondamentales du royaume. Ils avaient à défendre un trône mal assuré, mal soutenu; certes l'attaque était plus facile que la défense; car en égarant, en viciant l'opinion publique, cette grande faiseuse de révolutions, toujours boudeuse et jamais satisfaite, les ennemis du trône devaient espérer, avec l'aide des majorités parlementaires, pouvoir enfin frapper la couronne d'impuissance et rendre le gouvernement impossible, quitte, après le triomphe, à se débarrasser, comme ils le pourraient, du joug de cette puissance redoutable évoquée au jour de la destruction.

Toutefois, si la désunion ne se glisse pas dans les rangs des royalistes; si de dangereuses susceptibilités, de secrets dépits, ne troublent point l'harmonie

qui jusqu'à présent a régné parmi eux; si, d'un autre côté, en se servant habilement des majorités parlementaires qu'ils ont à leur disposition, ils se hâtent, avec le secours de la Charte, de fonder dans la société des appuis utiles et permanens pour le trône, ils pourront alors braver long-temps encore le génie infernal des révolutions, peut-être même en éteindront-ils le flambeau. Mais une double victoire leur sera nécessaire : il leur faudra vaincre leurs adversaires et se vaincre eux-mêmes, c'est à dire maîtriser les faiblesses inhérentes à la fragilité de notre nature.

A l'avènement des royalistes au ministère, de vastes conspirations s'ourdirent sur plusieurs points de la France; de secrètes associations, jusqu'alors languissantes, embrasèrent bientôt presque toutes les provinces. Le carbonarisme, exilé d'Italie depuis la chute des gouvernemens révolutionnaires de Naples et du Piémont, se réunit à ces sociétés ténébreuses, et bientôt les domina par sa forte organisation. Des tentatives insurrectionnelles eurent lieu; elles furent comprimées, mais au prix du sang de quelques uns des meneurs. Les chefs de ces divers mouvemens, plus prudens et mieux avisés, se tinrent cachés dans l'ombre. Plusieurs d'entre eux siégeaient à la Chambre des Députés. Un célèbre réquisitoire (1) révéla l'organisation du carbonarisme, qui, peu après, se subdivisa en plusieurs ramifications; elles formèrent depuis de nouvelles sociétés secrètes dont nous aurons plus tard à nous occuper.

(1) Celui de M. de Marchangy, avocat général à Paris. Sept. 1822.

L'exemple de l'Espagne en révolution entretenait évidemment en France de coupables espérances parmi les propagateurs de la révolte; il était temps de mettre un terme à cet état de choses : quand un incendie éclate, il faut d'abord s'occuper de l'éteindre. Les royalistes voulaient la guerre; ce fut sur cette question que se divisa le ministère. Le ministre des affaires étrangères (1) jugeait cette guerre urgente; un de ses collègues (2) préférait temporiser. Sur ces entrefaites le congrès de Vérone s'ouvrit; le vicomte de Montmorency s'y rendit et y fit adopter son opinion. Les puissances devaient retirer ensemble leurs représentans de Madrid; la France se chargeait seule de la guerre contre la Péninsule; cependant l'Angleterre refusa toute participation à cette détermination. A son retour à Paris, le vicomte de Montmorency fut créé duc par le roi, en récompense de ses services; mais M. de Villèle, devenu président du conseil en l'absence de son collègue, persévérant dans son système de temporisation, le duc Mathieu se vit bientôt forcé de donner sa démission (3). Deux jours après, le vicomte de Châteaubriand, un des plénipotentiaires français à Vérone, le remplaça au département des affaires étrangères (4).

L'esquisse rapide que je présente à mes lecteurs ne saurait admettre de détails sur les causes qui ont amené

(1) Le vicomte Mathieu de Montmorency.
(2) M. de Villèle.
(3) 26 octobre 1822.
(4) 28 octobre 1822.

ce brusque changement dans le ministère; ces détails appartiennent à des mémoires particuliers. Le duc Mathieu de Montmorency emporta avec lui d'unanimes regrets. Une erreur de jeunesse (1), bien noblement réparée depuis, lui avait appris que la défiance de soi-même et la modération envers les autres, sont deux vertus chrétiennes dont on ne doit pas se séparer, même dans les agitations politiques. Aussi, amis et ennemis lui apportaient-ils le tribut de leur affection et de leur estime; protecteur du pauvre et de l'être souffrant, les bonnes œuvres du matin lui donnaient cette paix de l'âme qui rend facile le travail de la journée; doué d'une conception prompte, d'une élocution élégante, il était toujours à la hauteur des affaires qu'il avait à traiter. Ses paroles ne contenaient rien d'acerbe et rien de faux, car il demandait à Dieu ce qu'il devait dire aux hommes. D'aussi nobles qualités couvraient un pareil ministre d'une égide contre les traits de la malveillance et ne laissaient plus à ses adversaires que la ressource honteuse de la calomnie (2).

La retraite du duc Mathieu ne fit qu'ajourner à quelques mois la rupture avec l'Espagne révolutionnaire. L'impulsion était donnée; la majorité de la Chambre des Députés demandait hautement la guerre : il fallut la lui accorder. Le discours du trône, à l'ouverture de

(1) Le vicomte de Montmorency, entraîné par l'illusion du moment, avait demandé, en 1790, à l'Assemblée Constituante, la suppression des armoiries.

(2) Voy. la note 8.

la session suivante (1), annonça à l'Europe que cent mille Français, sous les ordres du duc d'Angoulême, allaient passer les Pyrénées pour *conserver le trône d'Espagne à un petit-fils de Henri IV, préserver ce beau royaume de sa ruine et le réconcilier avec l'Europe.* L'opinion royaliste était satisfaite. Cette guerre fut conduite avec habileté. MM. de Villèle et de Châteaubriand méritent à ce sujet de justes éloges. Nos armées pacifièrent promptement la Péninsule, car la révolution n'était qu'à la surface du pays ; une minorité factieuse la tenait en échec : c'est à peu près l'histoire de toutes les révolutions. Nous devons dire ici, à l'honneur de nos troupes et à la gloire de leur auguste chef, que l'exacte discipline maintenue dans tous les rangs de l'armée préserva l'Espagne des malheurs qu'entraîne presque toujours après elle une occupation étrangère, même faite dans un but de secours et d'amitié. Tout fut payé, rien ne fut pillé ; c'était chose nouvelle. Aussi, s'écriait plaisamment un de nos maréchaux (2), *c'est la première fois que j'ai vu, à la guerre, un hussard reculer devant un poulet.* La mission de Monseigneur le duc d'Angoulême étant glorieusement terminée, le prince généralissime revint à Paris, où il fut reçu au bruit des acclamations générales.

Peu de jours après, la Chambre des Députés fut dissoute (3). La circonstance était bien choisie pour en

(1) Le 28 janvier 1823.

(2) Le maréchal duc de Reggio.

(3) 24 décembre 1823.

former une nouvelle. Le souvenir récent d'une campagne heureuse influença en effet le vote électoral; les Français agissent toujours sous l'impression du moment. La majorité de droite devint encore plus nombreuse qu'elle ne l'était auparavant, disposée à prêter cordialement son appui à toute loi qui servirait de base à la reconstruction de l'édifice social; le ministère eût du mettre à profit cette bonne volonté, il ne s'occupa que de détails d'administration intérieure, utiles sans doute, mais qui laissaient toujours l'avenir entre les mains des ennemis du trône et des partisans de la propagande révolutionnaire. La réduction de la rente, la septennalité, la loi de compensation pour les spoliations commises au commencement de la révolution sur diverses familles françaises, loi qui par son exécution fiscale indisposa contre le gouvernement plutôt qu'elle ne lui créa des amis : telles furent les principales mesures qui occupèrent le ministère. Aucune tentative ne fut faite pour placer la dotation du clergé en dehors du vote annuel des chambres; pour remettre de droit l'éducation entre les mains des corporations religieuses; pour donner à la propriété la part d'influence qu'elle doit avoir dans l'État; pour rendre notre code plus moral et y fonder la puissance paternelle, la plus sainte de toutes les puissances; pour briser ces individualités territoriales appelées *départemens* et réveiller d'antiques souvenirs de gloire en rétablissant les dénominations des vieilles provinces françaises, au sein desquelles on eût pu plus tard élaborer les principaux projets de loi dont l'examen devait être soumis

aux Chambres législatives, ce qui eût rendu nos sessions moins longues et moins orageuses. Rien enfin ne fut essayé pour arracher le sceptre à cette opinion publique toujours brûlante et passionnée, ni pour la forcer à courber le front devant la présence des vrais intérêts du pays, grands ou petits. Elle resta maîtresse des chambres, elle y siégea en reine et put à loisir y semer des germes de discorde.

La majorité monarchique de 1824 et celle des deux années suivantes, eussent soutenu un ministère dont la ferme volonté eût été deprésenter des lois complètes, dans un but d'ordre et de stabilité à venir. Et quand même le succès n'eût été que partiel, quand même le vote de la première chambre eût momentanément paralysé de si nobles efforts, la marche eût été tracée, tôt ou tard on l'eût suivie ; car, dans les grandes agitations politiques, un vaste système d'idées coordonnées, liées ensemble et propres à ramener la société dans son premier état de force et de repos, finit toujours par attirer l'attention du plus grand nombre.

La session de 1824 venait de s'ouvrir (1); trois semaines s'étaient à peine écoulées lorsque le vicomte de Châteaubriand reçut brusquement sa démission (2); l'absence de formes, le peu d'égards qui accompagnèrent cette mesure, dut causer et causa en effet un juste mécontentement. Ce ministre n'approuvait pas le projet

(1) 23 mars 1824.

(2) 6 juin 1824. Le baron de Damas le remplaça peu de temps après.

de loi relatif à la conversion des rentes; néanmoins il avait promis de garder le silence et il le garda; le projet, adopté à la Chambre des Députés, fut rejeté à la Chambre des Pairs; ce rejet fut la cause apparente du renvoi : il n'en était au fond que le prétexte.

Ceux qui connaissaient personnellement le président du conseil d'alors et le ministre des affaires étrangères, prévoyaient depuis long-temps que leur union ne serait que temporaire. Le caractère des deux ministres ne sympathisait pas; leur humeur particulière les poussait tous deux vers un même esprit de domination, et bien que M. de Villèle ne voulût réellement de la domination, que le pouvoir qu'elle apporte, et que M. de Châteaubriand n'en recherchât surtout que l'éclat qu'elle donne, néanmoins ce partage, quoique inégal, devait nécessairement amener des froissemens, engendrer des dissentimens, et finalement entraîner une rupture. Ce n'est pas que, dans le cours ordinaire de la vie intérieure, personne fût d'un commerce plus facile et plus doux que l'était l'illustre écrivain; ami fidèle, indulgent ennemi, à moins que ses susceptibilités ne fussent éveillées, il écoutait volontiers, il consultait même de plus petits que lui. On eût sans doute désiré rencontrer dans ses opinions politiques la constance et la fixité qu'on retrouve toujours dans ses sentimens privés; mais toute lumière a son ombre ici-bas; or, le génie, par sa nature, est mobile, il vole, il ne s'arrête pas; l'espace est son domaine. Après tout, la place qu'occupera M. de Châteaubriand dans l'histoire de nos divisions politiques, restera sans cesse

grande, car il n'est donné qu'à un colosse d'ébranler un empire par sa chute.

La retraite des affaires du duc Mathieu de Montmorency n'avait opéré aucune altération dans la majorité ministérielle, lui-même avait fortement exprimé ce désir; ses amis politiques portèrent donc le même vote au ministère, mais le devoir plus que la confiance en faisait l'offrande. Quels que fussent les motifs de ce vote, M. de Villèle s'en contenta; il espéra sans doute obtenir un pareil résultat après le départ de M. de Châteaubriand; il se trompa. Chacun de ces deux ministres supporta sa disgrâce selon son caractère : le premier confia ses ressentimens au ciel, le second révéla les siens à la terre.

M. de Châteaubriand, dont le cœur, comme il nous l'apprend lui-même, *n'a jamais beaucoup battu pour les rois* (1), se jeta dans l'opposition avec violence; il s'y créa de nouveaux amis, parmi ceux-là même contre lesquels il avait jadis écrit avec tant d'éloquence. Dès lors la lutte s'engagea entre lui et le président du conseil, lutte d'abord insignifiante, mais qui prit bientôt un caractère dangereux avec le secours de cette arme redoutable des mécontens, la presse périodique, refuge de toutes les colères, de toutes les haines comme de toutes les calomnies. La division se glissa insensiblement dans les rangs royalistes; cette division se manifesta également dans la chambre élective qui se fractionna en portions plus nombreuses. Trois grandes

(1) *Congrès de Vérone*, IIe vol., pag. 217.

fractions, nous l'avons dit plus haut (1), servaient à classer les opinions politiques de cette chambre : la droite, le centre et la gauche; le centre se scinda en deux, une portion soutint mollement le ministère et fut appelée *centre droit;* l'autre portion se rapprocha des opinions du côté gauche, sans les adopter en entier, et se nomma *centre gauche*. La droite avait déjà subi une légère transformation; plusieurs de ses adhérens s'en étaient depuis quelque temps détachés et formèrent *l'extrême droite;* son chef était le comte de la Bourdonnaye, antagoniste implacable de M. de Villèle, homme de cœur pour l'attaque, faible pour la défense; nous le verrons plus tard à l'œuvre. D'après cette nouvelle classification, cinq fractions divisaient la Chambre des Députés : *l'extrême droite*, dont le zèle monarchique était souvent intempestif et un peu exigeant; la *droite* soutenant les prérogatives de la couronne selon la Charte, et demandant des lois organiques qui prêtassent un puissant appui au trône; *le centre droit*, donnant ses votes au ministère dont il recevait ou attendait des emplois; *le centre gauche*, plaçant la Charte avant le roi, et l'invoquant sans cesse comme si quelque danger la menaçait; enfin *la gauche*, fidèle à son ancien programme de 1815, et ne reconnaissant d'autre souveraineté que celle qui émanait du peuple.

Les lignes de démarcation qui séparaient ainsi les opinions proches les unes des autres, n'étaient pas toutefois tellement déterminées que les limites ne s'en

(1) Pag. 168.

effaçassent quelquefois au profit de la fraction adjacente ; c'est ainsi qu'une partie du centre droit vint, plus tard, se fondre dans la fraction du centre gauche, et que celle-ci, à laquelle s'adjoignit, en apparence, le côté gauche, finit par obtenir une majorité qui renversa le ministère ; mais le côté gauche avait seul le secret de la révolution ; il dominait ses nombreux auxiliaires avec cet ascendant que donne toujours un principe politique fixe, sur de simples opinions exposées au caprice des partis. Sans ralentir la marche des organisations mystérieuses déjà répandues dans l'intérieur du pays, il comprima toute tentative imprudente qui en pouvait surgir ; il transporta l'arène du combat dans le sein de la Chambre élective ; là, ses anciens ennemis lui prêtaient leurs armes à leur insu ; la prudence lui commandait de s'en servir et d'attendre. Tel est le tableau que présentait la situation des partis, lors de la chute de M. de Villèle ; un changement de règne avait néanmoins servi de temps d'arrêt aux espérances des ennemis du trône. Charles X avait succédé à son frère (1), et malgré les craintes coupables que la malveillance s'était plu à répandre, l'avènement du nouveau monarque ne fut le signal d'aucun trouble ni d'aucune réaction ; l'irritation des esprits parut au contraire se calmer un moment. « Charles *le bon,* écrivit » à cette époque un illustre publiciste, Charles *le Bon,* » qui mériterait mieux ce surnom populaire qu'un » grand prince de sa race, se montre digne de sa desti-

(1) Louis XVIII mourut le 16 septembre 1824.

» née ; il subjugue tous les cœurs ; il accueille tous ses
» sujets, dans quelque opposition qu'ils aient jadis été
» placés. On trouve avec ravissement un monarque tout
» l'opposé du portrait qu'en avait tracé la calomnie ré-
» volutionnaire, modéré, indulgent sans cesser d'être
» juste ; il écoute, il observe, il étudie la France ; son
» oreille n'est fermée à aucune réclamation. Il assem-
» ble souvent ses conseils, se livre avec une assiduité
» religieuse à ses devoirs de roi ; on voit qu'il en con-
» nait l'étendue, qu'il sent le poids du sceptre, et, pour
» se soulager dans ses fonctions sacrées, il associe son
» glorieux fils à ses travaux (1). »

L'opposition parlementaire s'était attendue à un changement de ministère ; son espoir fut déçu. Elle reprit alors ses attaques avec une nouvelle vigueur. Les pompes religieuses du sacre ne furent pour elle qu'un objet de distraction et non un motif de rapprochement. L'opposition de gauche n'y vit qu'une insulte à la souveraineté populaire.

Tandis que la France saluait son nouveau monarque, un autre peuple pleurait sur le tombeau du sien. L'empereur Alexandre expirait à Taganrog (2). Ce souverain était bon, humain ; son cœur était épris de tous les genres de gloire, mais il n'en considérait guère que l'éclat qui passe et non les résultats qui demeurent ; il avait mal vu, mal jugé notre révolution. Toutefois son

(1) Première lettre à un pair de France, par M. le vicomte de Châteaubriand.

(2) 1er décembre 1825.

esprit, naturellement droit, fut promptement éclairé; il gémit alors sur une erreur dont il ressentait déjà les fatales conséquences dans son propre pays. Enclin à la piété, son imagination s'empara de ce sentiment, et lui fit concevoir le traité si connu sous le nom de Sainte-Alliance, œuvre mystique qui reflétait son noble caractère, mais qui manquait de force et de vie; cette œuvre devait mourir et mourut, en effet, de langueur. Ce n'était que le rêve d'un homme de bien. Vers la fin de ses jours, l'empereur Alexandre s'associa aux remords d'hommes coupables dont il n'avait point partagé le crime. Le courroux du ciel se présentait sans cesse à ses yeux : la perte d'un enfant chéri, unique fruit d'une faiblesse de cœur, la terrible inondation qui, à la même époque, dévasta sa capitale et la couvrit d'un crêpe de deuil, lui parurent des signes non équivoques de la colère de Dieu. Il s'humilia sous la main du Très-Haut; il implora le secours des lumières divines; le Tout-Puissant les lui envoya, et sur son lit de mort, éclairé par elles, il expira dans le sein de l'Église catholique. Son auguste épouse, succombant peu de mois après sous le poids de sa douleur, imita ce pieux exemple (1).

Cependant l'agitation qui régnait en France, dans les Chambres parlementaires, trouvait un écho hors de leur enceinte; aux questions politiques on mêla des

(1) Des pièces déposées aux archives des affaires étrangères, en France, ne laissent aucun doute sur l'exactitude de ce double fait, et principalement de celui qui se rapporte à l'empereur Alexandre.

questions religieuses qui envenimèrent les esprits; un cri d'improbation s'éleva contre les établissemens d'éducation publique tenus par les pères de la foi (1); quelque peu nombreux que fussent ces établissemens, on se plut à les représenter comme étant le résultat d'un système religieux-politique, tendant à renverser *la religion, la société et le trône;* c'est ce que prétendit prouver un mémoire envoyé aux Chambres législatives et aux tribunaux (2). Une congrégation purement religieuse, consacrée à la Sainte-Vierge, fut dénoncée au public comme n'étant qu'un foyer politique dans le sein duquel se préparaient, se tramaient de sourdes intrigues royalistes; on proclama l'existence d'un parti prêtre qu'on supposait vouloir engloutir à son profit les libertés nationales; toutes ces calomnies, reconnues telles par leurs auteurs depuis la révolution de juillet, trouvèrent néanmoins des dupes dans tous les partis. A l'époque dont nous parlons, une niaise crédulité, des craintes irréligieuses, réunirent des hommes que la politique avait désunis. La presse périodique faisait remonter jusqu'au trône la cause des alarmes qu'elle-même s'efforçait de répandre, et la vertu, la piété du monarque, publiquement ridiculisées, étaient signalées comme un présage de la réalisation prochaine des dangers qui menaçaient l'État.

Effrayé des progrès de la malveillance, les conseillers

(1) Dénomination récente, adoptée depuis quelque temps par les anciens jésuites.

(2) M. de Montlosier fut l'auteur de ce mémoire.

de la couronne présentèrent à la Chambre élective un projet de loi sur la police de la presse (1). Ce projet provoqua les plus vives attaques contre le ministère; l'Académie française, en dehors de toute polémique par sa constitution, eut le tort de s'associer à ces attaques, et par contre, le gouvernement commit la faute de s'en formaliser. Au reste, le projet, mutilé par la Chambre des Députés, fut porté à la Chambre des Pairs, puis fut définitivement retiré avant la discussion (2). Cet échec ministériel excita les plus vifs transports de joie dans les rangs de l'opposition; la tranquillité de Paris s'en ressentit; l'esprit de parti transforma presque en émeute le triomphe qu'on venait de remporter; des masses d'ouvriers furent mises en mouvement; elles provoquèrent, dans les quartiers les plus populeux de la capitale, de nombreuses illuminations, volontaires ou forcées, et l'on entendit dans les rues les cris mille fois répétés de *vive la liberté de la presse*, poussés par des gens dont la plupart ne savaient probablement ni lire ni écrire.

Une mesure adoptée quelques jours après par le ministère, augmenta l'effervescence populaire. La garde nationale de Paris fut licenciée après avoir été passée en revue par le roi. Des clameurs irrespectueuses contre les ministres se firent, dit-on, entendre en présence du monarque; mais plusieurs légions avaient gardé le silence, et toutes néanmoins furent frappées à la fois.

(1) 29 décembre 1826.
(2) 17 avril 1827.

Ainsi, quelques causes dépendantes et beaucoup d'autres indépendantes du ministère, tendaient journellement à lui enlever la majorité dans la Chambre élective. Déjà celle de la Chambre des Pairs lui était toute contraire. L'opinion publique, travaillée en tous sens, s'avançait toujours plus menaçante et plus envenimée. On ne tenait plus compte au président du conseil, ni de l'ordre qu'il avait apporté dans les finances, ni du dégrèvement des impositions, ni de la stabilité du crédit public, ni enfin des mesures prises à l'extérieur pour assurer l'indépendance de la Grèce, alors insurgée contre la Turquie, et dont les conséquences furent le combat de Navarin (1). Un règne administratif de six années fatiguait déjà l'impatience française; la presse réclamait hautement le renvoi du ministère comme une concession indispensable pour calmer l'irritation des partis. M. de Villèle espéra retarder sa chute par la convocation d'une nouvelle chambre, il ne fit qu'en hâter le moment.

Une ordonnance royale prononça la dissolution de la Chambre des Députés (2) : soixante-seize membres de cette chambre furent créés pairs de France dans le but de neutraliser l'effet d'une promotion inconsidérée faite par un ministère précédent (3). Les colléges électoraux s'assemblèrent et l'époque de leur réunion devint, pour la capitale, le signal de troubles qui durèrent

(1) 20 octobre 1827.
(2) 3 novembre 1827.
(3) Voy. ci-dessus, pag. 178.

deux jours (1). Le résultat des élections trompa l'attente du ministère ; force lui fut de se retirer devant une majorité hostile (2). M. de Villèle et ses collègues quittèrent alors les affaires, et M. de Châteaubriand, en parlant du président du conseil, put s'écrier avec vérité : *Il ignorait la force des opinions; plusieurs années furent nécessaires pour l'abattre, mais enfin il tomba* ! (3)

(1) Les 19 et 20 novembre 1827.
(2) Le 3 janvier 1828.
(3) *Congrès de Vienne*, vol. II, pag. 397.

CHAPITRE V.

1828—1830.

Les Français, a-t-on souvent dit avec raison, peuvent tout supporter, exepté le bien-être. Qu'ils parcourent les cinquante dernières années de leur histoire et qu'ils y cherchent une époque pendant laquelle ils aient joui de plus de liberté, de plus d'indépendance et de plus de tranquillité que sous la Restauration : est-ce sous la République, alors que la France était couverte d'echafauds ? est-ce sous Bonaparte, quand le despotisme impérial asservissait jusqu'à la pensée ? La présence des Bourbons a pu seule leur faire goûter les douceurs d'une liberté inespérée et les faire jouir des bienfaits d'une administration sage et paternelle, et cependant cette présence leur est aussitôt devenue incommode et pénible. Le retour des princes de cette

famille leur avait apporté les institutions réclamées en vain depuis 1789. Sous leur règne, le foyer domestique n'avait été ni alarmé par l'humeur sanguinaire d'un proconsul républicain, ni inquiété par les volontés absolues d'un agent impérial. Les tribunaux étaient ouverts pour tous, car tous étaient égaux devant la loi. Aucune prison ne recelait de détenus qui n'eussent été jugés. Des guerres sanglantes, toujours terminées par des défaites, ne venaient point décimer les jeunes populations des villes et des campagnes ; toutes les propriétés étaient inviolables. Les représentans des provinces, assemblés tous les ans, s'occupaient librement des affaires du pays. La presse périodique accueillait la plainte du faible et prenait sa défense; elle faisait plus, elle propageait toutes les opinions : l'abus de ce droit nous a perdus. L'impôt voté annuellement pesait sur tous, nul n'en était exempté. Les finances prospéraient; une administration éclairée avait comblé les déficits énormes légués par les gouvernemens précédens ; les capitaux, devenus confians, alimentaient les divers canaux de la prospérité publique ; le produit de nos manufactures s'écoulait dans toutes les parties du globe. Nos flottes parcouraient toutes les mers : elles s'étaient depuis long-temps abstenues d'y paraître, leur pavillon, maintenant, était en tout lieu respecté. Enfin, sans atténuer en Europe les heureux effets d'une paix solide et durable, nos soldats purent cueillir de nouveaux lauriers : ils rendirent une couronne à Ferdinand, délivrèrent la Grèce du joug musulman, abolirent l'esclavage des chrétiens sur les plages africaines, et donnèrent à la

France la seule conquête qui, depuis 1789, lui soit restée.

Si, du pays, nous portons les regards sur le trône, source de tant de biens, nous y verrons des princes, moins illustres encore par l'élévation de leur rang que par les vertus qui brillent en eux. Bons, affables, généreux; oublieux d'eux-mêmes pour ne songer qu'aux autres, le cri de l'infortune trouvait toujours un écho dans leur cœur. Nous y verrons l'auguste fille de Louis XVI, à la tête de plusieurs établissemens de charité, nourrir, pour ainsi dire de sa propre main, les enfans que le malheur et la pauvreté visitaient à l'entrée de leur vie; peut-être s'en trouvait-il parmi eux dont les pères avaient autrefois persécuté sa jeunesse ou conjuré sa perte; mais ils étaient Français, et ce titre effaçait tout à ses yeux; c'est ainsi que, fidèle à la mémoire du roi martyr, elle pratiquait les enseignemens qu'il avait déposés dans son immortel testament.

La révolution de juillet a pu constater que, sous Charles X, la liste civile consacrait, annuellement, neuf millions à secourir tous les genres d'infortune; en n'élevant qu'à un million les bienfaits répandus par les autres membres de la famille royale, il en résulterait qu'à cette époque, dix millions étaient employés tous les ans au soulagement de l'être souffrant et malheureux. Quelle maison souveraine avait donc mieux mérité le beau titre de *protectrice* de l'humanité.

Ainsi, gloire au dehors, prospérité à l'intérieur, vertus assises sur le trône, tel était le spectacle qu'offrait la monarchie des Bourbons vers le déclin de la restau-

ration : cet état de choses constituait nécessairement *un bien-être général* pour la France, dont elle eût pu jouir long-temps si, déjà lasse de son bonheur, elle n'eût préféré se rejeter dans la carrière des révolutions. Les mêmes illusions qui l'égarèrent en 1789 lui furent présentées de nouveau et devaient amener les mêmes déceptions; les ennemis du trône profitèrent avec habileté et persévérance des frondeuses susceptibilités qui ne dorment jamais au fond du cœur français. On eut l'air de défendre le peuple : il se crut attaqué; bientôt on plaignit son sort : il se crut malheureux. Les débris d'une antique noblesse décimée par la hache révolutionnaire furent représentés comme le noyau d'une féodalité renaissante; on prêta au clergé une intention usurpatrice du pouvoir de l'Etat; on alarma les acquéreurs de biens nationaux, quoiqu'une Chambre royaliste (1) leur eût garanti la tranquille possession de leurs propriétés; on échauffa, on volcanisa la tête des jeunes gens qui, disait-on, étaient appelés à régénérer le pays, à en faire disparaître toutes les inégalités, et à ramener dans son sein de meilleures conditions d'ordre et de tranquillité publique. La presse de l'époque (on peut la consulter) répandait sur toute la surface de la France les craintes du présent, les espérances de l'avenir. Ainsi l'on provoquait des luttes pour fonder la paix; on évoquait les tempêtes pour créer le calme.

Tant que l'union régna parmi les royalistes, il leur fut encore aisé de déjouer les efforts des mécontens,

(1) La Chambre de 1815.

d'autant plus que la trop grande impatience de quelques uns de ceux-ci révélait, par des tentatives infructueuses d'insurrection, la nature de leurs projets et le mode de leur organisation ; mais dès que les fatales conséquences de l'esprit de domination, d'un amour-propre choqué, d'une ambition déçue, jetèrent la division dans les rangs de ce bataillon monarchique, défenseur du trône, la lutte devint inégale, l'avantage passa du côté de l'attaque.

Ce fut surtout, ainsi que nous l'avons fait remarquer, plus haut, peu après la retraite des affaires de M. de Châteaubriand que s'opéra cette division. Suivons-en les progrès dès son point de départ. L'ex-ministre, ***mortellement blessé*** (1) du ton de la lettre qui lui annonçait son renvoi du ministère (en ceci il avait raison), mais ne voulant pas, dit-il, « *laisser périr la mo-* » *narchie,* afin d'acquérir le renom d'une modération » hypocrite aux aguets, crut remplir un devoir *en* » *combattant à la tête de l'opposition,* trop attentif au » *péril* qu'il voyait, pas assez frappé du *danger* con- » traire (2). » Ici il s'abuse : son absence des affaires ne mettait pas la monarchie en péril; mais sa présence à la tête de l'opposition créa réellement le danger qu'il semble avoir prévu.

En effet, l'influence de son talent finit par entraîner beaucoup de royalistes après lui. Son attachement passé à la royauté garantissait sa fidélité à venir ; d'ailleurs,

(1) *Histoire du Congrès de Vérone*, IIe vol., chap. XXII.
(2) *Histoire du Congrès de Vérone*, chap. XXV.

l'illustre auteur de *la Monarchie selon la Charte* n'avait-il pas déposé dans son ouvrage l'expression de ses sentimens et de ceux de son parti? « Il voulait la Charte, » mais avec la religion, avec les honnêtes gens, et non » *avec les hommes politiques de la révolution;* car ces » hommes, disait-il, ne se soucient nullement de la » Charte et de la liberté dont ils invoquent sans cesse » les noms. Ce qu'ils veulent, c'est le pouvoir. La haine » de la religion est leur caractère distinctif. » Pouvait-il maintenant vouloir autre chose que ce qu'il avait voulu, enseigner autre chose que ce qu'il avait enseigné? Certes, toutes ces observations devaient réagir puissamment sur des caractères ardens, inquiets, désireux de mouvement et de changement, tels qu'il s'en trouve beaucoup en France dans tous les partis. Tout ce qui brille plaît et attire chez nous; on s'identifie facilement avec la lumière qu'on reçoit, et l'on se flatte bientôt de participer à l'éclat qu'elle répand. Ainsi, le secret amour-propre naturel à l'homme et le dévoûment inhérent au royalisme, trouvaient leur compte dans cette situation nouvelle.

Cependant la tâche de M. de Châteaubriand offrait de grandes difficultés. A laquelle des opinions politiques qui fractionnaient la France apporterait-il l'appui de son talent? Toutes étaient représentées à la Chambre élective; aussi sera-ce par les dénominations qu'elles y avaient prises que nous les désignerons (1). L'opinion de la droite, celle du centre droit avaient appuyé

(1) Voy. ci-dessus, pag. 194.

M. de Châteaubriand pendant la durée de son ministère; elle formait à cette époque la majorité dans la Chambre, et le départ de ce ministre n'avait pas changé cette majorité. Celui-ci, d'ailleurs, voulait combattre à la tête de l'opposition et renverser le ministère à tout prix; Caton n'exprimait pas plus de haine contre Carthage que les paroles de M. de Châteaubriand ne renfermaient de dépit contre M. de Villèle. Force lui fut donc de s'éloigner de cette vieille opinion amie et de chercher des soldats dans d'autres rangs. L'extrême droite ne pouvait lui convenir; fraction trop exiguë, elle avait déjà son chef qui eût repoussé tout partage dans le commandement; puis il fallait à M. de Châteaubriand une arène populaire dans laquelle il pût faire entendre sa voix. Or, l'extrême droite avait peu de retentissement hors de l'enceinte parlementaire; les opinions de la gauche lui répugnaient; ce fut donc celles du centre gauche dont il se fit le défenseur et l'interprète. Les opinions de cette partie de la Chambre, nous l'avons déjà dit, tendaient principalement à préférer le bienfait au bienfaiteur; à placer, en un mot, la Charte sur le trône, en lui subordonnant la monarchie dont on reconnaissait néanmoins l'utilité. Ce n'était sans doute pas encore une royauté entourée d'institutions républicaines, mais l'œil de l'observateur pouvait déjà l'entrevoir aisément.

Les avantages d'un pareil terrain, occupé par un homme de la réputation de M. de Châteaubriand, ne devaient pas long-temps rester inaperçus aux hommes de la gauche; ils s'y rallièrent promptement et aban-

donnèrent à l'ex-ministre, ainsi qu'à ceux de ses amis qui vinrent peu à peu l'y rejoindre, la conduite d'une opposition dont ils espéraient plus tard retirer le profit. Si l'on se rappelle les temps dont je parle en ce moment, on s'assurera facilement que la Charte fut, en effet, le thème, le motif, le mobile de l'opposition de l'époque. La Charte était dans toutes les bouches, dans tous les écrits; chacun prêtait la main pour soutenir et défendre cette nouvelle arche d'alliance qu'aucun danger ne menaçait; les émeutes qui éclatèrent vers la fin du ministère de M. de Villèle, se firent au nom de la Charte; c'est en invoquant la Charte qu'on demandait la chute des conseillers de la couronne. Les royalistes de l'opposition y voyaient un lévier pour renverser le *ministère* à la plus grande gloire de la *monarchie*, mais les hommes de la gauche l'employaient comme *bélier* dans le but d'abattre *l'un* et *l'autre*.

Ces courtes explications servent à révéler les causes du déplacement de la majorité dans la Chambre septennale de la droite, appuyant le ministère; elle se tourna insensiblement vers le centre gauche, opposé au même ministère. C'est sous l'impression de ce changement progressif que cette Chambre fut dissoute; l'opinion du centre gauche triompha dans les élections à l'aide des hommes de la gauche, dont le nombre augmenta également dans la Chambre élective. Le centre gauche, alors appuyé par ses nouveaux auxiliaires, expulsa le ministère, comme nous l'avons dit dans le chapitre précédent.

Cependant l'opinion *métis* que représentait la majorité actuelle n'était rien moins qu'homogène On comp-

tait dans les rangs de cette opposition des royalistes aigris, royalistes timides, et même, bien que formant bande à part, des hommes de la révolution prêtant l'appui de leur vote; mais le frottement continuel de ces diverses nuances d'opinions en avait peu à peu adouci les inégalités. L'union apparente qui régnait entre elles avait rapproché quelques uns de leurs chefs. Les hommes de la gauche ne parurent plus à plusieurs d'entre eux que de simples mécontens qu'on pourrait aisément satisfaire; ceci explique encore les nouvelles liaisons dont nous aurons à parler plus tard.

Le ministère Villèle tombé, les joies furent grandes dans l'opposition; la Chambre des députés manifesta sa vive satisfaction en qualifiant, dans son adresse au roi, le ministère déchu du nom de *déplorable*. La Charte avait été l'occasion du combat, il était juste aussi qu'elle eût l'honneur de la victoire; la tribune retentit bientôt de nombreuses professions de foi en faveur de la Charte; elle avait frappé à mort la révolution, elle avait *tué le monstre,* hors d'elle point de salut; l'accord qui avait formé la nouvelle majorité était son ouvrage (1); le baiser *Lamourette* (2) volait

(1) Voy. les discours de l'époque dans le *Moniteur*.

(2) Lamourette (Adrien), évêque constitutionnel de Lyon, membre de l'assemblée Législative, puis de la Convention, parla, le 9 juillet 1792, dans le but de fondre en un seul, tous les partis qui divisaient l'assemblée; son discours eut pour le moment l'effet désiré. Tous les membres se levèrent de leur siége et s'embrassèrent. Le lendemain, les partis reprirent leur haine et leurs animosités. Les jacobins appelèrent cette séance *le Baiser d'Amourette*. Peu après ils en condamnèrent à mort le héros.

de bouche en bouche; on eût dit des frères jadis ennemis qui, posant les armes, se jetaient dans les bras les uns des autres; la gauche applaudissait à ces éloquentes manifestations; elle comprit que le ministère qui sortirait de cette majorité ne pouvait être qu'un ministère de concessions; mais elle comprit aussi que son temps à elle n'était pas encore arrivé; elle dut attendre. La Charte ne dominait pas suffisamment la monarchie.

Les nouveaux ministres furent effectivement tirés du sein de l'opinion triomphante du moment; nous avons déjà fait observer qu'elle n'était rien moins qu'homogène dans toutes ses parties; les nuances qui la divisaient se retrouvèrent donc dans le ministère. Le ministre des affaires étrangères, un de mes plus anciens amis, y apporta le caractère de franchise et de loyauté qui honora dans tous les temps sa noble carrière; officier brave et distingué à l'armée de Condé, dévoué à son roi dont il avait toujours suivi la fortune, le comte de la Ferronays, occupant depuis plusieurs années des postes importans à l'extérieur, n'avait pu guère suivre nos débats parlementaires. Ses sentimens politiques se rapprochaient un peu de ceux du duc de Richelieu, mais il n'y mêlait ni fiel ni opiniâtreté; son âme candide s'ouvrait à toutes les vérités, son esprit élevé ne se révoltait pas contre les preuves d'une conviction contraire à la sienne; son seul défaut (faiblesse rare à rencontrer aujourd'hui) fut peut-être une trop grande modestie, une trop grande méfiance de ses propres moyens; fatigué, inquiet même de la marche des choses, qui était loin de répondre à son attente, il finit par quitter le fardeau

qu'on lui avait imposé malgré lui (1). Plus tard, sa vieille fidélité ne faillit pas aux jours de l'épreuve, mais il vécut trop peu pour ses amis; sa vie fut celle de l'homme de bien; sa mort celle d'un saint.

Après avoir donné un souvenir à l'amitié, j'en dois offrir un aussi à la reconnaissance; M. de Martignac, ministre de l'intérieur à l'époque dont nous parlons, m'apporta le secours de son talent en des momens de passions populaires (2). Homme de cœur, il affronta ce que ces cruels instans pouvaient présenter de périls; la tombe s'ouvrit peu de temps après pour lui, et le déroba au tribut de mes remercîmens et de ma gratitude; mais le souvenir de son généreux dévoûment m'accompagnera jusqu'à mon dernier jour.

Ce n'est pas toutefois sous l'impression du double sentiment que je viens d'exprimer, celui de l'amitié et de la reconnaissance, que je reprendrai le fil de ma narration; la vérité n'a rien à faire avec les épanchemens du cœur; ma conscience seule dicte ces pages : je l'écoute et j'écris.

Les grâces de l'esprit, la douceur et l'aménité de caractère se réunissaient dans la personne de M. de Martignac; consciencieusement attaché à la monarchie, il

(1) Trois semaines avant de quitter le ministère, il me dit : « Je » ne sais où nous allons; nous devions arborer notre drapeau au » centre gauche, maintenant nous le traînons dans tous les coins » de la Chambre. »

(2) Au célèbre procès des ministres de Charles X, en décembre 1830, M. de Martignac et M. Mandaroux, Vertamy, furent mes défenseurs.

en voulait le maintien, mais autant que possible, sans luttes, sans combats; il espérait rendre à son souverain la couronne légère en éloignant d'elle le choc des résistances. Nul en effet n'était plus propre que lui à concilier des partis; son éloquence pure, facile, persuasive, captivait les esprits et désarmait les passions; elle n'avait pas la puissance qui dompte, mais elle avait le charme qui séduit.

Ce qu'avait prévu la gauche se réalisa; le ministère centre-gauche devait être et fut en effet un ministère de concessions. La Charte s'était alarmée, il fallut la rassurer; ce ne pouvait être qu'aux dépens des prérogatives de la couronne; ce qu'on donnait de force à l'une on l'enlevait à l'autre; c'était bien ainsi que l'avaient compris les secrets ennemis du trône: aussi les voyait-on dans les débats parlementaires, approuver ce qu'on faisait dans leur sens, puis demander et demander encore. Ils poussaient, ils excitaient, et ils obtenaient. Pour complaire à leurs désirs, quatorze mille Français débarquent en Grèce, bien que le traité du 6 juillet 1827, entre la France, l'Angleterre et la Russie, eût défendu aux parties contractantes l'emploi de mesures coërcitives et que des instructions positives sur ce point eussent été transmises aux amiraux des trois puissances alliées. La gauche accueillit cette preuve de déférence envers son opinion, mais elle n'en continua pas moins ses attaques, car, pour s'emparer du pouvoir auquel elle aspirait, il lui fallait dépouiller la couronne de tous ses moyens de force et d'action.

Les ministres d'alors crurent sans doute donner,

ils ne firent que *concéder*. C'étaient des concessions qu'on exigeait d'eux, et c'est comme *concessions* que l'opinion révolutionnaire enregistrait leurs actes. Qu'on lise l'énumération de ces actes reproduite par un auteur bien connu par ses sentimens anti-monarchiques, et dont l'ouvrage ne prouve que trop qu'il y a eu pendant toute la restauration, conspiration permanente sous toutes les formes, contre le trône des Bourbons, et l'on verra le jugement qu'il en porte.

« Pour gagner l'opinion dominante, M. de Martignac » (il aurait dû nommer aussi ses collègues) s'épuise » en *concessions*. Il exclut du ministère, dans la per- » sonne de M. Frayssinous, le parti *congréganiste;* il » remplace l'évêque d'Hermopolis par l'abbé Feutrier, » prêtre mondain qu'on croit *libéral;* il éteint, dans les » élections, *l'influence* des agens du roi; il affranchit » la presse du joug de *l'autorisation* royale, et, subs- » tituant le monopole financier au monopole politique, » il met aux mains des riches l'arme *du journalisme;* » il abolit la censure; il frappe *au cœur* la puissance » des jésuites; il fait passer de la royauté à la Chambre » dont il reconnaît ainsi la suprématie, le *droit d'in-* » *terpréter* les lois.... Mais lorsqu'après avoir fait si » large la part du pouvoir parlementaire, il veut que » *tout* ne soit pas enlevé au pouvoir royal, les choses » *changent de face* (1). »

L'auteur a raison; dès que le ministère vit la nécessité de s'arrêter sur les bords de l'abîme, la gauche

(1) *Histoire de Dix Ans*, par M. Louis Blanc, tom. I[er] p. 137

alors se dressa de toute sa hauteur; la lutte devint implacable, et M. de Martignac, dans sa juste indignation, put s'écrier à la tribune : « Messieurs, *nous marchons à l'anarchie.* » L'anarchie, en effet, régnait déjà dans l'enceinte parlementaire; les opinions fractionnées qu'elle renfermait, en se subdivisant encore, n'offrirent bientôt plus que des minorités isolées, parmi lesquelles celle que présentait la réunion de la plus grande partie du centre gauche avec le côté gauche, avait l'avantage du nombre. La même anarchie se manifestait ailleurs dans les esprits; chacune des minorités dont l'ensemble formait la Chambre élective, trouvait au dehors ses soutiens et ses adhérens; la vieille majorité royaliste n'existait plus, elle s'était blessée de ses propres mains, ses guerres intestines avaient causé sa perte; unie, elle eût pu vaincre; désunie, elle devait périr; mais en tombant elle priva le trône de son dernier appui. Un de ses anciens et loyaux représentans à la Chambre des Pairs, exprimait ainsi ses craintes vers la fin de la dernière séance de la session de 1829. « J'ai dit que l'on marchait à *l'anarchie,* » et je n'ai fait que répéter l'aveu échappé au ministère.....; tant de droits enlevés à la couronne, tant » de prérogatives abandonnées par elle, tant de concessions de sa part, tant d'agrandissemens donnés à » la démocratie qui murmure néanmoins et qui se plaint » comme si même elle avait été dépouillée; enfin, un » progrès si immense et si funeste à la monarchie constitutionnelle; tout cela a été consommé en moins de » deux années. N'en est-ce pas assez pour motiver les

» tristes craintes que tout homme sensé et ami de son
» pays doit partager (1)? »

La session de 1829 était terminée, mais le ministère centre gauche ne pouvait plus marcher : il était frappé d'impuissance. Ce n'est pas mon jugement seul que je rapporte ici; voici, entr'autres, celui d'un écrivain libéral que je choisis exprès à cause de l'extrême malveillance avec laquelle il a rendu compte des actes du ministère dont j'ai fait partie.

« En total, le ministère, sans parti dans les Cham-
» bres, sans crédit à la cour, sans appui dans l'opinion
» publique, ne pouvait plus retenir les préfets, les pré-
» lats, les chefs d'administration civile ou militaire,
» dans le respect d'une autorité qu'on voyait sur son
» déclin. De là vient que ses ordres étaient mal ou mol-
» lement exécutés. Il n'aurait pu réussir à se faire une
» majorité dans la Chambre élective; il ne pouvait non
» plus risquer de la dissoudre; il ne représentait aucun
» grand parti, aucun grand intérêt; il n'avait eu au-
» cune influence dans les dernières élections; et vai-
» nement aurait-il voulu revenir sur le passé, se dé-
» vouer au parti royaliste, on se souvenait de son origine
» et de ses concessions (2). »

Telle était la situation du pays lorsque le roi prit la résolution de changer son ministère. Peu de mois auparavant il avait eu l'intention de me confier le porte-

(1) Discours du marquis de Villefranche. Voy. l'*Annuaire historique* de Lesur, pour l'année 1829.

(2) *Annuaire historique* de Lesur, année 1829.

feuille des affaires étrangères. Dans les premiers jours de janvier de cette même année, le comte de Portalis m'envoya en effet l'ordre de revenir sur-le-champ de Londres, où j'occupais le poste d'ambassadeur; la lettre, sans me donner connaissance du but réel de mon départ précipité, mettait en avant, comme prétexte, la prochaine arrivée à Paris du duc de Mortemart, ambassadeur du roi à Saint-Pétersbourg; le court séjour qu'il devait faire dans la capitale, et les avantages qui résulteraient d'une entrevue avec lui dans un moment où la tranquillité de l'Europe semblait compromise. La situation était certainement critique; la guerre, qui venait d'éclater entre la Turquie et la Russie, inquiétait les puissances européennes; l'Autriche la voyait avec crainte, l'Angleterre avec dépit; l'empire ottoman était menacé d'une dissolution prochaine, et cet événement devait amener de graves complications politiques.

Quoi qu'il en fût je partis, sans me douter de rien, deux heures après avoir reçu la dépêche du comte Portalis, et ce ne fut que par les clameurs des journaux libéraux que je compris, dès mon arrivée à Paris, quel avait été le véritable motif de l'ordre que j'avais reçu. M. de Martignac m'a dit depuis, que lui et le comte Roy, ministre des finances à cette époque, eussent alors désiré que j'entrasse au ministère avec eux; je n'aurais pu me rendre à leur désir, à cause de quelques uns de leurs collègues.

A mon tour, lorsqu'au mois d'août suivant je fus chargé par le roi de former un nouveau ministère, de concert avec MM. de Chabrol et de Labourdonnaye déjà

indiqués comme devant faire partie de ce ministère, j'insistai vivement pour conserver MM. de Martignac et Roy dans la nouvelle composition ; le comte de la Bourdonnaye consentit à y laisser le comte Roy, mais il déclara qu'il n'entrerait aux affaires que si M. de Martignac en sortait. Le comte Roy refusa de rester seul dans le nouveau ministère; c'était chose facile à prévoir.

Le 8 août (1), le nouveau ministère fut constitué, mais dans quel état trouva-t-il la monarchie ! Plus de moyens d'action pour elle dans les Chambres; plus de défense contre une presse ardente, envenimée, toujours accusatrice, toujours calomniatrice ; plus d'autorité sur la plupart des fonctionnaires publics, habitués depuis peu à ne prendre de direction que d'eux-mêmes, et devenus craintifs d'un avenir gros d'orages.

On a voulu plus tard me rendre responsable des résultats d'une pareille situation; mais ce n'était pas moi qui l'avait faite ; ce n'était pas moi dont l'ambition déçue, irritée, avait contribué à enlever au trône ses défenseurs naturels, et les avait entraînés insensiblement sur un terrain ennemi ; ce n'était pas moi qui avais dépouillé la couronne d'une partie de sa force et de sa puissance. A l'époque où je fus appelé aux affaires, je trouvai le vaisseau de l'État désemparé, le vent des tempêtes soufflait dessus avec furie, et l'on s'est étonné qu'il se soit brisé contre les écueils; mais, encore une fois, était-ce donc moi qui l'avais privé de ses agrès ?

(1) 1829.

A chacun ses fautes ; qu'on m'impute les miennes, soit, mais qu'on rende également à mes prédécesseurs et à leurs adhérens la part qui leur revient. Certes, quand éclata la révolution de juillet, les accusations de tous genres ne me faillirent pas ; discours aux Chambres, pamphlets, injures, bruits mensongers, tout servit d'aliment à la rancune des partis et trouva bientôt un écho dans les feuilles publiques. Je devins l'objet des attaques les plus vives et les plus passionnées ; chacun me jugeait à sa guise, et, pour confirmer son jugement, on m'attribuait des paroles que je n'avais pas proférées, on me prêtait des intentions qui n'avaient jamais été les miennes; le moment, il faut le dire, était heureusement choisi ; l'échafaud, puis les tours de Ham m'imposaient silence ; toutefois, l'attitude calme et reservée des anciens et fidèles défenseurs de la monarchie me dédommagea, je dois le dire, de l'abandon de ceux dans les rangs desquels j'avais autrefois combattu; les premiers avaient prévu le danger, ils voyaient depuis long-temps la révolution bouillonnante de tous côtés; ils avaient pressenti le mal, ils l'avaient hautement annoncé.

Le mal, en effet, faisait d'effrayans progrès. La chute du dernier ministère fut le signal d'une décomposition plus grande encore dans l'opposition royaliste du centre gauche ; quelques uns de leurs chefs semblèrent s'associer avec les hommes de la gauche, implacables adversaires de la monarchie ; on en vit un qui trouva dans la caisse d'un banquier, dont l'or devait bientôt soudoyer la révolution de juillet, une somme que la

restauration ne lui eût certes pas refusée, s'il se fût adressé à elle comme précédemment (1); on en vit même (s'il faut en croire quelques partisans indiscrets de l'insurrection triomphante), qui, par l'intermédiaire de M. Guizot, confièrent à la fameuse société ***Aide-toi, le ciel t'aidera***, des écrits que cette société se chargea de faire publier (2).

Sans doute les royalistes qui crurent à cette époque devoir se rapprocher des opinions de la gauche ne conspiraient pas contre le trône; le passé de leur vie, l'avenir qui les attendait, en fournissent aujourd'hui la preuve; mais, aveuglés qu'ils étaient alors, ils démolissaient le pouvoir royal au profit de la révolution.

(1) On lit dans le *National* du mois de mars 1833 ce qui suit : « Monsieur, lorsqu'à la formation du ministère Polignac je donnai » ma démission de l'ambassade de Rome, je fus embarrassé pour » une somme de *dix mille* francs : je ne la trouvai que dans la » caisse de M. Laffitte; c'est bien le moins que je paie une faible » partie de l'intérêt d'une somme que j'ai rendue et qui me fut » prêtée sans intérêt. Je m'empresse, Monsieur, de vous envoyer » *cent* francs pour la souscription en faveur de M. Laffitte.

» *Signé :* CHATEAUBRIAND. »

(2) Dans la séance de la Chambre des Députés du 19 mars 1834, M. Garnier Pagès, après avoir rappelé que M. Guizot avait présidé en 1829 et 1830 la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, ajoute : « Cependant M. Guizot conservait des relations intimes avec des » légitimistes; c'est par le moyen des doctrinaires que l'on parvint » à obtenir de MM. Châteaubriand et Hyde de Neuville des écrits » qui furent publiés au nom de la société. » (Ici M. Berryer interrompt l'orateur.) M. Garnier Pagès continue : « J'ai la preuve » de ce que j'avance. »

Echo-Français, 20 *mars* 1834.

On eût pu dire d'eux, avec l'auteur de la *Monarchie selon la Charte* : « Ces personnes ne trahissent pas la » monarchie légitime, mais elles servent d'instrumens » à la faction qui la trahit ; en les voyant soutenir des » opinions révolutionnaires, la foule, qui ne raisonne » pas, croit que la raison est du côté de ses opinions. Ils » entraînent ainsi par l'autorité de leur exemple, et af- » faiblissent le bataillon des fidèles. Quand l'événe- » ment viendra les réveiller ; quand, surpris par la ca- » tastrophe, ils s'apercevront qu'ils ont servi de *mar-* » *che-pied* à l'usurpation, alors ils se feront tuer aux » pieds du monarque, mais la monarchie sera perdue. »

Il en advint ainsi. La catastrophe surprit l'auteur de ces lignes cheminant avec M. Laffitte, quoique ayant des vues et des intentions différentes ; alors l'heure de la séparation sonna, ils se quittèrent tous deux : l'un pour aller méditer sur des ruines, l'autre pour monter au Capitole.

Je suis loin ici de vouloir me livrer à de vaines récriminations ; qu'importe de savoir, après le combat, quels noms ont provoqué la défaite, les blessures reçues en guérissent-elles plus vite? Encore quelques années, et un peu de poussière couvrira vainqueurs et vaincus, oppresseurs et opprimés. Je n'ignore pas d'ailleurs que dans les grands ébranlemens politiques tout est butin pour la victoire, tout sert de motif d'accusation aux regrets. On s'enquiert peu des causes, on ne voit que l'effet, parce que c'est l'effet qui touche, et que ce qui touche seul est sensible ; mais l'histoire recherche ces causes, c'est son devoir, et c'est elle que

j'étudie; elle doit montrer, en cette circonstance, les périls que court une société qui, sans contrepoids, sans corps politiques stables, immuables, fortement organisés dans son sein, place son avenir sous l'influence d'opinions éphémères, bouillonnantes, versatiles, qui l'agitent, l'égarent et finissent par briser son existence. Elle doit signaler encore les dangers auxquels est exposé un trône, ne reposant que sur une fiction écrite à l'usage de tous les partis, de tous les mécontens, de toutes les passions, et qui n'a d'autre point d'appui qu'une majorité parlementaire que le caprice d'un jour peut anéantir.

L'histoire n'est qu'une série d'enseignemens utiles; elle doit donc dans le cas actuel indiquer ceux qui précédèrent et expliquent la chute de la monarchie française.

Pour être aussi concis que possible dans le récit de ce dernier épisode de la restauration, je réunirai toutes les questions homogènes qui s'y rattachent. Ainsi groupées, je les traiterai ensemble, puis je passerai à d'autres; je parlerai donc d'abord des motifs qui amenèrent les diverses modifications qu'a subies le ministère du 8 août. Ces détails, je l'avoue, ne s'accordent guère avec le genre d'écrit dont je m'occupe; mais comment puis-je autrement qu'en exposant les faits, démontrer l'absurdité des bruits offensans qu'on a répandus contre moi? Je n'ai certes pas la prétention de réfuter, dans ces pages, les mille et un mensonges qu'on s'est plu à écrire ou à débiter sur mon compte. Je me contenterai de dire ce que j'ai fait, ce que j'ai su, ce que

j'ai vu. La vérité est le meilleur bouclier contre les traits de la malveillance.

Je traiterai ensuite les questions relatives à la politique extérieure. La conquête d'Alger y trouvera naturellement sa place.

Enfin je finirai par l'examen de la crise intérieure du sein de laquelle surgit la révolution de juillet.

Lors de la formation du ministère du 8 août, je représentai avec force au comte de la Bourdonnaye la nécessité de rétablir la présidence du conseil supprimée par le dernier ministère, ce qui avait nui à l'unité de sa marche et de son action. J'essayai de lui prouver l'avantage d'avoir, non un chef, mais un point central d'où partît une impulsion homogène pour toutes les branches de l'administration ; je l'invitai, je le pressai de remplir le poste dont je lui proposais le rétablissement ; il refusa nettement, déclarant de plus qu'il ne ferait point partie du nouveau ministère si l'on devait lui donner un président. Les choses en restèrent là ; mais, plus tard, l'incompatibilité d'humeur et de caractère entre le comte de la Bourdonnaye et le garde des sceaux (1) amena inopinément la solution de cette question. Celui-ci m'en parla d'abord sérieusement. Je lui fis part de ce qui s'était passé précédemment entre le ministre de l'intérieur et moi, et j'obtins qu'il ajournât le projet qu'il avait formé de soumettre cette question au roi. Peu après, mes autres collègues vinrent aussi m'entretenir du même objet. Le ministre de

(1) M. de Courvoisier.

la marine (1) me remit à ce sujet un mémoire très bien rédigé ; je fis à tous la même réponse qu'au garde des sceaux. Les formes un peu brusques du comte de la Bourdonnaye fatiguaient, il est vrai, ses collègues. D'ailleurs nous nous étions attendus à trouver en lui l'énergie que réclamait la gravité des circonstances ; mais son irrésolution continuelle qui le faisait flotter entre une confiance trop grande et une réserve excessive, nous apprit qu'un hardi chef d'avant-garde pouvait quelquefois n'être pas propre à la défense d'une ville assiégée. Sur ces entrefaites, le garde des sceaux, sans m'en avoir prévenu, soumit à tous les ministres, assemblés pour traiter d'affaires entre eux, la proposition de prier le roi de rétablir la présidence du conseil. Sa proposition fut appuyée, et le comte de la Bourdonnaye se levant aussitôt, sans vouloir écouter nos observations, alla sur-le-champ porter sa démission au roi. Il accepta la pairie. Le roi me nomma président du conseil ; le comte de Montbel prit le portefeuille du ministère de l'intérieur, et le comte Guernon de Ranville celui des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique (2).

On s'est étonné d'avoir vu, dans le *Moniteur* du 8 août, le nom du comte de Rigny, absent alors de Paris, figurer parmi ceux des nouveaux ministres ; en voici l'explication. M. de Rigny avait quitté la capitale peu de semaines avant la formation du nouveau ministère ;

(1) Le baron d'Haussez.

(2) 18 décembre 1829.

il prévoyait sans doute à cette époque la possibilité d'un changement ministériel; car, avant son départ, il laissa une lettre (1), adressée à un de ses amis, dans laquelle il disait que, dans le cas où le roi m'appellerait dans ses conseils, il désirait que je fusse instruit qu'il éprouverait une vraie satisfaction d'y entrer avec moi. Je ne connaissais point M. de Rigny, mais j'ai dû croire à l'expression écrite de son désir; cependant j'ai eu tort, puisque, nommé, il refusa (2).

Voici à quelle occasion eut lieu la seconde et dernière modification du même ministère. La question de la dissolution de la Chambre des Députés, après la fameuse adresse des 221, occupait sérieusement les ministres; nous la traiterons plus loin. Quelques uns d'entre eux regardaient cette dissolution comme indispensable; d'autres, la redoutaient; ceux-ci pensaient de plus qu'il serait utile d'appeler dans les conseils du roi un ou deux membres de l'opposition du centre gauche. La majorité des ministres fut pour le sentiment contraire; alors MM. de Chabrol et de Courvoisier, qui avaient soutenu l'opinion opposée, se retirèrent, mais sans aigreur et sans arrière pensée. Tous deux m'écrivirent après avoir donné leur démission, pour me dire qu'ils conserveraient toujours un souvenir agréable du temps qu'ils avaient passé aux affaires avec moi. M. de Chantelauze, magistrat intègre, homme de cœur et de ta-

(1) Cette lettre me fut apportée par M. de Genoude.

(2) On croit que c'est son oncle, le baron Louis, qui l'empêcha d'accepter le poste qui lui fut offert.

lent, fut désigné pour remplacer M. de Courvoisier; il insista pour que le comte de Peyronnet entrât au ministère en même temps; tous deux furent portés dans la même ordonnance (1). Un huitième ministère fut créé; il eut dans ses attributions les travaux publics et la direction générale des ponts et chaussées. Le baron Capelle, administrateur distingué, en eut le portefeuille.

Passons maintenant aux questions relatives à la politique extérieure. Je les parcourrai rapidement; la nature de ce travail l'exige. Peut-être un jour en offrirai-je au public un récit plus détaillé.

J'avais long-temps médité, pendant mon ambassade en Angleterre, sur l'importance de la conquête d'Alger pour la France, et sur les heureux résultats que toute la société européenne retirerait de la destruction de la piraterie, de l'abolition de l'esclavage des chrétiens sur les côtes d'Afrique, et de l'affranchissement des tributs honteux qu'exigeaient les régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli. J'avais, quoique avec ménagement, retracé ces divers avantages à mes collègues à Londres; mais je n'eus pas de peine à m'apercevoir que des susceptibilités rivales empêcheraient toujours leurs cours de s'entendre avec nous sur les moyens à prendre pour atteindre le but désiré; d'où je conclus que la France ne devait compter que sur elle seule pour tenter une pareille entreprise. J'écrivis une fois à ce sujet au ministre des affaires étrangères (2). A cette époque, l'ex-

(1) Celle du 19 mai 1830.
(2) Mois de mai 1828.

pédition de Morée absorbait l'attention du ministère ; il me fallut attendre. Arrivé aux affaires, je résolus aussitôt de réaliser mes projets. Ma première combinaison fut de me servir du vice-roi d'Egypte pour les mettre à exécution ; en voici les motifs. Une dissolution prochaine menaçait alors l'empire ottoman ; la destruction des janissaires lui avait enlevé une grande partie de sa vraie force militaire ; une guerre malheureuse contre la Russie venait de rendre sa position encore plus critique ; les pachas, gouverneurs des provinces, n'obéissaient qu'à contre-cœur à l'autorité supérieure, et Méhémet-Ali, le plus puissant, le plus indépendant de tous, homme ambitieux, habile, n'attendait qu'une occasion pour donner le signal d'une insurrection générale ; la chute de cet empire paraissait donc imminente, nous pouvions la retarder, nous ne pouvions l'empêcher d'avoir lieu. La paix régnait en Europe, et peut-être, sans la troubler, les puissances fussent-elles venues à bout de concilier les graves questions que la dissolution de l'empire ottoman eût fait naître. Mais il fallait se tenir prêt pour l'événement. On ne donne qu'à ceux qui peuvent prendre ; or, je comptais peu sur l'appui des Chambres législatives, même pour des objets *utiles* au pays : funeste résultat d'un état de choses qui place tout l'avenir d'un peuple entre les mains d'une majorité passionnée : j'en ai fait la triste et pénible expérience. Il me fallait donc créer, en dehors des Chambres, une influence qui, dans l'occasion, pût tourner à l'avantage de la France. C'est dans ce but que je jetai les yeux sur Méhémet-Ali ;

ses services actuels devaient être pour moi le gage de services futurs. D'après ce plan, à la voix du monarque français, une armée égyptienne partait des rives du Nil, suivait la route qui lui était tracée et vengeait l'Europe des outrages commis par les barbaresques. Méhémet augmentait sa puissance, la France se réservait des points militaires sur les côtes d'Afrique, et le vice-roi d'Egypte, reconnu par le fait *lieutenant* du roi de France, eut, au moment opportun, porté, malgré l'Angleterre, l'influence française jusqu'au sein de l'Asie. Des négociations s'ouvrirent secrètement à Alexandrie; elles eurent un plein succès. Méhémet-Ali eut bientôt terminé ses préparatifs, mais le gouvernement britannique eut vent de cette expédition; il donna l'éveil à la cour ottomane, et celle-ci, mettant en avant son droit de souveraineté sur les populations barbaresques, donna l'ordre au vice-roi d'Egypte d'abandonner ses projets d'agression. Méhémet, n'osant encore rompre avec le sultan, fut obligé de se soumettre. Il me fallut alors changer de plan. Celui que nous adoptâmes eut quelque chose de plus brillant, sans doute; l'autre pouvait être plus utile pour l'avenir (1).

Ces rêves de grandeur et d'influence dans une autre hémisphère sont déjà loin de nous; j'ai pu les raconter. La révolution de juillet a, de fait, retardé la chute de l'empire ottoman; les puissances européennes ont pensé avec raison, que, placées en face d'un volcan tou-

(1) Les récits relatifs à cette première combinaisou, imprimés dans les ouvrages publiés depuis 1830, sont tous erronés.

jours en état d'effervescence, il fallait ajourner la solution de toute question susceptible d'altérer l'union qui règne entre elles.

Il nous fallut donc dès lors agir avec nos propres moyens. Le comte de Bourmont avait fait d'actives recherches dans son ministère (1); leurs résultats lui apportèrent la conviction qu'une expédition tentée contre Alger offrait des chances à peu près certaines de succès. Le maréchal duc de Raguse vint m'en parler de sa part; il n'eut pas de peine à me persuader, on croit aisément ce qu'on désire. Les ministres arrêtèrent donc, avec l'autorisation du roi, que l'expédition aurait lieu, et elle eut lieu.

J'aurai peu de détails à offrir ici concernant cette glorieuse expédition; j'étudie les causes des événemens contemporains, et je laisse de côté les faits qui ne servent pas à établir les rapports entre ces événemens et leurs causes; toutefois il est juste, dans l'occasion actuelle, de rendre à chacun la part de mérite qui lui revient.

L'entreprise du ministère était hérissée de difficultés; à l'intérieur, la presse révolutionnaire, qui d'abord reprochait aux conseillers de la couronne de laisser sans vengeance l'injure faite par le dey d'Alger au pavillon français, changea de langage dès qu'elle apprit qu'une expédition se préparait dans nos ports; alors elle s'efforça de démontrer l'impossibilité du succès; elle chercha en vain à jeter le découragement dans

(1) Le ministère de la guerre.

l'esprit des soldats; elle suscita des difficultés de tous genres. Dans les Chambres, l'opposition irritée accusa le ministère d'imprudence et de témérité; on osa plus, j'ai honte de l'avouer, on fit passer à ceux que nous allions combattre, de secrets avis qui ne tendaient à rien moins qu'à compromettre le salut de notre armée. A l'extérieur, l'Angleterre menaçait et armait; l'Espagne boudait; l'Autriche et la Prusse étaient indifférentes; le représentant de la Russie (1), à l'insu de son souverain, se montrait hostile, en haine du ministère, contre lequel il intriguait ouvertement. Enfin, lorsque notre flotte mit à la voile pour les côtes d'Afrique (2), le sol tremblait en France, l'orage grondait à l'extérieur.

Le souvenir des temps passés ne pouvait guère nous inspirer de confiance; Charles-Quint, Louis XIV, l'Espagne, la Grande-Bretagne même avaient échoué dans une entreprise semblable à celle que nous allions tenter; mais, malgré les obstacles dont nous étions entourés, Dieu bénit nos armes, il nous donna la victoire. Le comte de Bourmont, avec l'aide du vice-amiral qui commandait la flotte (3), débarqua ses troupes (4) dans la presqu'île de Siddi-Ferruck, défit les Arabes à Staoueli, s'empara du château de l'Empereur, et bientôt le drapeau blanc flotta sur les murs d'Alger (5). Officiers et

(1) Le comte Pozzo di Borgo.
(2) Le 25 mai 1830.
(3) Le vice-amiral Duperré.
(4) Le 14 juin 1830.
(5) Le 5 juillet 1830.

soldats rivalisèrent de zèle et de courage; heureux vainqueur, mais père infortuné, le général en chef perdit un fils en donnant une conquête à la France (1).

Il faut aussi accorder de justes éloges à l'activité du ministre (2) qui présida aux préparatifs de cette glorieuse expédition. « Celle d'Egypte même, dit un écri-» vain libéral, n'avait pas été préparée avec tant de » célérité, de puissance et de luxe militaire; jamais la » marine française n'avait paru si riche (3) de talens et » de moyens.» En moins de trois mois de temps, cent bâtimens de guerre, cinq cents navires de transport attendaient le signal du départ dans la rade de Toulon. Les opinions politiques les plus haineuses doivent garder le silence devant de pareils résultats.

Reste à dire un mot sur le compte du ministère des affaires étrangères, dont le devoir était de protéger l'expédition contre toute malveillance extérieure, et d'en assurer ainsi le succès. Ce devoir fut accompli; mais l'honneur en revient au roi : il mena tout, prescrivit tout, dirigea tout; je ne fus que son premier secrétaire. La marche qu'il adopta fut loyale, généreuse et digne de son noble caractère; à toute puissance qui lui manifestait une inquiétude soupçonneuse, il proposa franchement de s'associer aux périls et à la gloire de l'expédition; ce fut ainsi qu'il fit renoncer

(1) Le comte Amédée de Bourmont, blessé mortellement le 24 juin, succomba le 7 juillet 1830.

(2) Le baron d'Haussez, ministre de la marine.

(3) *Annuaire* de Lesur (année 1830).

l'Espagne à ses projets hostiles; elle refusa toute participation à l'entreprise, mais de mécontente elle devint amie. Aux représentations, aux menaces de l'Angleterre, il opposa d'abord le silence; puis, considérant la question d'Alger comme une question européenne qui ne devait point faire l'objet d'une négociation particulière, il répondit aux griefs du cabinet anglais, en me donnant l'ordre d'envoyer à tous ses alliés une même circulaire officielle, explicative de ses sentimens et de ses intentions. La dernière de ces circulaires (1), transmise au moment où notre flotte allait mettre à la voile, établissait nettement la position du roi envers ses alliés, en déclarant que Sa Majesté était *exempte de tout engagement antérieur*. Le monarque, par sa fermeté, maintint la paix générale et sut faire respecter l'honneur de ses armes (2).

Quant aux frais de l'expédition, on n'eut rien à demander à la France : la victoire paya la conquête.

Plusieurs personnes m'ont écrit dans le but de savoir ce que la Restauration comptait faire de cette conquête; je me suis toujours refusé à traiter séparément les questions qui se rattachent à l'ensemble de l'époque dont j'étudie maintenant l'histoire; mais dans le genre d'écrit que je présente à mes lecteurs, ma réponse peut y trouver place. La voici :

Aussitôt après la prise d'Alger, les consuls euro-

(1) Celle du 12 mai 1830.

(2) Voy. l'excellente et véridique *Histoire des négociations relatives à la question d'Alger*, publiée dans le mois de mai 1841, par M. le duc de Valmy.

péens furent rétablis dans leurs attributions; j'en donnai avis aux cours alliées. Plus tard, le maréchal de Bourmont soumit le bey d'Oran et le bey de Bone, qui tous deux prêtèrent foi et hommage au roi de France; c'était, ce me semble, faire acte de souveraineté. De plus, j'envoyai l'ordre à notre ambassadeur à Constantinople (1) de traiter tout de suite la question subsidiaire de la suzeraineté que nos succès n'avaient pu enlever au sultan. En effet, d'anciens pactes avec la Porte ottomane nous donnaient bien un droit de guerre contre les puissances barbaresques, mais nous ne pouvions leur prendre que ce qu'ils avaient à nous livrer; le roi ne voulait pas que sa victoire portât préjudice aux droits d'un tiers inoffensif. Un sentiment injuste d'orgueil eût sans doute profité de la force pour se satisfaire; ce n'était pas ainsi que le roi de France entendait l'honneur. Il fallait donc négocier pour éteindre le droit de suzeraineté que le sultan exerçait légitimement sur le territoire d'Alger. Or, la nature de ces négociations prouve encore que l'intention du monarque était de garder sa conquête; mais eussions-nous pu la conserver? En vérité, je l'ignore. Ce n'était pas les ennemis extérieurs qui nous intimidaient; nous ne craignions que les ennemis du dedans. Ils voulaient, avant tout, renverser le trône, et la perte de notre glorieuse conquête eût été pour eux un sacrifice minime, s'il eût pu contribuer à l'accomplissement de leur désir. Sans troupes, sans argent, qu'eussions-nous donc pu faire?

(1) Le comte Guilleminot.

Plusieurs projets, le cas échéant, furent proposés pour sortir de ce nouvel embarras; nous délibérions sur leur mérite respectif lorsque la révolution de juillet mit un terme à nos travaux.

Ici se termine tout ce que je puis placer dans ce travail, concernant l'expédition d'Alger. Ce n'est pas non plus le lieu de traiter la question grecque, mal entamée, mal continuée et mal achevée; j'omettrai de parler également de la grave question de l'union des douanes allemandes, dont j'espérais atténuer les effets désastreux pour la France, en provoquant l'établissement d'une zone intermédiaire depuis la Saxe jusqu'au Hanovre inclusivement. Cette nouvelle union devait rendre nulle de fait celle du Nord et du Midi; elle commençait à se former sous les plus heureux auspices; la révolution de juillet l'a frappée de mort. L'Allemagne n'offrira plus bientôt qu'un seul corps politique n'ayant aussi qu'un seul intérêt commercial; là sont sa force et son avenir; nous en dirons quelques mots plus tard. Je passerai aussi sous silence ce qui a trait aux réclamations pécuniaires des États-Unis d'Amérique; le gouvernement de juillet s'est reconnu débiteur d'une somme de 24,000,000; des tableaux, que j'avais fait dresser dans les bureaux des affaires étrangères, et qui doivent s'y trouver encore, ne m'ont donné pour résultat que l'existence d'une dette d'environ trois millions et demi à quatre millions; mais, je le répète, tous ces détails ne peuvent figurer dans un écrit qui a pour but de présenter la physionomie actuelle de la société européenne et d'expliquer les cau-

ses de perturbation qu'elle renferme aujourd'hui dans son sein. Cependant je dois insérer ici quelques lignes relativement à la question espagnole dont j'aurai à m'occuper en son temps.

Le 29 mars 1830, Ferdinand VII rendit un décret par lequel les filles devenaient dorénavant habiles à succéder à la couronne d'Espagne, dans la ligne directe, à défaut d'enfans mâles. Pouvait-il changer ainsi l'ancienne loi semi-salique établie par Philippe V et mettre au néant les droits existans de ses deux frères? C'est une question que nous examinerons ailleurs. L'ambassadeur du roi de France protesta aussitôt contre le décret ; le ministre des affaires étrangères approuva sa conduite, mais il lui manda d'attendre de nouveaux ordres avant de renouveler sa protestation. Voici, en effet, ce qui se passait aux Tuileries : Charles X avait compris l'influence fatale que pouvait avoir la promulgation de ce décret sur les futures destinées de l'Espagne ; il redoutait aussi les complications politiques qui devaient en résulter. Pour éviter de faire de ce changement de succession au trône d'Espagne une question européenne, il ne voulut l'envisager que sous le point de vue d'une simple question *de famille*, que les membres de la famille dont il était le chef étaient seuls appelés à résoudre. Il espérait ainsi ramener Ferdinand VII à des idées plus sages, en lui montrant l'opinion unanime de tous les membres de la maison de Bourbon contre l'abolition de la loi semi-salique qui réglait l'ordre de succession à la couronne d'Espagne ; il se fût au besoin fait autoriser par l'assemblée de fa-

mille à agir en conséquence. C'était une manière grande et digne du roi de France de considérer la question; il l'évoquait à lui seul, il en écartait toute influence étrangère; mais le secret était nécessaire jusqu'au moment fixé pour la convocation des membres intéressés de la famille. Le roi s'abstint donc de toute mesure qui pût attirer l'attention du monarque espagnol sur ses futurs projets ; un plan fut concerté avec le roi des Deux-Siciles, lors de son passage à Paris pour se rendre dans ses États. Aussitôt après son retour à Naples, ce plan devait recevoir son exécution ; les membres de la maison de Bourbon eussent été appelés en conseil de famille ; la révolution de juillet intervint, et livra la malheureuse Espagne à toutes les horreurs d'une guerre civile dont on ne peut encore prévoir ni le terme ni les conséquences. C'est maintenant sous l'aspect d'une nation plongée dans l'anarchie, que nous aurons à la considérer lorsque nous tracerons notre résumé sur l'état actuel de la société européenne (1).

Les soins que Charles X donnait à la conduite des questions politiques à l'extérieur, ne l'empêchaient pas de s'occuper avec la même activité consciencieuse de celles qui concernaient le bien-être de la France à l'intérieur. M. de Châteaubriand n'a jamais rien dit de plus vrai sur ce prince que ces mots : *Il écoute, il observe, il se livre avec une assiduité religieuse à ses devoirs de roi* (2). Les ministres s'empressaient d'aller au devant

(1) Voy. la note 9.

(2) Première lettre à un pair de France.

des désirs du souverain. On connaît le rapport du ministre des finances (1); il signale au plus haut degré la prospérité publique de cette époque; c'est en quelque sorte *le compte-rendu* de la Restauration; mais le brillant tableau qu'il offre s'effaça bientôt devant l'insurrection parisienne. Le même ministre avait préalablement fait un emprunt à 4 °/₀ *au dessus* du pair, succès qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait jamais obtenu. Enfin le budget qu'il devait présenter aux Chambres n'atteignait pas un milliard : on n'en est pas aujourd'hui quitte à si bon marché. Une ordonnance du roi, provoquée par le ministre de l'instruction publique, donnait à toutes les communes du royaume des écoles et des moyens d'instruction proportionnés aux besoins des populations (2). Nos lois ne permettaient pas d'en faire davantage.

Parlerai-je aussi du ministre des affaires étrangères devenu président du conseil? Il le faut bien, puisqu'il a été l'objet des plus vives attaques; je serai bref, et je prouverai ce que je dirai de lui; car lorsqu'il s'agit de retracer à ses lecteurs l'énumération de projets utiles dont une force majeure a arrêté l'exécution, ils sont en droit d'exiger la preuve que ces projets ont été réellement conçus et préparés.

Je m'étais depuis long-temps montré hostile au système de centralisation que nous avaient légué la république et l'empire; j'avais fréquemment entretenu

(1) Publié le 18 mai 1830.

(2) Publiée le 14 février 1830.

plusieurs des ministres qui m'avaient précédé de la nécessité de mettre un terme à un état de choses qui me semblait incompatible avec les institutions qui nous régissaient; mais je voulais procédér avec ordre et commencer par l'organisation de la commune, base naturelle de toute organisation sociale. Arrivé au ministère, je demandai à quelques agens diplomatiques à l'extérieur, de me transmettre un travail détaillé sur les institutions municipales du pays dans lequel ils résidaient (1); avec le secours de ces lumières, prises à différentes sources, j'avais conçu un plan large *d'émancipation des communes.*

Une autre mesure me semblait également recommandable. Nul doute qu'une des libertés les plus précieuses pour le père de famille, ne soit celle qui lui permette de surveiller et de diriger lui-même l'éducation de ses enfans dans le sens qui répond le mieux à sa tendre affection pour eux. De pareils soins sont pour lui l'accomplissement d'un premier devoir, que ceux qui en sont l'objet apprennent plus tard à reconnaître comme un premier bienfait. Faire cesser le monopole tyrannique des lois universitaires, et donner aussi une plus grande latitude à l'enseignement public, me paraissait à la fois juste, moral et conforme aux besoins de la société. Un projet de loi avait été préparé pour atteindre ce but.

Enfin le ministère, tout en diminuant les charges publiques, avait su créer à l'État de nouvelles res-

(1) Les rapports qui me furent adressés ont été déposés dans les cartons des affaires étrangères.

sources, dont l'emploi eût augmenté la prospérité générale en procurant un écoulement plus facile aux capitaux particuliers.

Il s'agit maintenant de prouver que ces divers plans ont été réellement conçus et préparés par les ministres d'alors. La révolution de juillet s'est chargée d'enregistrer les preuves que j'aurai à mettre sous les yeux de mes lecteurs; je les puiserai dans ses archives.

Après les journées de juillet 1830, on saisit à l'hôtel des affaires étrangères, entre autres papiers qui m'appartenaient, une note tout entière écrite *de ma main*, portant le titre suivant : *Tableau de la situation politique de la France, présenté au roi, conformément à son désir*. Cette note renfermait une analyse des différens points qui devaient être traités et développés dans un rapport spécial. On trouva en effet ce rapport dans le cabinet de Charles X, aux Tuileries; il était en date du 14 avril 1830. L'une et l'autre pièce furent déposées plus tard au greffe de la Cour des Pairs après le procès des ministres; elles s'y trouvent encore; leur autorité ne saurait donc être douteuse; elles font connaître toute la pensée du ministère sur la situation critique de l'époque; elles exposent ses vues, ses projets et ses espérances. Sans les événemens de juillet, ces deux pièces fussent restées ignorées, car elles n'étaient point destinées à la publicité, et elles n'en révèlent donc que mieux les secrètes pensées qui préoccupaient alors la couronne et ses conseillers. Je vais en extraire les passages qui renferment les preuves dont j'ai besoin.

Après avoir traité successivement les questions qui se rapportent au crédit public, au bien-être de l'agriculture, à la prospérité du commerce, au développement de l'industrie; après avoir tracé le tableau satisfaisant de nos relations à l'extérieur, on lit dans le rapport ce qui suit :

« Toutefois, le roi ne croyait pas que sa haute mis-
» sion dût se borner à veiller à la conservation de l'état
» des choses, tel qu'il existe aujourd'hui. Quelques
» améliorations étaient conseillées par l'intérêt public,
» et les circonstances semblaient favorables à leur exé-
» cution; c'est ainsi que la centralisation des affaires
» d'administration nuit fréquemment à la gestion des
» intérêts communaux et départementaux; le roi avait
» pensé que les décisions de plusieurs de ces affaires
» pouvaient avoir lieu avec plus d'avantage sur les lieux
» mêmes; que dans plusieurs cas, les administrés ou les
» fonctionnaires subalternes pourraient agir eux-
» mêmes sous l'inspection du gouvernement, d'une ma-
» nière plus prompte et plus sage que l'autorité cen-
» trale ne le fait aujourd'hui; ***une loi était préparée***
» pour atteindre ce but.

» Beaucoup de capitaux sont maintenant inactifs ou
» mal employés. Le gouvernement du roi aurait voulu
» leur ouvrir un débouché par la mise en construction
» de nouvelles routes, de nouveaux canaux, dont la créa-
» tion aurait augmenté dans l'avenir l'activité de notre
» industrie et les ressources de nos provinces; ***des***
» ***projets de loi*** avaient été ***conçus*** pour cet objet. »

Pour l'intelligence du paragraphe précédent, il est

bon de dire qu'une loi de finances devait être soumise aux Chambres, laquelle, tout en *diminuant* les charges des contribuables, tout en *conservant* à l'amortissement sa force et son intégralité, aurait néanmoins pu mettre à la disposition du gouvernement, sans créations de nouveaux emprunts ni émissions de nouvelles obligations du trésor, la somme de deux cents millions, dont un cinquième eût annuellement été affecté aux réparations des routes, places de guerre, arsenaux de la marine et à l'achèvement des canaux; or, l'emploi des capitaux appartenant à l'État, amène nécessairement l'emploi des capitaux qui appartiennent aux particuliers (1). C'est un principe en finances, que les capitaux appellent les capitaux; le mouvement de capitaux qu'on projetait devait donc être aussi utile aux intérêts particuliers qu'à ceux de l'État; les chemins de fer ont aujourd'hui remplacé les canaux, mais je doute fort que leur construction s'achève sans l'imposition de nouvelles charges sur les contribuables; quant à la force actuelle de la caisse d'amortissement, personne n'ignore qu'elle est moins considérable qu'autrefois, ses anciennes ressources ont, en grande partie, été dévorées.

Je reprends les citations extraites du *Rapport* au *roi*.

« Des pères de famille regrettent profondément de » ne pas voir nos lois sur l'instruction publique, d'ac-

(1) Le projet de loi dont il est ici question a été imprimé et soumis à l'inspection d'habiles financiers; il doit en rester des exemplaires au ministère des finances.

» cord avec les principes de liberté politique et civile
» qui prévalent dans nos institutions; ils demandent
» plus de latitude dans le choix des moyens qu'ils pour-
» raient employer pour l'éducation de leurs enfans. Le
» gouvernement avait travaillé à leur donner une juste
» satisfaction. »

On voit, par les courtes citations que je viens d'extraire de ce rapport, quelles étaient les intentions de la couronne à l'époque de l'ouverture des chambres, en mars 1830. Diminution dans les charges publiques, et cependant création de nouveaux capitaux, sans augmenter la dette de l'État, pour l'entretien de nos canaux, de nos places fortes et de nos arsenaux maritimes; décentralisation dans les affaires de l'administration; une plus grande liberté accordée à l'enseignement public; telles étaient les mesures législatives réclamées hautement; telles étaient aussi celles que la couronne comptait proposer. Un peu plus tard, en dotant la France (comme elle le fit) d'une conquête qui ouvrait dans la Méditerranée un nouveau débouché à notre commerce, elle eût ajouté à la prospérité intérieure de notre patrie l'influence que peut donner à l'extérieur l'éclat d'une victoire utile à tous les peuples civilisés; mais le fameux *refus de concours* prononcé par la Chambre des Députés, et sur le compte duquel nous aurons bientôt à nous expliquer, mit alors obstacle à ses desseins.

Qu'on ne croie pas que ces détails soient étrangers au but que je me propose; plus les intentions du ministère du 8 août étaient droites, plus injustes ont été les attaques dirigées contre lui : il fallait donc donner connais-

sance de la nature de ces intentions ; il fallait démontrer que, sans sortir de la légalité, et bien qu'environné d'innombrables difficultés qu'on faisait surgir sur ses pas, il cherchait consciencieusement à travailler au bien-être comme à la gloire du pays. A l'exception du comte de Chabrol, dont les opinions douces et modérées étaient connues, aucun des conseillers de la couronne, avant l'ouverture de la session de 1830, n'avait encore figuré à la tête des affaires ; hommes nouveaux, on devait attendre leurs actes pour les juger. Qu'on les soupçonnât, passe ; mais qu'on les accusât ! la loyauté le défendait : que pouvait-on, en effet, leur reprocher ? Le président du conseil, dont on rappelait, en le dénaturant, l'incident relatif au serment qu'il avait prêté en 1815, à la séance royale (1), était surtout signalé comme l'ennemi de la Charte : ennemi, non ; désapprobateur, oui ; mais enfin cette Charte existait, on ne pouvait la détruire ; il fallait s'en servir, l'événement a prouvé que mes détracteurs y tenaient moins que moi ; car, comme nous le verrons, ils l'ont d'abord violée, puis ensuite changée. Au reste, ils ont joué leur jeu ; ils n'attaquaient le ministère que pour pouvoir battre en brèche le trône, et avec le secours de leurs aveugles auxiliaires ils ont réussi. Mais je tiens au moins à faire ressortir la fausseté de leurs allégations ; le fait suivant peut encore me venir en aide.

Depuis quinze ans, la Charte de 1814 avait été le terrain sur lequel les partis avaient lutté les uns contre les autres ; ministres, royalistes, libéraux, tous en étaient

(1) Voy. ci-dessus, pag. 163 et suivantes.

venus aux mains en invoquant cet acte fondamental ; mais, dans ces luttes incessantes, on s'était de part et d'autre un peu écarté du terrain primitif du combat. Je conçus le projet, d'après un plan qui me fut présenté, de rentrer franchement et complètement dans les anciennes limites fixées par la Charte elle-même : plusieurs des articles de cette loi politique avaient été enfreints ou étaient tombés en désuétude ; il s'agissait donc de rendre aux premiers leur force, et de remettre en vigueur les autres : d'après ce plan, la conscription eût été définitivement abolie, conformément à l'article 12. Le vote direct, dans les élections, eût été rétabli d'après l'article 35. La Chambre des Députés, au lieu d'être septennale, se fut renouvelée par cinquième tel que l'indiquait l'article 37. Enfin l'adoption des amendemens eût été soumise aux règles posées dans l'article 46. Le retour à l'exécution de ce dernier article était, il faut le dire, de la plus grande importance pour la couronne ; il lui rendait un droit qu'elle s'était laissé enlever, celui de ne permettre l'adoption d'aucun amendement dans une loi avant qu'elle ne l'eût consenti ; l'usage contraire s'était introduit dans la Chambre des Députés. Les lois y étaient fréquemment amendées sous l'impression de brillantes improvisations ; elles perdaient ainsi leur caractère et leur couleur, et souvent même se détournaient du but que voulait atteindre le législateur (1).

J'entretins le roi du projet que j'avais médité ; il

(1) L'art. 46 de la Charte de 1814 disait : « Aucun amende-

l'approuva chaudement, et me donna l'ordre de l'exposer au conseil des ministres, ce que je fis. Nous étions vers la fin de janvier 1830, la session devait s'ouvrir dans quelques semaines; ce court espace de temps nuisit peut-être à l'adoption de ce plan; toutefois je dois convenir que le garde des sceaux (1) y fit de sérieuses objections. En annonçant dans le discours d'ouverture l'intention de la couronne de rentrer strictement dans les dispositions écrites de la Charte, j'avais conçu l'espoir de concilier les esprits, et d'apporter plus de calme dans les délibérations de la Chambre élective; mais le garde des sceaux soutint, peut-être avec raison, que les discussions soulevées à l'occasion des changemens proposés, surtout de celui qui se rapportait à l'exécution de l'article 46, ne pouvaient au contraire qu'être très orageuses; d'un autre côté la substitution du mode de recrutement différent de celui que présentait la conscription, exigeait de mûres réflexions. Tant est que le projet fut évincé ou pour le moins ajourné.

Je voulus, néanmoins, savoir jusqu'à quel point les craintes manifestées par M. le garde des sceaux étaient fondées. Je sondai les dispositions des membres du côté droit et du centre droit de la Chambre des Députés. Tous, à l'exception de quatre ou cinq, me parurent favorables au projet. Restaient à connaître les intentions du centre gauche et surtout celles du côté gauche qui,

» ment ne peut être fait à une loi, s'il n'a été *proposé* ou consenti
» par le roi et s'il n'a été renvoyé dans les bureaux. »

(1) M. de Courvoisier.

tout en s'effaçant, dirigeait l'opposition contre la couronne et seul avait le secret de notre avenir. J'avais en vain fait dire aux membres appartenant à ce dernier côté, que considérant l'hôtel des affaires étrangères comme un terrain neutre, je serais charmé de les y recevoir et de m'entretenir avec eux de questions d'intérêt public ; nul n'y vint, à l'exception de M. Ternaux, avant l'ouverture de la session ; après cette époque, je vis successivement M. Laffitte, dont les manières douces et prévenantes se conciliaient peu, dans ma pensée, avec ses projets hostiles contre la légitimité ; il évita de me parler de questions politiques, et ne fit rouler ses conversations que sur des objets de finances. C'était me forcer de reconnaître sa supériorité. Je vis encore MM. Baude, Mauguin et Cordier, puis finalement M. Humann, appartenant plutôt à l'opinion du centre gauche qu'à celle de la gauche proprement dite ; il venait me remercier de l'avancement, justifié par le mérite, que j'avais donné au baron de Bussières, ce qui avait facilité le mariage de sa fille avec ce jeune diplomate ; les entretiens politiques que j'avais eus avec les personnes indiquées avant M. Humann, n'ayant amené aucun résultat, il devient inutile de les rapporter dans l'esquisse que je trace en ce moment.

M. Ternaux (1) étant donc le seul d'entre les mem-

(1) M. Ternaux suivait, près du ministère, l'affaire relative au navire espagnol *la Veloz Marianna*, pris par les Français dans la guerre d'Espagne. Soit prétexte, soit motif réel, la réclamation dont il s'était chargé expliquait naturellement ses visites assez fréquentes à l'hôtel des affaires étrangères.

bres du côté gauche que je visse avant l'ouverture de la session, je lui fis part du projet que j'avais conçu; il parut abonder dans mon sens, il prit note *par écrit* des divers articles de la Charte dans lesquels je faisais la proposition de rentrer franchement; il me promit de consulter ses collègues et de me rapporter le résultat de leur opinion assez à temps pour que ce résultat, s'il était favorable, pût influer sur la rédaction du discours du trône; mais M. Ternaux ne revint qu'un mois après, c'est à dire l'avant-veille du jour fixé pour la séance royale (1). Il m'apportait, disait-il, l'approbation de ses collègues à mes propositions; je ne vis dans cette réponse tardive qu'une ruse de guerre qui m'étonna peu. Elle me confirma dans la pensée que le côté gauche de la Chambre élective n'avait nul souci pour le maintien ou la stricte exécution de la Charte, et qu'il en appelait à l'exacte observance des dispositions de cet acte politique que pour mieux cacher ses projets hostiles contre la monarchie. En effet, la rédaction du discours du roi était arrêtée; le temps manquait pour ramener mes collègues à ma manière de voir. Après tout, c'étaient eux qui avaient bien vu. La gauche, repoussant toute idée de conciliation, et n'osant pas s'opposer à l'adoption d'une mesure dont le rejet eût trahi son intime pensée, eut soin d'en rendre l'exécution impossible; mais au moins les membres de cette opinion n'ignoraient pas quelle était la nature de mes intentions, et comment, alors, retrouver dans leur adresse *du refus*

(1) L'ouverture de la session eut lieu le 2 mars 1830.

de concours, ce sentiment de loyauté dont ils se prévalaient hautement ?

Posons nettement la question : il n'y avait guère de conciliation possible. Le principe démocratique, qui déjà s'avançait triomphant, ne dut voir dans la personne que le roi avait mise à la tête de son conseil qu'un obstacle à ses desseins. Il connaissait son dévoûment longuement éprouvé au principe de la légitimité, et l'inflexibilité de son caractère devant la menace ou la séduction. Il comprit qu'il fallait combattre ou céder le terrain dont il avait fait la conquête sous le précédent ministère. Que lui importaient donc les *bonnes* intentions des conseillers de la couronne, leurs actes *utiles* ou glorieux pour le pays ? « Quand bien même, s'écria, lors de la mémorable discussion de l'adresse, un orateur de l'opposition, « quand bien même les minis» tres nous apporteraient des lois *bonnes et utiles* pour » le pays, ces lois devraient être repoussées : *Timeo Da» naos et dona ferentes* (1). » Ces paroles impliquaient d'avance le refus du budget. Plus tard, les victoires de notre armée sur les plages d'Afrique n'excitèrent, chez les partisans des doctrines anti-monarchiques, ni enthousiame, ni satisfaction (2). Le bien-être et la gloire de la France leur étaient alors indifférens ; ils ne vou-

(1) Paroles de M. Dupin aîné à la Chambre des Députés dans la séances du 16 mars 1830. J'étais présent, et je les ai distinctement entendues, ainsi que mes collègues.

(2) Voy. l'aveu que fait à ce sujet M. Louis Blanc dans son *Histoire de Dix-Ans*, Ier vol., pag. 168.

laient que le succès de leur principe, et ce succès ne pouvait s'obtenir que par la chute du trône.

On peut affirmer, sans craindre de blesser la vérité, que les quinze années de la restauration offrent le spectacle d'une lutte continuelle entre deux principes politiques, le principe *monarchique* et le principe *démocratique*. Celui-ci, faible à son commencement, mais persévérant dans ses projets, s'élance bientôt dans l'arène avec la confiance du succès; nous signalons alors sa marche, ses progrès, son influence sur ceux qu'il traîne à sa suite, le mouvement qu'il imprime aux événemens. Nous le voyons s'avancer à pas de géant vers le but qu'il veut atteindre, moissonner dans sa course tous les ministères qu'on oppose à ses efforts, rétrécir de jour en jour le cercle de Popilius qu'il trace autour du trône, et forcer enfin le monarque à lui livrer un combat inégal.

Il est facile de fixer le point de départ de ce principe, d'en suivre la marche, d'en indiquer les effets, d'en proclamer le résultat. Quatre lignes suffisent.

Point de départ. — Principe posé par la Chambre des représentans, le 5 juillet 1815 : souveraineté du peuple, *royauté élective, couleurs tricolores.* Nous en avons déjà parlé.

Marche ou moyens d'exécution. — Opposition systématique reproduite sous toutes les formes, tels que complots, sociétés secrètes, et adoptée principalement par la presse et la tribune parlementaire.

Effets. — Embarras de la couronne prouvé par le choix de soixante-deux ministres différens, dans l'es-

pace de quinze années; affaiblissement successif du principe monarchique démontré par ce seul fait, que tous les ministres, sans exception, ont, en quittant les affaires, laissé le pouvoir royal plus chancelant qu'ils ne l'avaient trouvé à leur accession.

Résultats. — Charte de 1830; *Souveraineté du peuple, royauté élective, couleurs tricolores.*

Ce rapprochement suffit pour indiquer le but du principe, sa lutte et sa victoire.

L'existence de cette lutte secrète, si bien révélée par un éloquent écrivain au début de la Restauration (1), se voila sans doute à ses yeux, lorsque plus tard, par des considérations déjà développées, il se jeta dans une active opposition et qu'il y attira un trop grand nombre de vrais amis de la légitimité. Les ennemis du trône profitèrent habilement de l'illusion qui dominait ces nouveaux opposans. Sans perdre de vue leurs projets hostiles contre le trône, ils feignirent de s'enrôler sous leurs bannières, et c'est, on peut dire, sous les insignes de la légitimité que bientôt ils sonnèrent le pas de charge contre la monarchie.

Reprenons maintenant le fil de notre narration et parcourons rapidement les dernières scènes du drame de la Restauration.

(1) Le vicomte de Châteaubriand. (Voy. *la Monarchie selon la Charte.*)

CHAPITRE VI.

RÉVOLUTION DE JUILLET 1830.

Le changement de ministère, effectué le 8 août 1829, annonçait hautement l'intention du roi de mettre un terme au système de concessions qu'on lui avait précédemment imposé. Aussi fut-il le signal des plus violentes attaques de la part de toutes les nuances du parti libéral. Jamais, en aucun temps de la Restauration, la presse ne servit avec plus de persévérance et d'audace les colères et les haines révolutionnaires Rien n'était respecté, pas même le monarque et son auguste famille; des lignes dégoûtantes de mensonges remplissaient journellement les feuilles publiques. Les suppositions les plus absurdes étaient accueillies comme d'incontestables vérités, dès qu'elles pouvaient nuire aux conseillers de la couronne. On accusait le ministre des affaires étrangères de livrer la France à l'Angleterre, pendant qu'il

méditait la conquête d'Alger. On lui prêtait l'intention de briser la Charte, tandis qu'il négociait avec ses adversaires le moyen d'en exécuter toutes les clauses. Les actes de la vie privée comme ceux de la vie publique étaient dévoilés, scrutés, torturés avec inconvenance. Le langage français se cachait derrière le style des clubistes de 1792. C'était aussi le régime de cette mémorable époque qu'on voulait rappeler. Le *peuple-roi* redemandait sa couronne.

Les partisans de cet ancien *souverain* n'ignoraient pas que de vaines clameurs seules n'assuraient pas le triomphe de leurs principes; il fallait engager l'action, il fallait préparer le combat. Un journal souleva bientôt la dangereuse question du refus de l'impôt et provoqua la rébellion contre les ordres de l'autorité (1). Il annonça de plus que les *baïonnettes aujourd'hui étaient intelligentes.* C'était pousser à la guerre civile. Les sociétés secrètes redoublèrent de zèle; dignes filles de l'ancien carbonarisme (2), elles n'avaient cessé de conspirer et d'appuyer l'opposition véhémente de leurs chefs à la tribune; propager dans toute la France les bruits calomnieux inventés par la malveillance; susciter, puis exploiter les passions populaires, tel est le but de leurs

(1) Le *Journal des Débats.* Déféré aux tribunaux, il fut absous définitivement par la cour royale de Paris.

(2) En 1827, une association purement républicaine, dont M. Barthe faisait partie, fut organisée pour continuer l'œuvre de la charbonnerie. (Voy. *le National, juin* 1835, *et le Discours de M. Trélat à la Cour des Pairs.*)

efforts. Elles n'y réussirent que trop bien. Les membres *de la loge des Amis de la Vérité* agissaient sur la portion la moins éclairée de la nation. Ceux de la société, *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, long-temps présidée par M. Guizot, s'adressaient aux personnes qui pouvaient à la fois comprendre, méditer et agir. Un point central, dont les membres les plus influens des deux Chambres faisaient partie, dirigeait de Paris le mouvement général. Les noms de la plupart des affiliés me tombèrent entre les mains; je le dirai plus loin. Une fois le désordre organisé à l'ombre du mystère, on voulut le communiquer à la surface de la population. Des craintes simulées furent répandues ; les propriétés dites nationales étaient menacées; le clergé exigeait la restitution de ses biens confisqués ; les libertés publiques devaient être anéanties ; l'impôt allait être établi sans le concours des corps législatifs : à force de feindre la peur, on finit par la communiquer. De nombreuses associations contre le refus de l'impôt surgirent sur divers points du royaume. Des comités patens et secrets se réunirent pour influencer soi-disant les choix électoraux, mais, en réalité, pour donner une seule impulsion au mouvement qu'on voulait imprimer (1).

(1) Le triomphe de juillet nous a dévoilé bien des mystères qui n'en étaient pas pour moi, mais dont plusieurs vrais amis de la monarchie se refusaient à reconnaître l'existence avant 1830. Je ne choisirai ici que la preuve suivante entre mille. Voici ce qu'annonçait à ses délégués la circulaire du comité de Paris : « *Art. 4.* » Le comité actuel est spécialement chargé de faire tous ses efforts

Ainsi l'agitation était partout propagée, les véritables intentions de la couronne se trouvaient dénaturées; une puissance occulte et factice égarait l'opinion publique, menaçait de déchéance le pouvoir royal, et tendait à une complète désorganisation sociale. Les faits qu'on vient d'exposer ne sont pas tellement éloignés de nous qu'on puisse en avoir perdu le souvenir. D'ailleurs, les journaux de tous les partis, royalistes, libéraux et révolutionnaires, les ont accueillis et constatés; ils appartiennent désormais à l'histoire.

Tous ceux qui faisaient partie de ce mouvement anti-social étaient, certes, loin d'en prévoir la portée; mais ils recevaient l'impulsion d'un principe dont ils ignoraient le secret. Sur le drapeau qu'on leur présentait était inscrit le mot *opposition;* c'était *révolution* qu'il fallait lire. Qu'on se rapproche d'un principe qui n'est pas le sien, qu'on négocie avec lui en temps de calme, cela se peut sans danger; mais, dès que les hostilités commencent, il faut aussitôt se retirer; le suivre, même de loin, c'est s'exposer, car il gravite alors avec une telle force, qu'il entraîne après lui tout ce qui se trouve dans sa sphère.

A ces menées ténébreuses ou publiques, les sectateurs du principe démocratique voulurent joindre une

» pour organiser dans tous les chefs-lieux de départemens, et dans
» toutes les villes de France où il jugera convenable de le faire,
» des *sociétés politiques* correspondant avec la *société de Paris.* Il
» pourra aussi, quand et comme il avisera, se mettre en rapport
» avec les sociétés politiques actuellement existantes. » (Voy. *le journal de M. Fonfrède, à Bordeaux, février* 1830.)

démonstration bruyante de leur respect pour le vieux drapeau tricolore usé de 1789; c'était proclamer hautement leur but. Un triomphe civique fut préparé à M. de Lafayette, à cet homme que la France vit toujours apparaître la veille d'une grande catastrophe. Il quittait le Velay (lieu de sa naissance) pour retourner dans la capitale ; à son approche de Grenoble, de Vizille et de Lyon, les populations allèrent saluer leur chef; un cortége nombreux accompagnait sa calèche, et les beaux jours de la première révolution brillèrent de nouveau à ses yeux. La fermeté du maire de Lyon mit un terme à ces manifestations séditieuses, mais on n'osa pas les déférer aux tribunaux; une secrète terreur, dont le principe remontait à l'époque de la précédente administration, semblait paralyser l'action des magistrats; quelques uns, il est vrai, étaient secrètement hostiles à la monarchie; ils se sont fait connaître depuis; mais d'autres, mieux intentionnés, faibles par caractère ou par crainte, n'agissaient que mollement dans l'exercice de leurs fonctions, aussi les nombreux excès, dont le ministère leur envoya la connaissance, restèrent-ils pour la plupart impunis.

Les conseillers de la couronne ne prirent point le change sur le véritable motif des attaques dont ils étaient l'objet; ils n'en étaient que le but apparent et ne l'ignoraient pas; l'opposition anti-monarchique les repoussait parce qu'elle avait compris que, tant qu'ils resteraient à leur poste, le principe désorganisateur de 1792 n'aurait plus d'action dans les conseils du roi. Répondant peu aux calomnies journalières pro-

pagées contre eux, car toute vérité était étouffée par les clameurs de la presse ennemie, ils préférèrent en appeler aux faits; ils restèrent donc dans les strictes limites de la légalité; ils se renfermèrent dans les bornes resserrées des dépenses fixées par un budget mutilé; ils préparaient des lois qui devaient accroître la prospérité publique, et méditaient, comme on l'a déjà dit, une expédition dont le succès devint plus tard une des gloires de la France.

Fermes dans leur opinion, mais peu disposés à céder à des exigences de partis, ils déclarèrent dès leur entrée aux affaires vouloir repousser toute idée de *réaction* contre les personnes, comme toute idée de *concessions* en faveur des choses; fidèles à ce principe, ils avaient maintenu le personnel de toutes les branches de l'administration, dans le même état où ils l'avaient trouvé; toutefois, plusieurs de leurs adversaires politiques se rendirent eux-mêmes justice. Quelques préfets et des membres du conseil d'État, formé sous le précédent ministère, donnèrent leur démission : tels que MM. Bertin de Vaux, Villemain, Alexandre Laborde, Hély-d'Oissel, Froidefond de Bellile, Agier, Salvandy, etc.; ce dernier vint me voir deux fois après s'être retiré du *conseil d'État;* il était facile de s'apercevoir, qu'entraîné par les conseils de ses amis politiques, il avait agi contre son gré, et qu'il était l'esclave plutôt que le partisan du principe dont il servait le drapeau; si l'ambition ne lui eût fait perdre patience, il fût devenu plus tard un auxiliaire utile à la monarchie; une note, écrite par lui, qu'il me remit à sa der-

nière visite, me confirma dans cette opinion; craignant de s'être trop avancé, il en appela bientôt à mon honneur pour obtenir la restitution de son manuscrit : je le lui rendis, que m'importait, au moment du combat, de retenir à contre-cœur dans nos rangs un ami faible et irrésolu?

Le vicomte de Châteaubriand, ambassadeur à Rome, alors en congé dans le midi de la France, revint à Paris pour remettre aussi sa démission *qu'il désirait déposer respectueusement aux pieds de S. M.*, dit le *Journal des Débats* de l'époque; c'était en effet son intention, ainsi que le constate le billet qu'il me donna lors de sa première visite à l'hôtel des affaires étrangères. Quelques amis de M. de Châteaubriand ont depuis accrédité le bruit que le roi avait refusé de le recevoir; le fait est complètement inexact; le roi désirait au contraire voir son ambassadeur et causer avec lui, dans l'espoir de le détourner de son dessein. Celui-ci ne peut le nier, car je lui rapportai fidèlement le message de S. M.; de plus, je l'invitai, je le pressai de se rendre à Saint-Cloud où résidait alors la famille royale; je lui proposai même de l'y mener, et ce fut lui qui refusa (1).

C'est au milieu de cette agitation morale, créée sous l'influence de craintes simulées et propagées avec habileté, et par le moyen d'associations publiques et secrètes poussant vers une désorganisation sociale, que s'ouvrit la session législative (2). Le roi, plein de con-

(1) Voy. la note 10.
(2) Le 2 mars 1830.

fiance dans la sagesse de ses vues et pénétré de l'utilité des projets de lois qu'il comptait présenter aux Chambres, espérait encore ramener les esprits à des dispositions plus bienveillantes ; ses ministres partageaient cet espoir : l'illusion ne fut pas longue ; le parti révolutionnaire voulait entrer en lutte contre le trône, ses désirs furent satisfaits.

Après avoir exposé la situation prospère de la France, à l'intérieur comme à l'extérieur ; après avoir indiqué quelles étaient les lois d'amélioration publique qui seraient soumises au vote législatif ; enfin après avoir fait connaître sa volonté de laisser le pays *jouir en paix des institutions* dont le *bienfait* lui avait été accordé, Charles X en appelait à la loyauté des deux Chambres en disant : « Pairs de France, députés des départemens ! » *je ne doute pas de votre concours pour opérer tout* » *le bien que je veux faire* (1). »

Ce appel ne fut pas entendu.

Une discussion orageuse s'éleva dans le sein de la Chambre des Députés ; un membre, avec l'assentiment de la majorité, repoussa d'avance toute loi bonne et utile que les ministres actuels y viendraient apporter au nom de la couronne (2). Le parti anti-monarchique triompha ; la fameuse adresse des 221 fut votée, et le président de la Chambre élective (3) vint, en s'appuyant sur la *Charte* citée dans cette adresse, annon

(1) Discours du roi à la séance royale du 2 mars 1830.

(2) Voy. plus haut, page 249.

(3) M. Royer-Collard.

cer au monarque que le *concours* demandé par lui n'existait pas.

Étrange inconséquence de l'esprit humain! Mais où donc était cette Charte, lettre morte livrée à l'interprétation des partis, cri de guerre invoqué par les passions, arc-en-ciel trompeur, promettant toujours le beau temps et n'amenant jamais que des tempêtes? et où donc est-elle maintenant? Un des trois pouvoirs de l'État venait de disputer au souverain son droit incontestable de nommer ses ministres, sans *opposition*, sans *contrôle*, selon l'expression d'un illustre écrivain (1); et, après avoir ainsi mutilé la loi fondamentale en lui arrachant une prérogative royale qu'elle avait consacrée, il venait protester de son hypocrite amour pour elle et exprimer son désir d'en maintenir l'intégrité!

La délimitation des prérogatives de chacun des trois pouvoirs de l'État était clairement établie dans la Charte; ce n'était que par le rejet des lois présentées par les conseillers de la couronne, ou en accusant ces mêmes conseillers devant la Chambre des Pairs, que le troisième pouvoir avait le droit de manifester son mécontentement contre les ministres nommés par le souverain; mais lorsqu'aucun point de contact n'avait encore eu lieu entre ce pouvoir et les ministres du roi, lorsque le rejet d'aucun projet de loi, lorsqu'aucune mise en accusation n'avaient encore pu révéler légalement ce mécontentement, en faire ouvertement le motif

(1) M. de Châteaubriand. *De la Monarchie selon la Charte*, chapitre XII.

d'un *refus de concours* avec le premier pouvoir de l'État, c'était porter une main usurpatrice sur les prérogatives royales; c'était détruire l'équilibre des trois pouvoirs ensemble, et jeter dans leur sein des semences d'anarchie et de destruction.

Aussi, un éloquent orateur du côté gauche s'écriait-il un an plus tard, en faisant allusion à l'adresse des 221 : « Députés de 1830, vous ne vouliez que ren-» verser un ministère, mais vous avez brisé une cou-» ronne (1). »

Il disait vrai, l'adresse des 221 fut le premier coup de tocsin sonné contre la monarchie.

Ce n'est pas sans une visible émotion que M. Royer-Collard, président de la Chambre élective, vint faire aux pieds du trône la lecture de cette mémorable adresse; le souvenir d'anciennes paroles, prononcées par lui, fatiguait sans doute sa pensée; cependant on les lui avait rappelées à la tribune (2); ces paroles, les voici :

« Le jour où le gouvernement n'existera que par la » majorité de la Chambre; le jour où il sera établi en » fait que la Chambre peut repousser les ministres du » roi et lui en *imposer d'autres*, qui seront *ses propres* » *ministres* et non les ministres du roi; ce jour là c'en » est fait, non seulement de la *Charte*, mais de cette » royauté indépendante qui a protégé nos pères, et de

(1) M. Pagès (*séance du* 18 *octobre* 1831).

(2) Voy. le discours de M. de Montbel dans la séance du 16 mars 1830. (*Annuaire historique*, par Lesur, année 1830.)

» laquelle seule la France a reçu tout ce qu'elle a jamais » eu de *liberté et de bonheur;* ce jour là ***nous sommes* » *en république.*** »

Qu'il se trouve dans la génération actuelle des hommes qui, en défi de l'évidence des faits, persistent à nier l'illégalité, *l'inconstitutionalité du refus* de concours prononcé par la Chambre des Députés, cela se conçoit; il y a intérêt, encore pour plusieurs, à rejeter exclusivement sur le trône l'accusation d'un crime dont ils se sont rendus coupables. La trahison des uns espère ainsi donner le change sur la nature des projets qu'elle méditait; l'amour-propre des autres y trouve une compensation qui les venge de l'erreur dans laquelle ils étaient tombés; mais l'impartiale histoire fera justice de ces fausses hontes, c'est pour elle que j'écris; elle dira la vérité.

A dater du célèbre *refus de concours*, on peut dire que la Charte n'était plus qu'un vain mot en France; l'opposition n'avait cessé de l'invoquer dans ses discours, dans ses écrits, dans ses actes, et ce fut elle qui lui porta la première atteinte, jusqu'au moment de son entière destruction lors de la révolution de juillet. Cela devait être; des clameurs exagérées cachent toujours le sentiment contraire à celui qu'on proclame. Sous la république, on parlait constamment de l'empire des lois : toutes furent violées. Sous Bonaparte, on s'appuyait sans cesse sur le bon droit de la justice, ce droit fut foulé aux pieds. Sous la restauration, la Charte fut adorée comme une idole : on la brisa pour l'empêcher de tomber. Aujourd'hui, l'on adresse des

hymnes à la sainteté du serment; il est fort à croire que les voix des chanteurs ne sont pas toutes d'accord. La loyauté méprise tout ce bruit; de même qu'elle n'a qu'une volonté, elle n'a qu'une seule parole pour l'exprimer; la profusion des discours ne lui paraît qu'un voile propre à cacher le mensonge.

Cependant Charles X, malgré l'atteinte portée à sa prérogative royale, ne s'écarta pas de la ligne de conduite sage et modérée qu'il avait adoptée. Sa réponse à l'adresse fut courte et mesurée : « Il avait » droit, dit-il, de compter sur *le concours* des deux » Chambres pour accomplir le bien qu'il méditait, et » son cœur s'affligeait de voir les députés des dépar- » temens déclarer que, de leur part, ce *concours* » n'existait pas. » Le lendemain les chambres furent prorogées (1).

La lutte était dès lors déclarée, le principe démocratique de 1789 était descendu dans l'arène; il ne pouvait en sortir que vainqueur ou vaincu. Il évoqua les souvenirs des premiers temps de la révolution; les sociétés secrètes et autres reçurent le mot d'ordre, et des démonstrations publiques d'approbation envers les 221 députés qui avaient voté l'adresse éclatèrent sur tous les points du royaume ; on frappa une médaille en leur honneur, on leur accorda des ovations à leur retour dans leurs départemens. Peu importait qu'ils eussent violé la Charte; la violation n'avait frappé que le trône; c'était justice. Cette Charte était même invoquée

(1) Le 19 mars 1830.

par eux avec une nouvelle ardeur ; ils savaient que ce mot agissait comme un talisman sur un grand nombre de leurs nouveaux amis qu'ils désiraient retenir dans leurs rangs. Toutefois, il faut le dire, quelques uns de ceux-ci, plus clairvoyans, brisèrent alors les liens de vasselage qui les avaient trop long-temps enlacés; mais le mal était fait; il pénétrait déjà dans les masses ignorantes, crédules et toujours séduites par l'appât d'un changement; on leur persuadait aisément que le budget pesait trop lourdement sur les contribuables; on leur promettait un travail plus lucratif avec un gouvernement à bon marché. La révolution de juillet a-t-elle ratifié ces promesses? C'est à la France à répondre aujourd'hui.

En vue de cette agitation presque universelle dans le pays, les ministres songèrent à se retirer; le roi s'opposa à leur désir. Il pensa (ce qui n'était que trop vrai) que la lutte ne s'engageait déjà plus sur les bancs ministériels et que le champ de bataille avait été transporté sur les marches du trône; il pensa encore que de nouveaux conseillers, pris dans l'opinion de la majorité de la Chambre élective, eussent été renversés par le principe même qui les eût placés au pouvoir s'ils eussent abandonné leurs doctrines, et que s'ils y fussent restés fidèles, ils eussent forcé la royauté à se rendre prisonnière; il se rappelait aussi que toutes les concessions faites à l'opinion révolutionnaire, sous le dernier ministère, avaient augmenté la force et l'audace de cette opinion sans calmer ses exigences; enfin il voulait encore espérer dans le bon sens de la nation : les mi-

nistres se soumirent aux désirs du monarque, leur dévoûment leur en faisait un devoir.

Le président du conseil conçut alors le projet de chercher dans la Chambre des Pairs un appui que la Chambre des Députés refusait au trône. Il crut qu'en la tirant de l'état de nullité où elle languissait; qu'en lui donnant une influence politique dans les élections et dans les conseils généraux de départemens; qu'en lui créant une position sociale forte, élevée, sa reconnaissance, comme son propre intérêt, l'engagerait à protéger et à défendre les droits de la couronne. Sous la restauration, comme aujourd'hui, la Chambre des Pairs portait bien, dans la hiérarchie parlementaire, le numéro *un*, mais son influence égalait *zéro*. Elle siégeait, il est vrai, au premier étage, et la Chambre des Députés au rez-de-chaussée, mais celle-ci avait l'avantage de se faire entendre dans la rue; la voix de l'autre se perdait dans les airs.

A quoi bon le nier maintenant! Ces temps sont passés entraînant avec eux gloire, repos et prospérité; un abîme s'est entr'ouvert; un siècle de distance en sépare les bords. Je dirai donc que, d'après ce plan, un projet de loi eût été porté à la Chambre des Pairs, lui donnant dans l'État une prépondérance qu'elle n'avait pas encore connue. Ce projet, voté par elle, eût été soumis à l'autre chambre; la couronne en eût retiré un immense secours : rejeté, la Chambre des Pairs eût pu se croire offensée; de là l'espoir de la rapprocher du trône, et les deux premiers pouvoirs politiques de l'État, unis dans un intérêt commun de

conservation, se fussent alors entendus pour s'opposer aux envahissemens d'une démocratie révolutionnaire.

Il fallait cependant s'assurer d'avance quo la Chambre des Pairs fût lasse de sa honteuse impuissance; mais je ne tardai pas à acquérir la preuve que, satisfaite de sa nullité, cette chambre se contenterait toujours d'accepter comme sienne, l'opinion du parti triomphant. Je soumis mon plan au marquis de Sémonville, qui, en qualité de grand-référendaire, avait des communications journalières avec tous les pairs; il feignit d'entrer dans mes vues, déplora avec moi l'abaissement dans lequel le second pouvoir de l'État était tombé dans l'opinion publique; il me promit de consulter ses collègues. Le peu de confiance que j'avais dans la sincérité de M. de Sémonville, devait céder devant la nécessité de l'employer en cette occasion; il était le seul intermédiaire naturel entre la Chambre des Pairs et moi; il revint et me remit une note, laquelle indiquait comme moyen d'*influence sociale* à donner à la Chambre des Pairs et comme étant l'*expression* du désir de ses membres, l'autorisation, pour leurs fils aînés, *d'entrer dans la salle du trône* avec un habit *vert-pomme*. M. de Sémonville, sans doute, voulait rire. Je n'étais guère d'humeur à me joindre à lui : j'envoyai sa note au premier gentilhomme du roi, dans le ressort de qui elle tombait; c'était la condamner au feu (1).

(1) Les journaux libéraux de l'époque, et surtout le *Journal des Débats*, m'ont attribué l'invention de ce plan, dont ils se sont, avec

Je ne rapporte cet incident que pour montrer dans son vrai jour le principe de dissolution qui menaçait les pouvoirs de l'État à l'époque dont nous parlons; l'équilibre établi entre eux par la Charte n'existait plus. Le troisième de ces pouvoirs, actif, frondeur, malveillant, était alors bouillant de démagogie; le second, faible, impuissant, désireux seulement de conserver sa frêle existence, suivait l'autre à la remorque. La Chambre élective attaquait les droits de la couronne; la Chambre des Pairs restait spectatrice muette dans cette lutte, décidée à se ranger, après le combat, du côté du plus fort. Mais déjà la lutte devenait inégale. Le pouvoir royal s'était depuis deux ans laissé dépouiller d'une grande partie de son influence par d'imprudentes et inutiles concessions. Le *refus de concours* lui annonçait de la part de ses adversaires l'intention de marcher vers de nouvelles agressions. Ceux-ci, sans l'arrivée aux affaires de personnes décidées à leur tenir tête, ne se fussent sans doute pas aussi promptement démasquées; on les eût vus demander et solli-

raison, fort amusés. Lors du procès des ministres, M. de Sémonville, dans sa première déposition écrite contre moi, déclara que je lui avais proposé de sonder la Chambre des Pairs sur la question de savoir si elle consentirait à voter le budget que lui enverrait directement le roi, sans le soumettre à la Chambre des Députés. C'était faux. Dans sa déposition publique à la Cour des Pairs, il rappela cette circonstance; il prétendit alors que sa mémoire avait été infidèle, que je ne lui avais jamais fait la proposition mentionnée dans sa première déposition, mais que je l'avais seulement entretenu d'un projet qui devait avoir pour but de donner à la Chambre des Pairs une plus grande influence. C'était vrai.

citer même jusqu'au moment où la royauté, n'ayant plus rien à céder, épuisée et sans forces, eût été désarmée sans combat. Le changement inopiné de ministère dut naturellement provoquer les efforts des malveillans. De là cette agitation générale qu'ils imprimèrent tout-à-coup à la population. Quelques personnes n'y voulurent voir qu'une manifestation hostile contre les ministres; d'autres, avec plus de jugement, l'attribuèrent au désappointement d'un principe ennemi du trône, qui craignait que la victoire ne parvînt à lui échapper.

Charles X, quoique justement alarmé de l'état des choses, voulut néanmoins que son gouvernement persévérât dans la marche régulière dans laquelle il s'était maintenu. C'était aussi l'intention de ses conseillers, comme le constate le rapport au roi que nous avons déjà cité, et dont la conservation est due à la révolution de juillet. Qu'on ne perde pas de vue que sa date est du 14 avril, près d'un mois après la prorogation des chambres.

« Mais, dit ce rapport, les plans conçus par Votre » Majesté pour assurer le bien do sos peuples, ont été » contrariés par une opposition qui ne devait pas être » prévue..... Privé de la possibilité de réaliser des » améliorations en l'absence des chambres, le minis- » tèro ne peut que persévérer dans les voies légales » dont il ne s'est pas écarté un seul instant, et laisser » à la raison publique le soin de prononcer entre une » conduite irréprochable et des imputations purement » gratuites. »

Le 16 mai (1), une ordonnance royale prononça la dissolution de la Chambre des Députés, en convoqua une nouvelle, et fixa l'ouverture de la session prochaine au 3 août de la même année. Plusieurs personnes blâmèrent cette mesure; le blâme était à l'ordre du jour; quant à moi, je déclare que quelque complet et absolu que fût mon dévoûment à Charles X, je n'eusse jamais consenti à rester aux affaires s'il m'eût fallu ramener la royauté, sujette et humiliée, devant la même chambre qui déjà l'avait insultée. Une couronne orne un front royal, sans doute, mais c'est quand l'honneur en est le principal joyau. Un grand nombre de préfets nous faisaient espérer, il est vrai, que l'excès du mal présent portait avec lui son antidote, et qu'instruite, par les clameurs des agitateurs, du but réel qu'ils se proposaient, une partie plus sage de la population viendrait, dans les élections, en aide à la monarchie; cet espoir ne se réalisa point.

Ce fut peu après la dissolution de la Chambre des Députés que j'obtins la révélation d'une grande partie des noms de ceux qui s'étaient affiliés aux sociétés secrètes et publiques dont la France était sillonnée ; les pages qui contenaient ces noms furent trouvées dans mon secrétaire lors de l'envahissement de l'hôtel des affaires étrangères, après les journées de juillet. Les auteurs de cette révolution s'y reconnurent sans doute, car l'on peut se rappeler que les journaux de cette époque publièrent que l'on venait de saisir parmi mes

(1) 1830.

papiers ce qu'ils appelèrent une liste de *proscription;* il eût été plus juste de l'indiquer sous le nom de liste de *proscripteurs:* les événemens en ont fait foi. Tant est que l'indiscret qui me fit connaître cette curieuse nomenclature, exigeait qu'on ne sévît contre aucun de ceux qui s'y trouvaient inscrits; la recommandation était inutile, leur nombre garantissait leur impunité; de plus, les tribunaux eussent d'autant plus mollement agi, que les preuves légales nécessaires pour arriver à constater le crime étaient difficiles à rassembler; ces sociétés secrètes se fussent alors trouvées *légalement* organisées. Un reste de pudeur les forçait encore à se cacher (1); il faut cependant le reconnaître, c'est à cette organisation compacte et couvrant la France comme d'un réseau, que le pays doit de ne s'être pas trouvé plus tard en proie aux premières fureurs de l'opinion révolutionnaire; partout où le drapeau tricolore portait le signal de l'insurrection, surgissaient des affiliés qui, dans chaque département, prirent provisoirement les rênes de l'administration en l'absence des autorités légitimes obligées de se retirer; ils s'efforcèrent, et souvent réussirent, à arrêter les progrès

(1) Pendant ma captivité à Ham, un ami commun à M. Casimir Perrier et à moi, me répéta que M. Perrier, alors ministre, lui avait dit qu'il serait injuste de croire qu'il eût jamais fait partie d'aucune des associations secrètes qui remplissaient la France avant la révolution de juillet. Il est certain que M. Perrier n'était affilié à aucune que je sache; mais, comme je le lui fis dire, il ne pouvait nier qu'il n'eût eu connaissance de l'existence, de l'organisation et du but réel de presque toutes.

de l'incendie moral qu'ils avaient allumé; mais ce succès prouve quelle était leur force et quelle était aussi la profondeur du mal qui menaçait la monarchie à l'époque dont nous parlons.

Aussi le principe anti-monarchique revint-il triomphant des élections; sa victoire prochaine paraissait inévitable; la couronne en prévoyait toutes les conséquences; en effet, nulle substitution dans la société, d'un principe à un autre, sans révolution; nulle révolution sans perturbation dans l'État; et dans la crise qui se préparait, commerce, industrie, paix intérieure, influence extérieure, en un mot, force et prospérité publiques, tous les intérêts sociaux pouvaient être compromis en France. La monarchie isolée, sans appui, sans soutien, avait à lutter contre une majorité hostile, dominée par un principe anarchique, ignoré des uns, connu des autres, mais les poussant tous vers le même but de destruction; et, par une ironique déception, cette majorité ennemie répandait de feintes terreurs au sujet des libertés publiques et invoquait encore la Charte dont un lambeau déchiré sert aujourd'hui de piédestal à sa puissance.

Nous étions vers la fin de juin; chaque jour apportait au gouvernement la connaissance de nouveaux échecs et de nouvelles défections dans les colléges électoraux; une opinion brûlante, exhalée par la presse révolutionnaire, desséchait les cœurs pour la royauté et les enflammait d'un faux enthousiasme pour une indépendance chimérique. Sans doute la majorité sage et paisible de la nation faisait des vœux pour le main-

tien de la monarchie; mais les élémens de cette majorité, en l'absence de liens organiques et légaux qui les eussent transformés en corps politiques dans l'État, ne pouvaient offrir au trône aucun secours utile, tant que les bruyantes clameurs d'une presse malveillante étoufferaient la voix du monarque.

Les conseillers de la couronne, à qui un sentiment d'honneur imposait l'égale obligation de se retirer des affaires et de rester au poste du danger, la laissèrent encore libre dans son choix; le roi désira conserver son ministère, il resta. Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur la situation intérieure de la France à cette époque.

La majorité de la Chambre des Pairs était dominée par un esprit d'opposition.

Celle de la Chambre des Députés visait évidemment à une révolution.

La cour royale de Paris, c'est à dire le pouvoir judiciaire prépondérant en matière politique, recevait l'impulsion de son chef (1), qui, tantôt exalté royaliste et tantôt humble vassal de l'opinion dite *populaire*, se trouvait depuis quelque temps dans un de ses paroxismes d'hostilité contre le trône.

Les autres cours du royaume, pour la plupart malveillantes ou découragées, fléchissaient sous l'influence dominatrice de la cour royale de Paris.

La grande majorité des colléges électoraux venaient de manifester leurs sentimens haineux contre la couronne, en renvoyant à la Chambre élective, outre les

(1) Le baron Séguier.

deux cent vingt-un députés déjà célèbres pour *leur refus de concours*, de nouveaux élus prêts à marcher dans la même voie.

Le clergé, l'un des plus puissans auxiliaires pour maintenir l'ordre et la tranquillité générale dans un pays bien organisé, par suite des mesures imprudentes prises contre lui par le précédent ministère, par suite des écrits irréligieux qui le livraient à la dérision et à l'animadversion publique, était sans influence dans l'État, sans action sur la société.

De nombreuses sociétés politiques, patentes et secrètes, propageaient dans les provinces des principes anarchiques, rappelaient les souvenirs de la première révolution, représentaient le trône des Bourbons comme le seul obstacle au bonheur de la France, répandaient sur le compte du ministère les plus odieuses imputations, jusqu'à les accuser d'être les auteurs des incendies qui désolaient alors la Normandie, et jetaient ainsi les populations dans une constante et fiévreuse agitation (1).

(1) Nul doute aujourd'hui que les terribles incendies qui, pendant trois mois consécutifs, portèrent l'épouvante dans les campagnes de la Normandie, n'aient été le résultat d'une malveillance politique; ce qui le prouve, c'est qu'immédiatement après la révolution de juillet, ces incendies cessèrent tout-à-coup, et que les misérables détenus alors dans les prisons et soupçonnés violemment de s'en être rendus coupables, furent aussitôt libérés. Forcé de quitter la capitale après le triomphe de l'insurrection parisienne, je fus arrêté à Granville et conduit à Saint-Lô, chef-lieu du département de la Manche. Un des membres du petit gouvernement provisoire qui s'était installé dans cette ville après le départ du préfet, homme de manières douces et polies, me dit avoir vu un

La presse périodique, usurpatrice de tous les pouvoirs sociaux, attaquait, envahissait, dominait tout ; le mensonge et la calomnie étaient ses armes habituelles ; elle frappait à toutes les portes. A sa voix, le pauvre devenait l'ennemi du riche ; l'ouvrier se plaignait de son modique salaire ; la jeunesse ardente se croyait appelée à décider du sort de l'État. A ses yeux la résistance à l'autorité était réputée un mérite, la soumission aux lois une lâcheté ; partout elle réveillait les haines, partout elle allumait dans les cœurs les mauvaises passions.

Ainsi la presse égarait l'opinion publique ; les sociétés secrètes agitaient les provinces ; les colléges électoraux retiraient leur appui ; la Chambre élective refusait son concours. Les rouages du gouvernement représentatif étaient arrêtés ; le pouvoir royal restait sans force ; la voix du monarque n'avait plus de retentissement.

Telle était la situation intérieure de la France vers la fin du mois de juin 1830 ; tel était le digne résultat du long usage d'une Charte imprudente, qui n'avait laissé d'autre soutien au trône que la force éphémère d'une majorité parlementaire, jouet du caprice ou de la trahison. A ces causes de dissolution intérieure, venaient se mêler quelques intrigues étrangères dont il est utile de dire un mot en passant, car elles peuvent expliquer l'attitude d'indifférence que prit le corps diplomatique au moment des journées de juillet.

billet conçu en ces termes : *Tel jour on mettra le feu à telle ferme. Signé, le prince de Polignac.* Il désapprouvait, je dois le dire, d'aussi lâches manœuvres.

La guerre entreprise par la Russie contre l'empire ottoman avait failli troubler la paix européenne; l'influence du roi de France sut arrêter l'effet de malveillantes dispositions. Plein de confiance dans les promesses publiques faites par l'empereur Nicolas à l'ouverture de cette guerre, Charles X avait fait entendre qu'il considérerait comme lui étant personnelles, toutes menaces d'hostilités adressées à la Russie; cette franche déclaration fit taire les ressentimens. Le monarque russe fut vainqueur, tint ses engagemens et ne tarda pas à remercier le monarque français de l'appui moral qu'il lui avait donné; sa lettre exprimait envers Charles X, le sentiment d'une véritable et amicale reconnaissance. J'ai vu cette lettre, déposée aujourd'hui aux archives des affaires étrangères; mais l'ambassadeur de Russie était loin de partager les sentimens de bienveillance dont son maître était animé; il n'avait pas oublié que dans les premières années de la restauration, sur les représentations de Monsieur, depuis Charles X, Louis XVIII avait abandonné le projet qui lui avait été suggéré, de l'appeler à la Chambre des pairs, puis de lui confier le portefeuille du ministère de l'intérieur. Or, les rancunes corses s'effaçent difficilement.

Cet ambassadeur n'est plus aujourd'hui, il m'est pénible d'avoir à parler de lui, mais la vérité m'en fait un devoir. Dès sa plus tendre jeunesse, le comte Pozzo di Porgo avait embrassé les principes anarchiques de l'opinion républicaine; il existe encore une pièce imprimée alors en Corse et signée par lui, dans laquelle

les rois sont représentés comme autant de *tyrans*, vrais fléaux de l'humanité. L'âge et l'expérience calmèrent son ardente imagination ; chassé de sa patrie par l'influence de Bonaparte, il voua à celui-ci une haine éternelle. Après être resté quelque temps au service de l'Angleterre, il passa définitivement au service de la Russie, et il fut un de ceux qui contribuèrent le plus activement à la formation de cette coalition européenne qui renversa celui qu'il regardait comme son premier ennemi ; aussi l'époque de 1814 fut elle pour lui le triomphe de la vengeance. Nommé à cette même époque ambassadeur en France, il se maintint dans ce poste jusqu'après la révolution de juillet ; il est rare que les cheveux blancs ne couvrent pas quelques anciens souvenirs d'enfance ou de jeunesse. Le comte Pozzo di Borgo n'était plus *républicain*, mais il était encore *libéral*. Il soutint donc avec chaleur les actes des premiers ministres de la restauration ; quelques paroles échangées entre lui et moi lui prouvèrent que je ne partageais pas ses opinions ; il s'en souvint, et lorsque j'arrivai aux affaires, il se trouva tout naturellement que le souverain et le ministre n'étaient pas de son goût.

Je suis loin, toutefois, de prétendre qu'il méditât rien de directement hostile contre le trône ; renverser le ministère n'était sans doute que le but qu'il se proposait, mais il ne pouvait ignorer qu'en rendant victorieux le principe anti-monarchique, il mettait la couronne en danger. Tant est qu'il s'aboucha et intrigua avec les chefs de l'opposition des deux Chambres législatives. Il assistait à de secrets conciliabules, les-

quels se tenaient pour la plupart chez Mme de B... Le sincère attachement que je porte à la famille de cette dame m'empêche d'achever son nom. J'appris bientôt ce qui se passait dans ces réunions; mais je ne l'appris pas seul, le roi en fut instruit de son côté. Mécontent de cette conduite, il m'annonça l'intention d'expédier sur-le-champ à Saint-Pétersbourg un de ses aides-de-camp avec une lettre confidentielle pour l'empereur Nicolas, ne doutant pas que ce souverain ne fût étranger aux sourdes menées de son ambassadeur en France. Je le détournai, non sans peine, de ce dessein; depuis, je me le suis vivement reproché; car l'assentiment même tacite de l'ambassadeur de Russie aux projets du parti de l'opposition, ne pouvait que leur donner une plus grande consistance.

Le comte Pozzo di Borgo, par ses propres moyens, par la confiance personnelle que lui témoignait son souverain, exerçait une grande influence sur le corps diplomatique résidant à Paris; je ne fus pas long-temps sans m'en apercevoir. Le ministre étranger, qui paraissait alors le plus soumis à sa domination, était le ministre de Prusse, qui depuis s'est brouillé avec lui. Son langage me semblait calqué sur celui de l'ambassadeur de Russie : mêmes vues, mêmes expressions; mais il bornait là son opposition apparente; l'autre combattait sourdement. Ce dernier dissimula mal son humeur lorsqu'il apprit le triomphe de nos troupes en Afrique. Je n'en fus pas étonné d'après les craintes qu'il avait cherché à m'inspirer sur l'issue de cette expédition; mais il prit bientôt sa revanche. J'anticipe

ici sur les événemens, afin de terminer tout ce que j'ai à dire sur les ambassadeurs et les ministres étrangers, accrédités alors près de la personne du roi.

La présence du corps diplomatique à Saint-Cloud, pendant la commotion de juillet, aurait eu, je n'en doute pas, un immense résultat. Je ne pus l'y convoquer ; la journée du 28 fut la première qui offrît le caractère d'une véritable lutte ; je la passai tout entière dans la capitale. Le lendemain matin 29, j'avais cessé d'être ministre ; la mesure d'une convocation ressortait seule alors de mon successeur (1). Cependant, dans des circonstances analogues et sans appel officiel, les représentans des puissances européennes s'étaient réunis *spontanément* autour de don Juan, roi de Portugal, et, plus tard, ils agirent de même à l'égard de don Pedro, empereur du Brésil. Le corps diplomatique, en juillet 1830, agita aussi dans son sein la question de savoir, s'il ne conviendrait pas qu'il se rendît tout entier auprès de la personne de Charles X ; cette question fut longuement débattue, et, sans la vive opposition de l'ambassadeur de Russie, elle eût été résolue affirmativement. La mesure contraire devint utile à la révolution de juillet qui prit en effet confiance, en voyant les représentans de toute l'Europe assister froidement à son triomphe (2). Le rapport que fit ce même

(1) Le duc de Mortemart.

(2) Le nonce, l'ambassadeur de Sardaigne, et principalement le ministre de Suède, comte de Lowenhielm, appuyèrent fortement la proposition de se rendre à Saint-Cloud, près du roi. Quant à

ambassadeur sur les événemens dont il avait été témoin, sur les causes qui les avaient amenés, durent induire en erreur son souverain; mais la vérité se fit jour enfin. Le comte Pozzo di Borgo reçut l'ordre de se rendre à Londres pour y occuper le même poste qu'il occupait à Paris. C'était une honorable disgrâce; car on n'ignorait pas qu'un séjour de quinze ans dans la capitale française, avait créé chez lui de longues habitudes qui lui rendaient chère cette résidence.

Je terminerai ce court épisode par une réflexion que l'examen des faits a souvent ramenée dans ma pensée. Une trop longue résidence à Paris finit presque toujours par amollir la nationalité d'un diplomate étranger. Cette capitale le séduit d'abord, puis le captive; il y rencontre tout ce qui peut charmer ses loisirs et flatter ses inclinations. Sciences, arts, belles-lettres, chefs-d'œuvre de tous les genres, conversations sérieuses et légères, société vive, polie, enjouée, bibliothèques publiques, modes, spectacles; tout cet ensemble présente à sa vue un panorama intellectuel dont les détails s'accordent avec tous les caractères comme avec tous les goûts. Rien n'y paraît sous un aspect sévère et repoussant; la politique s'y traite en

l'ambassadeur d'Angleterre, lord Stuart de Rothsay, je dois dire qu'il ne cessa de manifester les plus vifs regrets des événemens qui se passaient sous ses yeux. Ses rapports avec moi continuèrent même après le 29 juillet; il me fit passer des avis utiles que je ne pus que communiquer, mes fonctions étant terminées. Lord Stuart semblait redouter les effets de la révolution dans son propre pays. Il ne se trompait pas, comme nous le verrons.

riant; les révolutions s'y préparent en dansant; les haines mêmes s'y caressent jusqu'au moment du combat; les événemens y éclatent à l'improviste; leur rapidité en dérobe souvent les causes. Paris ressemble au printemps du jeune âge : tout s'y agite, tout y bouillonne; les plaisirs y sont des affaires, et les affaires de simples distractions; l'été s'y fait toujours attendre, il est vrai, mais cette attente perpétuelle y entretient l'espérance et la joie; ce tourbillon moral étourdit d'abord l'étranger; bientôt il l'entraîne. Celui-ci prend alors le mouvement pour la vie, s'y complaît, s'y attache, et le regret involontaire qu'il éprouve à s'en éloigner, aveugle souvent ses jugemens; disons-le en un mot : Paris est aujourd'hui la *Capoue* du monde civilisé. Plus d'un Annibal peut s'y trouver enchaîné.

Nous avons présenté le tableau de la déplorable situation dans laquelle se trouvait la France au commencement de juillet 1830; il était urgent de prendre une détermination, car la session devait s'ouvrir le 3 août. Or, nul arrangement n'était possible avec la Chambre élective; la nouvelle Chambre des Députés était plus hostile encore que la précédente : celle-ci avait violé la Charte pour renverser les ministres; l'autre pouvait aussi la violer, mais en visant plus haut; les corps politiques ne reculent point. Des bruits sinistres sur les intentions futures de cette Chambre nous étaient rapportés; je ne prétends pas en garantir l'exactitude; mais, poussée par le principe qui la dominait, tout était à redouter de sa part. Ne l'a-t-on pas vue, six semaines plus tard, briser la Charte et déclarer le trône vacant,

bien que la couronne eût satisfait ses désirs? On disait donc que son projet était de mettre les ministres en accusation : si le monarque obtempérait, il rendait son épée ; s'il y mettait obstacle, soit en prorogeant les Chambres, soit en en appelant à de nouvelles élections, la Chambre élective se déclarait alors en état de permanence ; le serment du *jeu de paume* était renouvelé : c'était marcher vers 1793.

Quoi qu'il en soit de ces rumeurs qui paraissent toutefois avoir eu un fond de vérité, il est certain que les intentions hostiles du parti anti-monarchique prenaient tous les jours un nouveau caractère de gravité. Des tentatives, ayant pour but d'ébranler la fidélité des troupes, nous furent signalées dans quelques casernes ; elles n'eurent pour le moment aucun résultat fâcheux. Dix mille poignards, introduits clandestinement dans la capitale, furent saisis chez un armurier qui refusa de déclarer le lieu de leur fabrication, ni de quelles mains il les avait reçus ; on apprit seulement que dix mille autres étaient incessamment attendus ; on préparait évidemment les élémens d'une guerre civile.

La couronne, convaincue du danger imminent qui menaçait l'État, ne pouvant plus s'abuser sur les projets de ses ennemis, ayant perdu toute action sur les ressorts brisés du gouvernement représentatif, et voyant un égal péril à ouvrir la session ou à tenter de nouvelles élections, se résolut à puiser dans son sein la force qui lui était nécessaire pour sortir de cette impasse forcée. Elle eût pu, sans doute, jeter loin d'elle

les débris d'une Charte qu'on avait déchirée en sa présence. Le bienfait, une fois repoussé, le bienfaiteur rentrait dans sa toute-puissance; mais plus fidèle au passé que ne l'avaient été ses adversaires, elle se contenta du pouvoir constitutionnel que lui attribuait cette même Charte, lorsqu'il s'agissait de veiller *à la sûreté de l'Etat*. Elle eut donc recours à l'article 14. C'était son droit; je dis plus, c'était son devoir.

Il serait presque puéril aujourd'hui de chercher à démontrer la réalité du droit que l'article 14 conférait à Charles X; les aveux des vainqueurs de juillet sont précieux à ce sujet, j'en parlerai plus loin sans m'en prévaloir en ce moment; mais il me semble utile de constater que, depuis 1814, les trois pouvoirs de l'État constitués par la Charte avaient toujours compris l'article 14 dans le même sens dans lequel la couronne le comprit en 1830.

En 1822, la commission de la Chambre des Députés, chargée de l'examen du projet de loi sur la police des journaux, disait dans son rapport, relativement à l'article 4 de ce projet : *Le roi s'est réservé, par l'article 14 de la Charte, la faculté de faire toutes les ordonnances nécessaires pour la sûreté de l'État.*

La commission de la Chambre des Pairs, dans son rapport sur la loi de la presse présentée en 1828 (par les ministres qui m'avaient précédé aux affaires), disait aussi que, hors des sessions, *le roi avait toujours le moyen, en vertu des droits inhérens à sa couronne*, de préserver l'État d'un danger imminent. Plus loin, ce même rapport énonce plus clairement encore cette

doctrine. On y lit : « La Charte réserve au roi le droit » de faire des règlemens et ordonnances nécessaires » pour l'exécution des lois et *la sûreté de l'État et de la » Charte;* s'il y a danger imminent, *la dictature,* pour » y pourvoir en l'absence des Chambres, *lui appar- » tient.* »

Or, les commissions, dans l'une et l'autre Chambre, étaient nommées à la majorité des suffrages ; aussi les doctrines, émises dans les rapports que je viens de citer, ne rencontrèrent-elles point de contradicteurs apparens.

L'auteur de la Charte, qu'on ne peut supposer s'être mépris sur le véritable sens de l'acte qu'il avait octroyé, reconnut lui-même l'existence de ce pouvoir extraordinaire dans le cas de danger, et il y eut plus d'une fois recours. Il en fit usage lors du débarquement de Bonaparte en France, par ordonnance du 6 mars, nonobstant la présence des Chambres alors assemblées, et celles-ci lui votèrent des remercîmens (1). Il en fit encore usage dans ses ordonnances des mois de juin et juillet 1815 et dans celle de septembre 1816. Toutes ces ordonnances, qui avaient pour but d'extraire un accusé de ses juges naturels, de lever un impôt sans le concours des Chambres, de bannir plusieurs Français sans jugement préalable, d'augmenter sans autorisation légale le nombre des membres de la Chambre élective ; enfin, de changer les conditions d'éligibilité pour le député, et celles de l'électeur pour le citoyen,

(1) Voy. les *Moniteurs* des 7, 9 et 11 mars 1815.

ces ordonnances, dis-je, dérogeaient aux articles 4, 15, 18, 36, 38, 40, 48 et 62 de la Charte ; elles furent alors promulguées sans opposition.

Quant à moi, je déclare que, si je n'eusse partagé la croyance qu'un péril imminent menaçât le trône en 1830, si d'un autre côté je n'eusse pas été convaincu que des exemples précédens avaient couvert de leur sanction les mesures conseillées à la couronne, aucune influence, quelque élevée qu'elle eût été, aucune considération politique ne m'eût arraché un concours que mon devoir m'aurait commandé de refuser. J'ai donc agi par conviction. Les ordonnances de juillet m'ont paru constitutionnelles ; elles sont telles encore à mes yeux. Il n'y eut pas alors violation de la Charte, mais bien action conformément à la Charte.

Que des voix encore passionnées s'élèvent contre cette assertion ! Cela peut être ; je laisse à chacun son opinion ; mais j'ai le droit aussi d'émettre la mienne : la force victorieuse agit peu sur mes convictions. Il est facile aujourd'hui de condamner un passé que tant d'amours-propres froissés et tant d'intentions perfides ont eu intérêt à représenter sous un faux jour. Aussi la rancune et la haine ont-elles adopté le même langage, le même genre d'attaque, les mêmes épithètes de colère contre les derniers ministres de Charles X. Mais tout mouvement fébrile empêche de viser juste ; en effet, si cette révolution, qu'on leur reproche d'avoir provoquée, n'eût pas été préparée et organisée de longue main, si la société n'eût pas alors été ébranlée jusque dans ses fondemens, si le trône n'eût pas été déjà

dépouillé de sa force et de ses soutiens naturels, si la perturbation, la désaffection n'eussent pas été jetées dans les masses, à qui prétend-on raisonnablement persuader qu'une mesure préservatrice, prise dans le double intérêt du trône et, je puis dire, de la Charte (on l'a bien vu depuis), fût tout-à-coup devenue le signal d'un mouvement insurrectionnel dans tout le royaume. Est-il possible de supposer que cette mesure eût soudainement porté les populations à déchirer le drapeau d'Henri IV, à briser l'écusson de nos rois, à chasser de leurs fonctions toutes les autorités légalement établies, à pousser les cris sanguinaires dont la France retentissait sous la république, à faire flotter un étendard proscrit par les lois, et que dans le sein d'une capitale riche et industrielle, au risque de compromettre tout un avenir de prospérité, cette mesure eût pu armer les bras d'une populace *désintéressée* dans la lutte et transformer en un champ de bataille le sol tranquille d'une opulente cité? Certes, je défie le génie le plus infernal de pouvoir, en un jour, fomenter et soulever une pareille tempête!

Mais si la prétendue provocation faite à l'occasion de la Charte, a véritablement été le motif du mouvement insurrectionnel de juillet, pourquoi donc la Charte et la monarchie disparurent-elles tout-à-coup dans le combat? Pourquoi le retrait des ordonnances ne mit-il pas fin à ce mouvement? La cause n'existant plus, l'effet devait cesser : *cessante causâ, tollitur effectus.* Et cependant on vit les chefs d'une multitude égarée, repousser le bénéfice de ce retrait et continuer la lutte;

on vit la majorité de la Chambre élective décréter la déchéance du souverain dont la Charte protégeait l'irresponsabilité et l'inviolabilité; puis, proclamer en son lieu et place la *souveraineté du peuple*.

Que de personnes aujourd'hui, à les en croire, eussent à cette époque détourné les périls qui menaçaient la monarchie! A leur amère critique, à leur fier dédain du passé, à leur apparente confiance en eux-mêmes, il semblerait que la couronne se fût rendue coupable de n'avoir pas invoqué leur secours. Pamphlets, brochures, journaux, ouvrages de tous genres, décèlent depuis longues années leur intime pensée; patience, nous ne sommes pas au bout, et plus d'un écrit, soit *d'avant-tombe* soit *d'outre-tombe*, doit encore nous révéler les noms de nouveaux sauveurs. Eux seuls eussent pu conjurer l'orage et prononcer le *quos ego!* Voyons toutefois en réalité quelle combinaison ministérielle eût, dans les six semaines qui précédèrent la fin de la restauration, amené ce résultat magique.

Le monarque ne pouvait évidemment pas tirer ses ministres des rangs de la majorité nouvelle, récemment nommée par les colléges électoraux; il se fût constitué prisonnier, car il ne l'ignorait pas, et le fait depuis l'a prouvé, que cette majorité recélait une révolution dans ses flancs; dans le cas même où elle eût donné des conseillers à la couronne, la monarchie eût-elle été sauvée? Non certes, la chute n'eût été que différée; car, ainsi que nous l'avons dit précédemment, si les nouveaux conseillers abandonnaient le principe qui les avait élevés, la majorité leur faisait faute; s'ils y restaient fidè-

les, ils poussaient le trône vers l'abîme. Il vaut mieux tomber debout que de se laisser glisser par terre; le siècle avait d'ailleurs prouvé qu'en France, dans les temps d'anarchie, il n'y a qu'un pas des Tuileries à la place de la Révolution (1).

Force était donc à la couronne de chercher des conseillers en dehors de l'opinion de la majorité que nous venons d'indiquer; mais sur qui devait tomber son choix? Ce ne pouvait être sur des hommes *nouveaux*, car *tels* étaient ceux qui composaient alors le ministère; qu'avait-on eu à leur reprocher? De quelle mesure illégale pouvait-on les accuser? Nous avons exposé leurs plans, nous savons qu'ils laissèrent une conquête à la France, et cependant, avant de les avoir vus à l'œuvre on les avait déjà condamnés.

Fallait-il alors rappeler dans les conseils du roi quelques unes de ces personnes dont l'influence passée avait laissé d'anciens souvenirs? Mais les temps n'étaient plus les mêmes, la révolution avait marché. Le ministère Villèle eût été repoussé par la majorité actuelle; une autre majorité, moins hostile encore, l'avait déjà frappé du nom de *déplorable*. Le ministère Martignac n'eût pas eu plus de succès; avant sa retraite il annonçait déjà l'approche de l'anarchie; or, depuis un an cette anarchie avait fait des progrès, il y avait anarchie dans les pouvoirs de l'État par *le refus de concours*, anarchie dans la société par les *affiliations secrètes* qui

(1) Nom donné pendant la terreur à la place Louis XV, avant qu'elle eût reçu le nom de place de la Concorde.

y avaient organisé une puissance occulte; anarchie dans *une presse ardente* et calomniatrice qui réveillait les haines et les ressentimens. Le principe qui imprimait ce mouvement n'eût pas voulu abandonner le champ de bataille.

Restait le nom de celui qui s'était jeté dans l'opposition *pour ne point laisser périr la monarchie;* ce nom renfermait en lui deux individualités : l'une, éloquente interprète des sentimens royalistes, avait anciennement défendu les prérogatives de la couronne avec force et talent; elle avait aussi voulu réorganiser la société, rendre au clergé sa prépondérance dans l'État, créer une puissante aristocratie, l'environner de priviléges, elle avait surtout conseillé d'exclure des affaires les hommes politiques de la révolution; je puis affirmer, à coup sûr, que cette individualité-là n'aurait eu aucune influence sur la majorité dont il est ici question; l'autre individualité sympathisant davantage avec ces mêmes hommes politiques de la révolution, gardant un profond silence devant *le refus de concours*, peu préoccupée des dangers qui menaçaient le trône, mais fort effrayée de ceux qui ne menaçaient pas la Charte, se préparant insensiblement à saluer *l'éclat des soleils de juillet* (1), eût elle captivé l'attention de la majorité déjà désignée? Je n'ose prononcer, mais toutefois j'en doute encore; quand la lutte

(1) « Un siècle n'aurait pas autant mûri les destinées d'un peuple » que les trois derniers *soleils* qui viennent de *briller* sur la France. » (Discours à la Chambre des Pairs après les journées de juillet, le 7 août 1830.)

s'engage, les nuances d'opinion disparaissent; l'on n'aperçoit plus que le vieux drapeau, du principe qu'a long-temps défendu l'adversaire contre lequel on combat. C'est au moins ainsi que pensait un des nouveaux amis de cette seconde individualité, Carrel, rédacteur en chef du *National*, dont l'auteur du *Congrès de Vérone* publia plus tard, avec un profond sentiment de satisfaction, une lettre fort élogieuse : « Nous ne som-
» mes pas de ceux (disait *le National*, après avoir traité
» le même sujet qui nous occupe en ce moment), nous
» ne sommes pas de ceux qui pensaient alors (avant la
» révolution de juillet), qu'un *ministère Château-*
» *briand* pût sauver à la fois la *liberté* et la *dynastie* de
» Charles X; *comme ennemis de la restauration*, nous
» aurions été peu favorables à un tel ministère (1). » Plus loin on lit encore : « La première révolution a dévoré,
» dit-on, *deux millions* d'hommes sur les champs de
» bataille; nous aimerions mieux voir périr *la moitié de*
» *la population* actuelle de la France, que de consentir
» qu'un descendant de Charles X, s'appuyât-il sur le
» bras de *M. de Châteaubriand*, rentrât dans Paris (2). »
L'expression est vive; le principe s'y montre à découvert.

Posons nettement la question, et disons qu'en juillet 1830, en face de la majorité ennemie qui s'avançait contre la monarchie, aucune combinaison ministérielle n'était possible; fallait-il donc alors avoir recours à ces me-

(1) *National* du 18 novembre 1831.

(2) Même numéro que le précédent.

sures humiliantes qui révèlent à la fois l'impuissance et la peur. Fallait-il, s'inclinant à droite et à gauche, adresser des coups de chapeau à toutes les opinions, aux hommes de tous les partis? Fallait-il remplir les feuilles publiques de protestations royales en faveur de la liberté, de l'égalité, des idées du siècle et autres tromperies pareilles, qui ne trompent personne, bonnes peut-être à débiter en temps de paix, lorsqu'on n'a rien de mieux à faire ou rien de mieux à dire? Certes si le Béarnais, pour maintenir les droits de sa couronne, n'eût eu à opposer à son peuple insurgé que des pamphlets sur la liberté de la presse ou sur les progrès des lumières, je doute fort qu'il fût entré triomphant dans Paris; qu'il me soit permis de croire que les victoires d'Arques et d'Ivry firent mieux ses affaires; de son temps, il est vrai, les baïonnettes n'étaient pas encore *intelligentes!* Elles le furent pour nous, elles le seront aussi pour d'autres; un principe de dissolution porte toujours son fruit.

Ce n'est qu'après avoir attendu (trop long-temps peut-être), qu'un autre moyen de salut s'offrît à l'esprit du roi; après de mûres réflexions, après avoir consciencieusement consulté ses ministres, Charles X, à regret, mais forcé par la nécessité, se décida vers la mi-juillet 1830, à se prévaloir du droit que lui conférait la Charte, de rendre des ordonnances pour *la sûreté de l'Etat* (1).

(1) Ce fut vers le 3 ou 4 juillet que le roi ordonna à ses ministres d'examiner de nouveau si l'article 14 de la Charte donnait à la

L'histoire impartiale renverra l'épithète de *parjure* à ceux qui l'ont méritée, et, rendant justice à l'auguste victime d'une trahison victorieuse, elle racontera la gloire et la prospérité de la France sous son règne; elle comptera les vertus du royal proscrit par le nombre d'ingrats qu'il a faits; elle rappellera la générosité de son cœur, la noblesse de ses sentimens et la loyauté de son caractère.

L'examen des ordonnances du 25 juillet ne saurait trouver place dans cet écrit, ce serait un détail inutile au but de mon travail; les causes qui ont amené ces ordonnances devaient être indiquées; j'ai rempli franchement ce devoir, il me reste à parler de leurs effets avec une égale franchise. J'ai donc quelques mots à dire sur la lutte qu'elles ont provoquée dans la capitale; je ne puis néanmoins passer outre sans signaler ici le mérite du rapport au roi, qui précède l'ordonnance relative à la presse; ce rapport explique et motive avec autant de vérité que d'éloquence la nécessité de la mesure qu'il propose de prendre; c'est une œuvre politique et littéraire d'une haute portée, qui condamne d'avance le mouvement insurrectionnel de juillet, et que la postérité recueillera comme un monument digne du talent et de la plume de son auteur (2).

couronne le pouvoir de prendre à elle seule, en cas de nécessité, les mesures qui lui paraîtraient convenables pour la sûreté du pays. Les ministres en conférèrent entre eux plusieurs jours. Leur rapport fut affirmatif et unanime. Les questions que nous avons citées plus haut, page 283, servirent à guider leur opinion.

(2) M. de Chantelauze, garde-des-sceaux. Voy. le rapport, à la note 11.

Avant de mettre sous les yeux de mes lecteurs le peu de pages qui terminent le dernier période de la restauration, je dois déclarer ici mon intention de ménager toutes les susceptibilités que je pourrai rencontrer sur mes pas (1); je n'ai d'amertume contre qui que ce soit, et je désire éviter toute polémique offensante, sans toutefois dévier de ce qui me semble être à la fois juste et vrai. Je n'ignore pas que dans la position élevée où je me suis trouvé placé au moment où la lutte s'engagea entre le trône et le peuple, ne pas accepter jusqu'à la responsabilité des caprices de la fortune, serait baisser les yeux devant elle; et dans la vie longuement agitée que j'ai parcourue, j'ose dire n'avoir jamais craint de la regarder en face; je prendrai donc sur mon compte tout ce que cette inconstante reine du monde peut légitimement m'imputer, et c'est à ceux qui liront cet écrit à juger la part qui me revient; je m'en rapporte à leur impartialité.

(1) C'est dans ce but que j'omets, dans les notes placées à la fin de ce travail, la lettre que le maréchal duc de Raguse m'écrivit, en date du 26 mars 1833. Cette lettre exigeait une réponse; je la fis et l'envoyai à M. de Guise, ancien aide-de-camp du maréchal et alors à Paris. Il en prit lecture et refusa de la transmettre. Je trouvai néanmoins l'occasion de l'envoyer, deux mois plus tard, à M. le baron d'Eichthal, banquier à Munich, qui la fit passer à son correspondant à Vienne, avec injonction de la remettre au maréchal, résidant alors dans cette capitale. Il fut donné avis au baron d'Eichthal que le message avait été fait. En reproduisant la lettre du duc de Raguse, il me faudrait aussi publier ma réponse. Je crois plus conforme aux sentimens de modération qui doivent nous animer tous deux, de supprimer l'une et l'autre.

Il est facile de juger d'un événement après coup; mais les politiques de l'époque qui prétendaient alors ne voir dans la France qu'un pays tranquille et dévoué à son roi, eussent-ils donc eux-mêmes pu prévoir, sans donner un démenti à leur propre opinion, l'intensité du mouvement insurrectionnel qui, en un *seul* jour, embrasa la capitale et les provinces? Nous vîmes des ouvriers, ne sachant ni lire ni écrire, descendre dans les rues pour défendre la liberté de la presse; des jeunes gens de quinze ans se précipiter au milieu des périls pour soutenir les droits électoraux, auxquels ils étaient étrangers; les femmes mêmes prirent une part active à la lutte; ces scènes de désordre se reproduisirent presque instantanément à Rouen, à Caën, à Nantes, à Lyon, à Bordeaux et dans plusieurs autres villes du royaume. Libre au noble pair dont j'ai plus haut cité les paroles, de penser que de pareils mouvemens *mûrissent les destinées d'un peuple;* quant à moi je n'y vois qu'un signe éclatant d'anarchie et de dissolution sociale. Le mal qui menaçait la France était, je dois en convenir, plus profond que je ne l'avais cru ; certes si l'avenir eût pu soudain m'être dévoilé, forcé que j'étais de rester dans les conseils du roi, j'eusse insisté pour que le monarque se rendît sur la terre classique de la fidélité française, et c'est de *Bourbon-Vendée* qu'eussent été signées les ordonnances de juillet (1).

(1) Deux mois avant les événemens de juillet, j'avais proposé à Charles X de convoquer les chambres à Orléans. Quelques obstacles, peut-être aussi l'arrivée prochaine du roi de Naples à Paris, empêchèrent ils qu'il fût donné suite à cette proposition.

Il y eut insurrection dans la capitale lors de la promulgation de ces ordonnances; toutefois il faut le dire, le succès de cette insurrection devint chose inexplicable pour les vainqueurs eux-mêmes (1). Je ne m'en étonne point; pouvaient-ils supposer, malgré les tentatives faites pour atteindre ce but, qu'une partie de la force armée, chargée de rétablir l'ordre, restât spectatrice indifférente et finît même par se rendre complice du désordre qu'elle devait réprimer? L'attitude d'abord incertaine de quelques régimens de la ligne, puis leur défection au milieu de la lutte, durent nécessairement jeter de l'hésitation dans les mouvemens militaires et agir sur le moral des soldats demeurés fidèles à leur drapeau; mais il y aurait injustice à rejeter sur le président du conseil un résultat qu'il eût rougi de prévoir. L'honneur français devait exclure de sa pensée le mot de *défection*, et si l'on veut juger avec impartialité de la suffisance des moyens de défense mis à la disposition de l'autorité militaire pour maintenir l'ordre en cas qu'il fût troublé, il est convenable de se reporter en idée à l'époque qui précède les ordonnances, époque à laquelle la croyance d'une défection dans la troupe eût naturellement rendu toute combinaison quelconque impossible. D'ailleurs, le président du conseil ne prit jamais part à la composition de l'armée; placé provisoirement et depuis quelques semaines à la tête de l'administration militaire, il ne put employer les moyens

(1) *Histoire de Dix Ans*, par M. Louis Blanc, Ier vol., pag. 289

d'action, que tels qu'ils lui avaient été remis (1).

Je vais donc exposer à mes lecteurs un récit succinct et véridique de ce qui s'est passé antérieurement à l'insurrection parisienne, à dater du moment où les mesures relatives aux ordonnances furent arrêtées; mais je dois auparavant repousser un reproche que j'ai entendu faire au noble maréchal, vainqueur de l'Algérie. On a faussement supposé que, plus occupé des lauriers qu'il allait cueillir que de la sûreté intérieure de la France, il avait enlevé les plus vaillans soldats des divers corps de l'armée, laissant ainsi nos régimens dans un état de désorganisation nuisible au service public : le fait n'est pas exact. L'armée entière ambitionnait l'honneur de partager les périls de l'expédition; dans le but de la satisfaire autant que possible, quelques régimens heureux purent envoyer de faibles contingens pour participer à la composition de l'armée expéditionnaire; les vides qu'ils laissèrent dans leurs corps furent aussitôt remplis, et les régimens restés en France présentèrent bientôt le même nombre de soldats sous les armes qu'ils avaient auparavant. Les cadres de l'armée française sur le pied de paix, pouvaient, avant la révolution de juillet, renfermer *deux cent quarante mille* hommes effectifs, d'après le vote des Chambres; mais le budget de la guerre, sans cesse diminué par une op-

(1) Le serment militaire, avant la révolution de juillet, était ainsi conçu : *Je jure d'être fidèle au roi, d'obéir aux chefs qui me seront donnés en son nom, et de ne jamais abandonner mes drapeaux.*

position malveillante, ne permettait pas que ces cadres, depuis quelques années, fussent au complet; l'administration militaire, pour faire face aux diverses dépenses qui pesaient sur elle, s'était donc trouvée dans l'obligation de donner des congés illimités à un *cinquième* des soldats des régimens de la ligne; cette réduction n'était que d'un *sixième* pour les régimens de la garde royale; il résultait de cette mesure forcée, qu'environ cinquante mille hommes étaient toujours absens de leurs drapeaux; ainsi réduite au nombre de cent quatre-vingt-dix mille hommes, l'armée française, au mois de juillet 1830, était en outre diminuée de trente-quatre mille hommes qui combattaient alors sur les plages de l'Afrique; restaient donc encore environ cent cinquante-six mille hommes à la disposition du gouvernement, pour occuper les places de guerre sur les frontières et maintenir la tranquillité intérieure sur tous les points de la France, en présence de l'agitation générale qui se manifestait au sein de la population (1).

(1) Avant la révolution de juillet, la garde royale était forte de huit régimens d'infanterie, dont deux étaient des régimens suisses, et de huit régimens de cavalerie; plus huit batteries, dont trois d'artillerie à cheval et cinq d'artillerie à pied, toutes montées; chaque batterie était de six pièces; total, quarante-huit pièces, sur lesquelles douze stationnaient à l'Ecole-Militaire, à Paris même; les autres étaient à Vincennes, à une demi-lieue environ de la capitale. Chaque régiment d'infanterie de la garde royale était composé de trois bataillons et devait, d'après son titre originaire de formation, présenter un complet de deux mille quatre cents hom-

Les observations précédentes s'adressent à ceux qui reprochèrent depuis au président du conseil de n'avoir pas dirigé de droite et de gauche des forces suffisantes sur les divers points en proie à l'insurrection ; l'événement a prouvé que l'insurrection fut presque partout instantanée ; d'ailleurs l'exposé qui va suivre démontrera qu'entre le jour où le recours à l'article 14 de la Charte fut décidé et celui où les ordonnances furent signées, le temps manquait pour faire voyager les régimens loin de leurs cantonnemens. On rappellera peut-être qu'à cette même époque deux camps étaient formés dans le nord de la France ; l'un d'infanterie, à Saint-Omer, l'autre de cavalerie, à Lunéville ; que tous deux réunis offraient un effectif d'environ vingt-cinq mille hommes, et que ces forces eussent pu être appelées près de la capitale avant la promulgation des ordonnances ; j'expliquerai les motifs qui empêchèrent ce mouvement d'avoir lieu, ce qui me donnera occasion de montrer que, jusqu'au dernier moment, l'attitude de Charles X, vis-à-vis de l'étranger, fut celle qui convenait au roi de France.

mes, c'est à dire huit cents hommes par bataillon ; mais la réduction dont nous avons parlé diminuait de beaucoup ce chiffre. Cette réduction, imposée aux régimens français, ne frappait point les régimens suisses ; aussi ceux-ci étaient-ils toujours plus nombreux que les autres. On ne pouvait, à l'époque où il fut décidé qu'on aurait recours à l'art. 14 de la Charte, songer à rappeler les soldats absens en congé illimité ; cette mesure, pour être effectuée, aurait exigé un temps beaucoup plus considérable que celui que nous avions devant nous.

Ce fut vers le milieu de la première quinzaine de juillet qu'on arrêta le principe des ordonnances (1); tout espoir d'obtenir une majorité tant soit peu bienveillante dans la Chambre élective s'était évanoui. La session devait s'ouvrir le 3 août, les députés se pressaient d'arriver dans la capitale, il était temps de prendre une décision : on la prit; le secret le plus *absolu* sur les mesures adoptées devenait nécessaire : il fut ordonné. Jamais, quoi qu'on en ait dit, secret ne fut mieux gardé, et jamais aussi secret gardé n'entrava plus le succès d'une entreprise; on craignit, avant tout, d'éveiller le moindre soupçon; chargé *par intérim*, depuis peu de temps, du département de la guerre pour tout ce qui concernait le *matériel* de l'administration, je me fis donner par mes bureaux l'état de situation des forces qui tenaient garnison à Paris et celui des régimens stationnés dans la première division militaire dont la capitale était le chef-lieu. Nous parlerons plus bas de ces deux états de situation. J'envoyai l'ordre au 4ᵉ régiment de la garde royale, alors en Normandie, de retourner dans ses quartiers près Paris (2). J'ordonnai aux autres régimens dispersés dans cette même province par suite des incendies qui la dévastaient, de se concentrer principalement dans les villes de Caen et de Rouen; connaissant l'influence qu'exerçait la ville de

(1) Environ le 7 juillet.

(2) A Courbevoie. Quelque rapide que fût la marche de ce régiment, alors à Caen, il n'arriva à Versailles que le 29 juillet, après l'évacuation de la capitale.

Lyon sur les provinces adjacentes, je résolus d'augmenter les forces qui y tenaient garnison; dans ce but, et d'après les avis du lieutenant-général commandant la dix-neuvième division militaire, dont Lyon était le chef-lieu, quelques régimens reçurent l'ordre de se rapprocher de cette ville. Huit mille hommes, composant le corps de réserve de l'armée expéditionnaire d'Afrique, stationnaient à Toulon. Ce corps, devenu inutile par suite de la prise d'Alger, fut disloqué, les troupes qui le composaient furent réparties dans diverses villes du midi de la France, ce qui permit naturellement aux régimens qui occupaient ces villes de faire un mouvement rétrograde vers la capitale.

Je conçus un instant l'espoir de pouvoir utiliser ces vieux sentimens de fidélité qu'on retrouve toujours dans le cœur des enfans de la Bretagne; les temps dont je raconte ici l'histoire sont assez éloignés de nous pour que je ne voie aucun inconvénient à rapporter un détail encore inconnu de tous. Le comte de L. R., si digne du beau nom qu'il porte, par ses anciens services et par son profond attachement à la monarchie légitime, vint m'entretenir de l'intention qu'avaient ses compatriotes de se mettre, en cas de danger, à la disposition du roi; tout devait être organisé et prêt en peu de temps, mais deux conditions devaient préalablement être remplies; 1° le remplacement du commandant de la division militaire par un autre officier général dont on indiquait le nom; 2° l'envoi immédiat d'un régiment dans la ville de Saumur, dépourvue alors de garnison, afin d'y garder le dépôt d'armes qui

s'y trouvait, dans la crainte que dans un moment donné, ce dépôt ne tombât entre les mains des habitans de cette ville, dont les dispositions malveillantes contrastaient avec le dévoûment de la population de la campagne environnante. La première de ces conditions était hors de mes attributions; mais j'en demandai l'accomplissement sans toutefois oser encore en dire le motif, de peur qu'on ne me supposât l'intention de vouloir organiser une guerre civile; je ne pus l'obtenir; on comptait, et avec raison, sur l'attachement et la fermeté de caractère de l'officier-général dont on demandait le remplacement. Je rendis compte du refus, on insista néanmoins sur l'exéution de cette première condition; je renouvelai mes efforts, ils furent également infructueux; j'eusse désiré qu'on eût passé outre après ce second refus, mais ne pouvant révéler, à mon grand regret, au comte de L. R. les mesures que venait d'arrêter la couronne, le temps s'écoula en pourparlers inutiles, et l'appui que j'avais espéré obtenir échappa de mes mains (1).

(1) Rendons à chacun la justice qui lui appartient. L'officier-général dont il est ici question sut plus tard opposer, à l'insurrection qui éclata autour de lui, autant de sang-froid que de courage. Sa conduite fut admirable. Il eut à combattre, à Nantes, des insurgés organisés comme ils l'étaient à Paris, ayant leurs chefs improvisés, leurs signes de ralliement, et employant les barricades comme moyens d'attaque et de défense. Il vit aussi la défection s'établir parmi ses troupes, et ce ne fut qu'après une lutte opiniâtre que, cédant à la force, il dût chercher, non sans difficulté, à se soustraire à la fureur d'une populace qui considérait comme un crime l'accomplissement d'un devoir.

Sur ces entrefaites, une dépêche de Bruxelles m'apprit l'entrée prochaine de trente mille Prussiens dans le royaume des Pays-Bas. La Belgique était mécontente de son gouvernement; les traités de 1814 l'avaient placée, elle catholique, sous la domination d'un prince protestant, et le souverain avait froissé, par des mesures imprudentes, les sentimens religieux de ses nouveaux sujets; aucun vieux souvenir, aucun droit héréditaire, aucun intérêt historique ne créait des liens communs entre ceux-ci et le monarque qu'on leur avait donné; ils avaient été le prix de la victoire, ils en avaient payé les frais. La propagande française sut exploiter une pareille situation morale et politique; elle réussit dans ses projets quelques mois plus tard; et, comme nous le dirons en son lieu et place, sans l'influence protectrice du clergé, la Belgique, sans chef, abandonnée à elle-même, fût devenue victime de l'anarchie républicaine. A l'époque dont nous parlons, le souverain de ce pays, effrayé de l'esprit insurrectionnel qui se manifestait dans la population belge, peu rassuré d'ailleurs sur les dispositions de ses troupes, négociait secrètement l'intervention du roi de Prusse; je l'appris. La présence d'un corps de troupes prussiennes sur les frontières de la France, eût pu à elle seule provoquer le mouvement révolutionnaire que nous cherchions à comprimer; il fallait donc le prévenir. Avec la permission du roi, j'enjoignis aussitôt au ministre français, résidant à Bruxelles, d'exprimer au gouvernement des Pays-Bas le sentiment de mécontentement que nous faisait éprouver un projet d'inter-

vention de la part de la Prusse, et je l'autorisai à déclarer que, si un seul soldat prussien foulait le territoire belge, les deux camps de Saint-Omer et de Lunéville seraient immédiatement levés, et ordre leur serait donné de se diriger à marches forcées sur Bruxelles (1). Ces vives représentations produisirent leur effet; l'intervention n'eut pas lieu; mais, jusqu'au moment où j'en eusse acquis la certitude, je me vis dans la nécessité de laisser à Saint-Omer et à Lunéville les troupes qui y campaient. Ce ne fut que le 28 juillet au matin, lorsque déjà la lutte était engagée, que je leur transmis, par le télégraphe, l'ordre de se rendre à Paris.

C'est ainsi que la nécessité d'agir promptement, un incident politique que je ne pouvais prévoir et l'obligation d'un secret absolu sur le motif des ordres que j'avais à donner, secret qui fut scrupuleusement gardé par moi, même envers les personnes qui possédaient toute ma confiance, eurent pour résultat naturel de restreindre mes mouvemens.

Après tout, l'état d'agitation dans lequel l'esprit révolutionnaire avait jeté la France, commandait une égale surveillance sur tous les points du royaume; quant à ce qui concernait la capitale, les forces qui y tenaient garnison, celles qui étaient stationnées dans la banlieue ainsi que dans le reste de la division militaire, me parurent alors suffisantes pour arrêter et comprimer toute tentative d'insurrection, si une

(1) Les papiers relatifs à cet incident doivent se trouver aux archives des affaires étrangères.

semblable tentative était faite ; telle fut mon opinion à cette époque, et certes je la crois fondée, comme on va le voir ; car, je le répète, je dus croire et je crus en effet à la fidélité de toutes les troupes sans exception ; autrement qu'eût importé le nombre ? Plus il eût été grand, plus grand eût été le mécompte. Au 13 vendémiaire, Bonaparte n'avait sous ses ordres que *cinq mille soldats, plus quinze cents patriotes* à qui la Convention fit distribuer des armes et quelques *pièces de canon* (1) ; il avait à combattre vingt-cinq mille gardes nationaux armés, équipés, et commandés par d'habiles officiers de l'armée, mais dépourvus d'artillerie ; l'insurrection éclata ; Bonaparte la réprima. Croit-on, de bonne foi, que la victoire lui fût restée si une partie de sa troupe eût *fraternisé* avec les insurgés ? Lui-même devait plus tard éprouver les effets d'une défection. Lorsque, dans les plaines de Leipsik, l'artillerie saxonne passa tout-à-coup du côté des alliés, ce mouvement imprévu désorganisa l'armée française ; une déroute complète en fut le résultat. Il y a souvent des causes inopinées de victoire ou de défaite, qui demeurent mystère jusqu'après l'événement ; l'histoire nous en présente de nombreux exemples.

J'ai dit plus haut que le principe des ordonnances une fois arrêté, je fis dresser dans les bureaux de la guerre deux états de situation : l'un, indiquant les forces qui tenaient garnison à Paris ; l'autre, désignant celles que renfermait la 1re division militaire, dont

(1) *Histoire de la Révolution,* par M. Thiers.

cette capitale est le chef-lieu. Si ces deux états de situation étaient encore en ma possession, la solution de la question qui m'occupe serait facile, je n'aurais qu'à en donner ici la copie. Mes lecteurs seraient bientôt à même de juger du nombre de troupes que l'on pouvait opposer à l'insurrection, le cas échéant; mais, le 28 juillet, je les remis au commandant en chef, lorsqu'il vint chercher chez moi ses lettres de service en qualité de gouverneur de la 1re division militaire (1). Après la lutte qui s'engagea le jour même, ces deux états ne purent plus se retrouver; la prompte évacuation de la capitale ne donna sans doute point le temps d'enlever tous les papiers déposés à l'état-major général (2). Bien qu'immédiatement après la révolution de juillet, j'aie transcrit de mémoire le contenu de ces états de situation, qui certes m'étaient bien connus, on peut, je le conçois, récuser l'authenticité d'une telle note; mon témoignage ne saurait être admis comme officiel en cette occasion; aussi ai-je dû interroger les souvenirs d'un grand nombre d'officiers appartenant aux divers régimens stationnés dans la 1re division militaire lors de l'insurrection de juillet; je me suis surtout occupé de recueillir les informations de ceux d'entre ces officiers dont les grades moins élevés les mettaient plus en point de contact avec leurs soldats, ce qui de-

(1) Le maréchal duc de Raguse.

(2) M. de Guise, aide-de-camp du duc de Raguse, me fit dire, en 1833, qu'on ignorait ce qu'étaient devenus ces états de situation.

vait ainsi leur donner une connaissance plus exacte de la force effective de leurs bataillons. Les renseignemens que j'ai obtenus, d'accord, quant aux numéros des régimens, ne le sont pas tous, quant à *l'effectif* des bataillons; le *minimum* de cet *effectif*, ainsi que le constatent ces renseignemens, sauf un, est, pour chaque bataillon de la garde royale, de 475 hommes sous les armes; le *maximum* est de 550 hommes (1). Quant à l'effectif des bataillons de la ligne, il est uniformément porté au chiffre d'environ 400 hommes sous les armes.

Au moment où furent signées les ordonnances, les forces militaires, réparties dans la 1re division militaire, étaient ainsi placées :

A Paris,

Garde royale.	*Infanterie.* Les 1er, 3e et 7e régimens (ce dernier était un régiment suisse).
	Cavalerie. Le régiment de cuirassiers et celui de lanciers.
	Artillerie. 2 batteries, à 6 pièces chacune.

Ligne. Les 5e, 50e, 53e régimens et le 15e léger.

Fusiliers sédentaires. 11 compagnies, à 100 hommes chacune.

Gendarmerie royale. De Paris, forte d'environ 560 hommes à cheval et 900 hommes à pied.

(1) Voy. la note 12.

Dans un rayon de 1, 2, 3 et 4 lieues de la capitale :

A Vincennes (à environ une demi-lieue de Paris), le reste de l'artillerie de la garde royale, savoir : six batteries, à 6 pièces (36), attelées et montées ; plus, 1 bataillon du 2e régiment de la garde royale.

A Saint-Denis (à 2 petites lieues de Paris), 2 bataillons du 2e régiment de la garde royale.

A Courbevoie (à 1 bonne lieue de Paris), le 3e bataillon du 4e régiment de la garde royale.

N. B. Les deux autres bataillons de ce régiment n'étaient pas encore arrivés de Caen d'où ils avaient été rappelés.

A Versailles (à 4 petites lieues de Paris), 3 bataillons de la garde royale, du 6e régiment ; plus, 12 escadrons également de la garde (1).

N. B. Toutes les troupes ci-dessus indiquées, à l'exception de six batteries et d'un bataillon de la garde stationnés à Vincennes, furent, d'après les ordres du commandant en chef, appelées à Paris dès le 27 juillet et purent prendre part à la lutte qui s'engagea le lendemain mercredi 28.

Dans le reste de la division militaire :

A Compiègne *et* *A Corbeil.* } (à 18 lieues de Paris), un escadron de dépôt dans chacune de ces villes (pour mémoire).

(1) Il se peut faire que ce fût le 2e régiment de la garde royale qui fût à Versailles. Dans ce cas, le 6e régiment et non le 2e aurait été à Saint-Denis et à Vincennes, comme on l'a dit plus haut.

A Melun (à 8 lieues de Paris), 6 escadrons de la garde royale.

A Fontainebleau (à 18 lieues de Paris), 6 escadrons de la garde.

A Orléans (à 31 lieues de Paris), 3 bataillons de la garde royale suisse (1).

N. B. Toutes ces troupes, dès le 27 juillet, reçurent l'ordre de se rendre à Paris. On avait proposé, quelques jours avant la signature des ordonnances, de les réunir près de Paris et d'en former un petit camp; mais on craignit que ce mouvement de troupes ne donnât quelque indice des projets qu'on avait en vue. La proposition ne fut point adoptée.

Enfin, en dehors de ces forces, si les circonstances en imposaient la nécessité, se trouvait la maison militaire du roi, composée de mille cavaliers et trois cents hommes d'infanterie.

Peu de jours après la révolution de juillet parut, à Paris, une brochure intitulée : *La Garde royale pendant les événemens du* 26 *juillet au* 5 *août* 1830, *par un officier employé à l'état-major*. Je la cite ici, d'abord parce que l'auteur, se livrant à une critique plus qu'amère à mon égard, on ne saurait l'accuser d'impartialité envers moi; en second lieu, parce que c'est dans cette brochure, la première qui fut publiée sur les évé-

(1) Je crois pouvoir, sans me tromper, ajouter à l'énumération des troupes faite ci-dessus, le 18[e] régiment de chasseurs à cheval, qui, à cette époque, était en garnison à Chartres, entre Paris et Orléans.

nemens, que les journaux puisèrent les diverses opinions qu'ils émirent à cette époque sur les moyens de répression qu'avait à sa disposition le gouvernement du roi ; d'où naquirent les bruits mensongers que la passion ou les regrets exploitèrent alors au profit du moment. Point de révolution sans victimes de l'opinion, je le sais, car l'histoire de tous les peuples et de tous les temps nous l'apprend ; mais je sais aussi que l'histoire attend, pour prononcer un jugement impartial, que ces violentes crises morales aient cessé, et quelquefois, alors, elle trouve aux mêmes sources des motifs suffisans pour porter un jugement différent de celui qu'on avait précédemment établi. C'est peut-être ce qui peut encore arriver aujourd'hui dans la circonstance dont il est ici question.

L'auteur de la brochure dont je parle, officier à l'état-major, présent aux affaires de juillet, écrivant par conséquent avec connaissance de cause, et dans le but surtout de démontrer que la garde royale avait soutenu à elle seule les efforts de l'insurrection parisienne, n'a certainement pas dû augmenter *l'effectif* des régimens et des bataillons de cette même garde : aussi, les renseignemens que je me suis procurés portent-ils, sauf un, cet *effectif* plus haut qu'il ne l'a lui-même établi dans son travail : prenons donc ce travail pour base de nos calculs. Ce n'est certes pas m'ériger juge dans ma propre cause.

L'auteur débute par donner deux états de situation; le premier est relatif à la garnison de Paris à l'époque *du 25 juillet;* le second indique les villes qu'occupaient à la

même époque ceux des régimens de la garde royale qui se trouvaient hors de la capitale (1). Je ferai d'abord observer que la répartition des troupes, soit à Paris soit hors de Paris, dont ces deux états de situation font mention, est la même que celle que présente le tableau inséré plus haut, à cette différence près que j'ai seulement indiqué dans ce tableau les régimens qui se trouvaient dans la 1re division militaire, tandis que l'auteur de la brochure place dans le sien deux régimens de plus, alors en garnison à Caen et à Rouen, villes situées hors de la 1re division militaire (2). Au reste, tous les renseignemens que j'ai recueillis sont, à peu de chose près, uniformes, quant à la répartition des troupes, telle que la désigne la brochure en question. Je ferai remarquer encore que l'auteur, en énumérant la force de la garnison de Paris, met en note l'observation suivante : « Sont défalqués des corps, toutes les » non-valeurs : hommes aux hôpitaux, ouvriers d'ate- » liers, etc., qui ne pourraient ici figurer que pour mé- » moire, et les pompiers de Paris, ayant un service » spécial (3). » Aussi, ces non-valeurs défalquées, présente-t-il, comme *effectif* de la garnison de Paris, garde royale et troupe de ligne ensemble, le chiffre de 11,500 hommes. Si maintenant on ajoute à ce chiffre les troupes, cavalerie et infanterie qui, d'après son se-

(1) Voy. la note 13.

(2) Celui qu'il désigne comme tenant garnison à Caen est le 4e de la garde, qui avait reçu l'ordre de revenir à Courbevoie. Il n'était fort que de deux bataillons; le 3e bataillon était à Courbevoie.

(3) Page 4 de la brochure.

cond état de situation, se trouvaient immédiatement autour de la capitale, c'est à dire dans un rayon de quatre petites lieues au plus, à Vincennes, à Saint-Denis, à Sèvres, à Versailles; plus, à Saint-Cloud, la maison militaire du roi, dans le cas où les circonstances l'exigeraient; toutes ces troupes devant former, d'après les bases mêmes posées par l'auteur, un effectif de 5,550 hommes de toutes armes, on voit qu'en moins de quatre ou cinq heures de temps, et s'il était nécessaire en rappelant à soi les petits postes dispersés dans l'intérieur de la ville, on eût pu réunir à Paris pour faire face à l'insurrection, dans la supposition qu'elle eût éclaté, une masse de dix-sept mille hommes, appuyée par l'artillerie de la garde, forte de 48 bouches à feu.

Or, je le demande, en mettant de côté toute préoccupation sur l'issue imprévue de la lutte qui a eu lieu, en ayant foi, comme je devais l'avoir, dans la fidélité des troupes, ne pouvais-je pas croire, avec raison, qu'une force réunie de dix-sept mille hommes, avec une puissante artillerie, fût suffisante pour réprimer les premiers efforts d'une insurrection populaire et donner ainsi le temps, si besoin était, de faire venir de nouveaux renforts. Qui ne sait que l'émeute, quelque considérable qu'elle soit, ne peut résister long-temps contre la force armée? le nombre de ses combattans ne fait qu'ajouter au désordre qui règne dans ses rangs; elle doit toujours fléchir devant le calme et la discipline du soldat (1).

(1) Peu après la révolution de juillet 1830, l'épidémie des in-

Dès que parut la brochure que je viens de citer, on la lut avec avidité ; personne ne s'éleva contre son contenu ; l'auteur, mieux que personne, disait-on, avait été à même de donner un état exact de la force réelle et de la situation des troupes ; qu'il en soit ainsi, je veux bien y souscrire, mais par quelle erreur a-t-on tiré de son travail un résultat différent que celui que j'ai présenté ? Je vais l'indiquer : on n'a pas tenu compte des dates ; on a jugé après l'événement au lieu de juger avant ; on n'a pas voulu considérer quel était l'état des forces disponibles, tel que l'indiquait l'auteur *au* 25 *juillet* 1830, mais il a paru convenable de ne sup-

surrections fit presque le tour de l'Europe. Londres ne fut pas épargné ; des troubles éclatèrent dans cette immense cité ; le duc de Wellington, alors ministre, faillit en être la victime. Le ministère anglais, qui depuis quelque temps s'attendait à des désordres populaires, avait pris des mesures de précaution pour réprimer les intentions des malveillans. Je fus curieux de connaître quelles avaient été ces mesures. J'écrivis en Angleterre, et je reçus, d'un officier anglais de la garde, des renseignemens puisés sur les lieux. Je les ai en ma possession ; le nombre effectif d'officiers, sous-officiers et soldats de plusieurs des régimens en garnison dans la capitale britannique s'y trouve relaté. Voici le résumé de ces renseignemens : La garnison de la ville de Londres, dans les temps ordinaires (à cette époque), était de quatre mille cinq cents hommes, cavalerie et infanterie, plus douze pièces d'artillerie. La crainte d'une émeute engagea le gouvernement à en augmenter la force ; il la porta environ au double, par le moyen de quelques troupes stationnées près de la capitale et de deux régimens qu'on fit venir de Canterbury et de Brigthon. La garnison de Londres offrit alors une force d'à peu près neuf mille hommes, y compris les hommes nécessaires pour la garde des casernes et de divers postes

puter que les forces qui après *le 25 juillet* avaient pris part à la lutte; or, comme par suite, surtout de défection apparente ou réelle, l'auteur de la brochure réduit, au 28 juillet, la force de la garnison de Paris de 11,550 hommes à près de cinq mille hommes, on en a conclu bénévolement que le gouvernement n'avait, avant les événemens, que cinq mille hommes à sa disposition pour faire face à l'émeute. Ce n'est pas tout encore, on n'a pas songé que l'insurrection parisienne ayant commencé le 27, les troupes en garnison à Saint-Denis, à Vincennes, à Versailles, c'est à dire à une, deux, trois ou quatre heures de marche au plus, devaient, le

en ville. Le gouvernement comptait encore sur le corps de la nouvelle police (policemen), fort de trois mille hommes. Ce corps n'est ordinairement point armé; mais, s'il eût été nécesssaire, on eût pu lui distribuer promptement des fusils et des cartouches. Les renseignemens ne disent pas si l'artillerie reçut ou non de nouveaux renforts. Je dois faire observer ici que la répression d'une insurrection doit être plus difficile à Londres qu'à Paris. La première de ces deux villes est beaucoup plus peuplée que l'autre, puisqu'elle renferme deux millions d'habitans; on n'y voit point de grandes artères (tels que les boulevarts et les quais dans la capitale française) qui la traversent en aucun sens. A l'exception de la partie ouest (west-end), qu'habite le beau monde, le reste de cette opulente cité offre un dédale de rues étroites dont une grande partie peuvent à peine admettre le passage de deux voitures de front. Quant à cette vieille construction appelée la Tour de Londres, bâtie non loin de la Tamise et presque au centre de la portion la plus remuante de la population, elle ne peut tenir la ville en échec, car elle ne domine aucune position. Il est évident que vis-à-vis de tels obstacles, la force armée doit attendre l'insurrection quand elle éclate et ne pas songer à l'aller chercher.

28, se trouver à Paris. Et en effet, dès le 27, le commandant en chef leur avait donné l'ordre de s'y rendre. Eh bien ! malgré tous ces mécomptes, l'auteur même de la brochure ne peut s'empêcher de convenir que la journée du 28, la seule dans laquelle il y eut une véritable lutte, fut loin de se présenter comme décisive, et il ajoute que dans la partie de la ville abandonnée par nos troupes, « on n'était guère rassuré, non seulement » à l'égard des événemens de la journée, mais même » pour la cause entière du peuple que Paris avait embrassée avec transport (1). »

C'était aussi l'opinion du commandant en chef des troupes royales, puisque le 28 au soir, malgré les désastres de la journée et après avoir concentré ses forces, il me dit et m'engagea d'écrire au roi (ce que je fis immédiatement) que la position qu'il occupait était inexpugnable et qu'il y pourrait tenir trois semaines : certes, si après l'échec que nous éprouvâmes le 28, par suite de l'attitude menaçante des régimens de la ligne, le commandant en chef crut encore avoir à sa disposition des forces suffisantes pour arrêter les progrès de la révolution, n'ai-je donc pas eu raison de supposer, avant les événemens, que la totalité des forces réparties soit à Paris soit dans la banlieue, ne dût être également suffisante pour réprimer l'émeute dans le cas où elle se montrât. En effet, à l'époque à laquelle le commandant en chef me tint le langage que je viens de rapporter, il fallait déjà défalquer, des forces qui lui

(1) Pages 58 et 59 de la brochure.

avaient été confiées, plus de *sept mille hommes* qui, d'après la brochure citée ci-dessus, volontairement ou involontairement, furent dès le 27 juillet, inutiles, et par conséquent nuisibles à la défense (1). Mais en m'adressant ces paroles, le noble maréchal avait sans doute compté sur ses propres sentimens plus que sur ceux des autres; il n'avait pas cru que l'oubli d'un devoir militaire pût être contagieux en France: son erreur fut grande, dès le lendemain 29 la défection augmenta ses ravages, les troupes se démoralisèrent et la résistance devint bientôt impossible.

Les ordonnances furent signées le 25 juillet vers le soir; elles avaient été gravement et longuement discutées. Le roi, bien qu'on l'ait faussement prétendu, ne chercha nullement à influencer l'opinion de ses conseillers; ceux-ci signèrent parce qu'ils le voulurent bien (2). Une ordonnance spéciale mettait le maréchal

(1) Page 5 de la brochure.

(2) On n'en finirait point s'il fallait réfuter les récits tragi-comiques que les journaux, et même plusieurs auteurs sérieux, ont insérés dans leurs écrits au sujet de l'examen dont les ordonnances du 25 juillet furent l'objet, et relativement à ce qui se passa dans la séance royale dans laquelle elles furent signées. Je ne citerai ici que l'ouvrage de M. Louis Blanc, *Histoire de Dix Ans,* parce qu'il paraît être le plus répandu de tous. Ce qu'on lit dans le I[er] vol., pages 185, 186 et 187, est faux d'un bout à l'autre. L'auteur termine la page 187 en mettant dans la bouche d'un des ministres, à l'occasion d'un portrait supposé du comte de Strafford, un propos injurieux et cruel que tout Français eût rougi d'adresser à Charles X. Or, j'étais assis près du roi pendant la séance, je ne l'ai pas quitté un instant, je suis sorti le dernier de la salle du conseil, et

duc de Raguse en activité de fonctions en qualité de gouverneur de la 1re division militaire dont il portait déjà le titre (1). Charles X, connaissant le prix que le maréchal attachait à cette marque de confiance, se réserva, avec sa bienveillance ordinaire, le plaisir de la lui annoncer lui-même ; toutefois, par des motifs que j'ignore encore, il ne lui en parla que le surlendemain au matin. Le président du conseil fut autorisé à donner sur-le-champ communication du contenu des ordonnances au commandant de la place de Paris (2), ainsi qu'au préfet de police (3), magistrat intègre, d'une forte détermination et animé d'un grand dévoûment, afin qu'ils s'abouchassent ensemble et qu'ils se concertassent sur les premières mesures à adopter, dans le cas où la tranquillité de la capitale fût troublée.

Le lendemain, lundi 26 juillet, les ordonnances parurent dans le *Moniteur;* dès le matin le président du

je déclare ici n'avoir pas entendu une seule des paroles que l'auteur rapporte avec tant d'assurance : *Ab uno disce omnes.* Au reste, l'ouvrage en question est plein d'erreurs semblables, volontaires ou involontaires, peu importe. J'aime à croire qu'il traite avec moins de légèreté les questions relatives à la cause dont il entreprend la défense.

(1) Il y avait en France dix-neuf divisions militaires; chacune avait un gouverneur titulaire, lequel ne pouvait exercer les fonctions de sa place que lorsque des lettres de service, signées par le roi, lui en donnaient l'autorisation. Ces dix-neuf divisions étaient habituellement commandées, aux lieu et place du gouverneur, par un lieutenant-général.

(2) Le maréchal de camp comte Wall.

(3) M. Mangin.

conseil écrivit au maréchal duc de Raguse, alors de service comme major-général de la garde, pour l'inviter à prendre les précautions que les circonstances pourraient exiger (1). La lettre fut présentée à la signature du ministre par le sous-secrétaire d'État au département de la guerre (2), et transmise aussitôt au maréchal; mais soit que cette lettre ne parvînt que tard à son adresse, soit pour toute autre cause qui nous est inconnue, elle ne reçut aucune réponse; le même jour, 27 juillet, vers la nuit close, quelques rassemblemens, d'abord inoffensifs, puis un peu tumultueux, eurent lieu dans les rues adjacentes à l'hôtel du ministère des finances. Le président du conseil jugea convenable de faire sortir quelques troupes de leurs casernes, pour montrer aux malveillans qu'on était prêt à réprimer tout désordre qu'ils auraient l'intention de commettre; mais comme les casernes environnantes étaient principalement occupées par la garde qui ne recevait d'ordres directs que de son major-général, et vu l'absence du maréchal duc de Raguse, alors à Saint-Cloud près du roi, il prit, en qualité de ministre de la guerre par *intérim*, un arrêté par lequel tous les régimens de la

(1) La garde royale était commandée, alternativement et par quartier, par quatre maréchaux de France, lesquels étaient : les maréchaux duc de Bellune, duc de Tarente, duc de Reggio et duc de Raguse. Le duc de Raguse était de service en juillet 1830. Les régimens de la garde royale ne pouvaient sortir de leurs casernes, pour un service extraordinaire, que sur un ordre direct du major général du quartier.

(2) Le vicomte de Champagny.

garde royale, à cette époque en garnison à Paris, passeraient, *provisoirement* sous le commandement immédiat du commandant de la place. Un bataillon de la garde sortit, par suite de cet arrêté, et rétablit aussitôt la tranquillité publique un moment troublée (1). Le mardi 28, le maréchal duc de Raguse, prévenu par le roi, vint avant midi chercher ses lettres de service chez le président du conseil qui les lui remit ainsi que les deux états de situation des forces militaires de la 1re division dont on a déjà parlé. Le maréchal annonça l'intention de concentrer toutes ces forces sur Paris, mesure qu'on avait ajourné de prendre en son absence, espérant à chaque instant qu'il viendrait se mettre à la tête de son nouveau commandement; enfin le mardi 28, au matin, le tumulte allant toujours croissant, Paris, par ordonnance royale, fut mis en état de siége : dès lors toute autorité quelconque dans la capitale ressortit de l'autorité militaire.

Je ne pousserai pas plus loin mon récit. Ce n'est pas à moi qu'il appartient de raconter en détail les désor-

(1) Je ne rends compte de cet incident peu important que pour répondre aux intentions calomnieuses que me prête l'auteur de l'ouvrage cité plus haut, *Histoire de Dix Ans*, à la page 220 du 1er vol., en rapportant cette même circonstance. Je n'ai, quoi qu'il en dise, voulu procurer alors à qui que ce soit un honneur spécial aux dépens d'un autre; mais j'ai cru, et je crois encore, que, vis-à-vis de l'émeute, il faut toujours agir promptement et fortement. C'est pourquoi j'ai voulu que les régimens de la garde royale fussent sur-le-champ mis à même d'être employés activement, si le cas échéait. Le major-général absent, je n'ai pu m'y prendre autrement que je l'ai fait.

dres qui éclatèrent dans les rues de Paris à cette époque. On pourrait me croire témoin trop partial; d'ailleurs ces détails sortent des bornes que je me suis prescrites dans mon travail. Je n'étudie l'histoire que pour montrer l'enchaînement des causes qui mènent insensiblement vers tel résultat, inaperçu d'abord, puis ensuite presque impossible à éviter. Je m'occupe peu de détails qui ne changent rien au fond des choses. La fausse direction donnée aux affaires dès 1814, et surtout depuis 1815, a été la cause de tous nos maux; elle a établi une lutte incessante entre le principe monarchique et le principe démocratique. Et comme la Charte avait été créée en faveur de ce dernier principe, il était facile de prévoir de quel côté, tôt ou tard, serait la victoire. L'erreur ou l'aveuglement de quelques anciens amis du principe monarchique a pu, dans les dernières années de la restauration, avancer l'époque de ce triomphe; mais, eussent-ils même soutenu les intérêts du trône avec vigueur, ils ne seraient parvenus à le consolider qu'en lui donnant d'autres appuis que ceux que présentait la loi fondamentale de 1814. Une simple majorité parlementaire, versatile comme l'opinion populaire qui l'enfante, est un périlleux soutien pour une monarchie. Nous avons déjà offert à nos lecteurs quelques observations à ce sujet; nous n'y reviendrons plus. Lorsque j'arrivai aux affaires, je trouvai la couronne épuisée par ses anciennes luttes et ses récentes concessions. Ses luttes avaient montré son impuissance; ses concessions avaient

anéanti ses forces. Une crise plus ou moins rapprochée était donc inévitable : le principe anti-monarchique dominait toutes les positions.

Il y eut guerre civile dans les rues de Paris en juillet 1830 ; j'eusse voulu l'arrêter au prix de mon sang, car le combat, une fois engagé, la victoire, de quelque côté qu'elle tournât, ne pouvait que coûter des larmes ; mais peut-on dire avec vérité qu'il y eût alors provocation de la part du trône ? Les vainqueurs ont déjà résolu cette question. Ils nous apprendront, comme nous le dirons ailleurs, que l'application de l'article 14 de la Charte, telle que l'avait comprise la couronne, était parfaitement *légale ;* nous les entendrons déclarer que la chute de la monarchie légitime avait toujours été le but de leurs efforts. Pouvaient-ils donc supposer que le succès de leurs projets se réaliserait sans lutte ? Non, sans doute. Or, puisqu'ils ont prévu cette lutte, et que cette prévision n'a pas arrêté leur marche, c'est sur eux que doit peser l'odieux de la guerre civile qui, en 1830, ensanglanta la capitale.

Cependant ils auraient tort, ainsi que leurs adhérens, de se prévaloir à eux seuls de leurs victoires. Qu'ils prennent aujourd'hui le titre pompeux de *héros de Juillet*, soit, le mot ne fait rien à la chose ; mais ce titre même se fût alors bientôt évanoui, s'ils n'eussent trouvé près d'eux de coupables auxiliaires. En vain, des chefs, munis de cartes de diverses couleurs en signe du grade dont on les avait revêtus, s'efforçaient-ils, aux cris de : *A bas les Bourbons!* d'exciter le peuple au

combat (1). Le peuple, bouillonnant dans les rues et dans les places publiques, n'offrait que des masses inertes, dont le nombre était plus propre à entretenir le désordre qu'à assurer le succès de sa cause. Peu de personnes prirent, en effet, une véritable part à la lutte ; car je ne parle pas ici de celles qui, à couvert dans leurs maisons, jetaient avec couardise des meubles par les fenêtres dans le but d'écraser les soldats; leur agression durait le temps que mettaient les troupes à traverser les rues. Un député dévoué à la cause populaire déclara à la tribune que, d'après les données qu'on s'était procurées, le nombre des combattans de juillet avait été d'environ huit mille (2). Quand bien même on doublerait ce chiffre, que pouvait-on espérer d'un pareil nombre d'hommes amassés sans ordre, nullement disciplinés et dépourvus de canon, contre des troupes aguerries et appuyées par une imposante artillerie? Il faut donc chercher, en dehors de ces causes, celle qui peut expliquer la victoire et la défaite. Je

(1) Plusieurs d'entre eux furent faits prisonniers le 28 juillet, portant ces signes de ralliement ; ce qui tend à prouver que depuis long-temps déjà l'insurrection s'organisait. On trouva aussi, sur plusieurs des gens du peuple qui furent amenés à l'état-major, des pièces d'argent, lesquelles, dirent-ils, leur avaient été distribuées. Ces gens, pour la plupart, étaient dans un état complet d'ivresse.

(2) « Suivant les données ordinaires qu'on s'est procurées, *huit* » *mille* individus ont plus ou moins pris part à ces événemens. Ces » événemens n'ont eu lieu qu'à Paris, et parmi *une faible partie* de » la population. » (*Paroles de M. Delaborde à la Chambre des Députés, séance du* 11 *novembre* 1830.)

vais la dire, et je m'étonne que les écrivains contemporains ne se soient pas énoncés plus nettement sur ce point. Ont-ils craint de blesser quelques susceptibilités qu'ils avaient l'intention de ménager? Cela peut être; je ne suis pas dans ce cas; de profondes convictions chez moi ne fléchissent devant aucune considération. Si je suis dans l'erreur, qu'on m'en donne la preuve; mais tant que cette preuve manque, je reste dans mon opinion.

Je ne crains donc pas de dire que c'est principalement à l'attitude et à la conduite de la troupe de ligne qu'il faut attribuer l'insuccès de la défense de Paris en 1830. Si elle n'eût pas abandonné ses drapeaux, la population tumultueuse de la capitale fût restée grondante, mouvante, tourbillonnante, jusqu'au moment où le défaut de vivres eût contribué à apaiser son mécontentement (1). Je suis loin de penser qu'un tel résultat eût, à lui seul, suffi pour assurer le salut de la monarchie, les difficultés du moment eussent au moins été ajournées, et l'on eût eu le temps d'aviser aux mesures qu'il convenait de prendre.

Mais la troupe de ligne, par l'oubli de ses devoirs, rendit bientôt nulle toute combinaison; elle refusa d'o-

(1) M. Mauguin, député libéral, dans une discussion à la Chambre des Députés (session de 1832 à 1833), relative aux indemnités à accorder à ceux qui avaient souffert par suite des journées de uillet, déclara à la tribune que le jeudi 29 juillet les insurgés taient dans un tel dénûment de vivres, qu'on fut obligé de préever arbitrairement une somme d'environ trente mille francs, afin de leur en procurer à tout prix.

béir à ses chefs, elle livra ses cartouches au peuple, puis enfin elle se mit dans ses rangs; aussi l'auteur de la brochure déjà citée, non moins mal disposé envers le commandant en chef, qu'il l'est à mon égard, après avoir fait allusion au *système* de défense qu'il suppose avoir été arrêté par le maréchal, croit-il devoir ajouter : « Il faut le dire, l'attitude que prit la ligne devait seule » le faire échouer, et même *tout autre système de dé-* » *fense* mieux entendu (1). » A quoi servent donc des paroles de colère quand ainsi on les frappe aussitôt après d'impuissance? Oui, l'abandon de la troupe de ligne, abandon coupable, qu'on n'eût osé prévoir sans craindre de faire injure à l'honneur français, décida dans ces derniers momens du sort de la monarchie; sans cet abandon l'insurrection n'eût jamais été victorieuse; mais il eut pour résultat immédiat de laisser les fatigues de la journée du 28 peser entièrement sur la garde royale qui combattit avec autant de sang-froid que de courage; bientôt après il affecta le moral des soldats, introduisit l'insubordination dans les rangs et prépara ainsi de nouvelles désertions.

Si l'on fait le relevé des défections qui eurent lieu, dans l'espace de cinq jours, à partir du 27 juillet, on se convaincra que le cercle de la défense se resserrait continuellement, que les chances de succès diminuaient à chaque instant, et que l'emploi utile des troupes encore fidèles à leurs drapeaux, devenait de plus

(1) *La Garde royale pendant les Événemens du 26 juillet au 5 août* 1830. Voy. page 22 de cette brochure.

en plus difficile par la crainte d'éprouver de nouveaux mécomptes. Voici un résumé de ces défections : le 15[me] léger, les 5[me], 53[me] et 50[me] régimens de la ligne embrassèrent la cause de l'insurrection dans les journées du 28, 29 et 30 juillet ; le 31 une défection partielle s'établit dans le 3[me] régiment de la garde ; elle se fit également sentir dans quelques autres régimens de la même arme ; à l'appel, il y eut des manquans, surtout parmi les sous-officiers dépositaires de l'argent de leur compagnie. Enfin, le 1[er] août, trois régimens de grosse cavalerie de la garde quittèrent leurs positions et se retirèrent ; un des deux régimens de grenadiers imita leur exemple; ainsi, dans l'espace de quatre ou cinq jours, neuf régimens, tant infanterie que cavalerie, abandonnèrent leurs drapeaux (1).

Il est triste pour un Français d'avoir à consigner de pareils faits dans l'histoire de son pays ; et quoique je sache que la vérité est de sa nature exigeante, l'aveu qu'elle m'impose ici est, je l'avoue, le plus pénible qui

(1) La plupart des ouvrages contemporains qui ont traité les événemens de juillet renferment ces détails. Voy. *La Garde royale pendant les Événemens du 26 juillet au 5 août 1830*, citée plus haut ; *Dix Jours de 1830*, par A. S..., officier d'infanterie de la garde royale, brochure écrite d'un style plus modéré que la brochure précédente ; *Histoire de Dix-Ans*, par L. Blanc, etc. Je ne renvoie ici qu'au premier de ces ouvrages, à cause de son extrême partialité contre le gouvernement de Charles X, ne voulant m'appuyer, dans le récit des événemens dont je rends compte, que sur les relations qui me sont les plus hostiles. (Voy. les pages 60, 82, 90, 95, 100 et 102 de cette brochure.)

puisse sortir de ma bouche. Toutefois les circonstances que je viens de retracer ne seront pas inutiles pour le but que je me propose dans ce travail; elles tendent à prouver que de nos jours la discipline militaire peut, si l'on n'y prend garde, fléchir devant certaines opinions politiques; quelques symptômes de ce mal social s'étaient déjà présentés peu avant 1830. De nouvelles gardes prétoriennes avaient brisé, en pleine paix, le frein de l'obéissance militaire et étaient venues à Madrid donner des lois à leur souverain ; Turin, Naples, avaient été soumis à une semblable influence désorganisatrice. Les exemples se multiplièrent après la révolution de juillet ; en ce moment même la Péninsule, en proie encore à de sanglantes guerres civiles, a vu ses soldats soutenir tour à tour plusieurs partis politiques, élever sur le pavois un de ses chefs heureux, l'abandonner et le renverser en peu de jours (1). Le Portugal renferme aussi dans son sein des guerriers législateurs (2). Nous prendrons acte de ces bouillonnemens militaires lorsqu'il s'agira plus tard de faire l'application de nos observations, et de présenter le tableau de l'état moral et politique de la société européenne de nos jours : un tel ordre de choses sert à peindre une époque.

La défection de la ligne s'étendit plus au loin que dans les environs de Paris ; à Nantes, à Lyon et dans d'autres lieux elle soutint la cause des insurgés ; les

(1) Espartero, régent d'Espagne.

(2) Le comte de Bomfin, qui, à la tête d'une partie de la troupe insurgée, a voulu imposer un changement de ministère.

régimens qui de Saint-Omer et de Lunéville s'avançaient à marche forcée sur Paris, se désorganisèrent peu après avoir eu connaissance des événemens qui se passaient dans la capitale. Cependant, au milieu de cette funeste perturbation, il est des traits d'héroïsme et de fidélité que l'orgueil français doit enregistrer avec joie. La garde royale, nous l'avons déjà dit, sut porter haut son nom pendant les journées du 28 et du 29; ses officiers lui donnèrent l'exemple de la bravoure et de la modération réunies : quelques uns d'entre eux périrent les armes à la main, d'autres furent grièvement blessés(1). On ne saurait donner trop d'éloges à la conduite pleine de sagesse et d'énergie de leurs chefs les généraux comte de Saint-Chamans et vicomte de Talon. Au milieu du conflit du 28, je vis arriver aux Tuileries le vieux maréchal duc de Bellune : « Je ne puis être em- » ployé aujourd'hui comme maréchal de France, me » dit-il en me serrant la main, mais je puis l'être en- » core comme volontaire. » Nobles paroles qui révélaient son intrépide fidélité. Les Suisses, plus particulièrement en butte à la haine populaire, se montrèrent les dignes héritiers de ceux qui couvrirent de leurs poitrines la monarchie expirante, au 10 août 1792. Comme chez leurs devanciers, la mort éclaircit leurs rangs, mais non la défection, et dans ces jours néfastes le lion de Lucerne reçut une seconde blessure (2).

(1) Tels que le duc d'Esclignac, le baron de Saint-Clair, chef de bataillon dans le 1er de la garde, et plusieurs autres.

(2) On a érigé, près de la ville de Lucerne, un superbe monu-

Enfin la cavalerie légère de la garde, l'artillerie de la garde, restèrent tout entières au poste d'honneur, et la maison du roi reçut les derniers adieux de son auguste monarque.

En parlant de l'abandon de plusieurs régimens de la ligne, je ne prétends certes pas diriger sur tous les régimens de cette arme le blâme qui se rattache à une pareille conduite; beaucoup en France traversèrent, sans fléchir, ces momens d'épreuves. C'est une justice à leur rendre; j'en connais même qui aimèrent mieux enterrer leurs drapeaux que de les livrer au peuple. Là, ces nobles insignes attendent sans doute le jour de leur résurrection, et qui peut répondre de l'avoir, s'il est vrai, comme nous l'apprend le *Journal des Débats*, que de notre temps *les baïonnettes* sont *intelligentes?*

Tout cœur généreux aime à entendre le récit d'actes empreints d'un véritable héroïsme. Mes lecteurs ne m'en voudront donc pas si je termine en rapportant le fait suivant :

Le 29 juillet, vers midi, la capitale était évacuée; Paris appartenait à la révolution, et l'ancien drapeau républicain en ombrageait déjà tous les édifices à l'exception d'un seul, l'Hôtel des Invalides; sur celui-ci flottait encore le drapeau d'Henri IV. Le marquis de Latour-Maubourg, gouverneur de cette antique demeure de toutes les gloires militaires, n'était pas homme à s'incliner devant l'émeute; bien que mutilé

ment à la mémoire des Suisses qui périrent au 10 août. Il représente un lion couché dont le flanc est percé d'une flèche.

dans de glorieux combats (1) et n'étant entouré que de vétérans mutilés comme lui, il ne put opposer aucune résistance à l'insurrection triomphante; il préféra s'exposer aux fureurs du peuple ivre de sa victoire, plutôt que de composer avec sa conscience. Il maintint son drapeau, interprète fidèle de ses sentimens. Cinq ou six mille insurgés, indignés de cette audace, se mirent aussitôt en marche dans l'intention de la punir. Le marquis de Latour-Maubourg apprit leur prochaine arrivée. En vain le supplia-t-on de se retirer et de ne point braver par sa présence une multitude égarée, prête à se porter aux derniers excès. « Non, dit-il, la » retraite ne m'est permise qu'après avoir regardé l'é» meute en face. » Puis, passant le cordon du Saint-Esprit par dessus son uniforme et plaçant sur sa tête son chapeau militaire orné de la cocarde blanche, il descendit le grand escalier qui conduit à la porte d'entrée. Le brave général d'Hautpoul, directeur de l'école d'application du corps royal de l'état-major, qui, après avoir mis en lieu de sûreté les jeunes élèves confiés à ses soins, était venu rejoindre son digne ami au poste du danger, ne balança pas à l'accompagner, ainsi que quelques officiers présens. Ce respectable cortége atteignit la dernière marche de l'escalier comme l'émeute se présentait. « Que venez-vous faire ici? » s'écria aussitôt le vieux gouverneur en élevant sa voix. Cette voix ferme et assurée, ce maintien qu'aucun

(1) Le lieutenant-général marquis de Latour-Maubourg avait eu une jambe emportée d'un boulet de canon.

péril n'intimidait, la vue de ce guerrier couvert de cicatrices, s'offrant en holocauste aux vengeances populaires, en imposèrent aux assaillans. Un profond silence régna dans leurs rangs, et l'insurrection recula un moment devant un seul homme, tant est grande, à tous les yeux, la majesté du devoir !

Cependant quelques cris se firent bientôt entendre; on demandait que le gouverneur fît disparaître le drapeau blanc de dessus l'Hôtel, et qu'il donnât l'ordre d'y arborer le drapeau tricolore. « Jamais, répondit-il, » un semblable ordre ne sortira de ma bouche; si la » force est de votre côté, agissez comme vous l'enten- » dez, je ne me mêle point de vos affaires. » Les insurgés se répandirent aussitôt dans les longs corridors de l'Hôtel; mais le vénérable chef de cet établissement devint pour eux l'objet d'un profond respect; leurs sentimens de haine et de colère étaient venus expirer à ses pieds. Le marquis de Latour-Maubourg, emportant avec lui le depôt précieux qui lui avait été confié, quitta glorieusement son commandement, après avoir reçu les adieux des vétérans dont il avait été long-temps le protecteur. Sa retraite fut un triomphe dont l'honneur avait fait les frais.

Aussi les militaires qui passent ou qui résident près de la tranquille demeure qu'il s'est choisie (1), ne manquent-ils point, quelle que soit leur opinion politique, d'aller lui porter le tribut de leur estime. Lorsque, long-temps après les événemens de juillet, des circons-

(1) Le Lys, à une demi-lieue de Melun.

tances plus favorables me permirent de revoir ma patrie, j'eus à cœur, à mon tour, de rendre hommage à ce héros de la fidélité. J'eus le bonheur de le voir, et, après lui avoir exprimé les sentimens d'admiration que m'inspirait son beau caractère, je me retirai, heureux d'avoir contemplé ce noble débris de notre ancienne armée, et d'avoir pu saluer en lui le vieux drapeau de France.

Ainsi que nous l'avons fait observer, le retrait des ordonnances du 25 juillet n'apaisa point l'insurrection; dès le jeudi 29 au matin, les ministres, dans l'espoir que leur éloignement calmerait peut-être l'irritation des esprits, remirent leur démission entre les mains du roi qui ne l'accepta qu'avec regret. Le duc de Mortemart, nommé président du conseil, fut chargé de la composition d'un nouveau ministère; les ordonnances furent annulées; mais le principe révolutionnaire repoussa toute offre d'accommodement : vainqueur, il ne pouvait se suicider; la chute des anciens ministres n'avait été que l'occasion et non le gage du combat; c'était le trône légitime qu'il voulait renverser; sa volonté se manifesta bientôt, et la Chambre élective réunie, en prononçant la déchéance du souverain et de sa famille, ne craignit point de jeter la France dans les horreurs d'une guerre civile.

Charles X eût pu, sans doute, en accepter les chances; plusieurs l'ont même blâmé de ne l'avoir pas fait; mais qui donc en Europe, fût-il souverain, croit pouvoir s'ériger en juge compétent dans cette circonstance? Sur quel trône voit-on une famille royale dont

les princes, comme ceux de la maison de Bourbon, aient, sans interruption et par ordre de primogéniture, gouverné, pendant dix siècles consécutifs, la même nation? Une aussi longue communauté d'intérêts, de revers, de gloire et de grandeur, inconnue encore à tout autre peuple, avait seule pu faire naître cette noble inspiration du cœur, qui apprenait à la France que son *roi ne mourait jamais*, n'avait-elle donc pas pu créer chez les princes de l'auguste race dont Charles X était le représentant, un sentiment plus élevé, plus intime que celui que donne la conscience d'un droit? Rois et citoyens à la fois, ils étaient plus fiers du titre d'*aîné* de la grande famille que la Providence avait commise à leurs soins, que de celui de chefs couronnés. Le Béarnais ne s'intitulait-il pas avec orgueil, *premier bourgeois de Paris?* Aussi nos annales nous apprennent-elles que, souvent inconstans et souvent même ingrats, les Français finissent toujours par se jeter dans les bras de leurs souverains dès qu'ils veulent retrouver la paix et le bonheur. L'heure de la réconciliation n'était donc qu'une question de temps; Charles X ne l'ignorait pas; il pouvait reculer devant la résolution d'en abréger la durée, au prix du sang de ses concitoyens.

Oui, les coups de la tempête ont arraché du sol de la France la famille de nos rois; ils l'ont poussée sur des plages étrangères; mais dix siècles de souvenirs l'accompagnent dans son exil, cortége unique dans l'histoire, force morale immense qui suffit à son avenir!

CHAPITRE VII.

AVEUX FAITS PAR LA RÉVOLUTION DE JUILLET. — PRINCIPE CONSTITUTIFS DE CETTE RÉVOLUTION.

A peine la révolution de juillet eut-elle assuré son triomphe qu'elle s'empressa de faire connaître le secret de sa victoire. Certes les aveux ne manquèrent pas : journaux, brochures, ouvrages littéraires, discours aux Chambres, tous les genres de publicité connus furent mis en œuvre pour expliquer et dévoiler un passé de quinze ans. Aucun dénégateur, aucun contracdicteur ne s'éleva pour prouver la fausseté des révélations ainsi jetées à la face de l'histoire : quelle voix eût pu d'ailleurs les convaincre d'erreur? Le principe triomphant jugeait convenable de mettre ses mystères au grand jour : pouvait-il en ignorer la nature? Il nous représenta donc ses vrais et zélés partisans comme ayant toujours été hostiles à la restauration; dévoués en ap-

parence, conspirateurs en secret, prêtant à la fois un double serment, l'un de fidélité au souverain, l'autre de haine à la monarchie; employant tous les moyens pour parvenir à leurs fins, sociétés secrètes, complots parmi le peuple, complots sur les bancs parlementaires, promesses insidieuses vis-à-vis de leurs amis, propos calomniateurs contre leurs adversaires; puis foulant aux pieds toute pudeur, il donna par dérision, à cette série d'actes empreints de mauvaise foi, la dénomination *de comédie de quinze ans* (1).

(1) *Le Globe*, novembre 1830. — Voy. *les Causes secrètes de la Révolution de* 1830. — *Révélations officielles*, septembre 1830. — *Histoire de la Révolution de Juillet*, par Cauchois Lemaire. — *Révélations faites à la Cour des Pairs* par Trélat, accusé (juin 1835). — *Histoire de Dix Ans*, par Louis Blanc, etc. — Voy. aussi les journaux de l'époque, et surtout *le Constitutionnel*, *le National*, *le Globe*. Le recueil des aveux dont il est ici question formerait une brochure dont la lecture offrirait un véritable intérêt. Je ne présenterai ici qu'une seule citation qui résume le plan, la marche et le but des ennemis du principe de la légitimité sous la restauration. Les bornes de ce travail me forcent de renvoyer mes lecteurs aux divers écrits qui renferment ces aveux, pour tout ce qui concerne les détails de complots, organisations, sociétés secrètes, auxquels on a eu recours. « Contre leur gouvernement (celui des » Bourbons), il n'y avait pour les cœurs indépendans qu'une » seule attitude, *l'hostilité*. Toute la politique, pour les journaux » comme pour l'opposition, dans la Chambre, consistait toujours » *à vouloir* ce qu'il ne voulait pas, à *combattre* ce qu'il demandait, à *repousser* tout bienfait offert par lui comme cachant une » *trahison secrète;* en un mot, à lui rendre *tout gouvernement* » *impossible*, afin qu'il *tombât*, et c'est par lui en effet qu'il est » *tombé*. » (*National*, septembre 1330.)

C'était en vérité peine inutile ; il faudrait être frappé de cécité pour ne pas reconnaître aujourd'hui que la restauration n'a offert d'autre spectacle que celui d'une lutte continuelle entre deux principes contraires qui s'excluent l'un l'autre, le principe monarchique et le principe de la souveraineté du peuple, lequel fera l'objet de notre examen dans le chapitre suivant : aussi je ne prends ici acte de ces révélations que pour montrer que ceux qu'on avait taxés d'*aveuglement*, qu'on avait représentés comme *alarmistes*, n'avaient, après tout, été que fort clairvoyans. Mais il est d'autres aveux plus curieux et peut-être plus instructifs encore que je ne puis passer sous silence : ce sont ceux qui exonérèrent Charles X de l'accusation *de parjure* si hautement exprimée après l'insurrection de juillet, et qui, par conséquent, enlevant à cette insurrection toute cause légale, même selon la Charte, ne lui laissent d'autre caractère que celui d'une simple révolte contre l'autorité légitime.

Dès que les ordonnances parurent, on déclara qu'elles constituaient une violation manifeste de la Charte de 1814, et bien que cette Charte déclarât le souverain irresponsable des actes de ses conseillers, on voulut néanmoins réduire la loi fondamentale de l'État, aux proportions d'un contrat synallagmatique, et l'on prétendit alors que la violation d'une des clauses du contrat invalidait l'acte en entier. Tel fut, dit-on, *le motif* de la révolution de juillet : eh ! bien, ce n'en était que le *prétexte*, et nous apprîmes bientôt de la bouche même du parti triomphant, que l'article 14, tel que

l'avait compris la couronne, faisait réellement *partie* de la Charte, et que l'interprétation qui lui avait été donnée, était *légale et constitutionnelle*. Pour ne pas embarrasser la marche de notre travail, nous renvoyons nos lecteurs aux citations consignées au bas de la page; elles serviront de preuves à nos assertions (1).

(1) Les extraits suivans sont tirés de journaux, d'ouvrages et de discours parlementaires, résumant le sentiment de personnes qui ont toutes approuvé la révolution de juillet, quoique appartenant à diverses nuances d'opinion politique; ces extraits, faute d'espace, seront en petit nombre, mais ils suffiront ponr l'intelligence du lecteur.

« La Charte, octroyée sans l'*article* 14, eût été une *absurdité*... » Ceux qui avaient vouln la légitimité et la restauration devaient » vouloir jusqu'au bout que le roi ne pût *rendre son épée.* » (*National*, avril 1831.) Cet organe du principe de la souveraineté du peuple reconnaît ici la nécessité et par conséquent l'existence de l'article 14 dans la Charte; voici ce qu'il dit encore à ce sujet dans sa lettre au duc de Fitz-James: « Nous lui accorderons (au » duc de Fitz-James) ce qu'il se donne tant de peine à prouver, » *que l'article* 14 *était dans la Charte*, et que Charles X n'a pas » violé littéralement l'art. 14 par les ordonnances de juillet. Si » M. de Fitz-James a déjà lu cela *cent* fois dans le *National*, comme » il s'efforce de le prouver en invoquant de nombreuses citations » que nous ne sommes pas tentés de vérifier, il le lira ici pour la » *cent et unième fois.* » (*National*, octobre 1833.)

« Si, le 25 juillet, Charles X, par *ordonnance*, avait aboli l'hé- » rédité de la pairie, la loterie, la gabelle; s'il avait supprimé le » double vote, etc. (suit une longue kirielle de suppressions que » Charles X eût dû opérer par simples ordonnances et malgré les lois » existantes), il *eût violé ouvertement* les lois, et cependant les » libéraux et le peuple eussent *applaudi* au roi *parjure.* » (*Tribune*, » avril 1831.) On voit ici que cet organe populaire ne reprochait

Ce n'est pas tout, on avait reproché à la monarchie des Bourbons son peu de dignité vis-à-vis de l'étranger, son extrême déférence pour une congrégation religieuse bien connue, enfin son despotisme à l'intérieur ; dès que la révolution éclata on attendait avec impatience des révélations importantes sur ces griefs reproduits à

au souverain d'avoir eu recours à l'article 14 que parce que le mode d'application ne lui convenait pas. Aussi, dit-il ailleurs : « Pourquoi donc les ordonnances étaient-elles mauvaises ? Parce » qu'elles étaient le *boulevart* de la royauté. Les faits et les raison- » nemens, tout concourt à le prouver. » (*Tribune*, mars 1833.)

« C'est pitié de voir par quelles feintes misérables, le 9 août » (c'est à dire le gouvernement de Louis-Philippe proclamé roi le » 9 août 1830) se défend, à l'égard de Charles X et de sa famille... » L'article 14 réservait formellement la souveraineté à la personne » royale *toutes les fois* qu'il s'agissait de la sûreté de l'Etat, et le » roi seul était *juge* des circonstances dans lesquelles il devait re- » vendiquer le pouvoir souverain. Ainsi, ceux qui ont réduit la » révolution de juillet à une misérable chicane de *légalité*, ont » *plaidé* la cause de la dynastie déchue ; *les ordonnances étaient* » *strictement légales, et elles étaient une nécessité de position.* » (*Mémoires de M. de Lafayette.*)

Dans une brochure intitulée : *Vingt Jours de secret*, publiée en juin 1834, par M. Marrast, rédacteur en chef de la *Tribune*, on y lit le dilemme suivant : « Ou il faut reconnaître la *légalité* des » ordonnances faites *en vertu* de l'article 14, ou il faut *nier la* » *Charte de Louis XVIII.* »

Dans un discours prononcé à la Chambre des Pairs, le 19 février 1833, à l'occasion de la loi sur l'état de siége, M. de Barante (depuis ambassadeur de Louis-Philippe à Saint-Pétersbourg), dit : « qu'on ne pouvait comparer la loi de l'état de troubles à l'ar- » ticle 14 de la Charte de 1814, attendu que l'article 14 *conser-* » *vait* à la prérogative royale le *droit* de suspendre *toutes* les

chaque instant dans les journaux et à la tribune parlementaire. On s'empressa de fouiller dans les archives de tous les ministères : notes, papiers furent soumis à une investigation passionnée ; mais les recherches furent vaines, aucune apparence de preuve ne put réaliser l'espoir des meneurs de cette révolution, leur silence

» libertés. » Voilà un ministériel de la révolution de juillet, qui reconnaît à l'article 14 une force que les partisans de la monarchie légitime ne lui accordaient même pas. Maintenant, écoutons l'aveu d'un *ministre* de cette révolution.

« Quand la Charte parut en 1814, que fit le pouvoir ? Il eut » soin de déposer dans le préambule le mot *octroyé*, et dans le » texte, l'article 14, qui donnait la faculté de faire des *ordon-* » *nances* pour la *sûreté de l'État ;* c'est à dire qu'il s'attribnait » avaut la Charte nn droit antérienr et extérieur à la Charte, ou » autrement nn pouvoir *Souverain, constituant*, absolu. » (*M. Guizot,* » *séance de la Chambre des Députés du* 29 *décembre* 1830.) Nous sommes loin de croire que la couronne eut le droit absolu qn'on veut bien ici lni attribner ; mais si nous entrons dans la pensée de l'orateur ministre, nous aurons raison de dire que si le mot *octroyé* conférait le ponvoir qu'il reconnaît ici, si la nature de ce pouvoir se trouvait consignée dans l'article 14 de la Charte, comment le recours à une *partie* de la force qne donne cet article 14 a-t-il pu constituer un acte de mauvaise foi ? Charles X n'a pas même fait usage dn pouvoir *constituant* reconnu par M. Guizot, il ne s'est servi momentanément que d'un pouvoir *suspensif* pour sa propre défense ; or, qui peut le plus peut le moins. La Charte existait, telle qu'elle était, depnis quinze ans ; on l'invoquait sans cesse ; on lui avait jnré obéissance, et certes ce n'est pas Charles X qui a violé son serment ; ce sont, il faut le dire, les hommes de juillet. C'est ce que constate, dans son dépit naïf, un autre ministre de la révolution de 1830, M. de Broglie, en mettant tout ce qui s'est passé snr le compte de la *nécessité*.

les convainquit de calomnie ; bientôt même, forcés de rendre hommage à la vérité, on les entendit justifier ce qu'ils n'avaient cessé d'accuser ; ils avouèrent que l'imputation de *jésuitisme* n'avait été que le résultat d'une *tactique* adoptée par eux contre le gouvernement alors existant (1) ; ils reconnurent que la branche aînée

« C'est ainsi, dit-il, que, malgré *la Charte et les lois*, nous » avons expulsé en 1830 un souverain *irresponsable;* que, plus » tard, nous avons à jamais banni les membres de sa famille et » tous leurs descendans, sans avoir aucun grief légal à faire valoir » contre eux ; c'est ainsi que nous avons, *sans autorité*, mis les » ministres de Charles X en accusation, et qu'en l'absence de » toute loi, nous en avons *créé* une toute *exprès* à laquelle nous » avons donné un *effet rétroactif*, etc.... » (*Séance de la Chambre des Députés du 5 janvier* 1833.)... *Proh pudor*!!!

« *Décembre* 1832. — Toutes les constitutions ont et doivent » *avoir l'article* 14; nous ne redoutons point ce grand mot; toutes » les constitutions doivent avoir une arme de salut qui ne se tire » du fourreau qu'*au moment du danger*. . . . .
. . . .

» Quand l'art. 14 n'est écrit dans aucune loi, *ce n'est pas une* » *raison pour ne pas s'en servir;* mais c'est une raison pour ne » s'en servir que lorsque la *nécessité* le crie à haute voix, » et cependant le *Journal des Débats* du 23 septembre 1844, reproche vivement à la *Gazette de France* d'avoir écrit le 28 juillet 1830 :

« Quant à la constitutionnalité des ordonnances du 25 juillet 1830, » elle ne peut être pour nous l'objet d'un doute ; toute constitution » possible s'est réservé le moyen de se préserver elle-même. »

Nous terminons ici nos citations dont il nous serait facile d'augmenter considérablement le nombre ; mais celles que nous avons rapportées suffisent pour montrer de quelle manière la révolution de juillet juge son œuvre.

(1) Voyez le *National* du mois de février 1832.

des Bourbons avait noblement soutenu les intérêts de la France à l'étranger, et donnèrent, à ce sujet, des éloges au dernier président du conseil sous Charles X, pendant qu'ils dressaient l'échafaud pour faire tomber sa tête, et que plus tard ils le retenaient captif dans les tours de Ham (1). Enfin, un ministre de la révolution se chargea de proclamer la modération du régime qu'on venait de renverser. « Il n'est pas vrai, dit-il, que la » restauration ait été *oppressive* ; la France n'a jamais » été plus *libre* que sous la restauration (2). »

Ainsi donc, de l'aveu des vainqueurs de juillet, leurs paroles n'ont jamais été que mensongères : la liberté, et non l'oppression, régna sous la monarchie légitime ; les petits-fils de Louis XIV surent rendre à la France le rang politique qu'il lui convenait de tenir en Europe ; l'article 14 renfermait le sens que la couronne lui donna ; l'application de cet article ne constituait rien autre chose que l'exercice d'un droit reconnu par la Charte ; le recours à cet article était une nécessité de position, et Charles X ne faillit point à la foi jurée. Il faut, en vérité, avoir un grand fond d'humilité pour avouer aussi ouvertement ses torts.

Ces récriminations peuvent paraître oiseuses devant

(1) Voy. les discours de M. Mauguin et du général Lamarque à la Chambre des Députés. (*Séance du* 15 *janvier* 1831, *du* 1er *avril* 1834, etc.) Au reste, depuis cette époque, de nouveaux et nombreux discours sont venus confirmer ceux qu'on vient de citer.

(2) Paroles de M. Guizot à la Chambre des Députés, 7 janvier 1834.

un fait accompli, elles ont néanmoins leur but d'utilité, car elles montrent à quels moyens le principe antimonarchique a dû son triomphe; elles font connaître encore la domination qu'exerce sur ses adhérens tout principe politique de nos jours qui prend hypocritement l'intérêt des masses pour parvenir à ses fins; car, je le répète, les défenseurs du principe vainqueur de juillet ne voulaient pas tous la révolution qui en a été la conséquence; un grand nombre ont adopté cette révolution, forcés qu'ils étaient d'agir ainsi pour ne pas renier leurs actes ni leur langage précédens dont ils n'avaient pas calculé la portée. Ils ne voulaient qu'un changement de système, ils obtinrent un bouleversement; ils invoquaient hautement le principe de la souveraineté du peuple, et ce principe les poussa vers l'anarchie, son élément naturel; ils se débattent aujourd'hui contre les effets d'un mal qu'ils ont imprudemment contribué à jeter au sein de la société; mais ce mal doit avoir son cours, auquel nul ne pourra s'opposer. La France, toujours oublieuse de sa propre histoire, a cru de nouveau devoir rejeter son passé et présider à ses futures destinées; le Tout-Puissant la livre encore à ses folies.

Le gouvernement, sorti de la révolution de juillet, n'a rien offert jusqu'à présent, qui soit digne d'être transmis à la postérité; cela devait être: en présence du principe de sa création, toujours menaçant et toujours prêt à l'engloutir, il ne peut qu'être timide et cauteleux; ne nous étonnons donc pas de sa nullité dans les affaires inté-

rieures et extérieures du pays; il veut vivre, et de quelque côté qu'il se tourne, il doit en demander la permission; c'est un résultat forcé de sa position; ce gouvernement est né chétif et craintif, comme un homme naît borgne ou boiteux; ne pouvant changer sa nature, il doit vivre et mourir chargé de ses infirmités : aussi ne saurait-il occuper dans ce travail qu'une place très infime; je ne vois en lui qu'un simple incident dans cette grande lutte entre le principe de la souveraineté du peuple et le principe de toute monarchie légitime, lutte qui dure depuis plus d'un demi-siècle et dont la restauration n'a été qu'un court épisode.

Nous avons déjà fait observer que, de nos jours, de grands intérêts sociaux, bien ou mal entendus, servent de causes aux convulsions politiques qui ébranlent le monde civilisé (1). Or, ces intérêts diversement compris, se groupent autour d'un principe qui en définit la nature, et ce principe, alors, devient le chef des soldats enrôlés sous ses drapeaux; il les domine, il les pousse devant lui vers le but qu'il veut atteindre : comme il combat pour l'intérêt des masses, lui seul peut les remuer; infatigable, jamais il ne se repose; le triomphe même ne le satisfait pas, s'il croit encore à l'existence possible d'un principe ennemi. Aussi l'homme n'est-il aujourd'hui qu'un simple et fragile instrument entre les mains du parti politique qu'il embrasse, à moins que, résumant en lui le système entier de son parti, il n'en de-

(1) Voy. l'introduction.

vienne *l'homme principe* et qu'il n'en soit ainsi *le symbole* à lui seul ; mais toujours est-il que c'est du principe même que dérive toute sa force.

D'après ces données, dont les faits historiques, depuis plus de cinquante ans, ne justifient que trop l'exactitude, nous nous demandons de quel principe politique le chef actuel du gouvernement issu de la révolution de juillet, est-il en France *le représentant-né ?*

Ce n'est certes pas du principe de l'ancienne monarchie française, dont le droit, depuis neuf siècles, reposait sur *la loi salique* ; ce ne peut être, non plus, le principe de la *souveraineté du peuple*, victorieux en 1830, que ce même chef résume en sa personne ; car, s'il en était ainsi, il eût été l'âme de la révolution de juillet, il eût par conséquent connu, organisé, guidé les sociétés secrètes qui en préparaient le succès ; on l'eût vu combattre à la tête des partisans du principe dont il eût porté l'étendard; or, lui-même, après la révolution, n'a cessé de nier toute complicité de sa part avec cette révolution ; ses lettres aux souverains de l'Europe expriment même des regrets sur l'issue de l'insurrection parisienne ; il se dépeint à leurs yeux non comme un vainqueur qui ceint le diadème, mais comme une victime qui se laisse couronner. A ces traits on ne peut reconnaître en lui le *représentant-né* du principe de la *souveraineté du peuple* antérieurement au triomphe de ce principe. Ainsi placé en dehors de ces deux grands principes qui se font la guerre, l'historien observateur ne peut voir, dans le fait qu'il exprime, qu'un simple épisode qui se rattache à la révolution de

juillet. Cette révolution s'est opérée sans son aveu, sans son concours, au nom du principe de la souveraineté du peuple, principe exclusif, remuant, absolu par sa nature, qui peut bien agir par délégation, mais ne peut jamais vouloir abdiquer entièrement son pouvoir, encore moins se suicider, ainsi que nous l'expliquerons dans le chapitre suivant : aussi ce principe est-il universellement reconnu comme la source de tous les pouvoirs existant maintenant en France. Il a été consigné dans la Charte de 1830; orateurs parlementaires et autres (1), auteurs, journaux de toutes les opinions, l'invoquent sans cesse comme la pierre fondamentale de la révolution régnante, et la Chambre des Députés ellemême a cru devoir, il y a peu de temps, le rappeler encore *textuellement* dans son adresse (2). En un mot, ce principe se retrouve partout, partout il surgit, partout il révèle son action; il est le vrai symbole de la révolution de juillet.

Dans les études historiques et morales que je trace, la France ne se présente donc à mes yeux que sous le point de vue d'une société dominée par le principe de

(1) « Je ne connais, disait à M. Guizot M. Charamaule (membre du côté gauche de la Chambre des Députés), que *deux principes : la légitimité et la souveraineté du peuple;* si vous en admettez un troisième, ce ne peut être qu'une négation de ceux-ci; or, le trône de Louis-Philippe ne repose pas sur la *légitimité;* si vous niez qu'il repose sur la *souveraineté du peuple*, vous le placez nécessairement sur une négation. » (*Séance du 2 janvier* 1835.)

(2) Adresse de la Chambre des Députés en janvier 1844.

la souveraineté du peuple : dès lors le gouvernement institué par lui ne peut guère fixer mon intention ; car l'histoire de notre temps prouve qu'à l'exception du régime de la restauration, tous les gouvernemens qui se sont succédé, depuis 1792, ont été institués au nom de ce même principe, et certes les changemens n'ont pas été rares : on sait que ce principe est peu constant dans ses affections. Bonaparte a pu échapper à son influence, mais ce n'est qu'en guerroyant sans cesse et en plaçant chaque fois sur une carte militaire le *va-tout* de la France ; le repos, il ne l'ignorait pas, eût tôt ou tard amené sa chute.

Cependant l'état de choses, tel qu'il existe pour le moment en France, offre un côté instructif à l'œil de l'observateur. Il démontre que le principe de la souveraineté du peuple, lorsqu'il ne gouverne pas par lui-même, frappe d'inertie le pouvoir qu'il délègue ; cela se conçoit : le délégué, dans ce cas, se trouvant toujours placé sous la surveillance du principe qui l'a créé, ne peut ni vouloir ni agir que sous le bon plaisir de ce principe, ombrageux et méfiant par nature ; tout le gêne, tout l'embarrasse, tout l'intimide, et ses actes, à l'intérieur du pays comme à l'extérieur, doivent se ressentir des préoccupations craintives qui l'assiégent continuellement. Il n'en est pas de même lorsque le principe règne et gouverne à la fois, ainsi qu'on l'a vu du temps de la Convention ; mais ce principe alors devient tyrannique et sanguinaire chez lui ; il est irritant chez les autres, car il a soif de domination ; la résistance est une insulte à sa puissance : aussi, dans ses

rapports avec ses voisins, il ne traite pas, il veut parler en maître, il veut dicter des volontés.

Cette observation, que nous complèterons ailleurs, explique le secret de la marche incertaine et faible du gouvernement de juillet depuis l'époque de sa naissance; il ne peut rien établir au dedans, il ne peut rien faire de grand au dehors. Et cependant, il faut en convenir, il manœuvre avec assez d'habileté : fortement comprimé par deux principes opposés, il cherche à tirer parti des sentimens d'antipathie qu'ils éprouvent l'un pour l'autre. En s'adressant aux zélés adhérens du principe de la souveraineté du peuple, il leur rappelle, dans le but de calmer la vivacité de leur opposition, que l'Europe, *tolérant* mais *n'aimant* point la révolution de juillet (1), peut prêter un appui dangereux aux partisans du principe contraire, et cette opposition se tait un instant. Aux amis de l'ancienne légitimité française, il s'efforce de persuader que lui seul peut mettre obstacle à l'invasion menaçante d'une anarchie révolutionnaire toujours prête à bouleverser la société, et quelques gens timides s'effraient, croient et suivent en silence ; mais ces demi-confidences ne donnent qu'une force d'emprunt qui, tôt ou tard, doit échapper et ne peut rien fonder de stable ni de durable : ce n'est pas avec de semblables moyens qu'on réorganise une société chez soi, ni qu'on la fait respecter chez les autres.

Aussi la voix du gouvernement de juillet n'a-t-elle

(1) Paroles de M. Thiers à la Tribune.

aucun retentissement à l'étranger. Tantôt exclu du grand conseil européen, ou tantôt admis dans son sein, selon les circonstances, on traite quelquefois en Europe de graves questions internationales à son insu ou sans sa participation; on se contente d'être poli envers lui; c'est peut-être tout ce qu'il demande : ce n'est pas à coup sûr lui qui oserait seul entreprendre aujourd'hui la conquête d'Alger. Dans le fait, ses bouderies comme ses volontés, n'effraient personne; on sait que lorsqu'il veut frapper il frappe sur le faible, se gardant bien de frapper le fort; on sait que ses colères sont des actes de violence pour rire : nous l'avons vu à l'œuvre. L'Autriche, malgré ses représentations, envoie des troupes dans l'état de l'Église pour y apaiser une révolution naissante; il se fâche, il arme ses vaisseaux, pénètrent dans la mer Adriatique; Venise ou Trieste sont sans doute menacées : eh non! c'est Ancône, privée de défenseurs, dont on s'empare, et voilà l'Autriche punie! Ailleurs, l'Angleterre, de sa seule autorité, plante son drapeau dans la Nouvelle-Zélande; le gouvernement issu de juillet s'émeut, ses susceptibilités s'éveillent, on médite un grand coup; bientôt on apprend la capture de la reine Pomaré et la conquête de son île, grande à peu près comme l'île de Barataria : et voilà l'Angleterre châtiée! Dans l'un et dans l'autre cas on a violé le droit des nations, mais on a eu soin de ne le violer qu'envers le faible et l'impuissant! Sages précautions qui mettent à l'abri du danger.

Nous renvoyons à la seconde partie de ce travail les observations que nous avons à présenter sur la politique

des cabinets européens à l'égard de la France actuelle; nous examinerons le côté fort et le côté faible de cette politique avec la même franchise et la même indépendance d'opinion que nous avons mises jusqu'à présent dans l'examen des questions qui concernent la France: on ne peut se servir loyalement de deux poids et deux mesures.

Le gouvernement de juillet a donc peu d'influence en Europe, c'est un fait que les événemens constatent journellement. Voyons maintenant quels sont, à l'intérieur, sa force et son appui : sa force, il ne la puise que dans le principe de la souveraineté du peuple, principe qui lui a donné naissance, mais qui le bride en le soutenant et entrave ainsi son action ; son appui, il ne le trouve que dans une majorité parlementaire à la fois changeante et passionnée, et dont il doit cependant étudier et suivre les fluctuations. Ainsi le principe gronde sur sa tête, l'appui vacille sous ses pas ; il peut donc, d'un moment à l'autre, être poussé vers un abîme ; on ne saurait inspirer une confiance qu'on ne partage pas soi-même : de là vient le malaise indéfinissable qui gagne les populations françaises et qui les place toujours dans l'attente d'un lendemain, craint par les uns, désiré par d'autres, mais inconnu à tous. L'incertitude morale qui résulte d'un tel ordre de choses, doit naturellement jeter cette nation dans un marasme impuissant, ou semer dans son sein des germes de répulsion qui engendrent les tempêtes. Dans le premier cas, indifférente sur sa précaire existence, elle renonce naturellement à toute influence extérieure; dans le

second cas, une crise imminente menace sa tranquillité intérieure.

La présence du principe de juillet qui, en 1830, a bouleversé la société française, la tient par conséquent dans un état continuel de désorganisation ; le gouvernement issu de ce principe, ne peut rien constituer ; il résiste, mais ne gouverne pas ; il vieillit, mais ne s'affermit pas ; il repose sur des fondations sans cesse ébranlées par le principe même qui les a posées, et ce principe, il doit le subir, car il n'est, ne se soutient et ne vit que par lui ; aussi tout l'importune, tout lui porte ombrage ; partout il croit voir un ennemi plus puissant que lui. Un petit-fils de Louis XIV voyage-t-il en Angleterre ? il s'irrite des souvenirs qui se rattachent à son nom, comme s'il pouvait, de sa main débile, effacer l'histoire ; il fait aussitôt appel à ses constituans, aux hommes de juillet ; les Chambres se réunissent, on croit qu'il va frapper, mais il s'est ravisé, il ne veut que *flétrir*. Ses amis commencent alors par lui faire reconnaître de nouveau le principe de sa création, celui de la souveraineté du peuple, puis ils accordent la *flétrissure* demandée ; c'était leur droit, car ce mot, depuis cinquante ans, est à l'ordre du jour : la Convention a *flétri* Louis XVI, le Directoire *a flétri* la Convention, Bonaparte a *flétri* le Directoire ; pourquoi juillet ne *flétrirait-il* pas la Restauration ? Je m'étonne même des vives susceptibilités royalistes à cette occasion ; on ne donne que ce qu'on peut donner, et il est plus facile de flétrir que d'honorer. Je n'ai donc nullement été surpris du vote favorable octroyé par la

Chambre élective à ce mot; mais j'avoue n'avoir pas aussi bien saisi le sens du vote suivant, surtout en présence d'aveux faits anciennement, ainsi qu'on a pu le lire au commencement de ce chapitre; voici la phrase à laquelle s'applique le vote en question. « Notre révo» lution de juillet, en punissant *la violation de la foi* » *jurée*, a constaté chez nous la *sainteté du serment.* » En effet, on peut bien quelquefois se moquer des autres, mais il n'est guère d'usage de se moquer de soimême.

Concluons. Le principe de la souveraineté du peuple est encore le seul principe dominant en France; il y perpétue la révolution de juillet, et avec elle tous les orages qu'elle recèle dans ses flancs; ce principe, *faiseur et défaiseur* de gouvernemens, a institué une autorité première, procédant de lui et dépendante de lui; il la laisse marcher devant pour mieux surveiller et épier ses mouvemens; mais au fait il la guide, il la mène, et dans le cas peut la tenir en échec, car lui seul a la force de remuer les masses, et celles-ci reconnaissent en lui la source unique de tout pouvoir comme de toute puissance. C'est donc ce principe souverain, d'autant plus fort qu'il est fantastique et indéfinissable, qui règle et fixe les conditions actuelles de la société en France; et c'est aussi sous ce point de vue que nous aurons à reparler de cette société après avoir porté nos regards sur les autres sociétés européennes. Le gouvernement issu de juillet ne saurait en conséquence présenter à nos yeux qu'un simple incident ou accident, peu propre, je le répète, à figurer dans ce travail; il ne

domine rien, ne peut rien créer, ne peut rien fonder par lui-même, car il n'est pas principe à lui seul, puisqu'il découle d'un autre principe dont il est forcé de reconnaître la présence, et qu'à toute force ce principe créateur eût pu se passer de lui au jour de sa victoire ; or, dans le grand mouvement social qui, depuis plus d'un demi-siècle, soulève tant de questions vitales en Europe et dont nous étudions les causes et les effets, les principes seuls descendent dans l'arène, les hommes obéissent et suivent. Aussi, peut-on dire avec vérité que si le gouvernement installé par suite de la révolution de juillet, se détachait du principe qui l'a créé, il s'éteindrait sans force et sans vie ; il ne peut rester debout qu'en lui prêtant foi et hommage ; dans ce cas, le principe est le ***suzerain***, le gouvernement ***l'homme lige***. C'est donc du principe seul dont nous aurons plus tard à nous occuper ; car lui seul doit avoir la conscience de sa force et l'entière connaissance de sa volonté.

Mais avant de continuer notre sujet, nous soumettrons à nos lecteurs de courtes observations sur quelques unes des utopies gouvernementales, que les philanthropes de notre siècle présentent aux générations actuelles comme nécessaires aux progrès de la civilisation et au bien-être des nations. Ces observations s'appliqueront également à ce que nous avons déjà dit et aux choses qui nous restent à dire, car le cercle qu'elles parcourront renferme les grandes questions politiques qui agitent aujourd'hui toutes les sociétés.

CHAPITRE VIII.

UTOPIES GOUVERNEMENTALES DU SIÈCLE ACTUEL.

Il *n'y a rien de nouveau sous le soleil*, disait-on du temps de Salomon; si ce proverbe était exact il y a trois mille ans, à plus forte raison doit-il l'être encore aujourd'hui; d'où vient donc alors que nos beaux esprits de 1789 se sont érigés en créateurs d'un siècle nouveau, d'un siècle régénérateur, d'un siècle de lumières devant lequel devaient pâlir tous les siècles précédens? Une révélation intérieure, qui certes n'avait rien à faire avec aucune révélation venue d'en haut, leur découvrit tout-à-coup le secret des grandes destinées de l'homme, la perfection de son être, la profondeur et l'étendue de son intelligence, ignorées sans doute jusqu'alors. A leur voix, l'homme, ce roi de la création, se leva pour la première fois de toute sa hau-

teur, connut ses droits, rougit de l'état d'abaissement moral dans lequel il avait langui et s'empressa de désavouer la honte des temps passés. Le souvenir eut bientôt son abîme; les conditions de la vie humaine durent se ressentir de cette soudaine révolution; mais impuissante pour reculer les bornes d'une trop courte existence, notre moderne intelligence sut au moins dégager l'homme des étreintes du temps. Elle nous donna des Solon, des Démosthène, des Spartacus de quinze ans; l'expérience perdit son empire dès que l'aiglon eut acquis le regard de l'aigle. Tout rajeunit bientôt autour de nous : idées, mœurs, lois, institutions. Le langage, devenu flexible, dut prêter son appui à ces étonnantes métamorphoses; aussi les mots de *devoir*, de *justice* n'eurent plus qu'une valeur de convention; les notions du *bien* et du *mal*, une autorité de circonstance. Cette même intelligence se chargea, d'après le tarif du moment, de régler le taux des uns et de fixer la signification des autres.

Sortant ainsi de l'obscurité des âges précédens, les législateurs du dix-huitième siècle crurent ouvrir aux peuples une nouvelle ère de bonheur; et cependant leur génie inventif ne fit que parcourir le même cercle d'erreurs et de folies qu'avait constatées, avant eux, le burin de l'histoire : que pouvaient-ils, en effet, créer de nouveau? Tous les systèmes de morale, bons ou mauvais, religieux ou impies, avaient été enseignés; tous les modes de gouvernement, théocratique, monarchique, aristocratique, oligarchique, démocratique, fédératif, voir même gynocratique, avaient été essayés;

plusieurs de ces divers genres de gouvernemens avaient même été fondus les uns dans les autres, et avaient offert ainsi un amalgame d'élémens discordans; on avait vu Sparte gouvernée à la fois par deux rois héréditaires, un sénat et des éphores nommés par la multitude; le peuple athénien décider, en masse, d'affaires que son sénat avait seul le droit d'examiner, de préparer et de lui présenter; on avait vu la Grèce entière composée de petits États, ayant tous des institutions différentes, unie par un lien fédératif dont les amphictyons étaient le centre. Plus tard, on vit Rome, d'abord monarchique, adopter tour-à-tour un gouvernement aristocratique, puis aristo-démocratique, et finalement démocratico-aristocratique, jusqu'au moment où elle tomba aux pieds d'empereurs ambitieux et tyranniques. Carthage avait eu ses Suffetes, son sénat, un tribunal des cent, et le peuple se partageant en même temps le pouvoir à différens degrés; enfin, il n'est pas un seul petit coin habité de la terre, soit parmi les peuples anciens, soit parmi les peuples modernes, qui n'ait eu son genre particulier d'institutions et de gouvernement, quelque bizarre qu'il pût être.

Dès qu'il se forme une réunion, une aggrégation d'hommes, l'intérêt de tous exige l'adoption de règles qui fixent la nature des rapports que les membres de cette nouvelle société doivent avoir entre eux, suivant leurs mœurs, leur caractère et leur humeur. La ruse, l'intrigue, la capacité, la force, ou quelquefois la sagesse et la bonne foi président à l'établissement de ces règles. Les mêmes passions, bonnes ou mauvaises.

qui les ont créées, souvent les modifient et souvent aussi les détruisent; de nouvelles règles remplacent les premières; d'où vient cette multitude de lois et d'institutions de tous genres qui ont régi les nations diverses réparties sur la surface du globe. Un fait cependant semble dominer les variations gouvernementales inscrites dans les annales du genre humain; c'est la concentration de l'autorité entre les mains d'un petit nombre de personnes, et, le plus souvent, entre les mains d'une seule, lorsqu'un péril imminent menaçait la société, ou que quelques grandes difficultés en gênaient la marche et les progrès. Un pouvoir prépondérant, devant lequel disparaissaient les volontés contradictoires de plusieurs pouvoirs égaux, ou à peu près égaux, semblait être un élément de force pour la société qui y avait recours. Aussi l'histoire des siècles passés nous présente-t-elle le gouvernement d'un seul, sous quelque dénomination que ce soit, comme le plus généralement répandu parmi les peuples. L'introduction du christianisme donna une consécration nouvelle à ce mode de gouvernement; l'unité dans la foi religieuse mène naturellement à l'unité dans la foi politique. On peut donc dire aujourd'hui qu'une nation chrétienne, fortement unie par le même sentiment religieux, doit apprécier, plus que tout autre, les avantages d'un gouvernement monarchique.

Sans vouloir donner une trop grande portée à cette dernière observation, je conclurai de celles qui l'ont précédée, que nos profonds législateurs du siècle dernier n'ont pu rien inventer : qu'à tort ils se sont fait

passer pour régénérateurs d'une nouvelle époque : ils n'ont rien régénéré. Mais que pour régir la société qu'ils prétendaient créer, ils ont exhumé de la poussière des temps, celui de tous les systèmes de gouvernement déjà exploités, qui, plus que les autres, flattant et excitant les passions, avait dans les âges précédens enfanté le plus de désordres. Ils prirent donc pour base de leur nouvelle société le principe de *la souveraineté du peuple;* puis, pour donner à ce principe une action plus libre et plus complète, ils le dégagèrent des liens religieux, qui, seuls, eussent pu en modérer et en régulariser l'application.

Nous avons vu les énormités qu'amenèrent leurs essais imprudens : toutefois, il ne s'agit pas en ce moment de juger l'œuvre par ses résultats, mais d'en considérer froidement, sans esprit de parti, le mérite intrinsèque, et d'examiner si le principe de la souveraineté du peuple, tel que l'ont compris les deux révolutions de 1789 et de 1830, peut réellement offrir à une société les conditions d'union, d'ordre et de stabilité nécessaires à son bonheur.

Si par la dénomination de *souverain* appliquée au peuple, être collectif, on entend désigner ce qui a droit à nos premières affections, l'objet principal de notre constante sollicitude, de tous nos égards, de tous nos soins, oui, sans doute le peuple est *souverain*, car il est du devoir de tout gouvernement quelconque, de n'avoir en vue que le bien-être et la gloire du peuple qu'il régit. Mais cette vérité n'est point nouvelle, elle se trouve écrite en tête des codes de toutes les nations :

souvent obscurcie, quelquefois même oubliée par suite de passions inhérentes à notre nature, elle n'en existe pas moins et finit toujours par triompher de la violence et du temps. C'est pour mieux en consacrer le souvenir que les sociétés, selon la circonscription territoriale de chacune d'elles, selon les mœurs et le caractère de leurs habitans, doivent environner de leurs respects les vieilles institutions fondamentales auxquelles elles obéissent : l'antiquité de ces institutions devient pour tous une garantie de force et de tranquillité : on peut graduellement les modifier : on ne les brise pas sans danger.

Mais si par la dénomination de *souverain* attribuée au peuple, on entend désigner le *dispensateur-né* de toute autorité première, le pouvoir suprême duquel découlent tous les autres pouvoirs de la société, ici commence la difficulté ; disons mieux, ici s'ouvre un abîme.

Comment, en effet, le peuple exercera-t-il ce droit de souveraineté ? Est-ce comme être collectif ? La chose est impossible : les individualités dont cet être se compose ne sont pas animées de la même pensée, ne se connaissent pas et ne trouveraient ni le même langage pour s'exprimer, ni de lieu suffisant pour les contenir toutes réunies. Où donc en placer l'exercice ? chez les masses, seulement, comme représentant la majorité de ces individus cités ? Mais ce serait exclure l'influence de la portion la plus éclairée du pays, qui n'en forme jamais qu'une faible minorité. Créerait-on des catégories, des séries, des classes, des droits spéciaux afin de

balancer l'avantage du nombre? Dès lors le droit de *souveraineté* cesse d'être le même pour tous : or, toute participation inégale à l'exercice de ce droit le dénature et le rend illusoire ; le principe qui lui donne naissance n'admet aucune altération : une égalité parfaite, absolue en tout et pour tous, lui sert de base ; il compte les individus, il ne les groupe pas. Son action, dans le gouvernement intérieur, doit de plus être patente, incessante, car pour lui *vouloir* c'est *vivre*. Si donc le peuple est souverain, son autorité seule est immuable, toute autre devant la sienne n'est qu'*éphémère* et ne peut s'exercer que par simple *délégation ;* il doit même pouvoir retirer le mandat qu'il a confié à l'heure qui lui convient, autrement il enchaîne sa volonté, c'est à dire qu'il se suicide. Si le peuple est souverain, les lois ne sauraient être que transitoires, car elles ne sont faites que sous son bon plaisir ; dès qu'elles le contrarient, il faut qu'elles tombent devant l'expression de son mécontentement ; si le peuple est souverain, il doit pouvoir, quand il lui plaît, faire acte de souveraineté en se réunissant en cour plénière, il le doit pour mieux veiller à ses intérêts ; il le doit encore, car chaque année amène dans son sein de nouveaux droits acquis mais non exercés, de nouvelles volontés trop jeunes encore pour avoir été écoutées ; prétendre aliéner ou modifier un seul de ses attributs, c'est porter atteinte à la plénitude de sa souveraineté, en attaquer le principe, en livrer les conditions aux caprices de la pensée. Les droits qui s'y rattachent sont inaliénables, imprescriptibles, inséparables ; tous doivent exister à

la fois ou n'exister pas. Or, qui ne voit quel désordre et quelle confusion doit tôt ou tard enfanter l'exercice réel et absolu d'un pareil droit au milieu d'une société dont tous les membres sont rois au même titre.

Disons-le donc, le principe de la *souveraineté du peuple*, tel que l'ont proclamé les législateurs du siècle dernier, n'a pu être qu'une théorie sans application, une fiction présentée aux imaginations ardentes, un leurre jeté aux passions ; l'invoquer, c'est appeler la foudre : qu'est-ce qu'un pouvoir qui se révèle comme un fléau ?

La grande erreur de notre siècle est de généraliser une idée, peut-être bonne en elle même, et d'en tirer des principes faux dans leurs conséquences, dangereux et inadmissibles dans la pratique. On s'est dit, avec raison, que les gouvernemens, quels qu'ils soient, étaient faits pour les peuples ; puis, par induction, on a établi que les peuples étaient par cela même au dessus des gouvernemens, car celui qui sert est toujours inférieur à celui qui est servi ; de là le principe reconnu d'une autorité suprême résidant entre les mains du peuple ; de là sa souveraineté devant laquelle tout pouvoir doit plier et s'effacer. Mais on n'a pas vu qu'on traduisait en droits pour les gouvernés, ce qui n'était que l'accomplissement d'un devoir de la part des gouvernans ; on n'a pas vu qu'en appelant toutes les volontés à participer à l'action gouvernementale, on courait risque de briser les ressorts qui font mouvoir la société, et que, de plus, on la poussait dans la carrière des révolutions ; or, les changemens fréquens et inopinés sont

dans l'ordre politique ce que sont les tremblemens de terre dans l'ordre physique : ils détruisent et n'édifient rien ; quelques gens turbulens et ambitieux peuvent y trouver parfois leur profit, mais la communauté n'en éprouve jamais qu'un sentiment de langueur et de souffrance. On ne bâtit point sur un terrain mouvant ; de même ne doit-on pas asseoir l'avenir d'une société sur un principe changeant par sa nature et, plus que tout autre, exposé à l'influence des passions ; surtout lorsqu'il s'agit d'implanter un pareil principe, comme base sociale, chez un peuple dont le caractère vif et impressionnable (tel qu'est celui de la nation française) saisit souvent l'ombre pour la réalité et court sans cesse après la possession d'un bien dont la jouissance lui échappe toujours : or, comme l'a judicieusement dit un de nos vieux auteurs : « *C'est le jouir, non » le posséder, qui nous rend heureux* (1). »

Aussi, ai-je plus d'une fois remarqué que l'impétuosité, la légèreté de notre caractère nous faisait dépasser le but que nous voulions atteindre ; cela doit être : nous aimons ce qui n'est ni bien défini, ni bien arrêté, nous y trouvons un champ plus vaste à notre imagination ; par suite de cette brûlante inquiétude qui nous entraîne toujours vers les régions idéales, nous passons notre temps à espérer le bonheur plutôt qu'à le goûter. De là vient que nos affections vieillissent vite ; qu'il faut les rajeunir ou en prendre de nouvelles ; de là vient encore que nous abusons des meil-

(1) Montaigne, liv. I, chap. XLII.

leures choses aussitôt après nous en être permis l'usage, attendu que l'abus n'a point de règle et que le vague nous séduit. Nous avons abusé du gouvernement représentatif, parce que nous ne l'avons considéré que comme l'instrument d'une capricieuse volonté, et que la volonté livrée à elle-même est infinie ; nous avons abusé du sens vrai qu'exprime le mot égalité, parce que le nivellement complet que nous avions en vue présentait un horizon sans bornes à nos sentimens vaniteux ; nous avons abusé de la liberté de la presse, parce que nous avons prétendu la soumettre au délire de la pensée, et que la pensée sans frein ne connaît point de limites ; et certes, il n'est pas difficile de prévoir que tant que cette liberté d'écrire et de raisonner se fera l'esclave de nos désirs désordonnés, qu'elle servira d'appel aux passions et non d'enseignement à la vertu, qu'elle s'occupera plutôt de créer des droits que de tracer des devoirs, que, dans son orgueil, elle élèvera des *panthéons* sur les débris de la croix, et que foulant aux pieds tout respect religieux, elle réprimera chez l'homme l'essor du seul sentiment qui puisse lui révéler les conditions d'une véritable indépendance il n'est pas difficile, dis-je, de prophétiser, que sa présence ne sera qu'une source de désordres pour la société qui l'accueillera, et qu'elle-même finira par succomber sous le poids de ses propres excès.

Imponit finem sapiens et rebus honestis (1).

Résumons. Le principe de la souveraineté du peuple

(1) Juvénal, Sat. VI.

n'étant qu'une fiction, dont le peuple même est souvent la victime, les gouvernemens qui s'établissent en son nom ne peuvent vivre également que de fictions ; de là les mécomptes sans nombre qu'ont offerts les révolutions de 1789 et de 1830 qui, toutes deux, ont reposé sur ce principe. Je ne parlerai pas de la première, j'aurais trop beau jeu; ses crimes, l'histoire le prouve, ont effrayé le monde; mais je dirai quelques mots de la seconde, les faits et les actes de celle-ci confirment mes assertions : quelle stabilité pour le présent, quelle garantie pour l'avenir offre-t-elle à la nation qui l'a faite ou subie? Quelle suite, quel accord, quel ensemble apporte-t-elle dans son action gouvernementale?

Nous voyons en France des autorités administratives incertaines dans leur marche et dépendantes d'un vote législatif qui, en renversant leurs chefs, peut, d'un moment à l'autre, détruire leur avenir; il faut à leurs protecteurs, aussi bien qu'à elles-mêmes des voix électorales qui leur prêtent un appui; mais on n'obtient rien pour rien; de là les tripotages dans le trafic des places, les tripotages dans les fournitures, les tripotages dans les concessions de chemins de fer dont l'opposition parlementaire se plaint hautement et avec raison à la tribune et dans ses journaux; mais cette même opposition n'agit pas autrement quand à son tour elle domine; tout se fait dans l'intérêt et pour la plus grande gloire de l'opinion triomphante du jour, qui n'a pas été celle d'hier et ne sera pas celle de demain.

Et c'est là ce qu'on appelle une administration!

Montons plus haut; nous verrons les heureux du

moment, placés à la tête des affaires, indécis, gênés dans leur action; l'expérience du passé leur a depuis long-temps démontré que leur autorité est passagère. Le flot populaire qui les a portés au pouvoir gronde sans cesse autour d'eux; ils sont ministres, donc ils ne méritent plus la confiance publique. Les alarmes continuelles que leur inspire leur position personnelle les privent de toute influence à l'étranger, et, par contre, l'absence d'amis à l'extérieur les rend impuissans dans leur pays; ils saluent toutes les opinions, courtisent tous les votes, demandent de gros budgets qui peuvent leur offrir la chance de conquérir une majorité douteuse; ils évitent de s'engager dans aucune grande question gouvernementale, et ils abritent leur portefeuille derrière une petite loi de chemin de fer, une petite loi industrielle, une petite loi sur les sucres, une petite loi sur la chasse ou autres petites lois d'intérêt matériel, et cependant ils s'épuisent en vains efforts : tôt ou tard l'opposition grandit, s'avance victorieuse, secoue rudement le ministre dans sa chaise curule, le renverse, un autre prend sa place et subit bientôt après le même sort.

Et c'est là ce qu'on appelle un gouvernement!

Portons nos regards plus haut encore : la France veut être représentée; jetons un coup d'œil sur ses représentans : nous voyons d'abord ceux-ci, encore simples candidats, frapper à la porte des électeurs et quêter humblement l'aumône d'un suffrage; c'est alors à qui se dira le plus fidèle serviteur du peuple dont ils se chargent de discuter et de régler plus tard les intérêts;

ils connaissent ses désirs, ses besoins, ses droits, ses volontés ; ils exaltent les *idées du siècle*, le *progrès des lumières*, la marche *rapide de la civilisation*, refrains obligés de toutes les chansons électorales, que chacun chante, explique et entend comme il veut ; ils promettent beaucoup, et prétendent tenir encore davantage, car leur dévoûment est sans bornes et leur abnégation *incontestable*; enfin ils sont choisis, et fiers de leur victoire ils s'acheminent vers la capitale, emportant dans leur poche un diplôme d'ambassadeur du *peuple souverain*. Mais à peine arrivés et réunis, il advient que les honorables représentans entendent tous diversement les besoins du pays, les volontés du pays, l'indépendance du pays, l'honneur du pays, et qu'en définitive ils ne représentent plus rien ; les opinions se groupent, plusieurs camps divisent l'assemblée, les combattans parlementaires luttent ensemble pour le plus grand intérêt du peuple dont chacun d'entre eux se dit le seul et véritable interprète. Au nom des libertés nationales, leur capricieuse majorité vote les lois de septembre, décide l'embastillement de Paris, prépare à la société les bienfaits d'un système cellulaire, et elle ne dédaigne pas, dans sa haute sagesse, de prononcer gravement que la *caille* a cessé d'être *oiseau de passage* (1). Tout en vidant la bourse des contribuables pour bien prouver qu'ils songent à eux, nos soi-disant représentans n'oublient pas de songer également à leurs propres affaires; ils visent à la gestion d'un budget qui, grâce à leurs

(1) Voir la discussion sur la loi de la chasse.

soins, engraisse annuellement. On se presse, on se pousse autour du fauteuil ministériel ; les uns prennent l'attaque, d'autres se chargent de la défense, la mêlée s'engage ; un feu croisé de discours contradictoires, empreints d'humeur et d'emportement, apprend bientôt à la France qu'elle est, à la fois, bien et mal gouvernée, riche et ruinée, heureuse et languissante, libre et enchaînée, influente chez ses voisins et méprisée par eux ; quelquefois même les honorables, saisis tout-à-coup d'un violent amour du bien public, se ruent les uns contre les autres et se précipitent à l'envi sur les marches de la tribune ; tous alors deviennent à la fois orateurs, leurs regards étincellent, leurs voix grondent comme le tonnerre ; les mots d'*apostat*, de *transfuge* volent de bouche en bouche ; bientôt les trépignemens de pieds, le cri glapissant des huissiers, la sonnette du président augmentent tellement le tumulte qu'un député en herbe et spectateur encore, peut s'écrier tristement en se croisant les bras : *c'est donc ainsi que je serai dimanche.*

Et voilà ce qu'on appelle un gouvernement représentatif !

Achevons le tableau : si nous jetons les yeux sur l'ensemble du pays, nous verrons une société toujours inquiète, toujours malade, livrée à quelques empiriques qui la consultent sans l'écouter, la traitent sans connaître ni rechercher son mal : chacun à part soi s'érige en juge suprême des actions des autres et fait appel à une volonté souveraine qu'on invoque sans cesse et qu'on ne trouve nulle part ; les colléges électoraux por-

tent le sceptre, la Chambre élective porte la couronne, la nation doit tout supporter ; les électeurs enfantent les députés, les députés engendrent les lois, et le *peuple-roi,* indigné de voir son pouvoir souverain concentré entre les mains d'un très petit nombre de ses propres sujets, se dresse parfois pour venger ses droits méconnus, et rend alors des arrêts dans la place publique avec l'aide des barricades, des pavés, des poignards et des coups de fusil. Ce conflit d'intérêts et de droits divergens imprime à la nation une perturbation sourde et constante qui la rend toujours mécontente du présent et souvent insouciante d'un avenir qu'elle n'entrevoit et ne conçoit pas encore ; quand elle se replie sur elle-même, elle ne rencontre dans son sein que des individualités qu'aucun lien social ne groupe dans un but d'intérêt commun; partout règne l'isolement, et bientôt avec lui l'égoïsme, dont l'éclectisme religieux prêché par les sommités enseignantes, augmente l'intensité : aussi voyons-nous dans le panorama mouvant dont cette nation nous offre l'image, les opinions, les vœux, les intérêts, les craintes, les espérances, se croiser, se contrarier, s'entrechoquer sans cesse, souvent sans motif et sans amener de résultat. L'ami du jour devient le lendemain un adversaire, et par contre, les coups de poing se métamorphosent en poignées de mains ; les visages changent de masque, les rôles s'intervertissent, les légitimistes se font libéraux, ceux-ci prônent la Restauration, et l'on dirait que la population tout entière s'agite et se meut sous l'influence des grelots de la folie.

Et c'est là ce qu'on appellé une société!

Mais, dira-t-on, la France présentait à peu près le même aspect moral sous la Restauration; je suis fort disposé à en convenir, aussi la Restauration fut-elle de courte durée; ajoutons toutefois que les élémens de désordre n'étaient pas absolument les mêmes. Le principe dissolvant de la souveraineté du peuple ne formait pas alors la *base constitutive* de notre société; les sectateurs de ce principe y introduisirent peu à peu son action désorganisatrice; dès lors la lutte s'engagea; quelques imprudens amis du trône, séduits par des théories brillantes dont les conséquences échappaient à leurs yeux, aidèrent à leur insu au triomphe du principe ennemi; la monarchie succomba. Aujourd'hui le principe est vainqueur; il domine; il est reconnu comme la pierre fondamentale des institutions qui régissent le pays; ses droits sont assurés; en vain cherche-t-on à paralyser son action, il saura toujours lui rendre sa force et son empire, mais alors il tiendra la société dans un état de commotion perpétuelle, car, pour lui, le repos c'est la mort.

Nos novateurs actuels, nos rhéteurs incrédules, tout bouffis de leur vaine science, prétendent, disent-ils, se mettre à la hauteur *des idées du siècle*. Ils se trompent d'époque. En 1789 la philosophie en était encore à son premier essai; le venin qu'elle distillait avait pénétré jusque dans les entrailles de la société, on s'attendait à des merveilles : on n'obtint que d'innombrables calamités, et les yeux furent bientôt dessillés; aussi les choses ne sont-elles plus aujourd'hui ce

qu'elles étaient alors, et je soutiens, au contraire, qu'en politique comme en morale, la France de 1830 s'est mise en insurrection contre les idées de son siècle ; sa persévérance assurera-t-elle enfin la victoire ? cela peut être, car le mal fait de rapides progrès dans le cœur de l'homme ; mais, dans tous les cas, cette victoire coûtera des larmes et du sang.

Les doctrines de la France de 1830 peuvent se résumer en deux points principaux : *souveraineté du peuple* sous le rapport politique; *éclectisme* sous le rapport moral ou religieux.

Examinons-les rapidement sous ce double point de vue. La révolution de 89 avait de même erigé en droit public le principe de la *souveraineté du peuple*. Ses armes victorieuses l'imposèrent aux nations vaincues ; mais ce principe fut enfin refoulé jusqu'au lieu de son origine ; les peuples battirent des mains à sa chute, et, après vingt années de guerres acharnées, l'ancien droit politique européen reprit son empire.

Prétendre aujourd'hui faire revivre un principe déjà repoussé par la société européenne et dont la présence ne rappelle que des souvenirs sanglans, ce n'est certes pas s'élever à la hauteur des *idées du siècle*, c'est plutôt se mettre en état de révolte contre *elles*, et c'est ce que fait aussi la France de juillet. Il n'est pas jusqu'au drapeau qu'elle donne à ses soldats qui ne révéle une intention hostile contre les idées de calme et de repos qui prévalent de nos jours ; voici comment.

Tant qu'il ne se rattache à un drapeau quelconque qu'une signification purement militaire, peu importent

sa forme et sa couleur. Une botte de foin fixée au bout d'un bâton conduisit les premiers Romains à la conquête du monde ; la chape de Saint Martin délivra Paris de la fureur des Normands ; l'oriflamme nous donna la victoire à Bouvines, et la couleur blanche affranchit la France du joug des Anglais. Tout autre signe de ralliement eût obtenu les mêmes résultats sans autre danger pour la société que celui qu'offrent les hasards d'une guerre heureuse ou malheureuse ; car ces signes ne ralliaient que des guerriers contre d'autres guerriers et ne brillaient qu'au sein des combats ; la paix faite, ils restaient chers sans doute à ceux qu'ils avaient rendus victorieux, mais leur maintien ou leur changement intéressait peu la société ; ils avaient annoncé l'orage, l'orage était passé, tout était oublié.

Mais lorsqu'un drapeau porte avec lui une signification *politique*, on est en droit de rechercher quelle a été l'origine de ce drapeau, quel peut être le principe qu'il recèle, et si la présence de ce principe concorde avec l'intérêt de la société tout entière. Considérons ces questions en vue du drapeau qu'a relevé la révolution de 1830. Ce drapeau est le même qui signala le commencement de la grande révolution de 1789 ; avant cette époque les bannières françaises étaient blanches ; elles conduisaient depuis long-temps nos soldats à la victoire ; elles avaient assisté aux conquêtes de Louis XIV, et venaient tout dernièrement de forcer l'Angleterre (après une guerre peu morale, il est vrai) à signer un traité avantageux pour la France. D'où vient donc qu'en temps de paix sa noble couleur qui rappe-

lait tant de grands souvenirs, fût tout-à-coup foulée aux pieds, et que d'autres couleurs prirent aussitôt sa place? L'histoire nous l'apprend : l'insurrection et la révolte donnèrent naissance au nouveau drapeau qu'arbora la France, et bientôt il devint le symbole politique de toutes les opinions révolutionnaires qui se ruèrent contre le trône, détruisirent la monarchie, firent tomber des têtes royales et inondèrent la France de sang. La présence de ce drapeau annonça partout le triomphe du principe de la *souveraineté du peuple;* c'était là sa vraie signification; ce principe proclamait le droit de l'insurrection victorieuse; c'était un défi jeté à la société. Bonaparte le comprit; aussi, quand il eut résolu de mettre, à sa manière, un frein au désordre social de son époque, il associa un signe de ralliement purement militaire au signe de ralliement politique qui rappelait l'origine de la premièro révolution française. Ses aigles menèrent nos soldats aux combats, et ce nouveau signe laissa l'autre en seconde ligne. La France de juillet, mieux inspirée, eût dû le relever; mais elle eût alors caché sa tendance révolutionnaire, et il lui importait au contraire de la faire connaître; aussi arbora-t-elle le drapeau de 1789, et avec lui le principe qu'il représentait; c'était lui rendre sa signification politique. La partie turbulente de la société européenne ne s'y méprit point; ce drapeau devint aussitôt le signal de toutes les insurrections qui éclatèrent depuis; il rallia les premiers insurgés belges dont la trop grande effervescence, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, ne put être modérée que par la

sage intervention du clergé. Il apparut à Varsovie au sein de l'insurrection polonaise; il guida les révoltés de la Romagne commandés par le général Zucchi; dernièrement encore, il fut déployé dans les troubles qui agitèrent l'État de l'Église et la Calabre comme expression du but que se proposaient les insurgés. Partout maintenant, quel que soit le drapeau du pays, les couleurs de la France de juillet serviront de premier signal à toute guerre civile. Elles révèleront la présence de troubles et de discordes intérieures; comme, en un sens opposé, la couleur blanche, en temps de guerre, annonce la présence d'un parlementaire et fait présager le retour d'un temps calme et prospère (1).

J'ai donc raison de dire que sous le rapport politique, la France de 1830 ne marche pas avec les idées de son siècle, car toutes doivent raisonnablement tendre au bonheur et à la tranquillité de la société, et non à sa désorganisation. Envisageons maintenant la même question sous le rapport moral et religieux.

Ici je trouve encore cette même France ignorante des besoins et des idées de son époque. En effet, *l'éclectisme* qu'elle professe, qu'elle enseigne avec tant de persévérance et de soins, n'est autre chose que le philosophisme

(1) Les amateurs d'insurrections ne se dissimulent même pas l'influence des couleurs françaises actuelles sur une portion de la société européenne. « Chaque jour (dit le journal intitulé *la Réforme*) l'Italie essaye de rattacher à son front la cocarde *tricolore*, symbole de *délivrance* et de *liberté*. » (*La Réforme*, août 1844.)

du dix-huitième siècle, déguisé sous un nom plus modeste; on n'ose pas encore, comme dans la première révolution, *détrôner* l'Éternel, mais on prétend néanmoins soumettre ses lois, ses préceptes, son culte à l'examen de la raison humaine : l'erreur aura ses droits ainsi que la vérité; ils mériteront le même respect; aussi l'éclectisme ne s'effraiera-t-il pas des leçons d'impiété que les apôtres de l'incrédulité enseigneront à la société, car elle doit vouloir la conséquence de son système; elle écoutera donc avec dédain les plaintes nombreuses qui surgiront de tous côtés contre les doctrines anti-religieuses de plusieurs de ceux appelés à diriger l'instruction publique; elle fermera les yeux sur la distribution, dans les lieux fréquentés par le peuple, des brochures immorales athées de nos nouveaux Babœuf et Buonarotti, telle que le *Credo communiste* (1) et autres dans lesquelles le nom *de Dieu* est effacé et remplacé par celui *de nature;* mais cependant elle s'offensera des vives représentations de l'Église du Christ, lorsque, dans l'exercice légitime de ses fonctions, elle flétrira les intentions perfides de son implacable ennemie, et que, conformément aux devoirs sacrés qui lui sont imposés, elle réclamera pour elle, au nom des pères de famille, la première part dans l'instruction morale qu'on donne à l'enfance, et la haute surveillance dans les études auxquelles s'applique la jeunesse.

Eh! bien, en adoptant cette marche la France de 1830

(1) Cette brochure est signée Cabet, ancien député.

contrarie évidemment l'esprit de son siècle ; essayons de le démontrer.

L'histoire contemporaine n'a que trop prouvé la vanité de la prétendue philosophie du dix-huitième siècle. C'est surtout après que de grandes calamités ont annoncé à la terre la présence d'un Dieu irrité, que le cœur de l'homme, flétri par de cruels mécomptes, et victime de ses propres égaremens, reconnaît enfin le néant de ses désirs et l'impuissance de sa volonté ; les sentimens religieux pénètrent alors d'autant plus vivement dans les sociétés qu'elles se sont plus fortement laissé entraîner vers un état de révolte contre leur Créateur. Elles ont appris à leurs dépens combien, même pour leur propre bonheur ici-bas, est insuffisante la raison humaine quand elle ne s'éclaire pas des lumières d'en haut.

Ne nous étonnons donc pas du mouvement progressif vers la religion qui, depuis quelques années, s'opère dans le sein de la société européenne ; quel siècle plus fécond en événemens de tous genres, en péripéties politiques, en brisemens de coupables ou de légitimes espérances que celui que nous venons de traverser ! Que de ruines le philosophisme n'a-t-il pas amoncelées sous ses pas ! Imbue do ses principes impies, l'Europe ne s'est enfin réveillée qu'aux clameurs des bourreaux, aux cris des victimes, à la chute des trônes, au fracas des révolutions ; si l'erreur a été grande, la leçon a été terrible ; la société a dû en profiter ; aussi s'est-il manifesté dans son sein une utilo réaction vers des opinions religieuses, et ceux que leur haute position met

aujourd'hui le plus en évidence, donnent, en général, un exemple qu'on leur eût en vain autrefois demandé. Le philosophisme pourra bien encore occasionner de grands désordres, mais son culte est détruit; le cynisme de l'impiété n'est plus de ce siècle, et l'incrédulité honteuse se trouve réduite à cacher son venin et sa haine sous le manteau de l'*éclectisme religieux*.

Mais cette heureuse réaction a donné naissance à un sentiment intime qu'il est important de remarquer, puisqu'il sert à caractériser l'époque actuelle : c'est celui qui, insensiblement, pousse les peuples vers le catholicisme. Cela se conçoit aisément; le protestantisme ne peut plus progresser, car il s'adresse ou à l'indifférent en matière religieuse, ou à l'incrédule désabusé; le premier ne veut rien entendre, le second comprend que la vérité doit être une et invariable, et il voit bientôt que ce double caractère d'unité et d'immuabilité manque aux diverses doctrines protestantes qu'on expose à ses yeux.

Je renvoie à la seconde partie de ce travail la preuve du mouvement catholique qui se développe aujourd'hui chez les nations européennes; j'aurai plus d'une fois occasion d'en parler; je ne fais, pour le moment, qu'en constater l'existence, mais j'en tire cette conséquence, que l'éclectisme des meneurs du gouvernement de juillet, et principalement leur intention mal déguisée de contrarier l'essor de la foi catholique, démontrent, que sans le point de vue moral pas plus que sous le point de vue politique, ils n'entendent rien à l'esprit de leur siècle.

C'est pitié de voir la pauvre France livrée entre les mains de sceptiques rhéteurs, qui font de l'esprit sur tout et ne montrent de bon sens en rien. La Providence a permis que la discussion d'une question relative à l'instruction publique, révélât leur mauvais vouloir et leurs secrètes tendances. Maintenant, au moins, les pères de famille et la partie morale et religieuse du pays, doivent se tenir comme dûment avertis, car nos nouveaux philosophes ont suffisamment révélé leur arrière pensée. Il faut, selon eux, que l'antiquité séculaire de l'Église de France rende hommage aux quarante années d'existence de l'Université actuelle; celle-ci seule comprend le mode d'éducation qui convient à la jeunesse, lequel consiste, sous le rapport politique, à ne pas considérer *la première révolution comme un long crime*, ni Bonaparte comme un usurpateur *tombé par sa faute* (1); et, sous le rapport moral et religieux, à *respecter dans l'enfant la liberté de conscience* (2); d'où il résulte qu'il faut le laisser errer sans guide, sans conseils, à travers toutes les croyances religieuses, à travers tous les systèmes anciens et modernes en fait de morale, depuis celui d'Épicure et de Platon jusqu'à celui de Locke et de Spinosa, système dont il est absolument nécessaire *qu'il ait connaissance* (3), quitte à lui plus tard à démêler l'erreur de la vérité, à choisir la croyance ou le système

(1) Voy. le rapport de M. Thiers à la Chambre des Députés, sur le projet de loi relatif à l'instruction secondaire.

(2) Voy. idem.

(3) Voy. le rapport de M. Thiers, etc., cité ci-dessus.

qu'il voudra, ou bien même encore à n'en adopter aucun si bon lui semble ; aussi l'enseignement de la philosophie, qui donne la connaissance claire et distincte des choses naturelles et divines, appartiendra-t-il sans contrôle à cette *infaillible* Université. Elle s'étonnera même que les ministres du Dieu vivant, préposés par lui pour enseigner aux générations toutes les vérités morales et religieuses, se scandalisent des principes erronés impies que les maîtres de l'école universitaire chercheront à inculquer dans le cœur des jeunes gens. Comment, en effet, douter de l'orthodoxie morale et religieuse de ceux-ci, quand plusieurs d'entre eux (1), approuvés par leurs chefs, ne craindront pas de proclamer de vive voix ou par écrit, *que l'existence de l'âme est une question prématurée;* que le *christianisme est mort*, que ce n'est *plus qu'une poussière... un tombeau*; que les *prétendues révélations divines ne sont que des conjectures humaines* ; que la *théologie*, qui convenait *autrefois*, n'est plus bonne aujourd'hui *que pour des enfans* ; que *la religion est l'ouvrage des hommes*, et autres doctrines semblables. Nos philosophes modernes, dans le but de donner une plus grande autorité à leur œuvre chérie, affectent de rappeler les droits des anciennes universités françaises du temps de la monarchie (2); mais ils oublient à dessein de dire que l'en-

(1) MM. Jouffroy, Damiron, Roquet, Gatien Arnoult, Auguste Comte, Ferrari, etc.

(2) Rapport de M. Thiers, etc., discours de M. Cousin à la Chambre des Pairs.

seignement catholique était le seul, à cette époque, qui prévalût dans l'instruction publique ; on eût chassé honteusement le professeur qui s'en fût écarté ; le débat relatif au privilége attribué aux universités de conférer les grades n'était plus guère alors qu'une question secondaire. C'est, en vérité, chose plaisante de voir encore comment ces mêmes philosophes s'efforcent de placer leur établissement universitaire sous la protection des vertus supposées qu'ils prêtent à son fondateur Bonaparte (1), qui, turc en Egypte, et geôlier du souverain pontife en Europe, n'avait vu, dans le rétablissement du culte qu'un moyen politique, et dans les colléges qu'il avait créés, qu'une pépinière de citoyens façonnés pour le métier des armes; encore ont-ils rayé de leur pleine autorité un des articles fondamentaux de l'institution qu'ils protègent, lequel article donnait, pour base de l'enseignement universitaire, les préceptes de la religion catholique (2). Ils préfèrent sans doute l'enseignement de l'éclectisme moral et religieux, voire même du panthéisme, car, ainsi qu'ils l'ont dit, il faut avant tout respecter, dans l'enfant, la *liberté de conscience.*

Qu'en résulte-t-il ? c'est que l'enfant, devenu jeune homme, habitué à décider selon ses goûts et ses penchans déréglés sur les questions graves de morale et de religion, se réserve, avec raison, la même indépendance

(1) Voyez le rapport de M. Thiers, etc., et le discours de M. Cousin à la Chambre des Pairs.

(2) Art. 38 du décret de 1808.

lorsqu'il s'agit de décider de questions politiques et de gouvernemens, beaucoup moins importantes que les premières. D'où naissent naturellement des conflits d'opinions, de volontés, de droits, et bientôt le désordre dans la société. Que sont en effet les lois humaines aux yeux de ceux qui foulent aux pieds les lois divines ? L'immoralité, dans l'enseignement (et c'en est une grande que de ne pas oser, devant la jeunesse, foudroyer l'erreur morale et religieuse) engendre donc l'immoralité dans les mœurs.

Qu'on porte les regards sur la France actuelle, et l'on pourra mesurer la profondeur du mal qu'un pareil enseignement a fini par introduire dans les classes les moins éclairées de la population; l'irréligion y appelle la corruption des mœurs et y engendre l'oubli des premiers devoirs sociaux. Aussi le nombre des crimes augmente-t-il journellement; les vols, les assassinats, les empoisonnemens se multiplient d'une manière effrayante, et la justice elle-même fut dernièrement obligée d'avouer que, dans l'espace de dix années seulement, *quatre-vingt-quinze parricides* avaient épouvanté la société (1). A ces excès, contre lesquels le Code criminel français ne peut qu'être impuissant, se mêle un excès d'un autre genre, mais non moins condamnable, c'est le dégoût de la vie, poussé jusqu'au suicide; jamais ce meurtre commis sur soi-même ne fut en France plus fréquent qu'aujourd'hui. La débau-

(1) Paroles de M. Hébert, procureur général à Paris, dans la cause de Donon-Cadot.

che croit y trouver un refuge à sa honte; l'infortune, un terme à ses maux; l'ennui, l'oubli de tout dans l'abîme du néant; il n'est pas jusqu'à l'enfant qui, quelquefois aussi, ne veuille se débarrasser d'une existence déjà trop longue pour lui (1). La vie, en effet, n'est souvent qu'un lourd fardeau pour celui qui résume toutes ses espérances en elle.

En voyant le spectacle de pareils dérèglemens poussés jusqu'à ce degré, dans le sein de la société française, n'y a-t-il pas lieu de rester muet d'étonnement lorsqu'on entend un des coryphées de l'éclectisme universitaire s'écrier hautement, qu'il appartient à la société d'intervenir dans l'éducation, et *de la faire* en quelque sorte *à son image* (2). Mais l'érudit philosophe ignore-t-il donc qu'une éducation ne doit jamais être faite à l'image d'aucune société, car toute société n'est qu'une aggrégation d'hommes, et tout homme, par sa nature, est l'esclave de ses passions; l'éducation a pour but au contraire de combattre ses penchans déréglés et non de les écouter et de s'y livrer.

A la vue d'une déviation aussi monstrueuse des lois que dicte la simple prudence, et des premières notions que donne la connaissance de la fragilité humaine, doit-on être surpris si l'Église de France, affligée, effrayée des scandales qui peuvent en résulter, fait en-

(1) Les feuilles publiques rapportent plusieurs exemples d'enfans de dix à treize ans qui se sont suicidés.

(2) Paroles de M. Cousin à la séance de la Chambre des Pairs (22 avril 1844).

tendre sa voix et cherche à détourner le mal qu'elle prévoit? N'a-t-elle donc plus mission de séparer l'ivraie du bon grain, d'enseigner les vérités éternelles dont elle est la fidèle dépositaire? La foi de son peuple ne lui est-elle plus confiée, et son premier devoir n'est-il pas d'éclairer, de soutenir cette foi, en la préservant des piéges du mensonge et de la séduction. Elle n'a sans doute d'autre arme que celle de la parole; mais cette parole doit être imposante, forte, incessante, car, en fait d'enseignement moral et religieux, elle est l'écho de la parole de Dieu.

Terminons, et convenons toutefois que l'adoption, en France, du principe gouvernemental de la souveraineté du peuple, devait entraîner après elle l'adoption de l'*éclectisme* philosophique dont nous venons d'entretenir nos lecteurs. Le désordre dans les idées morales sympathise merveilleusement avec le désordre dans les idées politiques; mais ce double désordre ne peut constituer la connaissance de son siècle, comme le prétendent nos rhéteurs philosophes; il ne constate, tout au plus, que la maladie morale dont ceux-ci sont atteints.

Réduisons donc à leur juste valeur les pompeuses paroles des *habiles* du jour; méfions-nous de ces appels continuels *aux lumières, aux progrès d'un siècle modèle* dont l'existence, si elle était possible, ne créerait que malheurs et ruines. Déjà, sous l'invocation de doctrines semblables à celles que je signale ici, la Convention nationale a couvert la société française d'un crêpe funèbre, après avoir broyé dans le sang les élé-

mens dont elle était composée : les mêmes causes peuvent produire les mêmes effets. Le peuple, après tout, a-t-il gagné à tous les bouleversemens qui se sont faits en son nom? Les prisons, les échafauds, les massacres qui ont éclairci ses rangs aussi bien que ceux de la noblesse au temps de la première révolution, les guerres interminables et inutiles qui ont décimé la population à une époque plus récente, répondent cruellement à cette question ; le nouvel essai fait en 1830 a-t-il été plus heureux? Le peuple alors reprit sa couronne; mais aussitôt après sa victoire ses meneurs ambitieux se disputèrent sa conquête. La lutte s'établit entre eux; la moitié des vainqueurs fut vaincue par l'autre moitié. Que reste-t-il des brillantes promesses de liberté, de grandeur et d'économie faites au peuple de juillet? Une politique craintive, l'embastillement de la capitale, l'érection de nouvelles prisons d'État, les visites domiciliaires, les lois de septembre, et trois ou quatre cents millions de plus à payer tous les ans. Le principe de la souveraineté du peuple brisera sans doute tôt ou tard les entraves qui gênent aujourd'hui son action; mais ce ne sera qu'au prix de nouvelles convulsions et pour faire choix de nouveaux maîtres qui, bientôt après, seront aussi renversés; car il est de l'essence de ce principe d'abattre le lendemain ce qu'il a construit la veille.

Toute société qui s'organise doit également repousser l'influence gouvernementale de deux principes qui, quoique opposés, peuvent tous deux être préjudiciables à ses intérêts : l'un est l'absolutisme *d'un seul*, l'autre l'absolutisme *de tous*. Ce dernier genre de gouverne-

ment, qui n'est que l'application du principe de la souveraineté du peuple, est plus dangereux encore que l'autre : le désordre est son élément naturel ; quant au premier, il mènera insensiblement à l'arbitraire, puis au despotisme ; car lorsque l'homme peut tout ce qu'il veut, il veut bientôt plus qu'il ne doit. Tout fait donc sentir le besoin d'une hiérarchie sociale qui n'est autre chose que le classement et l'organisation utiles pour tous de ces diverses fractions ou intérêts ainsi groupés. Avec elle ces mêmes intérêts trouveront en eux, et dans le secours mutuel qu'ils se prêteront, une force suffisante pour repousser l'action de l'un ou de l'autre des deux principes envahissans déjà signalés, dont la présence mettrait en péril leur commune existence. Sans elle, l'anarchie républicaine ou l'absolutisme d'un seul menacerait sans cesse la société.

Nos adversaires politiques reconnaissent eux-mêmes l'exactitude de cette assertion, lorsque la crainte ou le désappointement place des paroles de vérité dans leur bouche ; les uns alors expriment le désir que la démocratie soit contenue par la *hiérarchie* (1) ; d'autres, plus naïfs encore dans leurs aveux, conviennent que depuis la destruction de la *noblesse*, de *l'Eglise*, des *provinces* et des *corporations* de toute espèce, en 89, il n'y a de *praticable* en France que la république ou la *royauté absolue* (2), c'est à dire l'arbitraire d'un seul ou le despotisme de tous.

(1) Voy. le journal *La Presse*, juin 1844.

(2) « La France n'a jamais connu la monarchie représentative

C'est à la France à dire lequel de ces deux modes de gouvernement elle préfère; mais tant que le principe de la souveraineté du peuple dominera ses destinées, à coup sûr le régime dit *représentatif* ne s'implantera

» qu'elle avait rendue impossible dès son débnt dans l'affranchis-
» sement politique par la destruction de la noblesse. Cette forme
» de gouvernement avait certainement une grande valeur, dans un
» temps où l'Europe entière était soumise à la monarchie absolue. Mais
» enfin le monvement national de 89 nous ayant portés, du pre-
» mier bond, fort au delà du système anglais, nous n'avons jamais
» voulu y revenir. La constitution anglaise n'était pas une abstrac-
» tion pure, comme l'ont écrit les doctes; c'était un fait histo-
» rique, une combinaison d'institutions vivantes, de corporations
» privilégiées, ayant, non pas des droits, mais des franchises. La
» Pairie, l'Église, les communes, les corps de métiers, servaient de
» fondement à cet édifice. Noblesse, Église, provinces, corpora-
» tions de toute espèce, en 89 nous avons tout détruit. Dès lors il
» n'y avait plus chez nous de praticable que la *république* ou la
» *royauté absolue.* » (*National, avril* 1835).

De tous les journaux appartenant à l'ordre de choses existant actuellement en France, celui qui, sans contredit, a souvent émis les meilleurs principes en fait d'organisation sociale, est *Le Globe*, autre que l'ancien Globe républicain qui paraissait encore au moment de la révolntion de juillet; les hommes d'ordre liront avec plaisir ce que le nouveau Globe a écrit sur le catholicisme, snr les jésuites *(mai et août* 1843), sur les prétendus titres que la république française s'est acquis à la postérité (15 *ou* 16 *décembre* 1841), etc.; mais on pourrait appliquer aux rédacteurs de ce journal ce qu'on disait des pharisiens: *Écoutez ce qu'ils disent, et ne faites pas ce qu'ils font.* On s'étonne, en effet, de les voir rattachés à un système politique si opposé aux doctrines qu'ils professent et toujours si chancelant. A quoi bon des pierres de taille pour construire un château de cartes.

jamais solidement sur son sol, car ce régime, plus que tout autre, a besoin que la société soit préalablement organisée pour pouvoir réaliser les espérances qu'on fonde sur lui; le nivellement de tous les intérêts ne saurait donc lui servir de base.

Quelque grandes que soient les clameurs qui s'élèvent contre moi, je ne craindrai pas d'indiquer avec franchise quels sont, à mon avis, les élémens qui manquent à la France d'aujourd'hui pour qu'elle puisse se reconstruire en état de société durable et reprendre son rang politique en Europe; il lui manque, en premier lieu, un clergé influent et respecté de tous, par cela seul qu'il est clergé, éloigné si l'on veut des affaires publiques, mais dont la voix au moins soit toujours écoutée, lorsque, remplissant les devoirs de ses saintes fonctions, il parle au nom de la morale et de la religion; il lui manque une aristocratie forte et puissante qui, dans les momens d'un danger imprévu, puisse donner l'exemple d'utiles et nobles sacrifices; il lui manque une bourgeoisie solidement constituée et prenant place à côté des premiers pouvoirs organisés de la société, car la bourgeoisie est la noblesse des villes, comme l'aristocratie est celle du sol; il lui manque encore des corps de métiers, des corporations de divers genres, ayant, non des droits, mais des franchises, afin de mieux relever leur existence et mieux protéger leurs intérêts.

Le France actuelle n'a l'équivalent de rien de tout cela, et qui plus est, peut-être se refuserait-elle encore à toute organisation sociale analogue; ses flatteurs

lui font espérer que le désordre qui depuis un demi-siècle règne dans son sein, deviendra bientôt universel, et c'est sur la réalisation de ces coupables espérances, sur les ruines peut-être de toutes les sociétés, qu'ils lui promettent l'empire du monde. Nous verrons dans la seconde partie de cet ouvrage ce qu'il peut y avoir de vrai dans ces projets ambitieux ; mais, en attendant, tant qu'elle n'agira que sous la seule inspiration de ses imprudens adulateurs, on ne pourra pas dire que la France de juillet marche avec son siècle, mais qu'elle se met plutôt en état d'hostilité contre lui.

C'est à la génération nouvelle à préserver l'Europe des dangers qui la menacent encore ; oui, c'est à vous, jeunesse studieuse, réfléchie, qu'il appartient de réparer les maux que les passions et le philosophisme ont causés de notre temps à toute la société européenne. Votre tâche est grande, soyez dignes d'elle ; puisez dans les leçons du passé des règles certaines pour votre conduite future ; point trop de confiance en vous-mêmes ; sachez qu'il est un temps pour tout ; le vôtre n'est pas encore celui de l'expérience ; travaillez d'abord à vous former le jugement, que rien ne vous détourne de cette sage occupation ; ne courez pas après une popularité dangereuse que vous ne pourrez guère acquérir sans faire le sacrifice de vos convictions ; méfiez-vous de ces paroles flatteuses et décevantes, qui, pour capter votre opinion, vous représentent déjà comme le soutien et l'appui actuels de la société ; non, vous ne l'êtes pas encore, mais vous pourrez le devenir un jour ; c'est à vous à mériter cet honneur par l'éclat de nobles vertus et par

celui de sages talens, lesquels ne croissent qu'à l'ombre d'un modeste recueillement. Vous, jeunes gens paisibles, sincères ennemis de tout mensonge politique et religieux, sachez dépouiller l'erreur du faux prestige dont elle se revêt toujours; ne descendez pas dans l'arène des discussions politiques pour imposer à la société vos opinions personnelles que l'expérience n'a pas encore mûries; que l'influence des majorités ne vous en impose pas, mais comptez avant tout avec votre conscience, elle vous guidera vers la vérité; enfin n'oubliez pas que dans le siècle d'égoïsme et de charlatanisme dans lequel nous vivons, *bien faire et laisser dire* est la devise, qui plus que jamais doit servir de règle au citoyen vertueux et chrétien.

Quittons maintenant la France et jetons un coup d'œil rapide sur l'état moral et politique de quelques unes des principales nations européennes; nous reparlerons plus tard de ce pays, aux destinées duquel se rattachent pour ainsi dire celles du monde entier, lorsque, dans le résumé qui doit clore ce travail, nous aurons à faire l'application de nos observations dans le but de bien déterminer le caractère distinctif de l'époque actuelle.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOTE PREMIÈRE.

PHILOSOPHES DU XVIIIe SIÈCLE.

J'ai cru devoir mettre ici sous les yeux de mes lecteurs un court exposé des doctrines morales et politiques des philosophes du XVIIIe siècle, d'après les écrits mêmes de ces prétendus régénérateurs de la société : on pourra mieux ainsi se convaincre de la perversité de leurs intentions ; je ne fais que citer.

—Voltaire, encore simple étudiant en rhétorique au collége de Louis-le-Grand, avait déjà mérité de s'entendre dire par le jésuite Le Jay, son professeur : *Malheureux, tu seras le porte-étendard de l'impiété !* (*Vie de Volt., édit. de Kell, et Dict. hist. de Feller.*)

—« Je suis las, disait le même philosophe, de leur entendre répéter » que douze hommes ont suffi pour établir le Christianisme, et j'ai » envie de leur prouver qu'il n'en faut qu'un pour le détruire. » (*Vie de Volt. par Condorcet.*)

— « Serait-il possible, écrivait-il à d'Alembert, que cinq ou six » hommes de mérite qui s'entendraient, ne réussissent pas, après » l'exemple de douze faquins qui ont réussi ?» (*Lettre de Volt. à d'Alemb.*, 24 *juillet* 1760.) C'est ainsi qu'il désignait les douze apôtres.

Tout l'évangile de Calvin n'était pour Voltaire *que les sottises de Jean Chauvin.* (*Lettre à Damila.*, 18 *août* 1766.)

N. B. Dans leur correspondance, les philosophes désignaient notre

Sauveur sous le nom de l'*infâme*. Cette dénomination s'appliquait également à la religion du Christ comme à sa divine personne.

— « Damilaville doit être bien content, écrivait à d'Alembert le » patriarche de Fernay, et nous aussi, du mépris où l'*infâme* est tom- » bé chez tous les honnêtes gens de l'Europe. C'était tout ce qu'on vou- » lait et tout ce qui était nécessaire. On n'a jamais prétendu éclairer *les cordonniers et les servantes*; c'est le partage des apôtres.» (*Lettre de Volt. à d'Alemb.*, 2 *septembre* 1768.)

« Quelque parti que vous preniez, écrivait le même à Diderot, je » vous recommande l'*infâme* (la religion); il faut la détruire chez les » honnêtes gens, et la laisser à la canaille pour qui elle est faite. » (*Lettres de Volt. à Did.*, 25 *septembre* 1762.)

« Ecraser l'*infâme*, répétez-vous sans cesse, écrivait d'Alembert à » Voltaire. Eh! mon Dieu! laissez-la se précipiter elle-même, elle » court plus vite que vous ne pensez... Pour moi, qui vois tout en ce » moment couleur de rose, je vois d'ici les jansénistes mourant de » leur belle mort l'année prochaine, après avoir fait périr cette an- » née les jésuites de mort violente; la tolérance s'établir, les protes- » tans rappelés, les prêtres mariés, la confession abolie, et le fana- » tisme écrasé sans qu'on s'en aperçoive. » (*Lettre* 100.)

Frédéric II, roi de Prusse, adopte dans sa correspondance avec les philosophes du XVIII[e] siècle, les mêmes dénominations de *superstitions christicole* et d'*infâme* pour désigner le Christianisme et son divin fondateur. (*Voy. lett. du roi de Prusse*, 143, 145, 153, *an* 1767, *etc.*)

«—Les jésuites, disait d'Alembert, sont à présent aux prises avec » les gens du parlement, qui trouvent que la société de Jésus est con- » traire à la société humaine, comme la société de Jésus trouve de son » côté que l'ordre du parlement n'est pas l'ordre de ceux qui ont un » sens droit; et la philosophie jugerait que la société de Jésus et le » parlement ont tous deux raison. » (*Lett. de d'Alemb. à Volt.*, 88[e] *lettre.*, *an* 1760.)

— Peu après, d'Alembert écrit au même au sujet des jésuites: « Par ma foi, ceci est très sérieux, les classes du parlement n'y vont » pas de main morte; ils croient servir la religion, mais ils servent » *la raison sans s'en douter*. Ce sont des exécuteurs de la haute jus- » tice pour la philosophie, dont ils prennent les ordres sans le savoir.» (*Lettre* 100, *de d'Alemb. à Volt.*)

— Enfin, lorsque l'expulsion des jésuites fut arrêtée par le gouvernement français, d'Alembert l'annonce ainsi : « Le 6 du mois pro- » chain nous serons délivrés de la canaille jésuitique, mais la raison » en sera-t-elle mieux, et l'*infâme* plus mal ? » (102e *Lettre.*)

— Frédéric II n'était pas moins haineux que ses amis philosophes contre les jésuites : lorsque cette société fut expulsée de Portugal et de France, il écrivait à Voltaire : « Les philosophes sapent ouverte- » ment les fondemens du trône apostolique, *on persifle le grimoire* » *du magicien* (le souverain-pontife), *on éclabousse l'auteur de la* » *secte*, etc. » (154e *Lettre, an* 1767.)

— Plus tard, lorsque les jésuites furent aussi expulsés d'Espagne, le même souverain ne put contenir sa joie, et il adressa à Voltaire les lignes suivantes : « Voilà pourtant un nouvel avantage que nous » venons d'emporter en Espagne. Les jésuites *sont chassés du* » *royaume*. De plus, les cours de France, de Vienne, de Madrid, ont » demandé au pape la suppression d'un grand nombre de couvens. » On dit que le Saint Père sera obligé d'y consentir quoiqu'enrageant. » Quelle révolution ! A quoi ne doit pas s'attendre le siècle qui suivra » le nôtre ! La cognée est mise à la racine de l'arbre ; d'une part, les » philosophes s'élèvent contre les abus d'une superstition révérée ; » d'un autre, les abus de la dissipation forcent les princes à s'empa- » rer des biens de ces reclus, les *suppôts* et les trompettes du fana- » tisme. Cet édifice, sapé par ses fondemens, va s'écrouler, et les na- » tions transcriront dans leurs annales, que Voltaire fut le promo- » teur de cette révolution, qui se fit au dix-neuvième siècle dans » l'esprit humain. » (*Lettre du* 5 *mai* 1767.)

Toutefois, par une bizarrerie difficile à expliquer, ce souverain, malgré l'insistance de ses amis philosophes, malgré leurs reproches même, ne supprima pas la société des jésuites dans ses États après leur expulsion de Portugal, de France, d'Espagne et de Naples. Voici comme il se justifie dans une de ses lettres à Voltaire : « J'ai conservé » cet ordre tant bien que mal, tout *hérétique* que je suis, et puis en- » core *incrédule*. On ne trouve dans nos contrées aucun catholique » lettré, si ce n'est parmi les jésuites. Nous n'avions personne pour » tenir les classes ; nous n'avions ni pères de l'Oratoire, ni puristes ; » il fallait donc conserver les jésuites ou laisser périr les écoles, etc. » (*Lettre à Volt. du* 18 *novemb.* 1777.)

Les philosophes voulaient aussi fonder un établissement maçonique

pour propager leur doctrine : « Que les philosophes véritables, écri- » vait Voltaire, fassent une confrérie comme les francs-maçons ; qu'ils » s'assemblent, qu'ils se soutiennent, et qu'ils soient fidèles à la con- » frérie, et alors je me fais brûler pour eux. Cette académie secrète » vaudra mieux que celle d'Athènes et toute celle de Paris ; mais cha- » cun ne songe qu'à soi, et on oublie que le premier des devoirs ***est*** » ***d'écraser l'infâme.*** » (85e ***Lettre de Volt. à d'Alemb., en*** 1761.)

Les principaux philosophes avaient entre eux des noms de guerre : dans leur correspondance, ***Duluque*** est assez souvent celui de Frédéric II. (***Voy lettre*** 77 ***de d'Alemb.***) D'Alemb. est désigné sous le nom de ***Protagoras.*** (***Lettre de Volt. à Thiriot,*** 26 ***janv.*** 1762.) Quelquefois il prend celui de ***Bertrand.*** (***Lettre*** 90.) Quand d'Alembert s'appelle ***Bertrand***, c'est Voltaire qui est ***Raton.*** (***Lett.***, 22 ***mars*** 1774.) Diderot est quelquefois ***Platon***, et d'autrefois Touplat. (***Lettre de Volt. à Damilaville***, 11 ***août*** 1766.) Le nom général des conspirateurs est ***Cacouac*** : un ***bon Cacouac*** signifie entre eux un de leurs fidèles. (***Lettre*** 76e ***de d'Alemb.***) Mais souvent, Voltaire surtout, les appelle ***frères***, comme font entre eux les maçons.

Un des principaux moyens d'attaque contre la religion, employé par les philosophes, fut de pervertir la morale publique par des écrits irréligieux et licencieux. Un déluge de productions impies inonda la France et l'Europe ; ces productions sortirent principalement des ateliers de l'académie impure qui tenait ses séances habituelles dans la maison du baron d'Holbach (1); craignant quelquefois la surveillance

(1) Voici la liste d'une partie de ces productions : — l'Antiquité dévoilée. —Le Christianisme dévoilé.—La Contagion sacrée, ou Histoire naturelle de la superstition. — Esprit du clergé, ou le Christianisme primitif vengé des entreprises et des excès de nos prêtres modernes.—De l'imposture sacerdotale.— David ou l'Histoire de l'homme selon le cœur de Dieu.— Dernier chapitre du militaire philosophe, ou Difficultés sur la religion proposées au père Malbranche.— Examen critique des prophéties qui servent de fondement à la religion chrétienne. — Lettres à Eugénie ou préservatif contre les préjugés. — Lettres philosophiques sur l'origine des préjugés du dogme de l'immortalité de l'âme et de l'idolâtrie. — Les prêtres démasqués, ou intrigue du clergé chrétien. — Théologie portative, ou dictionnaire abrégé de la religion chrétienne. — De la cruauté religieuse. — L'Enfer détruit, ou examen raisonné du dogme de l'éternité des peines. — L'intolérance convaincue de crime et de folie. — L'Esprit du judaïsme, ou Examen raisonné de la loi de Moïse et de son in-

de la police française, qui néanmoins les gênait peu, surtout vers la fin du règne de Louis XV, les philosophes s'adressèrent, par l'intermédiaire de leur chef reconnu, Voltaire, à Frédéric II, roi de prusse, pour les aider à parvenir au but qu'ils se proposaient : « Sire, lui » écrivait Voltaire, ne pouvez-vous pas sans vous compromettre, faire » encourager quelques libraires de Berlin à les imprimer (ces livres » irréligieux) et à les faire débiter dans l'Europe à un bas prix qui en » rende la vente facile ? » (*Du 5 avril* 1767.) A quoi le roi philosophe répondit : « Vous pouvez vous servir de nos imprimeurs selon vos » désirs ; ils jouissent d'une liberté entière ; et comme ils sont liés » avec ceux de Hollande, de France et d'Allemagne, je ne doute pas » qu'ils n'aient des voies pour faire passer des livres où ils le jugent » à propos. » (*Lettre du* 5 *mai* 1767.) Bientôt, sous la protection et l'influence du comte Schouvallow, la Russie fit demander à Diderot la permission *d'être honorée de l'impression de l'Encyclopédie*, œuvre presqu'entièrement due à ce philosophe moderne et dans laquelle se

fluence sur la religion chrétienne. — Essai sur les préjugés, ou de l'influence des opinions sur les mœurs et sur le bonheur des hommes. — L'Examen critique de la vie et des ouvrages de saint Paul. — Histoire critique de Jésus-Christ, ou Analyse raisonnée des évangiles, avec l'épigraphe: *Ecce homo.* — Recueils philosophiques, ou Mélange de pièces sur la religion et la morale. N. B. Dans ce dernier ouvrage se trouvent des réflexions sur les craintes de la mort, et sur les quatre articles suivans : 1° La religion est-elle nécessaire à la morale et utile à la politique ? 2° Sur l'immortalité de l'âme. 3° Dissertation sur le suicide. 4° Le christianisme aussi ancien que le monde, extrait tiré du livre anglais du Tindal. — Système de la nature. — Tableau des saints, ou Examen de l'esprit et des personnages que le christianisme propose pour modèle. — Le bon sens, ou Idées naturelles opposées aux idées surnaturelles. — La politique naturelle, ou Discours sur les vrais principes du gouvernement. — Système social, ou Principes naturels de la morale et de la politique avec un examen de l'influence du gouvernement sur les mœurs. — La morale universelle, ou les devoirs de l'homme fondés sur la nature, etc. Ces productions étaient publiées sous des noms empruntés et souvent sans nom d'auteur ; d'où vient que les plus remarquables d'entre elles, tels que l'*Antiquité dévoilée*, le *Christianisme dévoilé*, la *Contagion sacrée*, les *Lettres à Eugénie*, l'*Essai sur les préjugés*, le *Système de la nature*, le *Bon sens*, le *Système social*, etc., sont quelquefois attribuées à deux auteurs différens : tant y est, que toutes virent le jour dans cette académie irréligieuse que présidait le baron d'Holbach.

trouve déposé tout le venin de cette secte impie ; Voltaire fut chargé d'annoncer ce triomphe à Diderot. (*Lettre de Volt. à Did.*)

— Voyons maintenant quelles étaient les doctrines et les maximes répandues dans ces ouvrages dont la propagation tenait tant au cœur des philosophes modernes. Citons encore :

« La cause universelle, ce Dieu des philosophes, des juifs et des » chrétiens, n'est qu'une chimère et un fantôme. — L'imagination en» fante tous les jours de nouvelles chimères, qui excitent dans eux » les mouvemens de la terreur, et tel est le *fantôme de la divinité*. » (*Freret, lett. de Trasybule à Leucype, pages* 164 *et* 254.)

« Tout ce qu'on appelle esprit ou âme n'a pas plus de réalité que » les fantômes, les chimères et les sphinx. » (*Freret, lett. de Trasybule.*)

« On a tort de faire de l'âme un être spirituel ; cette âme n'est pas » un être distinct du corps. » (*Helvétius, Extrait de l'esprit, et de l'homme et de son éducation, n.* 4 *et* 5.)

« L'immortalité de l'âme n'est qu'un dogme barbare, funeste, » désespérant et contraire à toute législation. » (*Antiquité dévoilée, page* 15, *attribué à Boulanger.*)

« Les idées de justice et d'injustice, de vertu et de vice, de gloire » et d'infamie, sont purement arbitraires et dépendantes de l'habi» tude. » (*Lett. de Trasybule par Freret.*)

Helvétius nous apprend *que la vertu, la probité par rapport aux particuliers, n'est que l'habitude des actions personnellement utiles, que l'intérêt personnel est l'unique et universel appréciateur du mérite des actions des hommes.* (*De l'esprit, discours* 24.)

Le même auteur nous apprend encore *que les remords ne sont que la prévoyance des peines physiques auxquelles le crime nous expose; qu'un homme au dessus des lois, commet sans repentir l'action malhonnête qui lui est utile.* (*De l'homme, tome* 1er, *section* 2, *chap.* 7.) Enfin, ce même auteur ne craindra point de dire aux enfans, *que le commandement d'aimer ses père et mère, est plus l'ouvrage de l'éducation que de la nature.* (*De l'homme, chap.* 8.) Et d'annoncer aux époux, *que la loi qui les condamne à vivre ensemble, est une loi barbare et cruelle aussitôt qu'ils cessent de s'aimer.* (*De l'homme, section* 8, etc.)

Le Système de la nature et *le Bon sens*, ouvrages attribués au baron d'Holbach, professent ouvertement l'*athéisme*.

« — Jean-Jacques Rousseau écrivait à Voltaire, que l'athée ne peut » être coupable devant Dieu ; que si la loi portait peine de mort contre » les athées, il faudrait commencer par faire brûler comme tel qui- » conque viendrait en dénoncer un autre. » (*Lett. à Volt. tome* 12.)

« La vraie monarchie, écrivait Helvétius, n'est qu'une constitution » imaginée pour corrompre les mœurs des peuples et pour les asser- » vir. » (*Extrait de l'homme, tome* 2, *note sur la sect.* 9.)

Jean-Jacques avait appris au peuple à penser, *que si l'autorité des rois vient de Dieu, c'est comme les maladies et les fléaux du genre humain.* (*Emile, tom.* 4, *et Contr. Soc.*) Raynal avait dit : *Ces rois sont des bêtes féroces qui dévorent les nations.* (*Hist. phil. et polit., tome* 4, *liv.* 19.) Un troisième sophiste, le baron d'Holbach, imprimait ces paroles : « Vos rois sont les premiers bourreaux de leurs sujets ; la force » et la stupidité sont les seuls origines de leur trône. » (*Syst. de la raison.*) Helvétius avait enseigné de son côté, « que s'il nous faut ab- » solument des rois, au moins faut-il nous souvenir qu'un roi ne de- » vrait être autre chose que le *premier commis* de sa nation. » (*De l'homme.*) Raynal, s'adressant aux adeptes du philosophisme, s'écrie : « Sages de la terre, philosophes de toutes les nations, apprenez *que » la liberté vient de Dieu et l'autorité des hommes.* Révélez les mys- » tères qui tiennent l'univers à la chaîne et dans les ténèbres ; et que » s'apercevant combien on se joue de leur crédulité, les peuples éclai- » rés vengent la gloire de l'espèce humaine. » (*Hist. pol. et phil., tome* 1er.)

— On sait que Diderot, dans sa rage ou sa folie impie et révolutionnaire, ne cessait de s'écrier : « *Quand verrai-je donc le dernier des » rois étranglé avec les boyaux du dernier des prêtres.* » L'auteur du Système raisonné, apostrophant les rois, leur dit : «*Tigres déifiés par » d'autres tigres, vous croyez donc passer à l'immortalité?* » Puis le même auteur ajoute : «*Fléau du genre humain, illustres tyrans de » vos semblables, rois, princes, monarques, chefs, souverains..... je » vous assigne au tribunal de la raison..... Si ce globe a été votre » proie..... ce n'est pas à la sagesse de vos prédécesseurs, ni aux ver- » tus des premiers humains que vous en êtes redevables, c'est à la stu- » pidité, à la crainte, à la barbarie, à la perfidie, à la superstition » voilà vos titres.* »

— Voltaire, pour mieux cacher ses projets hostiles contre la religion, s'affublait souvent du masque de l'hypocrisie. On le voyait affecter de

s'approcher de la sainte Table, et voici comme il s'en excusait auprès de ses diciples : « Je sais qu'il y a des gens qui disent du mal de mes » pâques, et qui plus est, j'ai rendu le pain béni en personne..... Après » cela je défierai hardiment les jansénistes et les molinistes. » (*Lettre du* 27 *avril* 1768.) « A votre avis, écrivait-il encore à d'Alembert sur » le même sujet, que doivent faire les sages lorsqu'ils sont environnés » d'insensés barbares? Il est des temps où il faut *imiter leurs con-* » *torsions, parler leur langage,* MUTEMUS CLYPEOS (changeons nos » boucliers.) Au reste, ce que j'ai fait cette année, je l'ai déjà fait plu- » sieurs fois, et s'il plaît à Dieu je le ferai encore. » Et ce philosophe hypocrite terminait cette lettre par des imprécations contre le christianisme en disant : « *Il faut qu'il y ait cent mains invisibles qui* » *percent le monstre et qu'il tombe enfin sous mille coups redoublés.* » (1er *mai* 1768.)

« Tout ce que je vois, écrivait Voltaire, jette les semences d'une » révolution qui arrivera *immanquablement* et dont je n'aurai *pas le* » *plaisir d'être témoin.* Les Français arrivent tard à tout, mais ils » arrivent. La lumière s'est tellement répandue de proche en proche, » qu'on éclatera à la première occasion, *et alors ce sera un beau ta-* » *page.* Les jeunes gens sont bien heureux, ils verront de belles » choses. » (*Lettre à M. de Chauvelin,* 2 *mars* 1764.)

Les philosophes du 18e siècle comptaient dans leurs rangs des disciples protecteurs placés aux premiers échelons de la société. Outre Frédéric II, roi de Prusse, un des premiers et des plus zélés, en voici quelques autres qu'ils nomment eux-mêmes dans leur correspondance : « Grimm assure que l'empereur est des nôtres ; cela est heu- » reux, car la duchesse de Parme sa sœur est contre nous. » (*Lettre de Volt. à d'Alemb.,* 28 *octob.* 1769.) Plus tard, Voltaire écrit à Frédéric : « Vous m'avez flatté que l'empereur était aussi dans la voie de » perdition ; voilà une bonne récolte pour la philosophie. » (*Lettre* 181.) En effet, Frédéric avait écrit peu de mois auparavant à ce chef du philosophisme : « Je pars pour la Silésie, et vais trouver » l'empereur qui m'a invité à son camp de Moravie..... Ce prince est » très aimable et plein de mérite ; *il aime vos ouvrages et les lit au-* » *tant qu'il peut ; il n'est rien moins que superstitieux.* » (18 *août* 1770.)

D'Alembert se plaignant à Voltaire des obstacles appelés par lui *persécution,* que l'autorité, en France, mettait encore de temps à

autre aux progrès de l'impiété, s'en consolait en ajoutant : « Mais » nous avons pour nous l'impératrice Catherine, le roi de Prusse, le » roi de Danemark, la reine de Suède et son fils, beaucoup de » princes de l'empire et toute l'Angleterre. » (*Lettre du 23 septembre* 1770.) Vers le même temps Voltaire écrivait à Frédéric : « Je ne » sais ce que pense Mustapha (sur l'immortalité de l'âme), je pense » qu'il ne pense pas : pour l'impératrice de Russie, la reine de Suède, » votre sœur, le roi de Pologne, le prince Gustave (fils de la reine » de Suède), j'imagine que je sais ce qu'ils pensent. »

Au nombre des adeptes du philosophisme, il faut bien mettre encore, d'après la correspondance de ces mêmes philosophes, Frédéric, landgrave de Hesse-Cassel, le duc de Brunswick, Louis-Eugène, duc de Wurtemberg, et Louis, prince de Wurtemberg, Charles-Théodore, électeur palatin, la princesse d'Anhalt-Zerbst, Wilhelmine, margrave de Bareith. (*Lettre de Volt.*, 9 *septembre* 1767. — *Lettre de d'Alembert*, 1er *mai* 1754; 38e *lettre*, *an* 1762; 1er *fév.* 1763; 23 *juin* 1766.— 9e *et* 39e *lettre de la princesse d'Anhalt à Volt.* — *Lettres de la margrave de Bareith, du* 23 *décembre* 1751, *du* 1er *nov.* 1752, *du* 12 *nov.* 1770.) — Dans sa joie, Voltaire écrivait à son cher comte d'Argental : « Il n'y a pas à présent un prince allemand qui ne soit » *philosophe*, de la philosophie *de l'incrédulité*. (26 *septemb.* 1766.) — Plus tard, Frédéric ne s'apercevant que trop des effets politiques que produisaient les doctrines de cette philosophie moderne, se brouilla avec les soi-disant philosophes, il écrivit contre eux : il se fit le dénonciateur public de ces mêmes encyclopédistes qui devaient une si grande partie de leurs succès à sa protection. Il avertit les rois, que le grand objet de la secte était de les livrer à la multitude ; d'apprendre aux nations, *que les sujets doivent jouir du droit de déposer leur souverain lorsqu'ils en sont mécontens.* (*Réfutat. du syst. de la nation, par le roi de Prusse.*) Il dit ailleurs : « Les encyclopé» distes réforment tous les gouvernemens. La France doit devenir » un état républicain dont un géomètre sera le législateur... Les en» cyclopédistes sont une secte de soi-disant philosophes formés de » nos jours..... *A l'effronterie des cyniques*, ils joignent l'impudence » de débiter tous les paradoxes qui leur tombent dans l'esprit... » Tantôt c'est un livre sur l'esprit, tantôt un système de la nature ; » cela ne finit point. Un tas de *polissons*, soit par air, soit par mode, » se comptent parmi leurs disciples ; ils affectent de les copier, et

» s'érigent en sous-précepteurs du genre humain. » (1er *Dialogue des morts, par le roi de Prusse.*) Plus loin, dans le même dialogue, Frédéric souhaiterait qu'on leur donnât à gouverner une province *qui mérite d'être châtiée.* « Ils apprendraient, ajoute-t-il, par leur » expérience, après qu'ils y auraient tout mis sens dessus dessous, » qu'ils sont des ignorans ; que la critique est aisée, mais que l'art est » difficile ; et surtout qu'on s'expose *à dire des sottises quand on se* » *mêle de ce qu'on n'entend pas.* »

Ces paroles étaient justes, mais trop tardives, le mal était déjà fait. Frédéric, de concert avec ses anciens amis, avait creusé l'abîme qui menaçait d'engloutir la société.

NOTE II.

SUR L'ILLUMINISME.

Jean Weishaupt, plus connu dans la secte des illuminés sous le nom de *Spartacus*, né en Bavière, était professeur en droit à l'université d'Ingolstadt lorsque, échauffé par les doctrines philosophiques du siècle, il s'occupa de fonder la société secrète des Illuminés ; homme ardent, persévérant dans ses idées, profond observateur, il posa les bases d'un ordre qui devait bientôt embrasser l'Allemagne ; il trouva des disciples zélés dans tous les rangs de la société. Cette nouvelle secte avait, comme celle des Francs-Maçons, plusieurs classes, dont les supérieures restaient cachées aux adeptes qui appartenaient aux classes inférieures ; le secret absolu était obligatoire pour tous les initiés. Cette conspiration contre toute société chrétienne et civile, fut enfin découverte, mais non éteinte en 1785 : Weishaupt fut déposé de sa chaire de professeur en droit à Ingolstadt ; il se réfugia à Ratisbonne, alors ville impériale, d'où il continua ses sourdes menées. Le gouvernement bavarois n'avait pas encore acquis de données certaines sur l'étendue de ses complots ; mais plus tard, par suite de quelques révélations obtenues ; des magistrats (*le* 11 *octobre* 1786), par ordre de l'électeur de Bavière, se transportèrent dans la maison de Xavier Zwack, surnommé *Caton*, conseiller aulique, l'un des plus

intrépides et des plus zélés partisans de la doctrine de Weisbaupt, lequel habitait à Landshut.

D'autres magistrats se rendirent au château de Sanderdorff, appartenant au baron de Bassus, surnommé *Hanibal*, également un des propagateurs les plus ardens de l'illuminisme ; on trouva dans ces deux maisons une partie des archives des Illuminés. La conspiration de Weishaupt parut alors tellement monstrueuse, que la cour de Bavière crut devoir rendre publics les projets, statuts, le code de cette secte impie, ainsi que les discours et lettres écrites par plusieurs de ces chefs. Ce recueil parut à Munich, en 1787, sous le titre de *Ecrits originaux de l'ordre de la secte des Illuminés*. En tête du premier volume et sur le frontispice du second, se trouvait cet avertissement remarquable inséré par ordre de l'électeur : « *Ceux qui auraient » quelque doute sur l'authenticité de ce recueil, n'ont qu'à s'annoncer » aux archives secrètes de Munich, où on a l'ordre de leur montrer » les pièces originales.* » (*Munich, le* 26 *mars* 1787.)

Déjà quelques initiés dans l'ordre des Illuminés avaient tellement été dégoûtés des principes qu'ils voyaient propager, qu'ils s'étaient séparés de leurs confrères avant même d'avoir atteint les grades supérieurs. De ce nombre furent : *l'abbé Renner*, *le prêtre Cosandey*, l'un et l'autre professeurs d'humanités à Munich, *le conseiller aulique Utzschneider et M. Grünberger*, de l'Académie des sciences. Ils ne révélèrent pas toutefois les secrets de l'ordre, ou au moins n'entrèrent-ils pas d'abord dans des détails suffisans pour éclairer la justice du souverain. Mais en 1785, ils reçurent l'ordre de comparaître devant le tribunal de l'ordinaire, pour y déclarer sur serment ce qu'ils avaient vu, chez les Illuminés, de contraire aux mœurs et à la religion.

C'est ainsi qu'on apprit par le professeur Renner une partie de l'organisation des Illuminés, et par les dépositions de MM. Cosandey, Utzschneider et Grùnberger, quels étaient les principes qui dirigeaient l'ordre et que propageaient ses adeptes.

En voici les principaux :

— Pour être promu au grade plus élevé, il faut que l'initié dépose tous les préjugés religieux. Il doit être libre de toute religion.

— Quand la nature nous impose un fardeau trop pesant, c'est au suicide à nous en délivrer. *Patet exitus.*

— Rien par raison, tout par passion.

— Nul prince ne peut mettre à l'abri celui qui nous trahit.

— Les gouverneurs des peuples sont des despotes, lorsqu'ils ne sont pas dirigés par nous. Ils n'ont aucun droit sur nous, hommes libres.

— Le but sanctifie le moyen.

— Tous les rois et tous les prêtres sont des fripons et des traîtres.

— Il faut anéantir la religion, l'amour de la patrie et celui des princes, parce que la religion et cet amour de la patrie et celui des princes restreignent les affections de l'homme à des états particuliers, et le détournent de l'objet bien plus vaste de l'illuminisme.

— Il faut faire le bien de l'ordre, quand même il serait contraire à celui des souverains. Il faut aussi que les souverains passent par les grades inférieurs de l'ordre; ils ne doivent être promus au plus haut que lorsqu'ils ont bien saisi les bons desseins de l'ordre, dont tout le but est de délivrer les peuples de l'esclavage des princes, de la noblesse et du clergé, d'établir l'égalité des conditions, de religion, de rendre les hommes libres et heureux.

Ces dépositions, qui cependant ne donnaient point encore la connaissance de l'organisation des grades supérieurs, ni des principes qui les animaient, parurent suffisantes pour ôter à Weishaupt, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, la chaire de droit qu'il occupait à Ingolstadt; mais après que le gouvernement bavarois se fut emparé, en 1786, d'une partie des archives de l'ordre, on eut la révélation complète des projets de Weishaupt et de ses adeptes; en effet, il ressort des papiers imprimés par ordre du gouvernement bavarois, sous le titre de *Ecrits originaux de la secte des Illuminés*, que tel était dans son ensemble le principe dirigeant de cet ordre et de cette secte impie :

« L'égalité et la liberté sont les droits essentiels que l'homme, » dans sa perfection originaire et primitive, reçut de la nature; la » première atteinte à cette égalité fut portée par la propriété; la » première atteinte à la liberté fut portée par les sociétés politiques, » ou les gouvernemens; les seuls appuis de la propriété et des gou- » vernemens sont les lois religieuses et civiles; donc, pour rétablir » l'homme dans ses droits primitifs d'égalité et de liberté, il faut » commencer par détruire toute religion, toute société civile, et finir » par l'abolition de toute propriété. »

Les deux adeptes dans lesquels Weishaupt avait le plus de con-

fiance, étaient Xavier Zwack, conseiller aulique (surnommé Caton) et le baron de Knigge, né Hanovrien et au service de Brême (surnommé Philon). Ce dernier était surtout d'une activité remarquable. Déjà très avancé dans les hauts grades francs-maçoniques, il conçut l'idée de former une union entre l'ordre des Francs-Maçons et celui des Illuminés, mais au profit bien entendu de l'illuminisme, dont il trouvait l'organisation plus forte encore que celle qui existait dans la franc-maçonerie. Une célèbre réunion tenue à Wilhelmsbad vers l'an 1780, à laquelle presque toutes les loges franc-maçoniques, existant tant en Europe qu'en Amérique, envoyèrent des députés, donna occasion à Knigge d'atteindre le but qu'il se proposait. Une grande partie de ces députés furent admis dans l'ordre des Illuminés, mais il n'y avait parmi eux que ceux qui appartenaient aux plus hauts grades de cet ordre, qui connussent Weishaupt comme fondateur et chef de cet ordre. A dater de cette époque, l'illuminisme acquit un plus grand développement. Il embrassa toute l'Allemagne, une partie de l'Autriche, s'étendit même jusqu'à dans le nord de l'Italie. Weishaupt, inconnu de tous comme général, excepté des douze affidés les plus hauts en grade, qui se nommaient les Aréopagistes, gouvernait tout l'ordre du fond de sa retraite d'Ingolstadt. Le centre apparent et actif de l'illuminisme fut placé à Francfort-sur-le-Mein, où Knigge demeurait.

Knigge, le plus fougueux et le plus ardent des aides-de-camp de Weishaupt, blâmait souvent sa circonspection et lui représentait que toutes les épreuves et les longues préparations qu'il faisait subir à ses adeptes allemands avant de les avancer en grade, pouvaient être nécessaires dans les provinces catholiques, mais qu'il n'était pas de même *dans les pays protestans, beaucoup plus avancés dans l'esprit philosophique.* (*Derniers éclairciss. de Philon*, pages 35 *jusqu'à* 55). Mais Weishaupt, plus prudent, mesurait sa marche selon les circonstances et savait modérer l'impatience et même le zèle de ses adeptes.

Voici quels étaient les grades de l'ordre des Illuminés d'après leur division.

La première classe était celle des préparations. Les grades qu'elle renfermait étaient ceux du *novice, du minerval, de l'illuminé mineur, de l'illuminé majeur.*

Puis venait la classe des *mystères;* lesquels se divisaient *en petits et grands mystères*; aux petits mystères se rattachaient le sacerdoce de la

secte et son administration, deux grades appelés, l'un celui de ses *prêtres ou époptes*, et celui de ses *régens* ou *princes illuminés*.

Les grands mystères renfermaient les grades de *mages* ou *philosophes*, et enfin celui de l'*homme-Roi*. L'élite des derniers composait le conseil et le grade d'*Aréopagistes*. (*Voy. Ecrits orig. t.* 2, *part.* 2. *page* 8, *et Nouveaux éclaircis.de Philon, pag.* 89 *etc.*)

Voici maintenant quel était le gouvernement de l'ordre : *Spartacus* (Weishaupt), général de tout l'illuminisme, avait sous lui immédiatement l'Aréopage illuminé, composé des douze premiers adeptes ; c'est par eux qu'il dirigeait tout l'ordre. Les *Aréopagistes* avaient sous eux les *directeurs nationaux*, c'est à dire ceux qui avaient la direction des intérêts de l'ordre chez une nation; les directeurs nationaux avaient sous eux des inspecteurs, des provinciaux et des directoires chargés de la surveillance des mêmes intérêts, d'après les divisions et subdivisions des provinces de chaque pays. On reproduit ci-dessous un tableau géographique et politique des loges allemandes illuminées, tel qu'on le trouve tracé, par Knigge lui-même, dans les papiers imprimés en 1786 par ordre de l'électeur de Bavière.

TABLEAU GÉOGRAPHIQUE ET POLITIQUE

OES LOGES ALLEMANOES ILLUMINÉES.

Spartacus Weishaupt, géoéral de tout l'Illumioisme.

DIRECTEUR NATIONAL D'ALLEMAGNE.	Premier Inspecteur.	Provincial de directoires écossais, à (Bavière.)	Munich.....	sur le duché de Bavière.
			Salzbourg...	— l'archevêché de Salzbourg.
			Ratisbonne.	— Ratisbonne, Passau, Sternberg, Ottenburg, Leotemberg, Sultzbach.
			Preising....	— Le Haut-Palatinat, Preising, Neubourg.
		Provincial de directoires écossais, à (Souabe.)	Augsbourg..	sur Augsbourg, Constance, Kempten.
			Stuttgard...	— Wurtemberg, Zollern et villes impériales.
			Oettiogen...	— Oettigen, Furstenberg, Abbayes, villes impériales.
			Carlsruhe...	— Bade, villes seigneuriales et impériales.
		Provincial de directoires écossais, à (Franconie.)	Eichstadt...	sur Eichstadt, pays de Bareith et villes impériales.
			Wurzbourg.	— Wurzbourg et Bamberg.
			Bareith.....	— Bareith, comtés et seigneuries.
			Memmingeo.	— Villes de l'ordre teutooique et Henneberg.
	Deuxième Inspecteur.	Provincial de directoires écossais, à (Electorats du Rhiu.)	Maoheim....	sur le palatinat du Rhin.
			Heidelberg..	
			Mayence....	— L'électorat et Belisteio.
			Coblentz....	
			Trèves......	— L'archevêché de Trèves.
			Bono..	
			Cologoe....	— Cologne, Arenberg, Reineck, Isenbourg.
		Proviucial de directoires écossais, à (Cercle du Haut-Rhiu.)	Cassel......	sur Hesse-Cassel.
			Wetzlar....	— Wétéravie, villes impériales et seigneuriales.
			Francfort...	— Fulde, Hanovre, Issembourg, Francfort.
			Darmstadt..	— Darmstadt, Hambourg, Usiugen.
			Spire......	— Spire, Woorms, Deux-Ponts.
		Provincial de directoires écossais. à (Westphalie.)	Nouvied...	sur les pays de Vied-Seyn, Moeurs, Thorn, Essen.
			Munster....	— Osnahruck, Juliers, Clèves.
			Paderborn..	— Paderborn, Minden, Corvey, Nassau.
			Oldenburg..	— Ferden, Hoye, Shœmbourg.
	Troisième Inspecteur.	Proviocial de directoires écossais, à (Basse-Saxe.)	Dresde.....	sur l'électorat de Saxe, prevôtés et Zeltz.
			Leipsik.....	
			Berlin......	— Braodebourg et Poméraoie.
			Weimar....	
			Gotha......	Les duchés de Saxe et Schwartxbourg.
			Dessau.....	— Anhalt, Mansfeld, Stolberg et Querfurt.
		Proviocial de directoires écossais, à (Basse-Saxe.)	Hanovre....	Sur l'électorat, Celle, Grubeohagen.
			Brunswick..	— Wolfenbuttel, Magdebourg, Halberstadt,
			Brême......	— Brême, le Holstein, Hambourg, Mildesheim.
			Strelitz.....	— Meckleobourg, Lubeck, Ratzbourg.

On concevra difficilement qu'une secte prêchant le renversement de toute religion, de tout gouvernement et de toute société, ait pu compter un aussi grand nombre d'adeptes dans son sein que n'en a compté l'ordre des illuminés. Il est néanmoins certain que ce fait inconcevable a existé, et qu'au moment de la révolution française, des personnages placés en Allemagne, dans les plus hauts rangs de la société, tels que des gens de titres, des ministres de souverains, des princes de l'empire, des ducs régnans, faisaient partie de cette secte impie ; il est fort à présumer ou au moins à espérer que tous n'ont pas été initiés aux derniers secrets de l'ordre, mais il n'est pas douteux qu'ils l'aient couvert de leur protection, puisque cette protection s'est étendue sur Weishaupt et sur plusieurs de ses adhérens, lorsqu'après la découverte des archives de l'ordre ils furent exilés de leur patrie. Tant est, que ces protecteurs élevés de la conjuration la plus manifeste contre tout ordre social, ne pouvaient ignorer que la première condition pour entrer simplement comme *novice* dans l'ordre des illuminés, était d'être *libre de toute religion*, c'est à dire de ne croire à aucune ; ils savaient donc que l'irréligion servait de base à l'établissement de cette société.

Or, l'admission, dans l'ordre des Illuminés, des hauts personnages ci-dessus indiqués, n'est que trop patente, ainsi que le prouvent les papiers livrés à l'impression par l'électeur de Bavière et les journaux de l'époque.

On trouve dans ces papiers une liste de quelques uns des principaux affiliés à l'illuminisme avec leur nom, leur titre, et de plus leur nom de guerre. Il paraît que l'électeur de Bavière n'a pas permis l'impression de tous les noms que révélaient les notes, lettres et papiers saisis chez les conjurés, mais ceux qu'on y lit encore suffisent pour démontrer avec quels succès le philosophisme du 18e siècle, avec l'ordre de l'illuminisme, avait propagé ses principes.

Voici la liste des personnages dont on vient de parler.

Liste des principaux Illuminés, depuis la fondation de la secte jusqu'à la découverte de ses écrits originaux en 1786.

Noms de guerre.	Vrais noms des adeptes.
SPARTACUS.	WEISHAUPT, professeur en droit à Ingolstadt, fondateur de la secte.

Noms de guerre.	Vrais noms des adeptes.
AGRIPPA.	WILL, professeur à Ingolstadt.
AJAX.	MASSENHAUSEN, conseiller à Munich.
ALCIBIADE.	MOHENEICHER, conseiller à Preising.
ALEXANDRE.	Comte de PAPPENHEIM, général et gouverneur d'Ingolstadt.
ALFRED.	Comte SEINSHEIM, vice-président à Munich, exilé d'abord comme illuminé, ensuite envoyé de Deux-Ponts à Ratisbonne, et enfin de retour et en place à Munich.
ARRIEN.	Comte de COBENZL, trésorier à Eischtadt.
ATTILA.	SAUER, chancelier à Ratisbonne.
BRUTUS.	Comte SAVIOLI, conseiller à Munich.
CATON.	Xavier ZWACK, conseiller aulique et de la Régence, exilé comme adepte.
CELSE.	BAADER, médecin de l'électrice douairière.
CLAUDE.	Simon ZWACK.
CONFUCIUS.	BAIERHAMMER, juge à Diessen.
CORIOLAN.	TROPONERO, conseiller à Munich.
DIOMÈDE.	Marquis de CONSTANZA, conseiller à Munich.
ÉPICTÈTE.	MIEG, conseiller à Heidelberg.
ÉPIMÉNIDES.	FALCK, conseiller et bourgmestre à Hanovre.
EUCLIDE.	RIÈDE, conseiller à Munich.
HANNIBAL.	Baron de BASSUS, grison.
HERMÈS.	SOLCHER, curé à Haching.
LIVIUS.	RUDORFER, secrétaire des Etats, à Munich.
LOUIS DE BAVIÈRE. . .	LORI, exclu de l'ordre.
MAHOMET.	Baron SCHROCKENSTEIN.
MARC-AURELE.	KOPPE, premier prédicateur de la cour et conseiller du consistoire à Hanovre.

Noms de guerre.	Vrais noms des adeptes.
MARIUS.	HERTET, chanoine exilé de Munich.
MENELAUS.	WERNER, conseiller à Munich.
MINOS.	Baron DITTFURTH, conseiller à la chambre impériale de Wertzler.
MOENIUS.	DUFRESNE, commissaire à Munich.
MUSÉE.	Baron de MONTGELAS, exilé de Munich, accueilli et placé à Deux-Ponts.
NUMA.	SONNENFELS, conseiller à Vienne, et censeur.
NUMA-POMPILIUS. . . .	Comte LODRON, conseiller à Munich.
PÉRICLÈS.	Baron PECKER, à Amberg.
PHILON.	Baron KNIGGE, au service de Brême.
PHILON DE PIBLOS. . .	Le prélat HASLEIN, vice-président du conseil spirituel à Munich, évêque *in partibus*.
PYTAGORE.	DRESEL, bibliothécaire à Munich.
RAIMOND-LULLE.	FRONHOVER, conseiller à Munich.
SIMONIDES.	PUILING, conseiller à Hanovre.
SOLON.	MICHT, ecclésiastique à Preising.
SPINOSA.	MIMTER, procureur à Hanovre.
SYLLA.	Baron MENGENHOFEN, capitaine au service de Bavière.
TAMERLAN.	LANG, conseiller à Eischtadt.
THALÈS.	Secrétaire du comte TATTENBACH.
TIBÈRE.	MERZ, exilé de Bavière, puis secrétaire de l'ambassadeur de l'Empire, à Copenhague.
VESPASIEN.	Baron HORNSTEIN, à Munich.

Addition à la liste précédente.

AARON.	Prince Ferdinand de BRUNSWICK.
ACCACIUS.	Docteur KOPPE, surintendant, d'abord à Gotha, ensuite à Hanovre. (P. 123.)
AGATHOCLÈS.	SCHMERBER, marchand à Francfort-sur-le-Mein. (P. 10.)

Noms de guerre.	Vrais noms des adeptes.
AGIS.	KRŒBER, gouverneur des enfans du comte de Stolberg, à Neuvied. (*Id.*, *p.* 181.)
ALBÉRONI.	BLENBETREN, ci-devant juif, ensuite conseiller de la chambre, à Neuvied. (*Ibid.*)
AMÉLIUS.	BODE, conseiller intime à Weimar. (*Id.*, *p.* 213, 221, *etc.*)
ARCHELAUS	De BARRES, ci-devant major en France. (*Id.*, *p.* 183.)
ARISTODÈME.	CAMPE, bailli à Wienbourg, pays d'Hanovre.
BAYARD.	Baron de BUSCHE, hanovrien, officier au service de la Hollande. (*P.* 185.)
BÉLISAIRE	PÉTERSON, à Worms. (*P.* 206.)
CAMPANELLA.	Comte de STOLBERG, oncle maternel du prince de Neuwied, et avec lui toute la cour, favoris, secrétaires, conseil, tous sans exception. (*P.*69 *et* 189.)
CRESCENZ.	Baron de DALBERG, co-adjuteur de Mayence. (Mémoires, lettres, journaux allemands.)
CHRYSIPPE.	KOLBORN, secrétaire du co-adjuteur, à Mayence. (*T.* II, *p.* 73 *et* 100.)
CYRILLE	SCHWEICKARD, à Worms.
GOTESCALE	MOLDENHAUER, professeur protestant de théologie, à Kiel, dans le Holstein. (*T* II, *p.* 198.)
MÉGÉSIAS. . , ...	Baron de GREIFENCLAU, à Mayence. (*Id. p.* 196.)
LEVELLER-NIVELEUR. .	LEUCHSENRING, alsacien, instituteur des princes de Hesse-Darmstadt, chassé de Berlin, réfugié à Paris.
LUCIEN.	NICOLAI, libraire et journaliste à Berlin, (*T.* II, *p.* 28.)

Noms de guerre.	Vrais noms des adeptes.
MANÉTHON	SCHMELZER, conseiller ecclésiastique, à Mayence. (*P.* 196.)
MARC-AURÈLE.	FEDER, professeur, à Gottingue. (*Id.*, *p.* 81.) MUNTER, professeur en théologie, à Copenhague. (*P.* 123.)
NUMÉNIUS.	Comte de KOLLOWRATZ, à Vienne. (*P.* 199.)
PIERRE COTON.	VOGLER, médecin, à Newied. (*P.* 188.)
PIC DE LA MIRANDOLE.	BRUNNER, prêtre à Tiefenbach, dans l'évêché de Spire. (*P.* 174.)
THÉOGNIS.	FISCHER, ministre luthérien, en Autriche. (*P.* 204.) KOENTGEN, ministre protestant, à Petzum, Frise-Orientale. (*P.* 184.)
TIMOLÉON.	ERNEST-LOUIS, duc de Saxe-Gotha. (*Mémoires.*)
WALTER FURST.	AUGUSTE de Saxe-Gotha. (*Ibid.*)
ESCHYLE.	CHARLES-AUGUSTE de Saxe-Weimar. Ce prince s'est, depuis, ouvertement retiré de l'ordre des Illuminés.

Je n'ajouterai que quelques observations aux faits exposés plus haut ; il n'est pas rare de voir en France confondre les Illuminés de Weishaupt avec ceux du suédois Swedenburg, mort en 1772, à l'âge de 85 ans. Cependant la différence est grande entre eux. Les disciples de Swedenburg ne formaient et ne forment encore qu'une secte religieuse, croyant à la divinité du Christ, à la plupart de nos livres saints, prétendant expliquer les mystères de la vie future, mais s'occupant fort peu des affaires du monde d'ici-bas. Leur nombre s'élève à peine à deux mille en Suède où ils sont tolérés ; on en rencontre en Angleterre et dans quelques localités d'Allemagne ; leurs communautés les plus considérables se trouvent aujourd'hui aux Indes-Orientales, aux Etats-Unis d'Amérique, et dans la partie méridionale de l'Afrique. On voit, d'après ce qu'on a lu ci-dessus, que les Illuminés de Weishaupt, loin de prétendre former une secte religieuse, rejetaient, au contraire, toute religion et tout culte quelconque : l'incrédu-

lité était la base sur laquelle reposait leur société ; la destruction de tout sentiment religieux dans le cœur de l'homme, dans le but d'amener plus sûrement la chute de tous les gouvernemens existans, était l'objet de leurs constans efforts. Lorsque le fameux Mirabeau fut envoyé en mission secrète en Prusse, par M. de Calonne, il ne tarda pas à être initié aux plus hauts mystères de l'illuminisme de Weishaupt, et bien qu'il ait publié depuis *son Essai sur les Illuminés*, il paraît certain qu'il n'eut l'intention dans cet écrit que de donner le change au public, puisque à son retour en France il introduisit dans la loge franc-maçonique à laquelle il appartenait, quelques uns des nouveaux mystères auxquels il avait été initié en Allemagne. Plus tard, appelés par ses soins, Auélius Bode, successeur de Weishaupt comme chef de l'ordre des Illuminés, et le baron de Busche, dont le nom de guerre était *Bayard*, opérèrent une étroite union entre l'illuminisme allemand et la franc-maçonnerie française, du sein de laquelle sortit depuis ce terrible club, connu sous le nom de *Club des Jacobins*, digne fruit d'une semblable alliance.

NOTE III.

A Varsovie, le 26 février 1803.

M. Meyer, président de la régence de Varsovie, fut introduit auprès du roi le 26 février 1803, en qualité d'envoyé du cabinet de Berlin. Il était chargé d'annoncer à S. M. que Bonaparte était disposé à lui assurer des indemnités en Italie, si elle voulait renoncer, ainsi que les membres de sa famille, au trône de France. S. M. répondit sur-le-champ :

« Je ne confonds pas M. Buonaparte avec ceux qui l'ont précédé ; j'estime sa valeur, ses talens militaires ; je lui sais gré de plusieurs actes d'administration, car le bien que l'on fera à mon peuple me sera toujours cher. Mais il se trompe s'il croit m'engager à transiger sur mes droits : loin de là, il les établirait lui-même, s'ils pouvaient être litigieux, par la démarche qu'il fait en ce moment.

» J'ignore quels sont les desseins de Dieu sur ma race et sur moi ; mais je connais les obligations qu'il m'a imposées par le rang où il lui a plu de me faire naître. Chrétien, je remplirai ces obligations jusqu'à mon dernier soupir ; fils de saint Louis, je saurai, à son exemple, me

respecter jusque dans les fers; successeur de François Ier, je veux du moins pouvoir dire comme lui : *Nous avons tout perdu, fors l'honneur.*»

« L'influence de Bonaparte s'étend sur toute l'Europe. N'est-il pas à craindre, dit M. Meyer, qu'il ne force les souverains dont Votre Majesté reçoit des subsides, à les lui retirer?

«—Je ne crains pas la pauvreté, répliqua le roi ; s'il le fallait, je mangerais du pain noir avec ma famille et mes fidèles serviteurs; mais, ne vous y trompez pas, je n'en serai jamais réduit là ; j'ai une autre ressource dont je ne crois pas devoir user tant que j'ai des amis puissans ; c'est de faire connaître mon état en France, et de tendre la main, non au gouvernement usurpateur, cela jamais, mais à mes fidèles sujets ; et, croyez-moi, je serais bientôt plus riche que je ne suis. »

L'envoyé persista, et fit pressentir au roi que Bonaparte pourrait contraindre la plupart des puissances européennes à lui refuser un asile.

«Je plaindrai le souverain, ajouta S. M., qui se croira forcé de prendre un parti de ce genre, et je m'en irai. »

NOTE IV.

Il est difficile, dans des temps de discordes civiles, de détruire l'effet d'un bruit injurieux, émis et propagé par l'esprit de parti : quelque erroné qu'il soit, il suffit souvent qu'il ait été accueilli pour qu'on le croie fondé; si la voix de celui qu'il accuse s'élève pour le combattre, cette voix est bientôt étouffée par la clameur publique; si elle se tait, le silence sert alors de preuve à la culpabilité. Voici le fait qui donne lieu à cette observation dont nos dissensions intérieures ont bien des fois justifié l'exactitude.

J'étais président du conseil, lorsqu'un jour je reçus un mot de madame de Caulaincourt, duchesse de Vicence, dans lequel elle demandait à me voir : je répondis que je me présenterais à son hôtel ; elle ne voulut pas y consentir, et l'entrevue eut lieu au ministère même des affaires étrangères.

Elle se plaignit vivement à moi des bruits injurieux qui poursuivaient encore la mémoire de son mari, le duc de Vicence, en l'indiquant comme complice du meurtre du duc d'Enghien, assassiné juridiquement à Vincennes, par ordre de Bonaparte. Le bruit public accusait en effet M. de

Caulaincourt d'avoir conduit le prince, dans sa propre voiture, de Strasbourg à Paris, et de l'avoir ainsi livré entre les mains de ses bourreaux. Je partageais moi-même cette opinion, et je ne le déguisai pas à madame la duchesse de Vicence. Elle me proposa de mettre sous mes yeux les preuves de l'innocence de son mari ; j'acceptai, tout en me permettant de lui faire observer que ces preuves étaient un peu tardives : elle en convint, toutefois elle me représenta que M. de Caulaincourt n'ayant pu, dès le début de la restauration, réussir à faire entendre sa justification, s'était depuis ce temps résolu, mu sans doute par un faux sentiment de dignité, à garder un silence absolu ; mais qu'à son lit de mort il avait ouvert en entier son cœur à monseigneur l'archevêque de Paris, qui depuis long-temps guidait sa conscience et qui reçut ses derniers soupirs. Madame la duchesse de Vicence ajouta qu'en considération de ses enfans, elle croyait de son devoir d'établir aujourd'hui une justification trop long-temps retardée. En conséquence, elle me remit dans l'entrevue suivante que j'eus avec elle, une masse considérable de papiers qu'elle m'invita à parcourir à loisir, puis elle manifesta le désir que, l'examen de ces papiers une fois fait, je demandasse au roi l'autorisation de nommer une commission composée, tout entière, de royalistes qui n'eussent jamais suivi d'autre drapeau que le drapeau de la monarchie légitime : c'est à l'honneur et à la conscience des membres d'une commission ainsi composée que j'en appelle, me dit madame de Coulaincourt ; qu'elle examine les preuves que je remets entre vos mains, et qu'elle prononce. Cette proposition était trop loyale pour ne pas être accueillie, je l'accueillis en effet.

Je me mis donc, non à parcourir, mais à lire, relire et étudier chacune des pièces que madame la duchesse de Vicence m'avait données; c'étaient des pièces originales, et j'acquis bientôt la conviction que les bruits de complicité avec Bonaparte, du meurtre de monseigneur le duc d'Enghien, qui si long-temps avaient poursuivi M. de Caulaincourt, n'étaient nullement fondés. On l'accusait d'avoir présidé aux préparatifs de l'enlèvement du duc d'Enghien à Ettenheim, d'avoir attendu le prince à Strasbourg, et de l'avoir lui-même conduit à Paris. Or, les pièces que j'avais entre les mains prouvaient qu'à cette mémorable époque, le comte de Caulaincourt, depuis duc de Vicence, n'était même pas dans la capitale de l'Alsace; que, par mission spéciale, il était alors occupé à inspecter les places fortes le long de la ligne du Rhin ; qu'il

ne revint à Paris qu'après avoir rempli cette mission, et que l'assassinat du dernier rejeton des Condés, dans les fossés de Vincennes, avait précédé, de quelques jours, son retour dans cette ville. Bien que convaincu dès lors de la non-culpabilité du comte de Caulaincourt, je dus voir néanmoins et je vis en effet monseigneur de Quélen, archevêque de Paris. Ce respectable prélat, qui avait assisté le duc de Vicence pendant tout le cours de la maladie dont il mourut, me dit qu'il ne doutait point non plus que M. de Caulaincourt n'eût été victime de bruits calomnieux; que, jusqu'à son dernier soupir, il avait protesté de son innocence, et que si sa vie se fût prolongée, il en eût donné lui-même, au public, les preuves qu'un amour-propre mal entendu lui avait fait tenir cachées. L'archevêque avait effectivement obtenu de lui qu'il s'occuperait de nouveau d'établir sa justification; la mort l'empêcha de réaliser ce désir; mais il en légua l'accomplissement à la duchesse de Vicence, qui se trouvait ainsi avoir à remplir à la fois un devoir conjugal aussi bien que maternel.

Je ne manquai pas de rendre aussitôt compte au roi des faits que je viens de relater. Dissidence d'opinion, hostilité, même contre sa personne, tout cédait, dans le cœur de Charles X, devant un sentiment de justice. Il fut frappé des explications que je lui donnai, et m'autorisa à nommer une commission, ainsi que madame la duchesse de Vicence en avait exprimé le désir, laquelle devait être chargée d'examiner les pièces qui lui seraient remises, et d'en faire l'objet d'un rapport spécial au roi; cette commission devait être nommée immédiatement après la crise électorale dans laquelle nous entrions, car nous étions alors presqu'à la fin de juin 1830; mais cette crise emporta la monarchie. Les papiers relatifs à l'affaire du duc de Vicence tombèrent entre les mains des hommes de juillet; j'ignore ce qu'ils sont devenus.

Il me paraît donc bien juste de publier aujourd'hui les détails que je viens de mettre sous les yeux de mes lecteurs; ils peuvent servir à rectifier leur opinion sur la même question. Je n'ai jamais connu M. de Caulaincourt, et j'ai toujours combattu sous un drapeau qui n'était pas le sien; mais la vérité doit imposer silence à l'esprit de parti; et je crois en conséquence devoir déclarer que le feu duc de Vicence, quelles qu'aient été d'ailleurs sa conduite et ses opinions politiques, dont je n'ai pas à m'occuper ici, est innocent, à mes yeux, de toute participation au crime odieux commis par Bonaparte sur la personne de monseigneur le duc d'Enghien.

NOTE V.

Pendant les Cent-Jours, le roi m'envoya dans le Midi de la France, sur la rive gauche du Rhône, pour réunir autour de moi ceux qui, demeurés fidèles à la cause royale, consentiraient à prendre une part active au mouvement général qui s'organisait sur les divers points du royaume. La Provence et le Dauphiné étaient placés sous ma direction ; plusieurs volontaires royaux vinrent en effet me rejoindre au moment indiqué. Le lieutenant-colonel Colomb d'Arcine, depuis maréchal-de-camp sous la restauration, remplit l'emploi de chef d'état-major de cette petite troupe. Dans le courant de la courte campagne que nous eûmes à faire, nous fûmes assez heureux pour sauver et conserver au roi tout le matériel, assez considérable, en fait d'armes et de canons, renfermé dans le fort Barreaux, et dont les Autrichiens voulaient s'emparer. Après la prise de Grenoble, appelés à Lyon par les habitans royalistes de cette ville, nous y arrivâmes à temps pour détourner l'effet d'un accord secret fait avec le comte de Bubna, commandant les forces autrichiennes dans la province, en vertu duquel accord la ville était autorisée à conserver les couleurs tricolores. Elle arbora néanmoins les couleurs royales, à la satisfaction générale. Trois mois auparavant, et dans cette même ville, le maréchal Macdonald et moi, enveloppés par les troupes de Bonaparte qui revenait de l'île d'Elbe, nous ne dûmes notre salut qu'à la rapidité de nos chevaux. Les événemens les plus opposés se succèdent vite en France ! Pendant mon séjour à Lyon, on m'apporta des papiers, saisis chez un des fédérés des Cent-Jours ; la fédération organisée à cette époque dans plusieurs provinces, eût, en cas de triomphe, ramené le régime de 1793 ; ses principes en font foi. Ils renfermaient la même haine contre toute autorité, la même horreur contre toute religion. Un des bataillons de fédérés de Grenoble avait inscrit sur ses drapeaux cette devise impie : « A bas Dieu, vive l'enfer. » Les devises des autres bataillons n'étaient pas moins caractéristiques, et révélaient les sentimens révolutionnaires qui animaient les affiliés. Les papiers qu'on m'avait remis présentaient l'organisation entière de la fédération. Le nom de Fouché s'y trouvait souvent relaté ; on voyait qu'il avait évidemment été le promoteur et le protecteur de ce te fédération. Muni de ctete pièce importante, j'en fis l'objet d'un rapport que j'allais transmettre au roi, lorsque, à ma grande surprise, je lus dans le *Moniteur* la nomination de ce même

Fouché au ministère de la police. Je mis mon rapport au néant, et je retournai de suite à Paris, gémissant sur les maux qu'un semblable choix présageait à ma patrie. Avant de terminer cette note, j'ajouterai que les rassemblemens royalistes, formés alors dans le but de s'opposer aux progrès de la fédération révolutionnaire, furent également nombreux. Le plus considérable de tous fut celui qui eut lieu en Bretagne, et dont le général Dessol de Grisolles était le chef. Ce brave officier, qui avait servi dans les plus beaux jours de la Vendée, puis sous les ordres de Georges Cadoudal, avait la confiance du paysan breton. Dix-sept blessures attestaient son courage ; treize années de captivité constataient la fermeté de son caractère ; il sut empêcher, en 1815, l'entrée d'un corps prussien en Bretagne ; l'officier-général, commandant ce corps, s'engagea, par suite d'une convention signée, à se retirer de tous les lieux occupés par les troupes du général de Grisolles. L'influence de ce chef breton sur les départemens que son exemple et sa voix avaient soulevés pour le roi, lui devint fatale. Craint longtemps par les ministres de Louis XVIII, il fut mis à l'écart, et ne put enfin, pour récompense de son long et constant dévoûment, qu'obtenir le minime emploi de gouverneur du château de Pau. Pour se créer de nouveaux et vrais amis, il faut savoir être fidèle aux anciens.

NOTE VI.

Observations respectueuses et explicatives touchant les réserves apportées par quelques pairs, au serment proposé à la séance royale du 7 octobre 1815.

Sire,

Il nous a été proposé à la séance royale du 7 octobre de cette présente année, un serment conçu en ces termes :

« Je jure fidélité au roi, obéissance à la Charte constitutionnelle et » aux lois du royaume, et de me conduire en tout comme il appartient » à un bon et loyal pair de France. »

Nous avons prêté ce serment avec des réserves explicatives sur les dispositions de la Charte qui nous ont paru contraires à notre sainte religion.

Votre Majesté connaît trop bien notre attachement à sa personne pour attribuer ces restrictions à tout autre motif qu'à la crainte de porter atteinte à la foi de nos pères. Mais pour montrer plus entièrement et la droiture de nos intentions, et notre respectueuse confiance en votre majesté, nous prenons la liberté de mettre sous ses yeux les raisons particulières qui nous ont engagés à établir ces réserves, en observant d'abord que les annales de notre histoire nous offrent des exemples de semblables réserves consignées dans les formules de serment et approuvées par nos rois (1).

Toute loi fondamentale d'un Etat, Sire, ayant pour but de former ou de maintenir un peuple en société et de faire régner dans son sein la paix, l'ordre et la morale, base essentielle du bonheur et de la stabilité d'un empire, doit nécessairement se trouver en rapport avec la religion dominante de cet État. En effet, les lois politiques d'un Etat ne peuvent concourir à sa conservation et à sa prospérité, qu'autant qu'elles portent en elles-mêmes la garantie et le caractère sacré de leur inviolabilité. Sans cela, elles n'ont point ce principe intérieur de vie qui leur assure, autant que possible, une existence indépendante des vicissitudes humaines. Leur force et leur autorité ne sont autres que celles de la puissance qui les fait exécuter. Si cette puissance est faible, chancelle, ou tombe, de telles lois éprouvent naturellement le même sort et le font éprouver à l'Etat dont elles sont lois constitutives. Or les lois n'ont elles-mêmes cette garantie et ce caractère d'inviolabilité, qu'autant que le peuple les croit autorisées et comme sanctionnées par une puissance supérieure à qui tout doit être soumis, le souverain et le sujet; et cette puissance, Sire, est celle de Dieu même, protecteur naturel de la société humaine et inévitable vengeur de toute contravention à ses lois.

Ces éternelles vérités, déjà sensibles pour des lois de moindre importance, acquièrent encore bien plus d'évidence lorsqu'elles sont applicables à une loi fondamentale et constitutive, à un contrat passé entre un roi et son peuple, dans les dispositions duquel toutes les lois de l'Etat doivent puiser leur force et leur autorité. Oui, Sire, nous ne craignons pas de dire: la religion seule peut former un pacte solide

(1) Hincmar, tome 2, n° 61, pag. 834. Serment prêté avec restriction par M. l'Évêque, membre de la chambre Constituante, le 4 janvier 1791. (Procès-verbaux de l'assemblée.)

entre les peuples et les rois; elle doit présider à de semblables contrats (1).

Avec quelle douleur, Sire, l'examen de certaines dispositions contenues dans la Charte, nous a-t-il démontré que la foi de nos pères, que la religion chrétienne, s'y trouvait blessée dans des points sensibles et importans.

Pénétrés de regrets, mais déterminés par un sentiment de confiance, nous crûmes devoir apporter des réserves à la partie du serment qui la concernait; car le serment étant un acte religieux par lequel on appelle en témoignage la Divinité, il nous a paru inconséquent, même offensant, de la faire intervenir pour ratifier un contrat qui serait en opposition avec elle-même.

Il ne fallait rien moins, Sire, que des raisons de cette importance pour déterminer notre conduite. Votre Majesté pourra apprécier la pureté des motifs qui nous animent, et elle nous permettra de lui transmettre quelques observations succinctes sur les articles sui-

(1) La distinction justement observée ici entre la Charte, comme loi fondamentale et constitutive, comme contrat d'alliance passé entre le roi et son peuple, et le mot collectif « Loi, » explique la raison pour laquelle on établit une différence entre la prestation pure et simple d'un serment d'obéissance aux lois, ou celle d'un serment d'obéissance à la Charte. En effet, tout contrat politique semblable à celui que présente la Charte, demande un examen sévère, par la raison que c'est sur sa stabilité que repose la stabilité même du gouvernement. Ces dispositions doivent donc être pesées scrupuleusement, car elles établissent, elles fixent les droits politiques de chacun, et, dans ce cas, l'engagement que l'on prend par serment d'y obéir doit être fait avec pleine et entière connaissance du sens qu'elles expriment, attendu qu'il équivaut à une reconnaissance publique de la justice de leur influence et de la nécessité de leur application. Quant à ce qui concerne la prestation pure et simple du serment d'obéissance aux lois, attendu qu'il est moralement impossible d'avoir une connaissance complète de toutes les lois directrices d'un Etat, dont le nombre peut s'élever à plusieurs milliers, lesquelles, de plus, varient selon les temps et les circonstances, le serment d'obéissance aux lois prises collectivement, ne peut raisonnablement renfermer qu'une idée purement relative au sens que présente en général le mot « Loi, » dont le but principal est de maintenir le bon ordre dans la société publique d'un Etat. (*Cette note se trouve dans le texte même.*)

vans de la Charte qui nous paraissent inconciliables avec les lois de Dieu.

Article 5. « Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et » obtient pour son culte la même protection. »

D'après cet article, non seulement toute la croyance chrétienne, mais tous les cultes du monde, sont appelés à venir jouir en France d'une égale liberté. La loi promet à tous la même protection, elle n'en excepte aucun. L'article 7 de la Charte le déclare d'une manière sensible, et le judaïsme, le mahométisme et l'idolâtrie, également autorisés et protégés, peuvent offrir, dans les Etats du roi très chrétien, le spectacle d'outrages continuels dirigés contre l'autel du vrai Dieu.

Sire, qu'il nous soit permis d'observer qu'il est constant, par l'enseignement de l'Eglise, que tout faux culte est une abomination aux yeux de Dieu, que tout faux culte est en révolte ouverte avec le culte de Dieu. Or, de donner indistinctement une protection égale à tous les cultes de l'univers, c'est s'élever contre Dieu, qui n'aime et ne peut aimer que le culte qu'il a lui-même établi; c'est faciliter aux fausses doctrines le moyen de s'introduire, de se maintenir, de s'accroître; c'est combattre la vérité, l'obscurcir et la confondre; c'est enfin déclarer hautement qu'on emploie contre Dieu une puissance dont il n'a cédé l'usage que pour la gloire de son nom et l'établissement de son règne.

Les paroles de la vérité, apportées dans le monde par le divin auteur de la religion chrétienne, foudroyèrent les erreurs du paganisme, et les paroles de la Charte décernent les mêmes honneurs et les mêmes triomphes au mensonge comme à la vérité.

Article 6. « Cependant la religion catholique, apostolique et ro» maine est la religion de l'Etat. »

Si la Charte veut ici accorder une faveur particulière à notre sainte religion, cette faveur lui serait injurieuse, attendu que c'est à titre de droit et non de grâce qu'elle doit être priviligiée. De plus, cette faveur est illusoire, puisque, de fait, la religion catholique n'obtient ni droit ni privilége exclusif qui la place dans un rang plus éminent que les autres cruyances chrétiennes.

Mais si l'intention de la Charte est seulement d'exprimer un fait, savoir, que la religion catholique est celle de l'Etat, c'est inutilement qu'elle exprime ce fait, puisque son existence ne dépend en

rien de la loi, mais uniquement de la volonté individuelle. Cette disposition de la Charte, n'emportant donc avec elle aucune signification sensible, n'eût pas dû y trouver place; elle ne renferme pour la religion catholique qu'une offensante inutilité, attendu que l'intention de prééminence qu'elle indique ne peut avoir d'effet.

Article 7. « Les ministres de la religion catholique, apostolique et » romaine, et ceux des autres cultes chrétiens, reçoivent seuls des » traitemens du Trésor royal. »

Cet article développe et confirme, par un seul mot, le sens renfermé dans le cinquième article; non seulement la Charte se refuse à reconnaître la religion dominante en France, mais elle déclare ici expressément que la protection indiquée dans l'article 5 s'étend indistinctement dans toutes les religions, même celles anti-chrétiennes, toutes les religions du monde sont également protégées, puisqu'il résulte de cette réserve : « Les ministres des autres cultes chrétiens » sont les seuls qui jouiront d'un traitement, » que la Charte en reconnaît d'autres. Et qui peuvent-ils être, si ce ne sont les ministres qui professent le judaïsme, le mahométisme et l'idolâtrie? Ainsi, Rome idolâtre et la France chrétienne consacreront également la confusion de tous les cultes, la première dans son Panthéon, et la seconde dans la loi fondamentale qui doit fixer ses destinées.

Non, Sire, qu'il nous soit permis de le dire, le sens exprimé par les dispositions de la Charte ci-dessus énoncées, n'est pas celui que votre cœur religieux a dû concevoir; votre piété, le plus brillant héritage du fils de saint Louis, nous en offre la plus consolante garantie. Les expressions touchantes sorties de votre bouche, au jour de la séance royale, nous confirment dans la rassurante idée que de travailler à réparer les injures faites à la religion de nos pères, sera pour vous le plus pressant des devoirs. Pénétrés des mêmes sentimens qui vous animent, Sire; allant en quelque sorte au devant de votre intime pensée, et frappés de l'impossibilité de concilier dans la Charte la disposition dont l'examen vient d'être soumis à Votre Majesté, avec les lois divines auxquelles notre religion nous impose obéissance, nous avons cru devoir apporter, au serment proposé dans la séance royale, des réserves conservatrices des lois de Dieu et de son Eglise; et cependant ces réserves ont été repoussées! Comment, Sire, exprimer notre étonnement, puisque (nous ne craignons pas de le dire) le sens qu'elles renferment ne pouvait qu'être d'accord avec l'intention religieuse de Votre Majesté et de MM. les mem-

bres de la Chambre des Pairs, et que, de plus, par ces réserves, notre garantie envers le souverain et la nation acquérait plus de force, ces réserves devenant l'expression d'un sentiment religieux plus vif et plus pressant pour la conscience.

On a prétendu nous amener à prêter ce serment sans restriction, en alléguant la possibilité de modifier, d'après les formes voulues par la Charte, les articles de cette Charte qui blessent la religion; mais on n'a pas observé sans doute que tout tribunal, se disant compétent pour juger une question, s'accorde nécessairement le droit d'approbation et d'improbation; on n'a pas observé, de plus, que ce qui est visiblement défendu par Dieu, cesse, quant à l'examen, d'être du ressort de tout tribunal humain, puisqu'autrement ce serait prétendre balancer l'autorité du Tout-Puissant. De ces observations il résulte, Sire, que revêtir une décision divine d'une sanction humaine, pour augmenter sa force, deviendrait un blasphème, comme la lui refuser serait une impiété.

Mais si, dans les raisons alléguées ci-dessus, on a seulement prétendu exprimer l'intention, non pas d'accorder à la Chambre des Pairs un droit d'approbation ou d'improbation sur des questions déjà décidées par Dieu même, mais seulement de l'investir d'un droit d'examen tendant à décider jusqu'à quel point les dispositions qui forment ici l'objet de la discussion, sont de nature à être admises dans la Charte sans blesser, par leur insertion, les dogmes de notre sainte religion, nous objecterons, Sire, que la volonté de Votre Majesté n'a sans doute pas été d'accorder à la Chambre des Pairs aucun droit d'investigation en matière spirituelle. De semblables questions sont du ressort des tribunaux ecclésiastiques; eux seuls en doivent décider.

Dans aucun cas, Sire, nous ne pourrions donc, comme Pairs, nous regarder compétens, soit pour frapper de condamnations des cultes déjà réprouvés par Dieu, s'il s'agissait de préjuger du fond de la question, soit pour déterminer exactement les modifications relatives à la religion, que la Charte peut admettre, afin d'établir un plus grand accord entre nos lois politiques et religieuses.

Des observations que nous avons eu l'honneur de soumettre à Votre Majesté, il nous paraît résulter, Sire,

1° Que toute loi fondamentale d'un Etat doit être en harmonie avec la religion dominante de cet Etat;

2° Que cette condition première, sans laquelle la tranquillité d'un

Etat ne peut être que précaire, ne se trouve pas remplie dans les articles de la Charte royale qui donnent admission et protection égale à tous les cultes du monde;

3° Que l'examen réfléchi de ces articles, pour le moins obscurs dans leur rédaction, mais surtout outrageans pour la religion dans leur résultat, prouve que la prestation du serment d'obéissance à ces mêmes articles est incompatible avec la fidélité que nous devons à la foi de nos pères;

4° Enfin que, frappés de cette vérité, nous avons cru devoir mettre au serment proposé des réserves qui ne blessent en rien ni l'attachement dû à la personne sacrée de Votre Majesté, ni l'obéissance prescrite à la partie politique de la Charte royale, et qui offrent même une garantie de la loyauté de nos intentions et de la scrupuleuse fidélité que nous apporterons à tenir nos engagemens.

De semblables sentimens, Sire, seront-ils donc méconnus sous votre règne? Et le premier effet de cette Charte, berceau de toutes nos espérances, serait-il d'enchaîner la conscience? Non, nous en appelons à votre cœur généreux qui sait si bien entendre le langage de la vérité; nous en appelons au jugement de la postérité, qui, en repassant dans nos annales l'époque à laquelle nous nous trouvons, s'étonnera de voir le premier corps de l'Etat repousser irrégulièrement de son sein des membres dont la vie a été une longue épreuve de fidélité et de dévoûment, et dont la conduite actuelle n'a été dirigée que par un motif pur et toujours respectable.

Les intérêts de l'autel et du trône, Sire, sont à nos yeux inséparables; les sentimens qui nous portent à les défendre se confondent dans nos cœurs; ils deviennent pour nous le plus saint des devoirs.

Nous déposons aux pieds de Votre Majesté l'hommage de notre entier dévoûment et de notre inviolable fidélité.

Signé:

ALEX. ANG., arch. duc de Reims,
Le comte DE VIOMÉNIL,
Le comte JULES, depuis prince DE POLIGNAC,
Le comte DE LA BOURDONNAYS (1).

Ce 14 novembre 1815.

(1) Plus tard, le marquis ensuite duc de Rivière, alors absent, a envoyé son adhésion à ces observations.

NOTE VII.

J'ai en ma possession la copie originale, avec les corrections faites de la main même du feu roi Charles X, de la lettre qu'il adressa à son frère Louis XVIII en l'année 1818. Je crois pouvoir, sans indiscrétion, me permettre d'insérer ici l'extrait suivant, qui ne servira qu'à constater l'identité des opinions politiques de ce prince avec celles des royalistes sincères et dévoués de l'époque. Les sentimens de Monsieur n'ont jamais été un mystère pour personne : tout déguisement répugnait à la loyauté de son caractère : aussi verra-t-on qu'il était loin, comme ses ennemis alors le prétendaient, de conseiller à son auguste frère de sortir des limites posées par la Charte.

Sire, mon frère et seigneur,

Un plus long silence de ma part, dans les circonstances actuelles, me semblerait contraire à mes devoirs.

Si le contenu de cette note présente un tableau affligeant pour le cœur du roi, qu'il juge, d'après l'attachement tendre et profond que j'ai pour sa personne, combien sont puissans à mes yeux les motifs qui me forcent de détruire le bonheur momentané qui résulte pour lui d'une trompeuse sécurité.

Il est temps de le dire, le danger imminent auquel est exposé la monarchie, est le résultat inévitable de la conduite adoptée par le ministère; un système suivi avec persévérance malgré les maux évidens qui en découlent ; l'emploi des moyens incompatibles avec le but qu'il est question d'obtenir, la persécution exercée contre les amis du roi et de la royauté, le mépris des institutions monarchiques, l'accueil fait par le pouvoir aux doctrines subversives de l'ordre social, la faveur dont jouissent les idées démocratiques d'une part, ou despotiques de l'autre, la protection accordée à ceux qui en font l'apologie, les efforts dirigés contre la partie saine de l'opinion publique à l'aide des pamphlets, des journaux et des pièces de théâtre; les succès déjà obtenus par les révolutionnaires, résultat de concessions arrachées à la faiblesse ou soustraites à l'imprévoyance; enfin l'agitation générale qui règne dans les esprits, tout semble faire une loi

au roi de méditer sur le péril qui menace à la fois la France, le trône et l'avenir de sa famille.

De si terribles effets ne peuvent exister sans causes, et ces causes se retracent toutes dans le système adopté par le ministère, système dont j'ai prévu depuis long-temps les funestes conséquences. Vos ministres, mon Frère, doivent vous l'avoir dit ; je leur ai plus d'une fois développé franchement mes opinions et confié mes craintes. La source de toutes leurs erreurs provient d'avoir confondu les effets de la révolution avec ses causes morales ; ils ont cru que la sanction accordée par la Charte aux intérêts matériels de la révolution, les autorisait à garder un ménagement qu'ils ont souvent poussé jusqu'au respect envers les causes qui ont donné naissance à ces intérêts ; ils ont, dis-je, confondu le principe et la conséquence : de là viennent tous nos maux. Cette méprise formant la base de leur système, toute opposition contre un développement du principe leur a paru attaquer la conséquence ; de là les accusations dirigées au commencement de leur administration contre les royalistes, accusations imprudentes tendant à les représenter comme repoussant les bienfaits de la Charte, et dont les discussions qui ont eu lieu dans les chambres pendant les dernières sessions, ont démontré le peu de fondement.

Un hommage semblable rendu à l'idole de la révolution, devait placer la force ministérielle hors de la ligne naturelle et légitime ; elle s'appuya donc sur le colosse révolutionnaire ; elle choisit la plupart de ses auxiliaires parmi ceux dont ce colosse était l'ouvrage. Ceci vous explique, mon Frère, comment les ennemis naturels du trône devinrent bientôt les plus ardens soutiens du système de vos ministres ; ceci vous explique encore les motifs de l'opposition que le ministère rencontra dans ceux que le trône légitime avait regardés comme ses plus zélés partisans. Ces derniers pénétrèrent bientôt les intentions perfides que leurs adversaires voilaient aux yeux de vos ministres sous le masque d'un dévoûment apparent ; ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que si ces apôtres insidieux de la conduite ministérielle se pressaient autour du trône, en gardaient les avenues, ce n'était que pour rendre sa chute plus facile et plus certaine ; ils prévirent que les ministres seraient bientôt forcés d'acheter des services que des cœurs vraiment français devaient offrir gratuitement : ils ne se trompèrent point

Les soutiens du système ministériel demandèrent des garanties,

exigèrent des concessions. Tout leur fut accordé. L'ordonnance du 8 septembre brisa la digue qui mettait un frein à leur impatience ; à dater de cette époque ils envahirent les places, les emplois ; habiles à profiter de leurs succès, ils voulurent fortifier leur influence du suffrage de la multitude, et la loi sur les élections leur fut donnée : effrayés encore de tout ce qu'ils laissaient de puissance au trône, ils voulurent ébranler la juste confiance du peuple dans les promesses de son roi, ils voulurent enlever à la couronne ses prérogatives sur l'armée, et le projet de loi sur le recrutement fut présenté aux chambres.

C'est ainsi que s'est trouvé creusé par degrés l'immense abîme au bord duquel est aujourd'hui placé le trône ; on ne saurait plus maintenant se méprendre sur le but auquel tend l'influence révolutionnaire; cette influence couvre toute la France ; elle s'est parée pendant un temps de la couleur royale, pour mieux parvenir à ses fins ; mais, plus audacieuse, elle reprend chaque jour sa couleur naturelle. Sous son égide se cachent les chefs de qui elle tire toute sa force : les conspirations, dont les meneurs ont échappé à la surveillance d'une police soupçonnée, attestent cette vérité; cette influence, dis-je, s'agite dans tous les sens et sous toutes les formes; elle s'alarme des trophées militaires de la Vendée dont elle voudrait désarmer les fidèles et paisibles habitans, tandis qu'elle obtient le réarmement des agitateurs du département de l'Isère sur des prétextes puérils et ridicules; elle travaille à désorganiser la gendarmerie, frappe de destitution des officiers de nos armées, dont les sentimens et le dévoûment leur donnaient droit d'espérer une récompense à leurs travaux, et enfin menace le trône dont elle éloigne les défenseurs naturels.

Il est donc temps, Sire, de mettre fin à un système qui mène à de semblables résultats. J'ai, jusqu'à ce moment, gémi en secret sur le déplorable aveuglement dans lequel le ministère est plongé ; mais le cri public s'élève trop haut pour que, placé sur les marches du trône, je puisse paraître rester plus long-temps indifférent ; ma voix doit aussi se faire entendre ; mon Frère lui-même blâmerait un jour mon silence, etc. . . . .

. . . .

Paris, 23 janvier 1818.

NOTE VIII.

J'ai été tendrement uni d'amitié avec le duc Mathieu de Montmorency et sa perte a toujours laissé en moi un vide impossible à combler : ses vertus, ses belles et nobles qualités sont connues de toute la France, mais il y a des traits qui honorent son caractère et qui sont encore resté ignorés. J'en vais choisir un qui se rapporte au sujet que j'ai traité dans le courant de cet écrit.

Après que le duc Mathieu de Montmorency eut quitté le ministère, il jeta sur le papier l'historique du congrès de Vérone : c'était justice, il y avait eu la plus grande part ; son opinion avait été adoptée par les augustes souverains présens au congrès, et, selon ses désirs, la guerre contre l'Espagne avait été résolue nonobstant l'opposition qu'y avait mise le gouvernement anglais. Si d'autres entreprirent et conduisirent à bien cette guerre, il n'en fut pas moins le premier moteur. Les souverains signataires au congrès de Vérone le reconnurent ainsi ; car dès que le succès de la guerre d'Espagne fut assuré, ils lui en adressèrent leurs remercîmens, et lui envoyèrent, contrairement à l'usage généralement reçu, leurs premiers ordres en témoignage de leur satisfaction.

J'ai vu cette histoire du congrès de Vérone, et la candeur, la véracité de mon noble ami, ainsi qu'une partie de sa correspondance avec moi, que j'ai encore entre les mains, ne me laissèrent aucun doute sur l'exactitude des faits dont il rendait compte. Quelques mois après sa retraite, son ouvrage étant terminé, le duc Mathieu eut l'intention de le livrer au public. Il crut néanmoins devoir préalablement le mettre sous les yeux de Monsieur, frère du roi. Ce prince le lut avec attention, et quelques jours après il remit le manuscrit au duc Mathieu en disant : que la lecture qu'il avait faite de cet ouvrage l'avait vivement intéressé, qu'il en reconnaissait l'exactitude ; mais que toute vérité n'était pas bonne à dire, et que, craignant que la publicité de cet écrit n'amenât des dissentimens d'opinions qui pourraient altérer l'union existant en ce moment entre les conseillers de la couronne, il croyait en conscience devoir lui demander le sacrifice de son ouvrage. Le duc Mathieu représenta l'avantage de faire connaître au

public la vérité tout entière. « Elle sera mal comprise, répliqua » Monsieur, et pourrait créer des oppositions nuisibles à la bonne » harmonie qu'il est important de maintenir. Mathieu, continua le » prince, je conçois quelles peuvent être vos justes susceptibilités » comme auteur ; aussi n'est-ce pas à l'auteur que je m'adresse, c'est » au chrétien. — Il suffit, Monseigneur, reprit le duc, puis, s'appro- » chant de la cheminée, il livra son manuscrit aux flammes. »

Ces temps sont déjà loin de nous, et s'il reste encore une copie de ce précieux manuscrit ; si dans ses dernières volontés, le duc Mathieu n'a pas exprimé le désir que son travail ne fût point livré à l'impression, je prends la liberté d'engager ici sa noble famille d'en révéler l'existence au public. L'époque rapportée avec tant de simplicité par le duc Mathieu joue un grand rôle dans nos annales contemporaines ; et *deux Histoires du congrès de Vérone* ne seront pas de trop.

NOTE IX.

A l'époque à laquelle se traitait la question relative à l'ordre de succession au trône d'Espagne, M. le duc d'Orléans me rendait de fréquentes visites, le matin, au ministère des affaires étrangères. Il me remettait diverses notes tendant à prouver que Ferdinand VII n'avait pas le droit d'abolir, par un simple décret, un ordre de succession reconnu par l'Europe et garanti par des traités. Il me pressait vivement d'engager le roi à prendre quelques mesures propres à rétablir les choses en Espagne dans leur ancien état. S. A. R. prêchait un converti ; mais je devais encore garder le silence sur les projets que méditait le roi. Le duc d'Orléans crut sans doute que je ne partageais pas entièrement ses opinions sur ce point ; car il me dit un jour : « Ce n'est pas seulement comme Français que je prends un vif inté- » rêt à cette question, c'est aussi comme père : dans le cas, en effet, » (ce qui n'arrivera jamais de mon temps), où nous aurions le malheur » de perdre M. le duc de Bordeaux sans qu'il laissât d'enfans, la cou- » ronne reviendrait à mon fils aîné, pourvu que la loi salique fût » maintenue en Espagne ; car si elle ne l'était pas, la renonciation » faite par Philippe V au trône de France, en son nom et au nom de » ses descendans mâles, serait frappée de nullité, puisque ce n'est

» qu'en vertu de cette renonciation que les descendans mâles de ce » prince ont acquis un droit incontestable à la couronne d'Espagne ; » mais si ce droit leur est enlevé, ils peuvent réclamer celui que leur » donne la loi salique française à l'héritage de Louis XIV. Or, comme » petit-fils de ce monarque, ils passent avant mes enfans. » Tels furent les propres mots que me dit, alors, M. le duc d'Orléans. Son raisonnement était juste, aussi n'ai-je pu comprendre le motif qui, depuis la révolution de juillet, l'a poussé à méconnaître les droits de Charles V à la couronne d'Espagne, attendu que, dans sa propre opinion, il ne pouvait se dissimuler que, conformément à la vieille loi salique en vigueur chez nous depuis neuf siècles, au lieu d'un prétendant à la couronne qu'il porte aujourd'hui, il s'en était créé *dix* de plus.

Puisque j'ai parlé des visites que me faisait M. le duc d'Orléans au ministère des affaires étrangères, j'ajouterai que ces visites n'avaient pas seulement pour but l'examen de la question espagnole à laquelle je viens de faire allusion, mais nos conversations roulaient aussi sur des intérêts qui se rapportaient à la famille du duc. Il s'agissait de marier ses enfans. Plusieurs projets de mariage furent formés ; je n'ai pu préparer, il est vrai, que l'union entre la princesse Louise et le prince Léopold, mais je me suis occupé d'en réaliser d'autres. M. le duc d'Orléans satisfait, à ce qu'il paraît, du zèle que je mettais à ses intérêts de famille, m'écrivit plusieurs lettres, à cette époque, toutes plus aimables les unes que les autres. Je n'ai pu les sauver de l'hôtel des affaires étrangères au moment de l'insurrection parisienne, mais je sais qu'elles sont tombées entre les mains de celui qui, alors, me remplaça provisoirement : elles ont dû être rapportées à leur auteur. Dans la dernière ou avant-dernière de ces lettres, le duc d'Orléans me disait, entre autres choses, *qu'il conserverait toujours un souvenir reconnaissant* du service que je voulais lui rendre..... Le roi n'ignorait pas les démarches que je faisais en faveur des enfans de M. le duc d'Orléans ; il les approuvait, toutefois il me parla une fois d'un projet de mariage qu'il méditait pour le fils aîné du duc. Son intention, me dit-il, était de lui faire épouser sa petite-fille, Mademoiselle, fille du duc de Berry. « Je » suis vieux, continua-t-il, et je veux mourir au milieu de mes en- » fans. Ce mariage réunira les deux familles, et j'y pense toujours » avec plaisir. C'est la première et la dernière fois qu'il m'ait entre- » tenu de ce projet. »

Charles X aimait beaucoup la famille d'Orléans; il la croyait attachée et dévouée à sa personne. Un jour, entrant dans son cabinet pour lui parler d'affaires, je le trouvai se promenant dans la chambre d'un air gai et joyeux; je m'en aperçus et je lui dis : « Le roi me » paraît satisfait aujourd'hui : oui, je le suis, répliqua-t-il, car je » viens de faire des heureux.....» Infortuné monarque, pendant que l'on conspirait sa perte, le bonheur des autres occupait ses pensées! Le roi m'apprit bientôt quel était le motif de sa joie intérieure. Il venait de donner son consentement au testament de M. le duc de Bourbon, par lequel le duc d'Aumale, fils du duc d'Orléans, devenait légataire universel de ce prince. Ce consentement avait été exigé par M. le duc de Bourbon, dont la première idée avait d'abord été de laisser sa fortune à M. le duc de Bordeaux : « Je n'ai point ac- » cepté pour mon petit-fils, me dit le roi : il n'en aura pas besoin, » car la couronne lui revient de droit; mais j'ai voulu lui faire des » amis qui l'aideront de leurs conseils et de leurs services. Je sais » que plusieurs personnes me blâmeront; cependant il n'en serait pas » ainsi, si elles pouvaient être témoins des manifestations d'attache- » ment, d'amour et de reconnaissance que je reçois tous les jours de » la famille d'Orléans. Peu avant votre arrivée chez moi, elle m'ex- » primait encore les mêmes sentimens de la manière la plus tou- » chante, à l'occasion du consentement donné par moi au testament » du duc de Bourbon. Si vous aviez entendu les paroles de dévoû- » ment et de fidélité du duc et de la duchesse d'Orléans, vous seriez » convaincu, comme je le suis, que la vérité seule a pu les leur ins- » pirer; aussi lorsqu'ils m'ont quitté j'étais, je crois, encore plus » heureux qu'ils ne l'étaient eux-mêmes.»

Noble langage que je déclare ici rapporter avec exactitude. Terminons cette note par la réflexion suivante : Si Charles X n'a pas été l'homme *politique* qu'il fallait à la France, c'est que, sans doute, il était trop vertueux pour elle. La vertu nuirait-elle donc à l'éclat des *lumières* du siècle!

NOTE X.

Voici quelques détails que je déclare être exacts, concernant la démission de M. de Châteaubriand.

Vers la fin du mois d'août (1829), le vicomte de Châteaubriand se fit annoncer un matin chez moi à l'hôtel des affaires étrangères ; nos relations, sans avoir jamais été sur un pied d'intimité, étaient toujours restées amicales ; j'avais cherché, quelquefois assez heureusement, l'occasion de lui être utile ; d'un autre côté c'était à lui que j'avais dû, six ans auparavant, ma nomination à l'ambassade de Londres. Je m'avançai donc pour le recevoir avec empressement, et tous deux nous nous serrâmes cordialement la main, puis, jetant sur mon bureau une lettre cachetée, il me dit : « J'arrive des eaux pour apporter ma démission. » J'ouvris la lettre : elle m'était adressée ; son format très petit ressemblait à celui qu'on emploie généralement pour écrire un simple billet. Cette lettre n'est plus en ma possession, car j'en ordonnai le dépôt dans les cartons du ministère où les chefs du bureau ont pu en prendre lecture ; j'en ai moi-même plusieurs fois montré le contenu aux personnes curieuses de la connaître. La première page m'annonçait, en peu de lignes, que l'auteur de la lettre avait eu l'intention d'envoyer au roi sa démission aussitôt après la retraite du dernier ministère, mais qu'il avait cru plus respectueux de l'apporter lui-même. Dans la seconde page il me rappelait qu'il m'avait ouvert la carrière diplomatique. Il terminait en me réitérant l'expression de ses vieux sentimens d'amitié. Je ne pus m'empêcher de témoigner à M. de Châteaubriand la surprise que me causait sa prompte détermination. Il entra dans peu d'explications sur les motifs qui le faisaient agir, mais il insista pour avoir une audience du roi. Je me rendis aussitôt à St-Cloud. Le roi, à qui je montrai le petit mot que m'avait écrit M. de Châteaubriand, fut aussi étonné que je l'avais été de sa soudaine résolution ; il me dit, néanmoins, qu'il le verrait très volontiers, et qu'il espérait bien venir à bout de lui faire abandonner son projet.

Le lendemain j'annonçai à M. de Châteaubriand que le roi le recevrait avec plaisir ; mais la nuit avait porté conseil, ou plutôt ses nouveaux amis avaient imposé une nouvelle exigence, car il me répondit aussitôt : « *Il est bien entendu* que je ne vais pas chez le roi comme *étant encore son ambassadeur*. — Sous quel autre titre, répliquai-je, pouvez-vous donc vous présenter devant lui, puisque votre démission n'est ni donnée ni acceptée? — Non, reprit-il, je ne me rendrai à St-Cloud que si ma position est comprise comme je la comprends moi-même. »

Je retournai chez le roi qui ne tarda pas à s'apercevoir que M. de Châteaubriand ne cherchait qu'un prétexte pour se jeter de nouveau dans l'opposition, « car, ajouta-t-il avec raison, tant qu'il est mon ambassadeur, comment puis-je le recevoir autrement que comme mon ambassadeur ? c'est à vous qu'il a annoncé son intention de se retirer des affaires ; il ne me l'a pas encore exprimée. » Cependant, d'après ses ordres, je revis encore M. de Châteaubriand, mais en vain, car malgré mes instances je ne pus réussir à lui persuader de se rendre aux désirs du roi ; il craignait sans doute l'influence qu'exerceraient sur sa détermination les paroles affables de ce prince qui n'avait jamais cessé, depuis 1815, de lui donner des preuves de son bienveillant intérêt. Le fait est que M. de Châteaubriand ne vit pas le roi, et que sa démission ne fut jamais officiellement ni donnée, ni acceptée ; cet incident laissa long-temps vacant le poste d'ambassadeur du roi près du Saint-Siége. Il fallut enfin y pourvoir. J'y nommai le comte de Ferronays.

NOTE XI.

Rapport au Roi, qui a précédé les Ordonnances du 25 *juillet* 1830.

Sire,

Vos ministres seraient peu dignes de la confiance dont Votre Majesté les honore, s'ils tardaient plus long-temps à placer sous vos yeux un aperçu de notre situation intérieure, et à signaler à votre haute sagesse les dangers de la presse périodique.

A aucune époque, depuis quinze années, cette situation ne s'était présentée sous un aspect plus grave et plus affligeant. Malgré une prospérité matérielle dont nos annales n'avaient jamais offert d'exemple, des signes de désorganisation et des symptômes d'anarchie se manifestent presque sur tous les points du royaume.

Les causes successives qui ont concouru à affaiblir les ressorts du gouvernement monarchique, tentent aujourd'hui à en altérer et à en changer la nature : déchue de sa force morale, l'autorité, soit dans la capitale, soit dans les provinces, ne lutte plus qu'avec désavantage contre les factions ; des doctrines pernicieuses et subversives,



hautement professées, se répandent et se propagent dans toutes les classes de la population; des inquiétudes trop généralement accréditées agitent les esprits et tourmentent la société. De toutes parts on demande au présent des gages de sécurité pour l'avenir.

Une malveillance active, ardente, infatigable, travaille à ruiner tous les fondemens de l'ordre et à ravir à la France le bonheur dont elle jouit sous le sceptre de ses rois. Habile à exploiter tous les mécontentemens et à soulever toutes les haines, elle fomente parmi les peuples un esprit de défiance et d'hostilité envers le pouvoir, et cherche à semer partout des germes de troubles et de guerre civile.

Et déjà, Sire, des événemens récens ont prouvé que les passions politiques, contenues jusqu'ici dans les sommités de la société, commencent à en pénétrer les profondeurs et à émouvoir les masses populaires. Ils ont prouvé aussi que ces masses ne s'ébranleraient pas toujours sans danger pour ceux-là même qui s'efforcent de les arracher au repos.

Une multitude de faits, recueillis dans le cours des opérations électorales, confirment ces données, et nous offriraient le présage trop certain de nouvelles commotions, s'il n'était au pouvoir de Votre Majesté d'en détourner le malheur.

Partout aussi, si l'on observe avec attention, existe un besoin d'ordre, de force et de permanence, et les agitations qui y semblent le plus contraires, n'en sont en réalité que l'expression et le témoignage.

Il faut bien le reconnaître, ces agitations, qui ne peuvent s'accroître sans de grands périls, sont presque exclusivement produites et excitées par la liberté de la presse. Une loi sur les élections, non moins féconde en désordres, a sans doute concouru à les entretenir; mais ce serait nier l'évidence que de ne pas voir dans les journaux le principal foyer d'une corruption dont les progrès sont chaque jour plus sensibles, et la première source des calamités qui menacent le royaume.

L'expérience, Sire, parle plus hautement que les théories. Des hommes éclairés sans doute, et dont la bonne foi d'ailleurs n'est pas suspecte, entraînés par l'exemple mal compris d'un peuple voisin, ont pu croire que les avantages de la presse périodique en balanceraient les inconvéniens, et que ses excès se neutraliseraient par des excès

contraires. Il n'en a pas été ainsi, l'épreuve est décisive, et la question est maintenant jugée dans la conscience publique.

A toutes les époques, en effet, la presse périodique n'a été, et il est dans sa nature de n'être qu'un instrument de désordre et de sédition.

Que de preuves nombreuses et irrécusables à apporter à l'appui de cette vérité! C'est par l'action violente et non interrompue de la presse que s'expliquent les variations trop subites, trop fréquentes de notre politique intérieure. Elle n'a pas permis qu'il s'établît en France un système régulier et stable de gouvernement, ni qu'on s'occupât avec quelque suite d'introduire dans toutes les branches de l'administration publique les améliorations dont elles sont susceptibles. Tous les ministères depuis 1814, quoique formés sous des influences diverses et soumis à des directions opposées, ont été en butte aux mêmes traits, aux mêmes attaques et au même déchaînement de passions. Les sacrifices de tout genre, les concessions de pouvoir, les alliances de parti, rien n'a pu les soustraire à cette commune destinée.

Ce rapprochement seul, si fertile en réflexions, suffirait pour assigner à la presse son véritable, son invariable caractère. Elle s'applique, par des efforts soutenus, persévérans, répétés chaque jour, à relâcher tous les liens d'obéissance et de subordination, à user les ressorts de l'autorité publique, à la rabaisser, à l'avilir dans l'opinion des peuples et à lui créer partout des embarras et des résistances.

Son art consiste, non pas à substituer à une trop facile soumission d'esprit, une sage liberté d'examen, mais à réduire en problème les vérités les plus positives; non pas à provoquer sur les questions politiques une controverse franche et utile, mais à les présenter sous un faux jour et à les résoudre par des sophismes.

La presse a jeté ainsi le désordre dans les intelligences les plus droites, ébranlé les convictions les plus fermes, et produit, au milieu de la société, une confusion de principes qui se prêtent aux tentatives les plus funestes. C'est par l'anarchie dans les doctrines qu'elle prélude à l'anarchie dans l'Etat.

Il est digne de remarque, Sire, que la presse périodique n'a pas même rempli sa plus essentielle condition, celle de la publicité. Ce qui est étrange, mais ce qui est vrai à dire, c'est qu'il n'y a pas de publicité en France, en prenant ce mot dans sa juste et rigoureuse acception. Dans l'état des choses, les faits, quand ils ne sont pas

entièrement supposés, ne parviennent à la connaissance de plusieurs millions de lecteurs, que tronqués, défigurés, mutilés de la manière la plus odieuse. Un épais nuage, élevé par les journaux, dérobe la vérité et intercepte en quelque sorte la lumière entre le gouvernement et les peuples. Les rois vos prédécesseurs, Sire, ont toujours aimé à se communiquer à leurs sujets : c'est une satisfaction dont la presse n'a pas voulu que Votre Majesté pût jouir.

Une licence qui a franchi toutes les bornes n'a respecté, en effet, même dans les occasions les plus solennelles, ni les volontés expresses du roi, ni les paroles descendues du haut du trône. Les unes ont été méconnues et dénaturées ; les autres ont été l'objet de perfides commentaires ou d'amères dérisions. C'est ainsi que le dernier acte de la puissance royale, la proclamation, a été discrédité dans le public, avant même d'être connu des électeurs.

Ce n'est pas tout. La presse ne tend pas moins qu'à subjuguer la souveraineté et à envahir les pouvoirs de l'Etat. Organe prétendu de l'opinion publique, elle aspire à diriger les débats des deux Chambres, et il est incontestable qu'elle y apporte le poids d'une influence non moins fâcheuse que décisive. Cette domination a pris surtout, depuis deux ou trois ans, dans la Chambre des Députés, un caractère manifeste d'oppression et de tyrannie. On a vu, dans cet intervalle de temps, les journaux poursuivre de leurs insultes et de leurs outrages les membres dont le vote leur paraissait incertain ou suspect. Trop souvent, Sire, la liberté des délibérations dans cette Chambre a succombé sous les coups redoublés de la presse.

On ne peut qualifier en termes moins sévères la conduite des journaux de l'opposition dans des circonstances plus récentes. Après avoir eux-mêmes provoqué une adresse attentatoire aux prérogatives du trône, ils n'ont pas craint d'ériger en principe la réélection des 221 députés dont elle est l'ouvrage. Et cependant Votre Majesté avait repoussé cette adresse comme offensante ; elle avait porté un blâme public sur le refus de concours qui y était exprimé ; elle avait annoncé sa résolution immuable de défendre les droits de sa couronne si ouvertement compromis. Les feuilles périodiques n'en ont tenu compte ; elles ont pris, au contraire, à tâche de renouveler, de perpétuer et d'aggraver l'offense. Votre Majesté décidera si cette attaque téméraire doit rester plus long-temps impunie.

Mais, de tous les excès de la presse, le plus grave, peut-être,

nous reste à signaler. Dès les premiers temps de cette expédition, dont la gloire jeta un éclat si pur et si durable sur la noble couronne de France, la presse en a critiqué avec une violence inouïe les causes, les moyens, les préparatifs, les chances de succès. Insensible à l'honneur national, il n'a pas dépendu d'elle que notre pavillon ne restât flétri des insultes d'un barbare. Indifférente aux grands intérêts de l'humanité, il n'a pas dépendu d'elle que l'Europe restât asservie à un esclavage cruel et à des tributs honteux.

Ce n'était pas assez : par une trahison que nos lois n'auraient pu atteindre, la presse s'est attachée à publier tous les secrets de l'armement, à porter à la connaissance de l'étranger l'état de nos forces, le dénombrement de nos troupes, celui de nos vaisseaux, l'indication des points de stations, les moyens à employer pour dompter l'inconstance des vents et pour aborder la côte. Tout, jusqu'au lieu du débarquement, a été divulgué comme pour ménager à l'ennemi une défense plus assurée. Et, chose sans exemple chez un peuple civilisé, la presse, par de fausses alarmes sur les périls à courir, n'a pas craint de jeter le découragement dans l'armée ; et, signalant à sa haine le chef même de l'entreprise, elle a, pour ainsi dire, excité les soldats à lever contre lui l'étendard de la révolte ou à déserter leurs drapeaux ! Voilà ce qu'ont osé faire les organes d'un parti qui se prétend national !

Ce qu'il ose faire chaque jour dans l'intérieur du royaume, ne va pas moins qu'à disperser les élémens de la paix publique, à dissoudre les liens de la société, et, qu'on ne s'y méprenne point, à faire trembler le sol sous nos pas. Ne craignons pas de révéler ici toute l'étendue de nos maux pour pouvoir mieux apprécier toute l'étendue de nos ressources. Une diffamation systématique, organisée en grand, et dirigée avec une persévérance sans égale, va atteindre, de près ou de loin, jusqu'au plus humble des agens du pouvoir. Nul de vos sujets, Sire, n'est à l'abri d'un outrage, s'il reçoit de son souverain la moindre marque de confiance ou de satisfaction. Un vaste réseau, étendu sur la France, enveloppe tous les fonctionnaires publics ; constitués en état permanent de prévention, ils semblent en quelque sorte retranchés de la société civile ; on n'épargne que ceux dont la fidélité chancelle ; on ne loue que ceux dont la fidélité succombe ; les autres sont notés par la faction pour être plus tard, sans doute, immolés aux vengeances populaires.

La presse périodique n'a pas mis moins d'ardeur à poursuivre de ses traits envenimés la religion et le prêtre. Elle veut et voudra toujours déraciner, dans le cœur des peuples, jusqu'au dernier germe des sentimens religieux; Sire, ne doutez pas qu'elle n'y parvienne en attaquant les fondemens de la loi, en altérant les sources de la morale publique, et en prodiguant à pleines mains la dérision et le mépris aux ministres des autels.

Nulle force, il faut avouer, n'est capable de résister à un dissolvant aussi énergique que la presse. A toutes les époques où elle s'est dégagée de ses entraves, elle a fait irruption, invasion dans l'Etat. On ne peut qu'être singulièrement frappé de la similitude de ses effets depuis quinze ans, malgré la diversité des circonstances et malgré le changement des hommes qui ont occupé la scène politique. Sa destinée est, en un mot, de recommencer la révolution, dont elle proclame hautement les principes. Placée et replacée à plusieurs intervalles sous le joug de la censure, elle n'a autant de fois ressaisi la liberté que pour reprendre son ouvrage interrompu. Afin de le continuer avec plus de succès, elle a trouvé un actif auxiliaire dans la presse départementale, qui, mettant aux prises les jalousies et les haines locales, semant l'effroi dans l'âme des hommes timides, harcelant l'autorité par d'interminables tracasseries, a exercé une influence presque décisive sur les élections.

Ces derniers effets, Sire, sont passagers; mais des effets plus durables se font remarquer dans les mœurs et dans le caractère de la nation. Une polémique ardente, mensongère et passionnée, école de scandale et de licence, y produit des changemens graves et des altérations profondes; elle donne une fausse direction aux esprits, les remplit de préventions et de préjugés, les détourne des études sérieuses, nuit aussi aux progrès des arts et des sciences, excite parmi nous une fermentation toujours croissante, entretient jusque dans le sein des familles de funestes dissensions, et pourrait par degrés nous ramener à la barbarie.

Contre tant de maux enfantés par la presse périodique, *la loi et la justice* sont également réduites à confesser leur impuissance.

Il serait superflu de rechercher les causes qui ont atténué la répression et en ont fait insensiblement une arme inutile dans la main du pouvoir. Il nous suffit d'interroger l'expérience et de constater l'état présent des choses.

Les mœurs judiciaires se prêtent difficilement à une répression efficace. Cette vérité d'observation avait depuis long-temps frappé de bons esprits; elle a acquis nouvellement un caractère plus marqué d'évidence. Pour satisfaire aux besoins qui l'ont fait instituer, la répression aurait dû être prompte et forte : elle est restée lente, faible et à peu près nulle. Lorsqu'elle intervient, le dommage est commis; loin de le réparer, la punition y ajoute le scandale du débat.

La poursuite juridique se lasse, la presse séditieuse ne se lasse jamais. L'une s'arrête parce qu'il y a trop a sévir, l'autre multiplie ses forces en multipliant ses délits.

Dans les circonstances diverses, la poursuite a eu ses périodes d'activité ou de relâchement. Mais zèle ou tiédeur de la part du ministère public, qu'importe à la presse? Elle recherche dans le redoublement de ses excès la garantie de leur impunité.

L'insuffisance, ou plutôt l'inutilité des précautions établies dans les lois en vigueur, est démontrée par les faits. Ce qui est également démontré par les faits, c'est que la sûreté publique est compromise par la licence de la presse. Il est temps, il est plus que temps d'en arrêter les ravages.

Entendez, Sire, ce cri prolongé d'indignation et d'effroi qui part de tous les points de votre royaume. Les hommes paisibles, les gens de bien, les amis de l'ordre élèvent vers Votre Majesté des mains suppliantes. Tous lui demandent de les préserver du retour des calamités dont leurs pères ou eux-mêmes eurent tant à gémir. Ces alarmes sont trop réelles pour n'être pas écoutées, ces vœux sont trop légitimes pour n'être pas accueillis.

Il n'est qu'un seul moyen d'y satisfaire, *c'est de rentrer* dans la Charte. Si les termes de l'article 8 sont ambigus, *son esprit* est manifeste. Il est certain que la Charte n'a pas concédé la liberté des journaux et des écrits périodiques. Le droit de publier ses opinions personnelles n'implique sûrement pas le droit de publier, par voie d'entreprise, les opinions d'autrui. L'un est l'usage d'une faculté que la loi a pu laisser libre ou soumettre à des restrictions, l'autre est une spéculation d'industrie qui, comme les autres et plus que les autres, suppose la surveillance de l'autorité publique.

Les intentions de la Charte, à ce sujet, sont exactement expliquées dans la loi du 21 octobre 1814, qui en est en quelque sorte l'appen-

dice; on peut d'autant moins en douter que cette loi fut présentée aux chambres le 5 juillet, c'est à dire un mois après la promulgation de la Charte. En 1819, à l'époque même où un système contraire prévalut dans les chambres, il y fut hautement proclamé que la presse périodique n'était point régie par la disposition de l'article 8. Cette vérité est d'ailleurs attestée par les lois mêmes qui ont imposé aux journaux la condition d'un cautionnement.

Maintenant, Sire, il ne reste plus qu'à se demander comment doit s'opérer ce retour à la Charte et à la loi du 21 octobre 1814. La gravité des conjonctures présentes a résolu cette question.

Il ne faut pas s'abuser. Nous ne sommes plus dans les conditions ordinaires du gouvernement représentatif. Les principes sur lesquels il a été établi n'ont pu demeurer intacts, au milieu des vicissitudes politiques. Une démocratie turbulente, qui a pénétré jusque dans nos lois, tend à se substituer au pouvoir légitime. Elle dispose de la majorité des élections par le moyen de ses journaux et le concours d'affiliations nombreuses. Elle a paralysé, autant qu'il dépendait d'elle, l'exercice régulier de la plus essentielle prérogative de la couronne, celle de dissoudre la Chambre élective. Par cela même, la constitution de l'Etat est ébranlée : Votre Majesté seule conserve la force de la rasseoir et de la raffermir sur ses bases.

Le droit, comme le devoir, d'en assurer le maintien, est l'attribut inséparable de la souveraineté. Nul gouvernement sur la terre ne resterait debout, s'il n'avait le droit de pourvoir à sa sûreté. Ce pouvoir est préexistant aux lois, parce qu'il est dans la nature des choses. Ce sont là, Sire, des maximes qui ont pour elles et la sanction du temps, et l'aveu de tous les publicistes de l'Europe.

Mais ces maximes ont une autre sanction plus positive encore, celle de la Charte elle-même. L'article 14 a investi Votre Majesté d'un pouvoir suffisant, non sans doute pour changer nos institutions, mais pour les consolider et les rendre plus immuables.

D'impérieuses nécessités ne permettent plus de différer l'exercice de ce pouvoir suprême ; le moment est venu de recourir à des mesures qui rentrent dans l'esprit de la Charte, *mais qui sont en dehors de l'ordre légal*, dont toutes les ressources ont été inutilement épuisées.

Ces mesures, Sire, vos ministres, qui doivent en assurer le suc-

cès, n'hésitent pas à vous les proposer, convaincus qu'ils sont que force restera à justice.

Nous sommes avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, les très humbles et très fidèles sujets.

Le président du conseil des ministres,
Prince de POLIGNAC.

Le garde-des-sceaux de France, ministre de la justice,
CHANTELAUZE.

Le ministre secrétaire d'Etat de la marine et des colonies,
Baron D'HAUSSEZ.

Le ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur,
Comte DE PEYRONNET.

Le ministre secrétaire d'Etat des finances,
MONTBEL.

Le ministre secrétaire d'Etat des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique,
Comte DE GUERNON-RANVILLE.

Le ministre secrétaire d'Etat des travaux publics,
Baron CAPELLE.

NOTE XII.

Je transcris ici quelques uns des renseignemens qui m'ont été donnés, et bien qu'ils ne sauraient rigoureusement s'accorder, puisque les non-valeurs ne sont jamais les mêmes dans tous les régimens, au moins pourront-ils aider mes lecteurs à mieux apprécier le véritable état des choses.

Une note remise par M. de L..., employé supérieur au ministère de la guerre, établit ainsi l'*effectif* et la répartition des troupes qui se trouvaient, au 25 juillet 1830, tant dans Paris que dans la banlieue.

A Paris, 6me de la garde royale.	1,100 hom. eff.
3me idem.	1,000
3me régiment de ligne.	3,000

A Vincennes et Saint-Denis	1,100
A Courbevoie	1,100
A Rueil et à Paris (Suisse).	1,600
A Versailles.	1,100
Artillerie.	1,000
Cavalerie. *A Versailles, St-Cloud et St-Germain*.	2,000
Gendarmerie.	700
Gardes-du-corps.	1,100
. . . . Total.	14,800 hom. eff.

N. B. Dans la note ci-dessus, ne sont pas comprises les troupes en garnison à une distance de quatre lieues au delà de la capitale, ni les six batteries d'artillerie de la garde, attelées et équipées, qui se trouvaient à Vincennes, à une demi-lieue de Paris, en outre des douze pièces que renfermait l'Ecole-Militaire. C'est, de toutes les notes que j'ai, celle qui porte l'effectif des troupes au chiffre le moins considérable; le bataillon, selon elle, n'eût offert qu'un effectif de 366 hommes. Toutefois elle établit, qu'en peu d'heures, près de 15,000 hommes eussent pu se trouver réunis dans la capitale, pour réprimer, s'il le fallait, toute tentative d'insurrection, et, dans l'opinion de l'auteur de la note exprimée dans la lettre qu'il m'adressa en juin 1833, cette force était suffisante pour atteindre ce but.

Les renseignemens donnés par M. M..., officier au 7me régiment suisse de la garde royale, et présent à l'insurrection parisienne, fournissent les détails suivans :

Les régimens français de la garde royale, infanterie, avaient trois bataillons; chaque bataillon était composé de 500 hommes effectifs.

Le 7me régiment suisse de la garde royale avait également trois bataillons; chaque bataillon était de 560 hommes effectifs.

Quant aux bataillons des régimens de ligne, leur effectif n'était guère que de 400 hommes chacun.

N. B. Le reste de la note de M. M... ne se rapporte qu'à la répartition des troupes à Paris et dans la première division militaire, telle qu'elle était au 25 juillet 1830. Le tableau qu'il présente est, à quelque légère différence près, le même qui se trouve dans le cours de cet ouvrage.

Par suite de renseignemens obtenus par M. D..., officier au 2me ré-

giment d'infanterie de la garde, la force effective de chacun des bataillons de cette arme dépassait le chiffre de 500 hommes.

D'après M. de St-C..., appartenant au 1er régiment de la garde, la force effective des bataillons de son régiment, au 25 juillet 1830, était d'environ 550.

M. M..., qui servait dans le 5me infanterie de la garde, ne porte l'effectif des bataillons des régimens de cette arme qu'à 500 hommes.

Quelles que soient les conséquences qu'on prétende tirer des renseignemens que renferment les extraits précédens, et dont je crois inutile d'augmenter le nombre, je dirai, que dans le but de montrer l'impartialité que je compte mettre dans l'examen de la question qui nous occupe en ce moment, je ne prendrai aucun des renseignemens qu'on vient de lire pour base de mes calculs; j'ajouterai que, faute de pièces *officielles* à produire, j'accepterai le chiffre qui se trouve établi par l'auteur d'une brochure dont l'apparition, dans les premiers jours, immédiatement après la révolution de 1830, a servi à fixer l'opinion publique sur ce point. (Voy. pag. 263). Toutefois, pour en terminer sur ces questions de détails, je placerai ici le résultat des renseignemens que je me suis procurés depuis la révolution de juillet, concernant le nombre des malades qui se trouvaient dans les hôpitaux militaires de Paris avant l'insurrection. Je n'en ai pu obtenir le chiffre exact, sans doute à cause de la mutation des registres, mais j'ai au moins acquis la certitude qu'à cette époque, ce nombre, par l'effet probablement de la belle saison, était beaucoup moins considérable qu'il ne l'avait été depuis fort long-temps. Or, m'a-t-il encore été dit, d'après des observations réitérées, et sauf le cas d'épidémie, il n'entrait guère, dans les hôpitaux, que quarante à cinquante malades, sur mille hommes, et souvent bien moins en été. Ces données peuvent servir à apprécier, aussi exactement que possible, le nombre de malades qui se trouvaient dans les hôpitaux militaires de Paris au 25 juillet 1830.

NOTE XIII.

Voici les deux états de situation que présente l'auteur de la brochure à laquelle cette note se rapporte.

PREMIER ÉTAT DE SITUATION.

A l'époque du 25 juillet, la garnison de Paris se composait, savoir :

	Bataillons.	Hommes.	Escadrons.	Hommes.
Garde royale :				
Infanterie. — 3 régimens : 1er, 3e et 7e suisses	8	3,800	»	»
Cavalerie. — 2 régimens : lanciers et cuirassiers	»	»	8	800
Artillerie. — 2 batteries, 12 pièces.				
Ligne :				
5e, 50e, 53e et 15e légers. . . .	11	4,400	»	
Fusiliers sédentaires. — 11 compagnies	»	1,100		
Gendarmerie d'élite et municipale (1).	»	700	»	600
	19	10,000	8	1,400

En conséquence, effectif de la garnison, 11,400 hommes.

N.B. Au bas de la page, l'auteur place la note suivante : « Sont défalqués des corps toutes les non-valeurs, hommes aux hôpitaux, ouvriers d'ateliers, etc., qui ne pourraient ici figurer que pour mémoire, et les pompiers de Paris, ayant un service spécial. »

D'après ce tableau l'on voit que l'auteur porte pour *effectif* de chaque bataillon de la garde à cette époque du 25 juillet, le chiffre de 475 hommes ; pour celui de chaque escadron de la même arme, le chiffre de 100 hommes, et qu'il réduit à 400 hommes le nombre effectif de chaque bataillon de la ligne.

Dans son second état de situation le même auteur indique ainsi

(1) A pied et à cheval.

les lieux où les autres régimens de la garde royale tenaient garnison, savoir :

INFANTERIE.			CAVALERIE.		
Caen.	3	bataillons.	Compiègne. .	1	escadr. de dépôt.
Rouen.	3	—	Meaux. . . .	6	escadrons.
Versailles.	3	—	Melun. . . .	1	escadr. de dépôt.
Saint-Denis	2	—	Fontainebleau	6	—
Vincennes avec le régiment d'artillerie.	1	—	Corbeil (1) . .	6	—
			Versailles. . .	12	—
			Sèvres	2	—
Orléans.	3	—			

La maison militaire du roi à Saint-Cloud, Versailles, Saint-Germain et Paris, 1,000 cavaliers.

N. B. En prenant pour base de l'effectif des régimens portés dans ce second état de situation, le calcul établi dans le premier par l'auteur lui-même, c'est à dire 475 hommes pour chaque bataillon de la garde royale et 100 hommes pour chaque escadron de la même garde, on trouvera que les troupes résidant à Vincennes, à Saint-Denis, à Sèvres, à Versailles, plus à Saint-Cloud (la maison militaire du roi), c'est à dire à une distance de Paris de trois ou quatre lieues au plus, présentaient un effectif de 5,550 hommes des deux armes, infanterie et cavalerie, lesquelles forces réunies à celles qui composaient la garnison de Paris, formaient à elles seules un corps de 17,000 hommes qu'on pouvait rassembler en quelques heures.

(1) L'auteur fait sans doute une erreur, laquelle, il est vrai, n'est d'aucune conséquence ; il n'y avait qu'un escadron de dépôt à Corbeil ; mais les six escadrons mentionnés ici se trouvaient à Provins.

TABLE DES MATIÈRES.

